

Plan de gestion des matières résiduelles pour les MRC du Lac-Saint-Jean :

Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est
et Maria-Chapdelaine

VERSION FINALE



Septembre 2006



425, rue Sacré-Cœur Ouest, bureau 201, Alma (Québec) G8B 1M4
Téléphone : (418) 668-7533 – Télécopieur : (418) 668-3466
Courriel : info@cqdd.qc.ca • Site Internet : www.cqdd.qc.ca

REMERCIEMENTS

Ce plan de gestion des matières résiduelles des MRC de Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy et MRC de Lac-Saint-Jean-Est a été réalisé par :

Le Centre québécois de développement durable :

Jacques Régnier	directeur général
Pierre Tremblay	directeur adjoint
Pierre Paradis	chargé de projet
Catherine Bergeron	agente de recherche
Pierre Gilbert	rédaction
Catherine Bédard	rédaction
Karine Girard	rédaction
Isabelle Morel	secrétaire
Johanne Larouche	secrétaire
Linda Lavoie	secrétaire
Réjean Villeneuve,	ingénieur

Nos remerciements à nos collaborateurs :

Les membres du comité aviseur :

Daniel Francoeur,	Produits forestiers Bowater
Guy Gingras,	CSN
Daniel Groleau,	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
Annabelle Guay,	CFER du Domaine-du-Roy
Jocelyn Harvey,	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Marc Lamontagne,	Excavation Dolbeau
Dr Léon Larouche,	Direction de la Santé publique
Jean-Lin Otis,	Chambre de commerce d'Alma
Michel Savard,	Direction de la Santé publique
Jean Simard,	CLD du Domaine-du-Roy
Gaston Tremblay,	Les Entreprises de récupération du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Les membres du comité technique :

Christian Bouchard,	directeur général de la MRC de Maria-Chapdelaine
Annabelle Guay,	directrice générale du CFER du Domaine-du-Roy
Sabin Larouche,	directeur général de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Denis Taillon, directeur général de la MRC du Domaine-du-Roy

Les personnes suivantes, pour leurs renseignements :

André Giroux, ingénieur, ville de Laval

Bernard Gobeil, ingénieur, Groupe Sita

Sylvain Lafortune, président-directeur-général, Comporecycle

Martin Lamontagne, Ministère de l'Environnement et de la Faune

Mario Laquerre, Recyc-Québec

Sylvain Massicotte, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles

André Simard, ingénieur, André Simard et Associés

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE LA SITUATION	2
2.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	2
2.2 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES INFRASTRUCTURES, DES SERVICES ET DES INTERVENANTS	7
2.3 PERFORMANCE ACTUELLE DE MISE EN VALEUR	15
2.4 COÛT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	17
3. ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	18
3.1 ENJEUX.....	18
3.1.1 <i>Contexte légal</i>	19
3.1.2 <i>Contexte régional</i>	22
3.1.3 <i>Contexte particulier à la gestion des matières résiduelles</i>	24
3.2 ORIENTATIONS	25
3.3 OBJECTIFS	26
3.3.1 <i>Performance de réduction et de mise en valeur</i>	27
3.3.2 <i>Gestion des matières résiduelles</i>	27
3.3.3 <i>Programme d'information et de communication</i>	28
3.3.4 <i>Suivi et contrôle</i>	28
3.3.5 <i>Réduction à la source</i>	29
3.3.6 <i>Réemploi</i>	29
3.3.7 <i>Recyclage</i>	29
3.3.8 <i>Valorisation</i>	30
3.3.9 <i>Élimination</i>	30
3.3.10 <i>Gestion des boues</i>	31
4. PLAN D'ACTION	32
4.1 PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES FILIÈRES	33
4.1.1 <i>Filière 1 : collecte et récupération des petits matériaux</i>	33
4.1.2 <i>Filière 2 : collecte et traitement du putrescible</i>	35
4.1.3 <i>Filière 3 : collecte et traitement des gros matériaux et des RDD</i>	37
4.1.4 <i>Filière 4 : réemplois</i>	41
4.1.5 <i>Filière 5 : collecte et disposition finale des déchets</i>	43
4.1.6 <i>Filière 6 : gestion, suivi et sensibilisation</i>	45
4.1.7 <i>Filière 7 : intégration des industries, commerces et institutions</i>	47
4.1.8 <i>Filière 8 : réduction et réemploi à la source</i>	48
4.1.9 <i>Filière 9 : transbordement des matières résiduelles</i>	50
4.1.10 <i>Synthèse du plan d'action proposé</i>	50
4.2 IMPLICATION ET EFFORTS DU CITOYEN	51
4.2.1 <i>Contenu des collectes</i>	52
4.2.2 <i>Fréquences des levées des collectes</i>	54
4.2.3 <i>Organisation possible de la maison typique</i>	56
4.2.4 <i>Bilan de l'implication des citoyens</i>	57
4.3 COÛTS ET PERFORMANCES DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ	57
4.4 PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE	61
4.5 OPTIONS ENVISAGÉES	66
5. PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES BOUES	69

5.1	LES ENJEUX DE LA GESTION DES BOUES	69
5.2	LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À LA GESTION DES BOUES	69
5.3	LES ACTIONS CONCERNANT LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	69
5.4	LES ACTIONS CONCERNANT LES BOUES MUNICIPALES	70
5.5	LES ACTIONS CONCERNANT LES BOUES INDUSTRIELLES	70
6.	CONCLUSION.....	72
7.	LEXIQUE	73
8.	BIBLIOGRAPHIE	78
9.	ANNEXES :.....	80
	ANNEXE 1 : PORTRAIT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION.....	80
	ANNEXE 2 : PLAN D’ACTION DÉTAILLÉ PROPOSÉ	80
	ANNEXE 3 : COÛTS ET PERFORMANCE DÉTAILLÉS DE L’OPTION PROPOSÉE	80
	ANNEXE 4 : ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES DU PGMR	80
	ANNEXE 5 : LISTE DES INTERVENANTS.....	80
	ANNEXE 6 : RAPPORT DES COMMISSAIRES LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	80

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE	2
TABLEAU 2 :	LISTE DES INSTALLATIONS ACTUELLES	8
TABLEAU 3 :	SERVICES ET INFRASTRUCTURES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE	11
TABLEAU 4 :	SITUATION DES COLLECTES ET DES BACS DANS LES TROIS MRC	12
TABLEAU 5 :	GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL	13
TABLEAU 6 :	GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR DES ICI	14
TABLEAU 7 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES GÉNÉRÉES, MISES EN VALEUR ET ÉLIMINÉES POUR 2002	16
TABLEAU 8 :	MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES ICI ET DE L'INDUSTRIE DE LA CRD	16
TABLEAU 9 :	COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MUNICIPALES EN 2002 ET 2004	17
TABLEAU 10 :	SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MUNICIPALES EN 2002 ET 2004	18
TABLEAU 11 :	OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR ET EFFORTS À FAIRE POUR CHAQUE TYPES DE MATIÈRES	20
TABLEAU 12 :	MATIÈRES AUTORISÉES DANS LA COLLECTE DE RÉCUPÉRATION (SEC)	33
TABLEAU 13 :	FILIÈRE 1 : PERFORMANCE DE LA COLLECTE DE RÉCUPÉRATION DES PETITS MATÉRIAUX	34
TABLEAU 14 :	FILIÈRE 1 : COÛTS DE LA COLLECTE DE RÉCUPÉRATION DES PETITS MATÉRIAUX	35
TABLEAU 15 :	MATIÈRES AUTORISÉES DANS LA COLLECTE DU PUTRESCIBLE (HUMIDE)	36
TABLEAU 16 :	PERFORMANCE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES	36
TABLEAU 17 :	FILIÈRE 2 : CCOÛTS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES	37
TABLEAU 18 :	MATIÈRES AUTORISÉES DANS LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)	38
TABLEAU 19 :	MATIÈRES AUTORISÉES DANS LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	39
TABLEAU 20 :	MATIÈRES AUTORISÉES DANS LA COLLECTE DES RÉSIDUS DE CRD	39
TABLEAU 21 :	FILIÈRE 3 : PERFORMANCE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES GROS MATÉRIAUX ET DES RDD	40
TABLEAU 22 :	FILIÈRE 3 : COÛTS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES GROS MATÉRIAUX ET DES RDD	41
TABLEAU 23 :	FILIÈRE 4 : PERFORMANCE DES CENTRES DE RÉEMPLOIS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	42
TABLEAU 24 :	FILIÈRE 4 : CCOÛTS DES CENTRES DE RÉEMPLOIS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	43
TABLEAU 25 :	MATIÈRES AUTORISÉES DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS ULTIMES	44
TABLEAU 26 :	FILIÈRE 5 : PERFORMANCE DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION FINALE DES DÉCHETS ULTIMES	44
TABLEAU 27 :	FILIÈRE 5 : CCOÛTS DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION FINALE DES DÉCHETS ULTIMES	45
TABLEAU 28 :	FILIÈRE 6 : CCOÛTS DE LA GESTION, DU SUIVI ET DE LA SENSIBILISATION DE LA MISE EN VALEUR (EXCLUT LA PROMOTION DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE)	47
TABLEAU 29 :	FILIÈRE 7 : PERFORMANCE DE L'INTÉGRATION DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS	47
TABLEAU 30 :	FILIÈRE 7 : CCOÛTS SUPPLÉMENTAIRES SI LES CRD INDUSTRIELS N'ÉTAIENT PAS INTÉGRÉS AU CRD MUNICIPAUX	48
TABLEAU 31 :	FILIÈRE 8 : PERFORMANCE ET COÛTS DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE	49
TABLEAU 32 :	CONTENU DES COLLECTES	53
TABLEAU 33 :	FRÉQUENCE OPTIMALE DE LEVÉES POUR LES DIFFÉRENTES COLLECTES	55
TABLEAU 34 :	SOMMAIRE DES COÛTS ANNUELS	58
TABLEAU 35 :	SOMMAIRE DES COÛTS TOTAUX	58
TABLEAU 36 :	BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGM/R	59
TABLEAU 37A :	LOCALISATION DE LA DISPOSITION FINALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	60
TABLEAU 37B :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ACHÉMINÉES DANS LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS	60
TABLEAU 37C :	QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES PAR LES SYSTÈMES DE COLLECTE	61
TABLEAU 38 :	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	63
TABLEAU 39 :	ÉVOLUTION DS IMMOBILISATIONS ET DES COÛTS D'OPÉRATION ANNUELS	64
TABLEAU 40 :	COMPARATIF DES PERFORMANCES DE MISE EN VALEUR POUR LES DIFFÉRENTES OPTIONS	67
TABLEAU 41 :	COMPARATIF DES COÛTS TOTAUX DES DIFFÉRENTES OPTIONS	68

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	CARTE DU LAC-SAINT-JEAN	3
FIGURE 2 :	TERRITOIRE MUNICIPALISÉ DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	5
FIGURE 3 :	TERRITOIRE MUNICIPALISÉ DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST	6
FIGURE 4 :	TERRITOIRE MUNICIPALISÉ DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ	7
FIGURE 5 :	PLAN DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES	9
FIGURE 6 :	PLAN DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DU PGM	51

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
AOMGMR	Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
LET	Lieu d'enfouissement technique
CFER	Centre de formation en entreprises et récupération
CHSLD	Centre d'hébergement et de soin en longue durée
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRD	Construction, rénovation et démolition
CSN	Confédération des Syndicats Nationaux
DET	Dépôt en tranchée
DMS	Dépôt de matériaux secs
ICI	Industries, commerces et institutions
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
MDDEP	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
N/A	Non applicable
N/D	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PSAR	Projet de schéma d'aménagement révisé

RDD	Résidus domestiques dangereux
T.m.	Tonne métrique
TNO	Territoires non organisés
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

1. INTRODUCTION

La MRC du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est, ont uni leurs efforts afin de produire un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint qui couvre l'ensemble de leur territoire. Un mandat a été octroyé au Centre québécois de développement durable en 2002 pour l'élaboration de ce plan.

Ce plan de gestion conjoint présente en premier lieu un portrait de la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles. Il traite par la suite des grands enjeux et défis déterminants pour le choix des options qui s'offrent aux décideurs. Les grandes orientations et objectifs qui gouvernent les activités du plan d'action proposé sont ensuite présentés et suivis d'une définition des activités, des coûts et des performances par filière. Les autres options envisagées et les raisons qui ont milité en faveur de la solution proposée sont ensuite traitées.

2. PORTRAIT DE LA SITUATION

Puisqu'une forte proportion de l'inventaire a été réalisée en 2003, l'année de référence qui a permis de tracer le portrait de la situation est 2002. Lorsque les données présentaient des changements significatifs par rapport à celles de l'année de référence, certaines données plus récentes ont été utilisées.

Le territoire à l'étude est sommairement décrit, suivi d'une présentation des principales infrastructures associées à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Finalement, les principales caractéristiques du mode de gestion actuel sont décrites sommairement, l'annexe 1 fournissant une information beaucoup plus détaillée.

2.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le territoire des trois MRC couvre 82 997 km², et comptait en 2002, une population totale de 113 871 personnes, comme le présente le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : Caractéristiques géographiques du territoire

	MRC Domaine-Du- Roy (1)	MRC Lac-Saint-Jean- Est (2)	MRC Maria- Chapdelaine (3)	TOTAL
Population	33 721	52 821	27 329	113 871
Nbr de municipalités	9	14	13	36
Nbr de réserves	1	0	0	1
Superficie Totale (km²)	18 854	2 709	38 322	82 997
Superficie municipale (km²)	2 876	1 709	2 469	6 595
Superficie de la réserve autochtone (km²)	15			
Superficie TNO (km²)	16 565	1 000	37 500	55 065
Unités de logements permanents	13 507	20 981	10 997	45 485
Unités de logements saisonniers	2 554	1 529	1 252	5 335
Unités de logements permanents (équivalents) (3)	14 784	21 746	11 623	48 153

Sources:

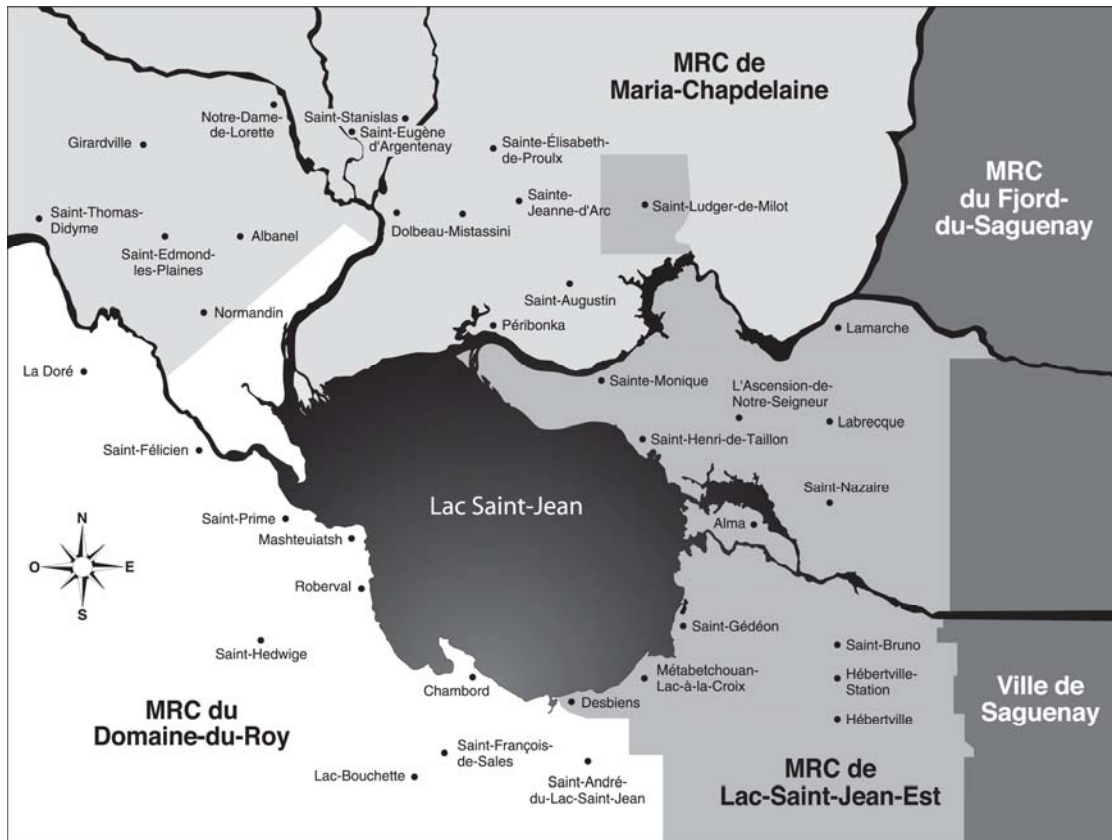
(1) Ministères des affaires municipales, 2002 et MRC DDR, 2002

(2) Ministères des affaires municipales, 2002 et MRC LSJE, 2002

(3) Ministères des affaires municipales, 2002 et MRC MARIA, 2002

Il s'agit d'un immense territoire entourant le lac Saint-Jean et se prolongeant sur des centaines de kilomètres au nord de celui-ci, comme le montre la figure 1 suivante.

Figure 1 : Carte du Lac-Saint-Jean



Le territoire non municipalisé représente 66%, soit 55 065 km², et est presque exclusivement forestier. Le reste du territoire comprend 36 municipalités et une réserve autochtone, Mashteuiatsh.

La population est très étalée sur le territoire. On y retrouve quatre pôles de 10 000 à 40 000 personnes, soit Alma, Dolbeau-Mistassini, Saint-Félicien et Roberval. La villégiature est présente dans les trois MRC et l'on y retrouve 5 335 unités de logements saisonniers sur un total de 45 485 logements permanents. Une demi-unité de logement permanent a été attribuée aux logements saisonniers pour établir le nombre d'unités de logements permanents équivalents à 48 153 unités.

La région à l'étude est adjacente à celle du Saguenay, Ville Saguenay et MRC du-Fjord, dont la population est d'environ 50% supérieure à celle de la région du Lac-Saint-Jean.

Quant à l'ensemble de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, elle est séparée des autres régions du Québec par des étendus forestières.

Les schémas d'aménagement des MRC traitent sommairement de la gestion des matières résiduelles. Cet aspect est présenté plus en détail dans l'annexe 1. Deux particularités dignes de mention ont été relevées. La MRC du Domaine-du-Roy régit, dans le cadre de son schéma d'aménagement, la protection des territoires d'intérêt esthétique et limite l'implantation de sites d'enfouissement des déchets près de ces secteurs. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est interdit l'aménagement d'un site d'élimination des déchets pour y enfouir des déchets en provenance de l'extérieur de la MRC.

L'économie est dominée par la grande industrie du sciage, des pâtes et du papier et de l'aluminium. L'agriculture (principalement la production laitière) et l'industrie touristique complètent les composantes de l'économie régionale.

La région a fait l'objet d'un déclin démographique de 2,7% entre 1991 et 2001. Selon les projections de Statistiques Canada, il devrait se poursuivre dans les prochaines années. Bien que la réduction de population ait tendance à influencer à la baisse la production de matières résiduelles, plusieurs autres facteurs comme la réduction du nombre de personnes par ménage, l'augmentation de production de matières résiduelles par individu (selon Recyc-Québec) et l'accroissement de la villégiature auront un effet à la hausse. Dans ce contexte, les données de production de 2002 ont été considérées comme étant représentatives pour les projections futures.

Les trois figures suivantes, montrent les territoires de chaque MRC ainsi que leur réseau routier.

Figure 2 : Territoire municipalisé de la MRC du Domaine-du-Roy

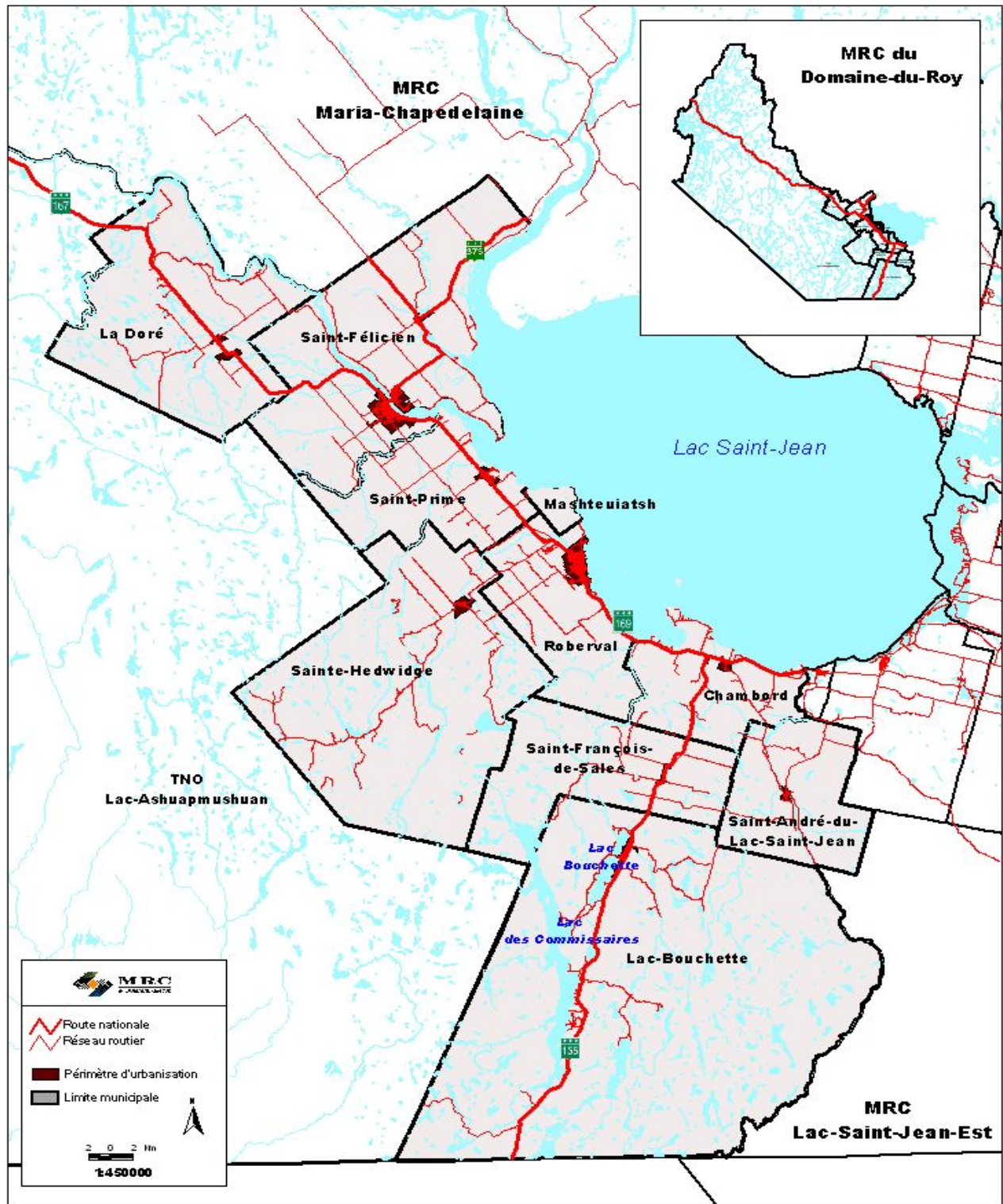
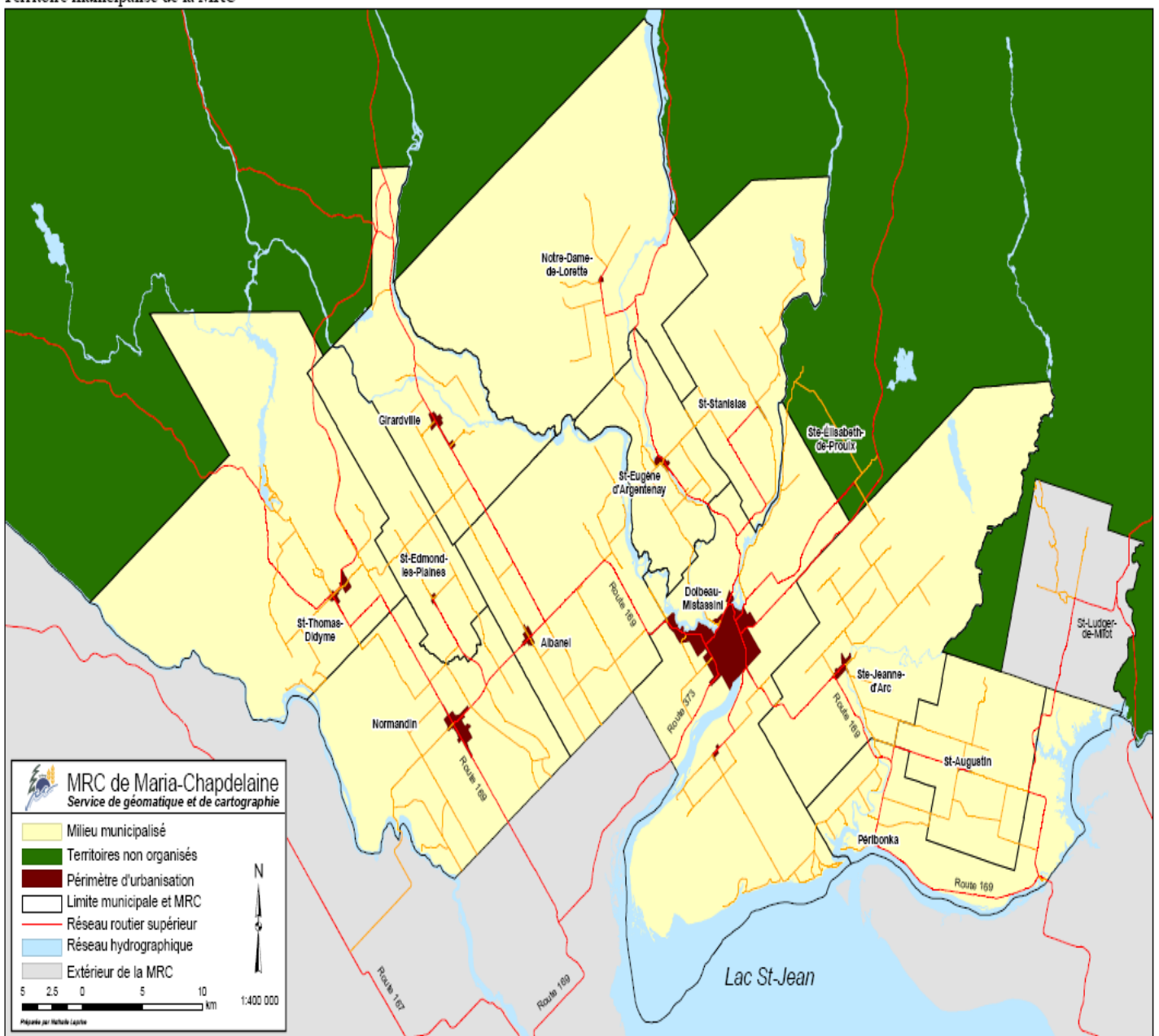


Figure 4 : Territoire municipalisé de la MRC Maria-Chapdelaine



2.2 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES INFRASTRUCTURES, DES SERVICES ET DES INTERVENANTS

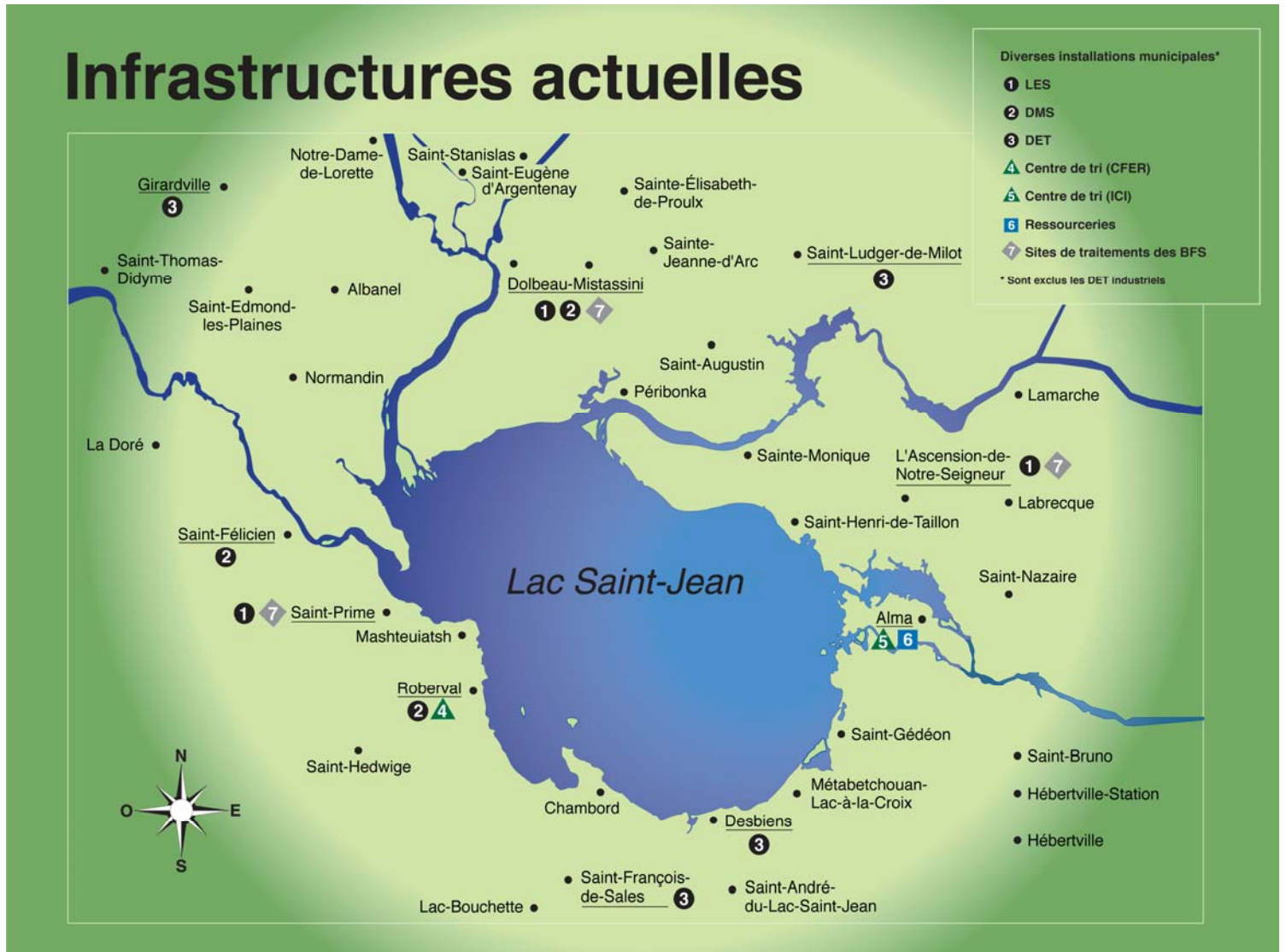
Les principales infrastructures de traitement des matières résiduelles situées sur le territoire sont présentées au tableau 2 et à la figure 5 suivants.

Tableau 2 : Liste des installations actuelles

Divers équipements	Propriétaires
Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Ascension	MRC Lac-Saint-Jean-Est
Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) St-Prime	MRC Domaine-du-Roy
Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Dolbeau-Mistassini	MRC Maria-Chapdelaine
Dépôt de matériaux secs (DMS) St-Félicien	Les entreprises Jean Tremblay et fils inc.
Dépôt de matériaux secs (DMS) Roberval	Bonneau et Morin inc.
Dépôt de matériaux secs (DMS) Dolbeau-Mistassini	Excavation Dolbeau inc.
Dépôt en tranché (DET) Girardville	Municipalité
Dépôt en tranché (DET) Saint-François-de-Sales	Municipalité
Dépôt en tranché (DET) Saint-Ludger-de-Milot	Municipalité
Dépôt en tranché (DET) Desbiens	Municipalité
Centre de tri de Roberval	MRC Domaine-du-Roy
Centre de tri d'Alma (industries, commerces et institutions (ICI) seulement)	CODERR-02
Ressourcerie d'Alma	MRC Lac-Saint-Jean-Est
Site de traitement des boues de fosses septiques (BFS) Saint-Prime	MRC Domaine-du-Roy
Site de traitement des boues de fosses septiques (BFS) L'Ascension	MRC Lac-Saint-Jean-Est
Site de traitement des boues de fosses septiques (BFS) Dolbeau-Mistassini	MRC Maria-Chapdelaine
Infrastructures en périphérie de la zone d'étude	
Divers équipements	Propriétaires
Lieu d'enfouissement technique (LET) Ville de Saguenay	Transforce
Centre de tri Saguenay	Municipalité
Éco-centre Saguenay	Municipalité
Éco-centre Falardeau	Municipalité
Site de compostage	Gazon Savard
Site de compostage	Transforce

Note : Sont exclus les DET pour les établissements forestiers

Figure 5 : Plan de localisation des infrastructures actuelles



On compte sur le territoire trois lieux d'enfouissement sanitaire (LES), soit un par MRC. Les LES de Dolbeau-Mistassini et de Saint-Prime sont à la limite de leur capacité d'exploitation et devront être fermés dans quelques années. Celui de L'Ascension a déjà fait l'objet d'améliorations en 1997 par une imperméabilisation périphérique. L'installation d'un système de captage et de traitement du lixiviat et la construction d'un fossé longeant la rivière Péribonka. Il nécessite une mise aux normes afin de se conformer au nouveau règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Il possède une capacité potentielle d'environ 1 700 000 t.m. Ces LES sont gérés par les MRC et reçoivent les matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI. Ces derniers sont facturés à la tonne métrique.

Les dépôts de matériaux secs de Saint-Félicien, Roberval et Dolbeau-Mistassini appartiennent à des entreprises privées et devront être mis aux normes en fonction du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles ou être fermés d'ici trois ans. Le propriétaire du dépôt de matériaux

secs de Dolbeau-Mistassini y effectue aussi des activités de réemploi et de récupération. Les municipalités de Girardville, Saint-François-de-Sales, Saint-Ludger-de-Milot et Desbiens exploitent toutes un site de dépôts en tranchées. Ces sites devront être fermés suite à l'adoption du règlement provincial sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles s'ils sont à moins de 100 kilomètres d'un lieu d'enfouissement technique autorisé, ce qui risque d'être le cas dans la région.

Le centre de tri de Roberval traite les matières recyclables provenant de la collecte de récupération résidentielle des trois MRC tandis que CODERR-02 possède à Alma un centre de tri qui traite environ 2 000 tonnes/année de matières provenant entièrement des industries, des commerces et des institutions (ICI) du Saguenay—Lac-Saint-Jean et qui est principalement orienté vers les papiers fins et confidentiels. Les installations possèdent une capacité maximale de 3 000 tonnes/année. La ressourcerie d'Alma mis en fonction depuis 2003 traite les encombrants et les CRD du secteur résidentiel.

Les boues de fosses septiques peuvent être acheminées à trois sites de disposition, soit celui de Saint-Prime qui procède par infiltration dans le sol, celui de L'Ascension dont le lixiviat est traité à même le système de traitement du lixiviat du LES, puis celui de Dolbeau-Mistassini qui est un système de déshydratation (DAB) des boues. Le filtrat est traité à même le système de traitement des eaux usées municipales et les matières solides sont disposées au LES.

Les principales infrastructures situées à proximité au Saguenay sont les suivantes :

- le centre de tri de Saguenay;
- deux centres de compostage, soit :
 - celui de Gazon Savard inc. d'une capacité de 85 000 t.m./an;
 - celui de AES Technologies inc. qui produit environ 3 500 t.m./an, pour une capacité de 50 000 t.m.
- le lieu d'enfouissement technique d'AES Technologies à Saguenay.

Une multitude de services de collecte, de traitement et d'élimination de matières résiduelles sont disponibles sur le territoire. Des intervenants du secteur public, privé et d'économie sociale se partagent différentes activités, comme le montre le tableau 3 suivant. La liste complète des intervenants se trouve à l'annexe 5.

Tableau 3 : Services et infrastructures disponibles sur le territoire

Service	Nombre	Nombre d'intervenants				
		Localisation		Types		
		Local	Externe	Public	Privé	Économie sociale
Collecte						
récupération(recyclable)	6	3	3	-	4	2
putrescible	-	-	-	-	-	-
déchets	8	5	3	-	7	1
encombrants	1	1	-	-	-	1
CRD	6	4	2	-	6	-
boues	8	8	-	-	8	-
RDD	-	-	-	-	-	-
Service de réemploi						
antiquité	1	1	-	-	1	-
aspirateurs	3	3	-	-	3	-
bicyclette	1	1	-	-	1	-
électroménager	2	2	-	-	2	-
livres	2	2	-	-	1	1
marché aux puces	8	8	-	-	8	-
matériel scolaire	1	1	-	-	-	1
meubles	9	9	-	-	6	3
musique	1	1	-	-	1	-
propane	1	1	-	-	1	-
surplus d'armée	1	1	-	-	1	-
vêtements	34	34	-	-	6	28
Récupérateur						
boues	1	1	-	-	1	-
graisses usées	1	-	1	-	1	-
huiles usées (RDD)	265	265	-	-	265	-
métal	3	3	-	-	2	1
métaux ferreux et non-ferreux	1	1	-	-	1	-
papiers/cartons	2	2	-	-	-	2
pièces et carcasses auto	1	1	-	-	2	-
pneus	265	265	-	-	265	-
RDD	1 +	1 +	1 +	-	-	-
	quincailleries	quincailleries	quincailleries			
Recycleur						
papiers/cartons	2	2	-	-	2	-
valorisation des putrescibles	2	-	2	-	2	-
peintures	1	1	-	-	-	1
Service d'élimination						
LES	3	3	-	3	-	-
DMS	3	3	-	-	3	-
DET	4	4	-	4	-	-

Les services de collectes résidentielles sont gérés par les MRC qui attribuent des contrats de collecte à des entreprises privées ou d'économie sociale, sauf pour les exceptions suivantes : la municipalité de Saint-François-de-Sales procède à sa propre collecte et enfouit ses déchets dans son propre site de dépôt en tranchées. La réserve de Mashteuiatsh a conclu un contrat avec un entrepreneur local pour la collecte des

déchets et la collecte sélective tout en détenant une entente avec la MRC pour l'enfouissement et le traitement des matières recyclables. La municipalité de Desbiens procède elle-même à la collecte de ses résidus domestiques, des encombrants ainsi que celle concernant les ICI qu'elle donne à contrat. Elle n'effectue pas de collecte sélective et elle possède un dépôt en tranchée où sont enfouis ses déchets. La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, quant à elle, effectue la collecte sélective en lien avec la MRC mais celle des déchets et leur enfouissement se fait indépendamment dans son propre dépôt en tranchée.

Les déchets et les matières récupérables sont collectés à des fréquences variables en fonction des MRC comme le montre le tableau 4 suivant.

Tableau 4 : Situation des collectes et des bacs dans les trois MRC

MRC	Déchets				Récupération				Encombrants
	Type de bac	Fréquence	Nombre de levées	Taux d'implantation des bacs	Type de bac	Fréquence	Nombre de levées	Taux d'implantation des bacs	Fréquence
Domaine-du-Roy	Roulant	2 semaines hiver 1 semaine été	33 (1)	60%	360 litres	2 semaines	26	100%	2 fois/année: mai et octobre
Lac-Saint-Est	Roulant	2 semaines hiver 1 semaine été	35 (1)	65%	240 litres	2 semaines	26	100%	sur appel et dépôt volontaire
Maria-Chapdelaine	Roulant	Semaines, sauf villégiature Collectées seulement été	52	25%	64 litres partout 360 litres volontaire	Aux semaines	52	100% 25%	2 fois/année: mai et octobre

Note : La période d'été considérée pour les deux MRC n'est pas la même, ce qui explique la différence dans le nombre de collectes, malgré le fait que les deux soient aux deux semaines l'hiver et à chaque semaine l'été. DDR : juin juillet août ; LSJE : du 15 mai au 15 septembre.

Entre autres, la MRC de Maria-Chapdelaine réalise près du double des collectes des deux autres MRC, car elle effectue 52 levées par année de déchets et autant de matières récupérables. Cette différence se reflète d'ailleurs sur les coûts qui sont plus élevés à la porte que les deux autres MRC. Les encombrants sont collectés deux fois par année aux MRC du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine sans mise en valeur tandis que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre un service de collecte sur demande par la ressourcerie qui en assure la mise en valeur. Les MRC ne réalisent aucune autre collecte actuellement.

La ressourcerie d'Alma et le dépôt de matériaux secs (DMS) de Maria-Chapdelaine reçoivent les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD), les encombrants et les métaux divers par apport volontaire. Ils effectuent le réemploi et la mise en valeur d'une certaine proportion des matières reçues. Le tableau 5 suivant donne une vue d'ensemble de la répartition des responsabilités, de l'exécution des travaux et des modes de paiement des différents services de gestion des matières résiduelles résidentielles tandis que le tableau 6 présente la situation pour le domaine des ICI.

Tableau 5 : Gestion actuelle des matières résiduelles pour le secteur résidentiel

Activité	Gestionnaire	Exécutant			Commentaire
		Privé	Public	Économie sociale	
Collecte					
récupération putrescible	MRC		X		Financée par une taxe municipale spécifique aux citoyens
déchets	MRC		X		Financée par une taxe municipale spécifique aux citoyens
encombrants	MRC		X		Financée par une taxe municipale spécifique aux citoyens
CRD	-		-		
Boues de fosses septiques	MRC	Privé, sauf public à Dolbeau-Mistassini	Dolbeau-Mistassini		Financé par les usagers du service, payé directement à l'entreprise qui donne le service sauf pour la Ville de Dolbeau-Mistassini qui le gère et le facture par une taxe municipale
RDD	-				-
Service de réemploi					
antiquités	Entreprises d'économie sociale et petites entreprises privées du milieu	X			Dans la majorité des cas, les gens apportent gratuitement leur matériel aux entreprises. Certaines entreprises font la collecte sur demande. Les entreprises privées se financent par la vente du matériel et acceptent donc essentiellement ce qui leur semble vendable.
aspirateurs		X			
bicyclette		X			
électroménager		X		X	
livres		X		X	
matériel scolaire		X			
marché aux puces		X		X	
meubles		X			
musique		X			
propane		X			
surplus d'armée		X			
vêtements		X		X	
Récupérateur					
boues	Privé	X			Financé par les usagers du service, payé directement au récupérateur
métal	Privé	X			Plusieurs récupérateurs le font gratuitement et financent l'activité par la vente des matériaux
métaux ferreux et non-ferreux	Privé	X			
pièces et carcasses auto	Privé	X			
pneus	Privé	X			Gratuit, financé par la taxe sur les pneus
RDD	Privé	X			Financée par les usagers du service
peintures	Privé	X			
Recycleur					
papiers/cartons	Privé	X			Cacades offre des contrats à long terme à des centres de tri partout au Québec
peintures	Organisme d'économie sociale			X	Elles sont expédiées à Peintures récupérées du Québec
valorisation des putrescibles	Privé	X			L'utilisateur doit payer lors de la disposition des matières à l'entreprise qui offre le service. L'entreprise se finance en partie par la vente des composts
Service d'élimination					
LES	MRC	X			Les MRC sont propriétaires mais l'exploitation est octroyée par contrat à l'entreprise privée
DMS	Privé	X			Financé par les usagers du service qui paient au propriétaire du DMS
Traitement des boues	Public	X			Une quote part est envoyée par la MRC aux municipalités locales
DET	Municipal		X		Les municipalités sont propriétaires et exploitants

Tableau 6 : Gestion actuelle des matières résiduelles pour le secteur des ICI

Activités	Gestionnaire	Exécutant			Commentaire
		Privé	Public	Économie sociale	
Collecte					
récupération	Privé et organismes d'économie sociale	X			Financé par les ICI utilisateurs
putrescible	*				
déchets	Privé	X			
encombrants	Privé	X			
CRD	Privé	X			
boues	Privé	X			
RDD	*	-	-	-	
Service de réemploi					
antiquité	Privé et économie sociale mais très peu développé	X			Financé par les entreprises qui se rentabilisent par la vente du matériel ou d'autres programmes de subvention
aspirateurs		X			
bicyclette		X			
électroménager		X			
livres		X			
matériel scolaire		X		X	
marché aux puces		X			
meubles		X			
musique		X			
propane		X			
surplus d'armée		X			
vêtements		X			
Récupérateur					
boues	Privé	X			Les usagers par l'intermédiaire de l'entreprise qui récupère
graisses usées		X			
métal		X			
métaux ferreux et non ferreux		X			
papiers/cartons		X			Gratuit, financé par la taxe sur les pneus
pièces et carcasses auto		X			
pneus		X			
RDD		X			
Recycleur					
papiers/cartons	Privé	X			Les recycleurs achètent le produit en fonction de sa valeur au marché qui est très variable
peintures					
valorisation des putrescibles	Privé	X			Financé par les usagers du service payé au recycleur
Service d'élimination					
LES	MRC	X			Les entreprises paient les frais à l'entreprise privée qui fait la collecte car cette dernière paie des frais la tm à l'entrée des LES municipaux
DMS	Privé	X			Les entreprises paient les frais à l'entreprise privée qui fait la collecte car cette dernière paie des frais la tm à l'entrée des DMS privés
Traitement des Boues	Public	X			Les usagers sauf Dolbeau-Mistassini où les citoyens paient par l'intermédiaire des municipalités
DET	Municipal		X		Les ICI ne sont pas autorisés dans ces sites

Des services de réemploi de différentes matières telles que les antiquités, les aspirateurs, les bicyclettes, les électroménagers, les livres, les meubles, le propane et les vêtements sont offerts par de multiples

organismes d'économie sociale et privés (63 intervenants) comme le montre le tableau 3 (voir plus haut) et l'annexe 5. Ces services sont offerts non uniformément sur le territoire à des taux de participations divers.

En plus d'assurer la gestion du centre de tri de Roberval et de la ressourcerie d'Alma, les trois MRC réalisent annuellement la récupération des sapins de Noël par apport volontaire, ce qui a représenté une collecte de 2 384 sapins dans la MRC du Domaine-du-Roy, 1 532 sapins dans la MRC Maria-Chapdelaine et 1 838 sapins dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en 2002.

Quelques autres intervenants privés récupèrent sur appel ou par apport volontaires les boues, les graisses usées, les métaux, les papiers/cartons, les pièces et carcasses d'auto, les plastiques, les pneus, certains résidus dangereux et le verre. Les coûts de ces collectes et de la disposition sont facturés directement à l'utilisateur par l'entreprise qui récolte les matières. Les pneus peuvent être récupérés à une multitude de garages. Certaines quincailleries acceptent les résidus de peintures et certaines pharmacies reçoivent les médicaments périmés.

La collecte des boues de fosses septiques est elle aussi assurée par l'entreprise privée qui facture directement aux clients et achemine les boues à l'une des trois installations de réception de boues du territoire à l'exception de la municipalité de Dolbeau-Mistassini qui gère la collecte. Les coûts de la disposition sont assurés par les municipalités sous forme de quote-part.

La majorité des boues provenant des installations de traitement des eaux usées municipales ont été jusqu'à maintenant valorisées sur des terres agricoles.

Finalement, les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ont investi respectivement 11 500\$ et 12 000\$ en 2002 dans le cadre de programmes de sensibilisation à la récupération et au recyclage.

À l'exception de Cascades et Abitibi-Consolidated qui recyclent certains papiers et cartons, il n'existe, sur le territoire, aucune autre entreprise assurant le recyclage des matières résiduelles. Les matières résiduelles doivent donc, à l'exception des papiers/cartons, être acheminées vers des recycleurs localisés à de grandes distances de la région.

Plusieurs entreprises privées offrent des services de collecte des matériaux de construction, démolition et rénovation industriels qu'ils acheminent aux DMS du territoire. Les frais sont défrayés directement par l'entreprise.

La majorité des ICI doivent disposer à leurs frais de leurs matières résiduelles auprès d'entreprises privées, à l'exception des ICI produisant moins de un mètre cube de déchets. Ces derniers peuvent bénéficier de la collecte résidentielle sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine fournissent gratuitement les conteneurs aux ICI de petite envergure qui en font la demande. Rappelons finalement que plusieurs commerces à grande surface compactent et disposent directement leur carton auprès de recycleurs.

Certaines boues industrielles sont enfouies et traitées à Dolbeau-Mistassini, à proximité du DMS et du LES existant.

2.3 PERFORMANCE ACTUELLE DE MISE EN VALEUR

Les services décrits précédemment permettent d'atteindre les performances de mise en valeur présentées. Le tableau 7 suivant montre les performances actuelles pour le secteur municipal, alors que le tableau 8 montre celles pour le secteur des ICI et de l'industrie de la CRD.

Tableau 7 : Quantité de matières générées, mises en valeur et éliminées pour 2002

Note : les pourcentages de matières générées 2002 sont calculés sur le total des matières générées (dernière colonne) alors que les

		Type de matière municipale								Grand total	
		Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	CRD	Métaux divers	Consignes		Résidus non recyclables
Générées 2002	tm/an	15 421	16 611	1 723	386	1 907	2 883	293	553	4 372	44 147
	%	34,93%	37,63%	3,90%	0,87%	4,32%	6,53%	0,66%	1,25%	9,90%	
Mises en valeur 2002	tm/an	5 793	243	146	13	959	108	136	257	0	7 922
	%	38%	1%	9%	3%	50%	4%	46%	47%	0%	18%
Éliminées 2002	tm/an	9 632	16 406	1 558	370	1 308	2 421	157	295	4 372	36 518

pourcentages de mise en valeur 2002 sont calculés sur les quantités générées 2002 de chaque matière.

Tableau 8 : Matières résiduelles provenant des ICI et de l'industrie de la CRD

Matières résiduelles provenant des ICI			
Catégorie	Généré total	Mis en valeur en 2003 total	Éliminé en 2003 total
Papier/carton des collectes ICI		3 067	0
Papier/carton autres sources		1 046	0
Verre		52	0
Plastique		0	0
Matières putrescibles commerciales		0	0
RDD: huiles usées		798	0
Pneus	954	954	0
Métaux divers		0	0
Total	33 999	5 918	28 081
Matières résiduelles provenant de l'industrie des CRD			
	Généré	Mis en valeur en 2002	Éliminé en 2002
Total	31 201	0	31 201

Sur une production globale de 44 147 t.m. de matières résiduelles générées en 2002, les matières recyclables et putrescibles représentent respectivement 34,93% et 37,63% du total des matières générées. À elles seules, ces deux types de matière représentent plus de 70% de toutes les matières résiduelles.

En 2002, la performance de mise en valeur des matières recyclables, des encombrants et des métaux divers a varié entre 30 et 50% tandis que la performance pour les autres types de matières est très faible. Les types de matières résiduelles qui ont présenté une certaine performance de mise en valeur étaient au moins en partie accompagnés de collectes. Les matières putrescibles qui représentent un fort pourcentage des matières résiduelles ont une performance de mise en valeur presque nulle. Notons aussi les RDD, qui représentent un danger important pour l'environnement, ont un taux de mise en valeur de seulement 4%. En 2002, 82% des matières résiduelles résidentielles étaient acheminées aux lieux d'élimination.

Bien que les données relatives aux ICI et aux matériaux de CRD soient très fragmentaires, nous savons toutefois qu'en 2002, 64% des matières résiduelles des ICI et 100% de l'industrie de la CRD étaient acheminées à l'élimination (LES ou DMS).

2.4 COÛT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les coûts pour la gestion des matières résiduelles des trois MRC sont présentés au tableau 9 suivant pour les années 2002 et 2004.

Tableau 9 : Coûts de gestion des matières résiduelles municipales en 2002 et 2004

	Année 2002															
	MRC DDR				MRC LSJE				MRC MARIA				Totaux			
	\$/an	\$/habitant	\$/porte	\$/t	\$/an	\$/habitant	\$/porte	\$/t	\$/an	\$/habitant	\$/porte	\$/t	\$/an	\$/habitant	\$/porte	\$/t
Collecte des matières 2002																
Élimination	386 368	11	26	34 ¹	666 757	13	31	39 ¹	400 064	15	34	49 ¹	1 453 188	13	30	40 ¹
Récupération	257 578	8	17	112 ²	458 130	9	21	105 ²	309 696	11	27	326 ²	1 025 404	9	21	134 ²
Total	643 946	19	44	47 ³	1 124 887	21	52	53 ³	709 760	26	61	77 ³	2 478 592	22	51	56 ³
Traitement des matières 2002																
Élimination	326 402	10	22	29 ¹	697 166	13	32	41 ¹	221 461	8	19	27 ¹	1 245 028	11	26	34 ¹
Récupération	103 037	3	7	45 ²	210 175	4	10	48 ²	39 834	1	3	42 ²	353 046	3	7	46 ²
Total	429 439	13	29	31 ³	907 341	17	42	43 ³	261 295	10	22	28 ³	1 598 074	14	33	36 ³
Grands totaux 2002																
Élimination	712 770	21	48	63 ¹	1 363 923	26	63	81 ¹	621 525	23	53	75 ¹	2 698 216	24	56	74 ¹
Récupération	360 615	11	24	156 ²	668 305	13	31	153 ²	349 530	13	30	368 ²	1 378 450	12	29	181 ²
Total	1 073 385	32	73	78 ³	2 032 228	38	93	96 ³	971 055	36	84	106 ³	4 076 666	36	85	92 ³
	Année 2004															
	MRC DDR				MRC LSJE				MRC MARIA				Totaux			
	\$/an	\$/habitant	\$/porte		\$/an	\$/habitant	\$/porte		\$/an	\$/habitant	\$/porte		\$/an	\$/habitant	\$/porte	
Collecte des matières 2004																
Élimination	455 314	14	31	34 ¹	634 514	12	29	34 ¹	464 006	17	40	38 ¹	1 553 834	14	32	35 ¹
Récupération	347 179	10	23	119 ²	482 878	9	22	141 ²	324 799	12	28	218 ²	1 154 856	10	24	147 ²
Total	802 493	24	54	49 ³	1 117 392	21	51	50 ³	788 805	29	68	58 ³	2 708 690	24	56	52 ³
Traitement des matières 2004																
Élimination	297 363	9	20	22 ¹	1 116 531	21	51	60 ¹	279 909	10	24	23 ¹	1 693 803	15	35	38 ¹
Récupération	120 436	4	8	41 ²	700 217	13	32	204 ²	3 119	0	0	2 ²	823 772	7	17	106 ²
Total	417 799	12	28	26 ³	1 816 748	34	84	82 ³	283 028	10	24	21 ³	2 517 575	22	52	48 ³
Grands totaux 2004																
Élimination	752 677	22	51	56 ¹	1 751 045	33	81	94 ¹	743 915	27	64	61 ¹	3 247 637	29	67	73 ¹
Récupération	467 615	14	32	160 ²	1 183 095	22	54	345 ²	327 918	12	28	220 ²	1 978 628	17	41	253 ²
Total	1 220 292	36	83	75 ³	2 934 140	56	135	132 ³	1 071 833	39	92	79 ³	5 226 265	46	109	100 ³

Note : (1) coûts/tonne éliminée; (2) coûts/tonne mise en valeur; (3) coûts/tonne générée.

Les coûts moyens totaux par porte pour l'ensemble des MRC ont augmenté de 85\$ à 109\$ la porte entre 2002 et 2004. Une synthèse est présentée dans le tableau 10 suivant :

Tableau 10 : Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles municipales en 2002 et 2004

	MRC DDR	MRC LSJE	MRC Maria	Total
Coûts totaux en 2002				
Coût total	1 073 384 \$	2 032 228 \$	971 054 \$	4 076 667 \$
Coût par porte	72,60 \$	93,50 \$	84 \$	84,70 \$
Coûts totaux en 2004				
Coût total	1 220 292 \$	2 934 140 \$	1 071 833 \$	5 226 265 \$
Coût par porte	83 \$	135 \$	92 \$	109 \$

Les principaux facteurs ayant entraîné cette augmentation de 28% sont :

- la hausse des coûts d'opération du centre de tri de Roberval;
- l'ajout en 2003 de la ressourcerie d'Alma.

Les dépenses municipales de gestion des matières résiduelles étaient en 2004 de 5 226 265\$ dont 3 247 637\$ (62% du total) étaient attribuables à la collecte et à l'élimination, tandis que 1 978 628\$ (38% du total) étaient réservées à la collecte et au traitement du recyclage. Les coûts annuels étaient à peu près également répartis entre la collecte et le traitement des matières.

Les coûts de collecte par porte de la MRC de Maria-Chapdelaine sont plus élevés d'environ 25% que les deux autres MRC car celle-ci offre un service hebdomadaire pour les deux collectes, ce qui représente 104 levées comparativement à environ 60 levées pour les deux autres MRC.

Les coûts de gestion globale de 2004 sont de 83\$/porte pour la MRC du Domaine-du-Roy, de 135\$/porte pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de 92\$/porte pour la MRC de Maria-Chapdelaine. Les coûts supérieurs de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'expliquent en grande partie parce qu'ils offrent un service de récupération des gros matériaux que les autres MRC n'offrent pas.

3. ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le plan d'action du PGMR sera décrit à la troisième partie du présent document. Il fut élaboré en considérant certains enjeux dont les plus influents sont présentés ici. Il est fondé sur un ensemble d'orientations et objectifs qui ont été adoptés par les MRC afin de servir de lignes directrices.

3.1 ENJEUX

L'élaboration du PGMR doit tenir compte de certaines obligations légales et éléments contextuels qui seront traités dans ce chapitre. Le premier chapitre présente les aspects légaux, suivi des caractéristiques plus spécifiques à la situation régionale et finalement de certaines contraintes relatives à la gestion des matières résiduelles.

3.1.1 Contexte légal

Le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles constitue la politique du gouvernement sur la gestion des matières résiduelles, tel que décrit à l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Il constitue le cadre légal relatif à la gestion des matières résiduelles au Québec dont voici certaines des principales obligations municipales.

Les MRC doivent produire un plan de gestion des matières résiduelles et les municipalités doivent s'y conformer sans possibilité de retrait. Le gouvernement s'engage quant à lui à respecter les dispositions du plan qu'il a approuvé. Le plan de gestion des matières résiduelles doit traiter des objectifs, des moyens et des installations pour la mise en valeur et l'élimination de l'ensemble des matières résiduelles du territoire, incluant les industries, commerces et institutions (ICI) et l'industrie de la construction-rénovation-démolition (CRD). Bien que l'ensemble du contexte des matières résiduelles doive être traité, les obligations de performance des MRC et des municipalités ne concernent que le secteur résidentiel. Les industries ont pour leur part la responsabilité des résultats dans leurs domaines respectifs.

Selon le plan d'action gouvernemental, les objectifs de mise en valeur à atteindre pour 2008 dans le secteur municipal sont les suivants. Ils ont été établis en fonction des différents types de matières.

- 60% de la proportion des matières recyclables (du verre, du plastique, du métal, des fibres), des encombrants et de la matière putrescible peut potentiellement être mise en valeur.
- 75% de la proportion des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) peut potentiellement être mise en valeur.
- 50% de la proportion du textile peut potentiellement être mise en valeur.
- 80% de la proportion des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses peut potentiellement être mise en valeur.

L'objectif dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition est de 60%.

Ces objectifs gouvernementaux sont exprimés en fonction du potentiel de mise en valeur des matières résiduelles qui a été établi à 82,71% de la matière résiduelle générée. Si les objectifs sont exprimés en fonction de la matière résiduelle générée, les pourcentages deviennent les suivants :

- 50% des matières recyclables (du verre, du plastique, du métal, des fibres), des encombrants et de la matière putrescible
- 62% des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux)
- 41% du textile
- 60% des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses

Les performances de l'ensemble du PGMR seront traitées en fonction des matières résiduelles générées et non pas en fonction du potentiel de mise en valeur des matières. Ces performances seront donc comparées aux objectifs gouvernementaux qui seront eux aussi exprimés en fonction de la matière résiduelle générée. Cette approche permet d'alléger le texte et évite d'introduire une variable relativement arbitraire comme l'est le potentiel de mise en valeur, ce dernier pouvant évoluer en fonction des technologies et des marchés.

Le tableau II suivant permet de comparer les obligations de mise en valeur du Plan d'action québécois avec la situation actuelle afin d'établir les efforts nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Tableau 11 : Objectifs de mise en valeur et efforts à faire pour chaque types de matières

		Type de matière municipale									Grand total
		Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	CRD	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Générées 2002 (1)	tm/an	15421,31	16610,72	1722,59	385,53	1906,53	2882,63	293,19	552,60	4372,11	44 147
	%	34,93%	37,63%	3,90%	0,87%	4,32%	6,53%	0,66%	1,25%	9,90%	
Mises en valeur 2002 (2)	tm/an	5789,00	205,00	165,00	16,00	599,00	462,00	136,00	257,20	0,00	7 629
	%	37,54%	1,23%	9,58%	4,15%	31,42%	16,03%	46,39%	46,54%	0,00%	17%
Éliminées 2002 (2)	tm/an	9632,31	16405,72	1557,57	369,53	1307,53	2420,63	157,19	295,00	4372,11	36 518
	%	62,46%	98,77%	90,42%	95,85%	68,58%	83,97%	53,61%	53,38%	100,00%	83%
Objectifs de mise en valeur en fonction du Plan d'action québécois (2)	tm/an	7710,66	8305,36	706,26	239,03	953,27	1441,31	0,00	331,56	0,00	19 687
	%	50,00%	50,00%	41,00%	62,00%	50,00%	50,00%	0,00%	60,00%	0,00%	45%
Éliminé si les objectifs sont atteints (2)	tm/an	7710,66	8305,36	1016,33	146,50	953,27	1441,31	293,19	221,04	4372,11	24 460
	%	50,39%	50,39%	58,66%	37,98%	50,00%	50,00%	100,00%	40,00%	100,00%	55%
Effort pour atteindre les objectifs du gouvernement (2)	tm/an	1921,66	8100,36	541,26	223,03	354,27	979,31	-136,00	74,36	0,00	12 058
	%	12,46%	48,77%	31,42%	57,85%	18,58%	33,97%	-46,39%	13,46%	0,00%	27%
Moyens en application actuellement	Collecte et sensibilisation	Dépôts partiels de résidus verts (arbres de Noël, pelouse, feuilles)	Dépôts et cueillette partielle des friperies	Dépôts privés et ressourcerie d'Alma	Cueillette (2 fois/an) et dépôt à la ressourcerie d'Alma	Dépôts					
Moyens minimums à appliquer pour atteindre les objectifs gouvernementaux	Collecte Sensibilisation accrue Simplification	Collecte Sensibilisation Simplification	Dépôts Forte promotion du réemploi Simplification	Collecte Forte sensibilisation	Collecte Dépôts	Collecte Dépôts					

Note1 : Les pourcentages sont calculés sur la quantité générée TOTALE.

Note 2 : Les pourcentages sont calculés sur les quantités générées PAR MATIÈRE.

On constate que les MRC ont généré 44 147 t.m. de matières résiduelles en 2002, réparties en différentes catégories de matière.

Les résultats de mise en valeur pour l'ensemble des matières ne rencontrent pas les objectifs du plan d'action du gouvernement et ce, pour l'année 2002. Cependant, les efforts pour atteindre ces objectifs sont variables pour chacune des matières.

La mise en valeur des matières recyclables a atteint un taux de 38% en 2002 comparativement à un objectif gouvernemental de 50%. Il est donc nécessaire d'augmenter la performance de 12%, ce qui représente 1922 t.m./an.

Bien qu'un pas intéressant ait été franchi pour les textiles, les matériaux encombrants et les matériaux secs (construction, rénovation, démolition), les efforts de mise en valeur pour atteindre les objectifs sont encore imposants. Dans le cas des matières putrescibles et des résidus domestiques dangereux presque tout reste à faire puisque les pourcentages de mise en valeur actuels sont respectivement de 1% et 4% pour 2002.

Il est essentiel pour atteindre les objectifs gouvernementaux, et ce dans le cas de toutes les autres matières, d'implanter des collectes spécifiques associées à d'importantes campagnes d'éducation et de sensibilisation. À l'exception du cas des textiles où une forte sensibilisation, une promotion et une collaboration avec les entreprises déjà impliquées dans le milieu permettraient peut-être l'atteinte des objectifs gouvernementaux, sans nécessiter de collecte spécifique.

Le plan d'action gouvernemental comporte d'autres obligations pour les municipalités. Il exige entre autres :

- que la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement soit assurée;
- que le plan de gestion des matières résiduelles favorise, dans sa mise en oeuvre, la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises oeuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- qu'il soit détourné le maximum de résidus putrescibles des lieux d'élimination tout en offrant sur le marché des matières secondaires de qualité (compost). Les municipalités seront assujetties à l'obligation réglementaire de récupérer les herbes et les feuilles qui n'auront pu être laissées sur place;
- que des outils d'éducation et d'information soient élaborés, adaptés aux différents intervenants et diffusés auprès du plus grand nombre possible de personnes et de groupes;
- que soient stimulées et soutenues les initiatives des entreprises d'économie sociale et des groupes communautaires à vocation environnementale qui s'inscrivent dans la poursuite du Plan d'action québécois et des plans de gestion des matières résiduelles;
- que soit élaboré un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en oeuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan;
- que des plans directeurs de gestion des boues municipales et industrielles soient confectionnés par les municipalités régionales. Ces plans feront partie intégrante des plans de gestion des matières résiduelles. Éventuellement, aucune boue ne devrait être enfouie sans démonstration qu'il n'est pas économiquement viable de la valoriser;
- que soient mis sur pied des comités de vigilance par les exploitants d'installations d'élimination;
- que les propriétaires de lieux d'élimination constituent des fonds de suivi après fermeture.

Le plan d'action gouvernemental exige aussi que les MRC tiennent compte, dans l'élaboration de leurs plans de gestion des matières résiduelles, des principes fondamentaux suivants qui sont à la base du Plan d'action québécois :

- **les 3RV-E** : à moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- **la participation des citoyens et des citoyennes** : la participation des citoyens et des citoyennes à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs. Pour cette raison, les citoyens et les citoyennes doivent avoir accès à l'information pertinente sur le sujet ainsi qu'aux tribunes appropriées dans le cadre des processus menant les autorités à la prise de décision;
- **la régionalisation** : c'est à l'échelle d'une municipalité régionale, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en œuvre;
- **le partenariat** : en assumant son rôle, sa mission et sa part de responsabilité, chaque intervenant contribue à mettre en place de façon cohérente, concertée et complémentaire les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et ce, en collaboration avec les autres intervenants qui agissent de même.

Les éléments précédents fournissent le cadre légal dans lequel doit s'insérer la démarche d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.

3.1.2 Contexte régional

Certains aspects contextuels spécifiques à la région à l'étude serviront d'assise à l'établissement des orientations, des objectifs et du plan d'action du PGMR, dont voici une présentation sommaire.

La décision des trois MRC de réaliser le PGMR en concertation est associée à certaines conditions qui influenceront les solutions envisagées. Le territoire des trois MRC est relativement homogène et sa population dépend globalement des mêmes ressources économiques. Celle-ci est relativement mobile sur tout le territoire et souvent un individu aura des propriétés et des activités dans plus d'une MRC pour le travail, les loisirs, pour les résidences principale et secondaire, pour le camping, les activités de chasse et de pêche, etc. Elle est aussi relativement étalée sur l'ensemble du territoire, est peu densifiée et est en nombre relativement faible pour atteindre des volumes favorables à l'implantation d'infrastructures efficaces et peu coûteuses. D'ailleurs, plusieurs infrastructures, comme par exemple le centre de tri de petits matériaux, sont déjà utilisés en commun par les trois MRC.

Ces considérations militent en faveur de la recherche d'une solution globale intégrée qui présenterait les principaux avantages suivants :

- uniformisation des services et cohésion des messages;
- rentabilisation des services;
- pouvoir accru des MRC et des municipalités en vue de l'application du PGMR sur l'ensemble du territoire.

Une telle approche fait aussi face à certains défis d'envergure, entre autres:

- la problématique de partage des coûts sur le territoire;
- la répartition du pouvoir décisionnel et l'impact sur l'autonomie des MRC;
- le partage des retombées économiques et des infrastructures;
- la répartition actuelle non uniforme de certains services sur le territoire.

On retrouve sur le territoire plusieurs centres de services comme ceux de Dolbeau-Mistassini, Roberval, Saint-Félicien et Alma. Ils sont entourés d'une multitude de municipalités d'envergure variable. Les infrastructures de gestion de matières résiduelles actuelles sont étalées sur le territoire.

Les intervenants sont variés et proviennent de tous les secteurs d'activité tant publics que privés ou du milieu de l'économie sociale. Ces caractéristiques militent en faveur de solutions intégrant les acteurs existants sur l'ensemble du territoire et assurant une répartition équitable des services, des infrastructures et des retombées économiques. La philosophie visant à éviter la centralisation des activités dans les grands centres urbains externes au territoire est dominante au Lac-Saint-Jean et est souvent un cheval de bataille des élus régionaux. Il est donc cohérent qu'un mode de gestion décentralisée et équitable guide le mode de répartition des infrastructures, des services et des coûts entre les municipalités et MRC du territoire.

L'entreprise privée couvre une partie de la collecte et de la récupération des matières recyclables dans les ICI, particulièrement dans les secteurs qui présentent une rentabilité pour ces activités, celles non rentables étant plutôt laissées au secteur municipal. Les services privés sont très hétérogènes et varient en fonction du territoire desservi et du type de matière. Considérant la responsabilité accrue des MRC vis-à-vis de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles et la faible quantité de matières résiduelles résidentielles pour rentabiliser certaines installations, il pourrait s'avérer à propos d'envisager une prise en charge plus importante de la gestion des matières résiduelles par les MRC. Cela aurait pour effet d'introduire les matières plus rentables, en l'occurrence celles des ICI et de l'industrie de la CRD, à celles qui sont actuellement plus problématiques à récupérer.

Les organismes d'économie sociale sont fortement impliqués dans le secteur du réemploi et développent graduellement des services dans le domaine du recyclage et de la collecte. Considérant leurs intérêts moins lucratifs, ils démontrent une grande créativité et efficacité avec très peu de moyens. L'intégration privilégiée de ces organisations aux activités de gestion des matières résiduelles des MRC pourrait favoriser l'atteinte des objectifs à des coûts raisonnables. Rappelons que le Plan d'action québécois privilégie aussi cette avenue. Un meilleur encadrement et l'instauration d'une politique et d'un soutien favorisant la synergie, la promotion et le développement du marché du réemploi pourraient s'avérer particulièrement efficaces. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est a d'ailleurs déjà orienté ses collaborations et contrats dans cette direction.

Les secteurs de villégiature, particulièrement importants ici, reçoivent des services non uniformes. Les efforts de sensibilisation actuels sont inégaux sur le territoire, insuffisants et souvent contradictoires ou à tout le moins confus.

Finalement, rappelons que les données relatives à la gestion des matières résiduelles des ICI sont très parcellaires. Un effort de suivi serait tout indiqué afin de mieux identifier la situation, cibler les éléments problématiques et développer des solutions efficaces.

La nouvelle réglementation sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles exige que tous les lieux d'enfouissement sanitaires par atténuation naturelle qui existent actuellement soient fermés d'ici trois ans ou modifiés afin d'être conformes aux nouvelles exigences des centres d'enfouissement techniques. Les

LES de Saint-Prime et Dolbeau-Mistassini sont presque remplis et appelés à fermer. Le LES de L'Ascension a quant à lui déjà fait l'objet d'une mise aux normes en 1997 et des travaux complémentaires pourraient le rendre conforme aux exigences du nouveau règlement. Il pourrait avoir une capacité d'enfouissement sur une longue période. Considérant que les coûts d'exploitation des nouveaux LET seront plus élevés que les LES actuels et que les quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement doivent être réduites conformément au Plan d'action québécois, il pourrait être avantageux d'envisager l'exploitation d'un seul LET.

La gestion des boues est très variable actuellement sur le territoire. Un service uniforme de gestion des BFS offrirait plusieurs avantages. Les boues municipales et industrielles pourraient continuer à être valorisées sur les terres agricoles ou intégrées au système de gestion des matières putrescibles susceptible de s'établir. Une évaluation des avantages et inconvénients de chaque option serait nécessaire.

3.1.3 Contexte particulier à la gestion des matières résiduelles

Rappelons maintenant certains éléments du contexte actuel relativement à la gestion des matières résiduelles qu'il est important de garder à l'esprit dans le cadre de l'élaboration du PGMR.

L'apport volontaire a démontré un niveau de performance relativement faible et inférieur aux objectifs du Plan d'action québécois, comme en témoignent les expériences dans ce domaine au Québec. Bien que ce type de service doive être encouragé en raison de l'effet d'entraînement qu'il produit grâce à la mobilisation d'une portion spécifique de la population, d'autres services comme les collectes, en particulier, doivent souvent y être greffés afin d'augmenter les performances auprès de la population en général.

Les collectes et le transport des matières résiduelles destinées au recyclage demeurent une part importante des coûts de gestion des matières résiduelles. Elles dépassent globalement 50% des coûts totaux. Bien que les services de collectes s'avèrent souvent le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs, ils doivent être optimisés afin de favoriser la mise en valeur des matières, d'éviter la contamination des différents types de collecte et de faciliter la tâche du citoyen à des coûts raisonnables.

Le Plan d'action québécois recommande en priorité la réduction et le réemploi à la source, mais n'établit aucun objectif quantitatif précis. Il est d'ailleurs difficile de quantifier cette performance. La réduction demeure l'une des activités les plus rentables. En effet, chaque tonne de matière résiduelle intégrée dans le cycle de gestion des matières résiduelles entraîne des coûts et aura un impact environnemental. Chaque tonne évitée représente donc une économie non négligeable. Les investissements de soutien et de sensibilisation à la réduction et au réemploi à la source peuvent donc être très rentables. Ces activités ne doivent donc pas être négligées dans le cadre du PGMR.

Le marché des matières recyclables est très variable. Les technologies de tri, de traitement et de valorisation des matières résiduelles sont actuellement en effervescence. Il est donc important de demeurer à l'affût des opportunités tout en évitant de s'engager trop fermement à long terme envers certaines technologies.

La valorisation du putrescible est une priorité gouvernementale. Les procédés envisageables sont effectués en condition d'aérobie ou anaérobie et ont l'obligation de produire un compost de qualité. La redistribution de ce dernier dans le milieu serait un retour normal aux citoyens, vu l'effort de mise en valeur qu'ils fournissent, et leur démontrerait l'utilité de cet effort.

Le nouveau règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles force les propriétaires de dépôts de matériaux secs d'adapter leurs installations au nouveau règlement ou de fermer d'ici trois ans.

Une forte proportion des matériaux de CRD provient du secteur industriel. Considérant que la proportion de ces matériaux provenant du secteur résidentiel est relativement faible, une solution de récupération et de recyclage intégrant les secteurs résidentiels et industriels s'avèrerait avantageuse économiquement et favoriserait l'implantation d'équipements performants, tout en offrant une opportunité à ce secteur de l'industrie d'atteindre lui aussi ses objectifs de mise en valeur.

3.2 ORIENTATIONS

En ce qui concerne les matières résiduelles, les MRC ont retenu les seize orientations suivantes afin de guider l'élaboration des objectifs et le plan d'action.

1. Privilégier la concertation pour la gestion des matières résiduelles et la synergie des infrastructures et des équipements entre les trois MRC, tout en optimisant autant que possible l'utilisation des équipements et des infrastructures déjà en place, lorsque les exigences techniques peuvent être satisfaites.
2. Favoriser une équité sur tout le territoire des trois MRC dans la répartition des services aux citoyens et des infrastructures, relativement à la collecte, à la mise en valeur et à l'élimination, à l'aide, entre autres, d'un système de tarification équitable entre les MRC. Un préjugé favorable est accordé à la décentralisation des équipements et des infrastructures de façon à favoriser leur implantation sur l'ensemble du territoire couvert par le PGMR.
3. Atteindre au minimum les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles municipales de la politique québécoise pour chaque matière, selon les échéanciers du gouvernement du Québec, en fournissant les efforts nécessaires et en planifiant des mesures complémentaires si les résultats observés en cours de route ne présentent pas l'efficacité attendue.
4. Optimiser les coûts en sélectionnant pour chaque matière et chaque domaine d'action (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et disposition) les solutions qui sont les plus performantes en termes de coûts unitaires et qui évitent de les augmenter indûment par de faibles gains de performance, tout en s'assurant qu'elles sont conformes aux orientations et permettent d'atteindre les objectifs.
5. Prendre en charge en priorité, tant au plan économique qu'organisationnel, les matières les plus polluantes à l'enfouissement, ce qui inclut en premier lieu les matières putrescibles et les résidus domestiques dangereux (RDD).
6. Favoriser, dans l'ordre de priorité suivant, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles même si l'effort financier est légèrement supérieur à une solution défavorable à cet ordre de priorité, et en effectuant les efforts de réduction en priorité sur les matières qui vont à l'enfouissement.
7. Réduire la quantité de matières résiduelles générées au moyen d'un système de tarification incitatif qui défavorisera l'élimination et qui financera les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation orientées à cette fin.
8. Développer, en collaboration avec les entreprises, institutions et organismes des solutions permettant de favoriser, faciliter et inciter à l'atteinte des objectifs de mise en valeur des secteurs des ICI et de l'industrie de la CRD notamment par une intégration — et une optimisation — des infrastructures et des services municipaux avec ces secteurs.

9. Développer des solutions qui assurent une autonomie des MRC vis-à-vis du marché.
10. Favoriser les retombées locales (à l'échelle des municipalités et des MRC) par, notamment, la création d'emplois et la consolidation de l'expertise existante sur le territoire puis en privilégiant, dans la gestion des matières résiduelles, le développement de l'économie sociale et le partenariat avec les organismes et les entreprises du milieu.
11. Réduire l'utilisation de ressources fossiles et atténuer la production et l'émission de gaz à effet de serre en favorisant, à impact égal par ailleurs, la consommation de produits fabriqués à partir de ressources renouvelables et en optimisant les solutions liées au transport, à la mise en valeur et à l'élimination des matières résiduelles.
12. Faire en sorte que les services aux citoyennes et citoyens soient simples et accessibles.
13. Implanter rapidement dans les administrations municipales toutes les mesures de réduction et de mise en valeur retenues afin de donner l'exemple et de vérifier l'efficacité des mesures proposées.
14. Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation afin de favoriser une participation accrue à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage entre autres en fournissant une information uniforme et cohérente par un programme de communication commun aux trois MRC, tout en accordant une attention particulière aux interventions en milieu scolaire, dans les institutions et les grandes entreprises.
15. Élaborer un mode de suivi et de contrôle efficace afin d'évaluer précisément l'évolution des performances de réduction à la source et de mise en valeur en fonction des actions implantées et des objectifs visés et réaliser annuellement, sur la base de ces résultats, les ajustements requis pour augmenter l'efficacité des actions, optimiser les budgets et cibler les efforts dans les secteurs problématiques (en les consignnant dans un rapport annuel d'amélioration continue).
16. Identifier clairement les actions que doit réaliser le gouvernement afin d'assurer l'efficacité de nos actions et l'atteinte de nos objectifs.

3.3 OBJECTIFS

Une série d'objectifs ont été élaborés en fonction des différentes catégories d'action suivantes. Ils ont été élaborés en tenant compte des enjeux et des orientations spécifiés précédemment.

- performance de réduction et de mise en valeur;
- gestion des matières résiduelles;
- programmes d'information et de communication;
- suivi et contrôle;
- réduction et réemploi à la source;
- réemploi;
- récupération et recyclage;
- valorisation;

- élimination;
- gestion de boues.

3.3.1 Performance de réduction et de mise en valeur

1. Mettre en valeur 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres dans l'ordre de priorité suivant : réemploi, recyclage et valorisation (en tonne métrique).
2. Mettre en valeur 60 % de la matière putrescible (t.m.).
3. Mettre en valeur 60 % des encombrants dans l'ordre de priorité suivant : réemploi, recyclage et valorisation (t.m.).
4. Mettre en valeur 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux ou RDD) dans l'ordre de priorité suivant : recyclage et valorisation (t.m.).
5. Mettre en valeur 50 % du textile dans l'ordre de priorité suivant : réemploi, recyclage et valorisation (t.m.).
6. Mettre en valeur 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses dans l'ordre de priorité suivant : réemploi, recyclage et valorisation (t.m.).
7. Améliorer la répartition de la gestion des matières résiduelles selon l'ordre de priorité suivant : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination, par rapport à la situation de 2002.
8. Faire en sorte que le bois provenant de la récupération domiciliaire et de la CRD soit prioritairement réutilisé, puis recyclé, puis valorisé afin qu'une infime partie soit éliminée.
9. Offrir autant que possible aux citoyens un guichet unique pour la disposition des matières résiduelles.

3.3.2 Gestion des matières résiduelles

10. Identifier les solutions qui offrent le coût unitaire (à la tonne) le plus bas possible pour les meilleurs gains de performance jusqu'au niveau et au-delà des objectifs de la politique gouvernementale et ce, en identifiant, pour des fins de prise de décision, les seuils où le ratio coûts/gains de performance augmente indûment.
11. S'assurer d'une péréquation équitable des coûts de transport et d'immobilisation dans le cas de la mise en œuvre d'éventuels centres de tri, plates-formes de compostage, centres de transfert ou sites d'élimination communs.
12. Élaborer les offres de service pour favoriser les entreprises régionales et d'économie sociale (choix des technologies, cautionnements, durée des contrats, assurances, etc.).
13. Optimiser les trajets de collecte et leur fréquence afin de réduire les distances de parcours au minimum.
14. Maintenir et augmenter les emplois du secteur en privilégiant les organismes d'économie sociale et, dans l'ordre, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.

15. Mettre en commun, intégrer et répartir les équipements et services de gestion des matières résiduelles en s'assurant d'un partage équitable des emplois et des retombées économiques ou en prévoyant si les coûts supplémentaires impliqués sont trop importants des mesures compensatoires entre les MRC.
16. Favoriser l'augmentation de la mise en valeur des matières résiduelles par les organismes caritatifs.
17. Élaborer un système de tarification qui permettra de financer certaines activités de communication, de récupération et de valorisation par les tarifs de l'élimination.
18. Mettre en place des mécanismes de concertation et de gestion visant à intégrer les activités de mise en valeur des entreprises et des organisations à celles des municipalités lorsque ces activités réduisent les coûts de gestion des matières résiduelles municipales et augmentent la performance de réduction.
19. Conserver autant que possible au sein de la gestion municipale la mise en valeur des produits les plus rentables afin d'utiliser ces gains en compensation pour la gestion des produits plus coûteux à mettre en valeur.
20. Développer avec les industries, commerces et institutions des interventions, des mesures financières incitatives et des plans de communication afin de favoriser les 3RV, dont particulièrement la réduction.
21. Implanter un programme global et permanent d'amélioration continue qui recueillera et analysera des problèmes et les propositions de solution, et qui, annuellement, apportera des améliorations générant des économies, une plus grande efficacité et satisfaction des clients et des intervenants.

3.3.3 Programme d'information et de communication

22. Uniformiser les modalités et les directives d'utilisation des services de collecte auprès des citoyens des trois MRC afin de faciliter des campagnes de sensibilisation concertées et efficaces.
23. Développer un programme expérimental de réduction et de récupération qui sera implanté et suivi dans les administrations municipales afin de promouvoir par l'exemple, d'évaluer les plans de communication et de vérifier l'efficacité de sa mesure.
24. S'assurer que la population soit bien informée des bonnes pratiques en matière des 3RV et leur fournir les outils pour les mettre en application.
25. S'assurer que tous les citoyens et les entreprises puissent savoir en tout temps et facilement quoi faire avec quelque résidu que ce soit.
26. Offrir un guichet unique d'information et de plaintes pour les citoyens et les industries.

3.3.4 Suivi et contrôle

27. Implanter, dans le cadre d'un programme d'amélioration continue, un plan de suivi et contrôle efficace afin de pouvoir vérifier l'atteinte des résultats du plan et de procéder aux ajustements lorsque nécessaire.
28. Afin de faciliter les diagnostics et la recherche de solutions correctives et d'optimisation, élaborer, dès le départ, des indicateurs et des méthodes de mesure et de contrôle qui vont

- quantifier le plus précisément possible l'efficacité des mesures de gestion des matières résiduelles en fonction des objectifs et qui vont assurer le suivi des facteurs et paramètres pouvant influencer les résultats.
29. Réaliser un suivi de l'évolution des entreprises et des emplois dans le domaine de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles.
 30. Réaliser un suivi de l'évolution des activités de réduction et de réemploi à la source par les citoyens et les entreprises.
 31. Faire un bilan détaillé de la CRD et planifier les moyens nécessaires afin que la disparition des dépôts de matériaux secs n'occasionne pas l'acheminement de ces matières à l'élimination.
 32. Évaluer annuellement la performance du programme de communication, en réviser le contenu et l'ajuster afin d'améliorer graduellement sa performance.

3.3.5 Réduction à la source

33. Réduire la production de matières résiduelles à la source de 10%.
34. Que la majorité des citoyens valorise sur place le gazon et les feuilles.
35. Favoriser l'implantation de réseaux de synergie de sous-produits sur le territoire.
36. Faire en sorte que davantage d'entreprises du territoire s'engagent dans une démarche d'écoefficacité.
37. Identifier et analyser les pratiques innovatrices et écologiques mises en œuvre par les citoyens et les promoteurs du territoire, spécialement dans le domaine de la construction et de la rénovation, et favoriser, auprès des gestionnaires des départements interpellés dans les administrations municipales, la réceptivité à l'égard de celles dont la démonstration est concluante, tout en s'assurant que les réglementations soient harmonisées entre les municipalités des trois MRC.

3.3.6 Réemploi

38. Faire en sorte que tous les citoyens, incluant ceux à mobilité réduite ou ne possédant pas les véhicules appropriés puissent disposer de leurs encombrants facilement afin qu'aucun n'aille à l'enfouissement.
39. Favoriser l'achalandage des friperies tant du point de vue des fournisseurs que des utilisateurs et collaborer au développement des différents modes de réemploi et de recyclage.
40. Faire en sorte que les ventes de garage jouissent d'un succès croissant.
41. Faire en sorte que la déconstruction de bâtiments soit rendue possible.

3.3.7 Recyclage

42. Réduire au minimum leur effort de sélection lors du tri à la source afin de faciliter la participation du citoyen.

43. Réduire au minimum les obligations pour les citoyens de déplacer leurs matières résiduelles, autant que possible par des collectes à domicile.
44. S'assurer que tous les ICI recyclent et récupèrent leurs matières résiduelles et intégrer ses activités aux activités municipales si elles représentent des avantages économiques pour la municipalité.
45. S'assurer que tous les citoyens soient desservis par un système de collecte sélective efficace incluant les villégiateurs.
46. Développer des mesures incitant les citoyens à mettre davantage de rebuts au recyclage qu'à l'élimination.
47. Réduire à 8% le taux de rejet au centre de tri.
48. Favoriser l'amélioration des services de récupération et de recyclage des huiles et peintures par des entreprises du territoire et s'assurer que ces services soient bien connus et facilement accessibles aux citoyens.
49. S'assurer que tous les citoyens des trois MRC puissent disposer de leurs RDD sans plus d'efforts que les autres matières recyclables.
50. Faire en sorte que les pneus surdimensionnés ne se retrouvent plus à l'enfouissement.
51. Faire en sorte que les utilisateurs actuels des sites de dépôts secs aient à leur disposition les moyens, les infrastructures et l'incitation pour récupérer les matériaux destinés actuellement aux sites de matériaux secs lorsqu'ils seront fermés.
52. S'assurer que les entrepreneurs aient accès à des services de récupération et leur offrir certains services municipaux lorsque nécessaire (ex: éco-centres).

3.3.8 Valorisation

53. S'assurer que tous les citoyens des trois MRC puissent disposer de leurs matières putrescibles sans plus d'efforts que les autres matières recyclables.
54. S'assurer que les feuilles, la pelouse et les autres résidus de parterres soient réduits et réemployés à la source et qu'ils ne se retrouvent pas à l'enfouissement.
55. Faire en sorte que 50% des résidences en milieu rural compostent à la source sur place leur matière organique et assurer un support afin que les méthodes soient bien connues et faciles d'application.

3.3.9 Élimination

56. Faire en sorte d'augmenter au maximum la durée de vie utile des LET en optimisant continuellement les moyens applicables et ce dans l'ordre suivant : par la réduction des matières résiduelles enfouies ; par une gestion optimale des LET (compaction, forme et grandeur des cellules, quantité de matériaux de recouvrement).
57. Réduire au minimum l'émission dans l'atmosphère des gaz à effet de serre en provenance des LET en favorisant en priorité la valorisation de ces gaz.
58. Réduire au minimum les rejets liquides contaminés (quantité et qualité) provenant des LET par des mesures applicables dans l'ordre de priorité suivant : réduire les matières les plus

contaminantes (putrescibles et résidus dangereux) ; réduire la quantité d'eau contaminée produite entre autre par des méthodes de gestion strictes ; optimaliser la performance des systèmes de traitement ; sélectionner des points de rejet dont la capacité autoépuratrice est adéquate.

3.3.10 Gestion des boues

59. Développer des moyens afin que les boues soient mises en valeur selon l'ordre de priorité suivant: réutilisation par épandage agricole ou pour la revégétalisation des gravières ou autres ; valorisation par compostage ; utilisation comme matériau de revégétalisation des lieux d'élimination.
60. Réglementer la gestion des boues afin qu'elles soient gérées d'une manière optimale.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action proposé a été élaboré afin de satisfaire le mieux possible les orientations et objectifs, tout en tenant compte des éléments contextuels exposés précédemment. Les orientations et objectifs conflictuels ont été traités afin d'en arriver à un compromis acceptable sans laisser tomber aucun des buts visés. Ce chapitre va présenter sommairement les activités, les coûts et la performance de chacune des filières du plan d'action proposé. L'annexe 2 fournit une description plus détaillée du plan d'action, alors que l'annexe 3 en présente les coûts et les performances. Quant à l'annexe 4, il traite de différentes options qui ont été envisagées dans le cadre de l'élaboration de ce PGMR. Le lecteur intéressé à des aspects techniques ou financiers précis pourra puiser de l'information plus spécialisée dans ces annexes.

La présentation du plan d'action a été subdivisée selon les filières qui suivent.

- Filière 1 : collecte et récupération des petits matériaux
 - Cette filière comprend les activités de collecte des petits matériaux secs et les activités de tri et de recyclage.
- Filière 2 : collecte et traitement du putrescible
 - Cette filière consiste en la collecte des matières putrescibles, leur traitement et leur valorisation.
- Filière 3 : collecte et traitement des gros matériaux et des RDD
 - Les centres de traitement de cette filière permettent de traiter les encombrants, les matériaux de construction, de rénovation et de démolition ainsi que les résidus domestiques dangereux.
- Filière 4 : réemploi
 - Les activités et installations favorisant le réemploi y sont présentées.
- Filière 5 : collecte et disposition finale des déchets
 - La collecte des déchets destinés à l'élimination et les installations nécessaires à leur disposition finale y sont décrites.
- Filière 6 : gestion, suivi et sensibilisation
 - Ces activités comprennent :
 - la sensibilisation, l'éducation et l'information des usagers vis-à-vis la mise en valeur des matières résiduelles;
 - le suivi de la performance des activités de gestion des matières résiduelles;
 - l'optimisation des activités de récupération et de recyclage.
- Filière 7 : intégration des industries, commerces et institutions (ICI)
 - Ces activités consistent à rechercher des solutions visant à intégrer à la gestion municipale des matières résiduelles, industrielles, commerciales et institutionnelles afin d'améliorer les performances de mise en valeur et une réduction des coûts dans les deux domaines d'intervention.

- Filière 8 : réduction à la source
 - Finalement, les activités de promotion de la réduction et du réemploi à la source auprès de la population sont discutées dans cette filière.


L'ensemble du PGMR a fait l'objet d'une optimisation des performances et des coûts à l'aide d'un modèle permettant de vérifier l'influence de certaines approches sur les coûts et la performance de l'ensemble du plan. Ce modèle tient compte globalement de la quantité de chaque type de matière recueillie et traitée aux différentes installations, de la matière expédiée vers le recyclage ou rejetée à leur sortie, de celles transbordées entre ces installations, des frais fixes et variables de chacune d'elles, des prix de vente des matériaux, de certains facteurs de performance des installations et équipements et des efforts de gestion, d'éducation et de sensibilisation. Les annexes 2, 3 et 4 traitent plus en détail des résultats de ce modèle.

4.1 PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES FILIÈRES

4.1.1 Filière 1 : collecte et récupération des petits matériaux

Une collecte des petits matériaux secs est prévue à l'aide de bacs roulants de 360 litres sur tout le territoire. Une levée sera réalisée à toutes les deux semaines. Les matières sèches acceptées sont présentées au tableau 12 suivant.

Tableau 12 : *Matières autorisées dans la collecte de récupération (sec)*

			Tous les résidus secs doivent être placés dans le bac bleu de 360 litres		
Aimant Ampoule électrique Balle de tennis Bibelot Bijou Briquet Brosse à dent Câble et rallonge Cassette audio et vidéo CD et DVD Cire Corde de plastique Craie Crayon de toute sorte Cuir	Élastique Feuille d'assouplisseur Jouet, toutou Métal (conserves, canettes, bouchon de bière...) Miroir Montre, radio-réveil Négatif de photo Oreiller Petits accessoires (lampes, ventilateur...) Petits appareils (souris d'ordinateur, téléphone...) Souliers, bottes Styromousse	Tapis Tapisserie Textile (linge, serviette...) Tous les papiers et cartons secs (boîte de pizza, carton de lait...) Tous les plastiques secs (sac de pain, ziploc, sac de lait...) Tout le verre (bouteille, flacon, bocal, pyrex, assiette...) Tuyau d'arrosoir Vaisselle (chaudron...) Verre cassé			

Un centre de tri de haute performance situé à Roberval recueille ces matériaux et en effectue le tri pour assurer un recyclage maximum. Les rejets du centre de tri de petits matériaux peuvent être acheminés, pour une disposition finale, vers le centre de traitement des putrescibles, vers le centre de traitement des gros matériaux et finalement vers le lieu d'enfouissement technique.

La quantité de matière acheminée au centre de tri provenant de la collecte de la récupération sera d'environ 15 826 t.m./an dont 78% sera recyclée tel que présenté au tableau 13 suivant.

Tableau 13 : Filière 1: Performance de la collecte de récupération des petits matériaux

Provenance des matériaux		tm/an	% (1)
Collecte de recyclage		15 826	100%
Matériaux totaux entrant au centre de traitement des petits matériaux		15 826	
Destination des matériaux		tm/an	%
Rejets au centre de traitement des putrescibles		1 122	7%
Retour pour le réemploi		423	3%
Rejets au centre d'enfouissement		1 919	12%
Recyclés		12 283	78%
Autres destination		80	1%
Total		15 826	100%

Note : % calculé sur les matériaux totaux qui entrent au centre.

Les rejets représenteront 22% de la matière reçue dont 7% seront envoyés au centre de traitement des putrescibles, 3% au réemploi et 12% au lieu d'enfouissement technique. Les papiers/cartons de bas de gamme seront acheminés au centre de traitement de putrescible pour y être déchiquetés et intégrés comme matériaux structurants au procédé et produire des biogaz. Le pourcentage de rejets est plus élevé qu'un centre de tri conventionnel puisque tous les matériaux secs même difficilement recyclables y sont acceptés. Cette approche s'avère tout de même avantageuse car la quantité de matière recyclable récupérée est augmentée considérablement. Cette approche permet d'optimiser graduellement la récupération des matières puisqu'elles sont toutes acheminées au centre de tri. Il est ainsi possible de connaître précisément les quantités en cause, leurs caractéristiques et de rechercher des technologies et des marchés pour la mise en valeur. Ces informations permettent aussi de sensibiliser la population relativement aux matières les plus problématiques.

Le centre de tri actuel traite environ la moitié de ce qui est prévu et l'exploitation coûte de 20,00\$ à 30,00\$ la t.m. Le nouveau centre proposé devrait opérer à un coût d'environ 13,32\$/t.m., ce qui représente 4,38\$/porte. Le budget pro-format actuel du centre de tri prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses pour une production d'environ 21 000 t.m./an, ce qui est représentatif des expériences ailleurs au Québec. Les coûts de collecte représentent quant à eux 20,46\$/porte, soit 82% des coûts totaux de cette filière établis à 24,84\$/porte. Le tableau 14 suivant montre les coûts d'investissements prévus, les coûts de collecte et transport et les revenus et dépenses d'opération du centre de tri. On y constate que l'implantation du centre de tri et les dépenses nécessaires pour compléter l'implantation des bacs de 360 litres sont évaluées à 6 126 000\$.

Tableau 14 : Filière 1 : Coûts de la collecte de récupération des petits matériaux

Coûts des immobilisations au centre de tri (\$ total)	6 126 000 \$
Centre de tri (mis à niveau)	4 500 000 \$
Bacs de 360 litres (compléter)	1 626 000 \$
Revenus et dépenses annuels au centre de tri (\$/an)	210 958 \$
(Revenus)	(1 374 701 \$)
Dépenses	1 585 659 \$
Coûts totaux	210 958 \$
Coûts totaux par porte	4,38 \$
Coût de la collecte et du transport (\$ total)	985 164 \$
Coût la porte	20,46 \$
Coûts totaux pour la collecte et la récupération des petits matériaux	1 196 122 \$
Coût/porte	24,84 \$

4.1.2 Filière 2 : collecte et traitement du putrescible

Les matières putrescibles représentent environ 40% de la totalité des matières résiduelles. Ces matières ont la caractéristique de causer des problèmes d'odeurs et comprennent souvent une forte proportion d'eau. Leur collecte est donc particulièrement problématique. Elle doit être relativement fréquente et les équipements doivent pouvoir gérer des matériaux humides et même saturés d'eau. Une collecte fréquente et efficace est prévue pour ces matériaux sur l'ensemble du territoire.

Considérant les problèmes rencontrés avec ces matières, le PGMR prévoit mettre une emphase sur leur collecte, de manière à les collecter toutes et complètement, y compris toute autre matière contaminée par du putrescible. La fréquence des levées sera de 35, soit aux deux semaines l'hiver et à chaque semaine durant l'été. Puisqu'il s'agit de la collecte contenant le maximum de levées et que les autres levées moins fréquentes ne seront pas organisées pour recevoir de putrescible, le citoyen aura tendance à privilégier cette collecte pour la disposition des matières putrescibles, d'autant plus que celles-ci présentent des risques d'odeurs. Le programme de sensibilisation sera particulièrement orienté afin de s'assurer que les putrescibles sont disposés dans cette collecte.

Un bac roulant de 240 litres sera utilisé pour cette collecte. Bien qu'il ait un volume inférieur au bac de récupération, celui-ci sera suffisant pour les résidus de table qui sont relativement denses. Les usagers pourront mettre la pelouse et les feuilles dans des sacs de plastique à côté du bac.

Le centre de traitement des putrescibles comportera à son entrée une désensacheuse. La présence de cet équipement facilitera le tri par les citoyens qui pourront ainsi disposer des matières putrescibles dans des sacs de plastique. Ils pourront aussi acheminer dans cette collecte les couches qui contiennent des matières plastiques ainsi que les plastiques contaminés de nourriture, car ces sacs et ces plastiques pourront être retirés des matières à traiter à l'entrée du centre de traitement des putrescibles. Le tableau 15 suivant fournit une liste de matières admissibles dans la collecte des putrescibles (humide).

Tableau 15 : *Matières autorisées dans la collecte du putrescible (humide)*

Humides			
Tous les résidus humides doivent être placés dans la poubelle que vous possédez déjà ou un bac de 240 litres			
Carcasses de fruits de mer	Litière d'animaux	Petits bouts de feutre	Sachet de thé et tisane
Cendre refroidie	Marc de café	Poils d'animaux	Savon
Cigarette	Mousse de sècheuse	Préservatifs	Serviette humide pour bébé, lingette
Couche jetable	Ongles, cheveux	Résidus verts (feuille, branche, herbe, plante,	démaquillante
Fruit et légume	Ouate	pelouse, terre)	Serviette hygiénique
Fromage	Papier de toilette	Reste de savon	Tampon
Laine, jute, fil à coudre	Papier essuie-tout	Reste de viande (os, gras, plumes...)	Tous les résidus de table
Lait et produit laitier	Papier et plastique souillés (absorbant de viande ou fromage)		
Liège			

Le centre de traitement prévu est un procédé anaérobie en milieu non-saturé qui produit du biogaz. Ce biogaz sera vendu à des usagers à proximité du site. Un tamis fin sera utilisé pour tamiser le compost de manière à produire au moins en partie une matière d'assez bonne qualité pour un usage résidentiel. Une redistribution de ce compost dans chacune des municipalités est prévue. Celui-ci sera rendu disponible aux citoyens selon des modalités à définir. Le compost de moindre qualité sera quant à lui acheminé au lieu d'enfouissement technique comme matériau de recouvrement. Un effort particulier de sensibilisation sera porté aux matières problématiques pour assurer la qualité du compost, en mettant l'emphase sur la possibilité pour le citoyen de l'utiliser lui-même. La production prévue de compost de bonne qualité représente environ 25% de la matière traitée, soit 4 325 t.m./an. La proportion de compost de mauvaise qualité est équivalente. Les rejets vers le lieu d'enfouissement technique seront d'environ 1 927 t.m. /an, soit 11% du total, comme le montre le tableau 16 suivant.

Tableau 16 : *Performance de la collecte et du traitement des matières putrescibles*

Provenance des matériaux		tm/an	% 1
Collecte du putrescible		15 362	89%
Provenant des autres centres de tri		1 835	11%
Total		17 198	100%
Matériaux totaux qui entrent au centre de traitement anaérobie		17 198	
Destination des matériaux		tm/an	
Matière traitée et valorisée au centre de traitement des putrescibles		15 271	89%
Rejets au LET		1 927	11%
Production de compost de bonne qualité		4 325	25%
Production de compost de mauvaise qualité		4 325	25%
Production de biogaz (m3/an)		3 290 000	Ne s'applique pas
Total		17 198	100%

Note : Pourcentage calculé sur les matières totales qui entrent au centre.

La production de biogaz par année prévue est de 3 290 000 m³/an en production régulière. Elle sera atteinte environ cinq ans après le démarrage du système.

Les frais d'immobilisation et les coûts d'exploitation sont présentés au tableau 17 suivant.

Tableau 17 : Filière 2 : Coûts de la collecte et du traitement des matières putrescibles

Coûts des immobilisations au centre de traitement (\$ total)		8 930 000 \$
Centre de traitement des putrescibles (investissement initial)		3 500 000 \$
Centre de traitement des putrescibles (1 100 000 par tranche de 30 000 t.m.)		4 400 000 \$
Bacs de 240 litres (compléter)		1 030 000 \$
Coûts totaux annuels au centre de traitement (\$/an)		301 380 \$
(Revenus)		(1 076 340) \$
	Vente de biogaz	(816 900) \$
	Vente de crédit de CO ₂	(228 730) \$
	Vente de compost de bonne qualité	(30 710) \$
Dépenses		1 377 720 \$
Coûts totaux		301 380 \$
Coût totaux par porte		6,26 \$
Coût de la collecte et du transport (\$/an)		1 214 700 \$
Total		1 214 700 \$
Coût/porte		25,23 \$
Coûts totaux pour la collecte et la récupération du putrescible (\$/an)		1 516 080 \$
Coût/porte		31,48 \$

Les immobilisations représentent un prêt total de 9 000 000\$ qui pourra être partiellement réparti dans le temps en fonction des quantités traitées. Les revenus de vente de biogaz et de crédit de CO₂ représenteront en production de croisière plus de 1 000 000\$ par an de revenus pour en arriver à un coût total de traitement de 17,52\$/t.m. de matière traitée ou 6,26\$/porte, ainsi qu'à un coût de collecte de 25,23\$/porte, pour un total de 31,48\$/porte.

La localisation de ces installations est envisagée à Dolbeau-Mistassini dû à la présence de clients potentiels qui ont montré un intérêt pour l'achat des biogaz. Une telle localisation assure de plus un étalement intéressant des infrastructures sur l'ensemble du territoire.

4.1.3 Filière 3 : collecte et traitement des gros matériaux et des RDD


La problématique des matériaux de CRD est particulière. Les industries acheminent actuellement leurs matières dans des dépôts de matériaux secs (DMS) qui sont appelés à fermer dans les trois prochaines années ou à faire l'objet d'investissements afin de s'ajuster à la nouvelle réglementation. De plus, la mise en valeur dans ce domaine est relativement faible et le défi de cette industrie pour atteindre les performances de mise en valeur établies par le gouvernement est élevé.

Par ailleurs, les municipalités produisent des matériaux de CRD qu'elles doivent mettre en valeur. La proportion de matériaux de CRD municipaux ne représente que 20% de la production totale. L'implantation d'équipements de traitement et de mise en valeur des CRD serait donc beaucoup moins onéreuse si l'ensemble des matières résidentielles et industrielles y était traité. Le contexte en évolution s'y prêtant bien, le PGMR prévoit l'implantation de deux centres de traitement de gros matériaux qui recevront l'ensemble des matériaux de CRD industriels et municipaux et dont les frais seront partagés entre les industries et les municipalités, en proportion de leurs apports. Il est donc prévu que les industries de la CRD devront exclusivement disposer de leurs matières résiduelles dans l'un de ces deux installations municipales. Ces centres de traitement de gros matériaux recevront aussi les encombrants (appareils ménagers, meubles, etc.) et les résidus domestiques dangereux.

Trois collectes municipales sont prévues pour approvisionner ces installations, soit :

- la collecte des résidus domestiques dangereux d'une fréquence de deux fois par année avec des bacs de plastiques ou de carton plastifiés de 64 litres. Le tableau 18 décrit les matières résiduelles admissibles dans cette collecte.
- la collecte des encombrants deux fois par année ou à la demande selon des modalités et une stratégie de facturation à établir. Le tableau 19 décrit les matières résiduelles admissibles dans cette collecte.
- la collecte des CRD à la demande et fourniture de conteneurs selon des modalités et une stratégie de facturation à établir. Le tableau 20 décrit les matières résiduelles admissibles dans cette collecte.

Tableau 18 : *Matières autorisées dans la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)*

		
Tous les résidus domestiques dangereux doivent être déposés dans le bac de 64 litres (ou une boîte aménagée à cet effet)		
Batterie d'auto Bombonne de propane Colle Contenant aérosol Détecteur de fumée Engrais chimique Huile usée	Médicament inutilisé ou périmé Pesticide Pile alcaline Pneu Produit chimique de développement de photo	Reste de peinture Reste de vernis Seringue hypodermique Thermomètre

Note : Les médicaments périmés et les seringues devraient être acheminés, en priorité, auprès des pharmacies et en derniers recours déposés dans le bac des RDD.

Tableau 19 : *Matières autorisées dans la collecte des encombrants*

Encombrants		
Aspirateur	Fournaise	Ordinateur
Chauffe-eau	Humidificateur	Réfrigérateur
Classeur	Laveuse	Réservoir (à huile, ou autres)
Cuisinière	Laveuse	Sécheuse
Déshumidificateur	Meubles	Télévision
		Vélo

Tableau 20 : *Matières autorisées dans la collecte des résidus de CRD*

CRD		
Asphalte	Béton bitumineux	Gypse
Bardeaux d'asphalte	Béton de ciment	Métal
Béton armé	Bois	Roche
	Brique	Sable
	Gravats	Terre mélangée avec d'autres matières

Les centres de traitement des gros matériaux auront des fonctions de base semblables et des spécialisations pour les matériaux qui nécessitent des équipements plus sophistiqués. Certains équipements mobiles de base pourront même être déplacés d'un centre à l'autre, comme une déchiqueteuse pour le bois ou un compacteur à métaux. L'unité de Dolbeau-Mistassini, en raison de sa proximité avec le centre de traitement des putrescibles, traitera en priorité les matériaux qui peuvent y être acheminés, comme le bois par exemple, tandis que le traitement de métaux sera une spécialité du centre d'Alma.

L'approvisionnement total du centre de traitement des gros matériaux est prévu de 35 232 t.m./an, incluant la portion industrielle. La portion municipale sera de 4 032 t.m./an, soit 11,5% du total. Le tableau 21 suivant permet de constater la provenance des matières résiduelles acheminées au centre de tri des gros matériaux pour le domaine municipal exclusivement.

Les matières acheminées au centre de gros matériaux proviendront principalement de la collecte des RDD et des CRD (secteur municipal) et des différents dépôts des centres de réemplois. Une faible proportion proviendra des autres installations tel que le centre de traitement des petits matériaux.

Environ 75% des matériaux qui sortent du centre de gros matériaux seront mis en valeurs et le reste sera acheminé au lieu d'enfouissement sanitaire. Une proportion de 1% sera acheminée à des centres de réemplois extra-municipaux tels que les friperies afin de leur donner une deuxième vie. Les matières

putrescibles dont particulièrement le bois non réutilisable seront acheminées au centre de traitement anaérobie. Environ 8% de la matière sera acheminée à des usines de recyclage et une proportion d'environ 12% sera accessible pour le réemploi et rendu disponible aux citoyens. Finalement, une forte proportion des RDD sera recyclée.

Tableau 21 : Filière 3 : Performance de la collecte et du traitement des gros matériaux et des RDD

Provenance des matières	tm/an	% 1
Collecte:	2 289	57%
RDD	382	9%
CRD (municipal seulement)	1 907	47%
Centre de réemploi:	1647	41%
Encombrants	982	24%
CRD	600	15%
RDD	28	1%
En provenance d'autres installations	96	2%
Total	4 032	100%
Matériaux totaux qui entrent au centre de traitement de gros matériaux		4 032
Destination des matières	tm/an	%
Mis en valeur		
Acheminées vers le réemploi extra-municipal	31	1%
Acheminées au centre de traitement anaérobie (surtout du bois)	652	16%
Recyclé	1521	38%
RDD recyclés	331	8%
Réemployé	468	12%
Total de mise en valeur	3003	74%
Rejets au lieu d'enfouissement sanitaire	1029	26%
Total	4 032	100%

Note : Pourcentage calculé sur les matériaux totaux qui entrent au centre.

La collecte des RDD ne représente pas une grande quantité de matériaux, mais il faut se rappeler que ces matières sont les plus polluantes et problématiques à recycler. La collecte des encombrants acheminera ces matières aux centres de réemploi afin de trier celles aptes au réemploi avant qu'elles ne soient par la suite acheminées au centre de tri des gros matériaux. En fin de compte, on peut constater que près de 26% des matières résiduelles acheminées seront finalement destinées au lieu d'enfouissement technique. Bien que les performances du PGMR soient établies sur ces prévisions, des essais de concassage, de compaction et de production de gravats seront réalisés afin de produire des matériaux de remplissage pour les travaux routiers municipaux et gouvernementaux. Une telle approche permettrait alors d'obtenir des performances de mise en valeur beaucoup plus importantes.

Les coûts d'opération attribuables exclusivement aux municipalités sont présentés au tableau 22 suivant.

Tableau 22 : filière 3 : coûts de la collecte et du traitement des gros matériaux et des RDD

Coûts des immobilisations au centre de traitement (\$ total)	3 587 620 \$
Deux centres de traitement de gros matériaux (optimisation de la ressourcerie d'Alma et des installations de Dolbeau-Mistassini)	3 300 000 \$
Bacs de 64 litres pour les RDD	287 620 \$
Coût total	3 587 620 \$
Coûts annuels au centre de traitement des gros matériaux (\$/an)	230 158 \$
(Revenus)	9 422 \$
Dépenses	220 736 \$
Coûts totaux	230 158 \$
Coûts totaux par porte	4,78 \$
Coût de la collecte et du transport (\$/an)	1 288 279 \$
Coût la porte	26,75 \$
Coûts totaux pour le traitement des gros matériaux(\$/an)	1 518 437 \$
	Coût/porte 31,53 \$

Les revenus de ventes prévus sont faibles et permettraient tout juste de compenser les coûts importants de disposition des RDD qui peuvent atteindre 1 000\$/t.m. dans certains cas. Les coûts de production globaux des centres de traitement des gros matériaux sont de 57,08\$/t.m. de matière traitée, ce qui représente des coûts globaux de fonctionnement annuels de 2 011 000\$. Les municipalités devraient en assumer une part de 230 158\$, ce qui représente 4,78\$/porte, à laquelle il faut ajouter les coûts des trois collectes, soit 26,75\$/porte, pour un total de 31,53\$/porte. Bien que moins fréquentes que les collectes de la récupération et du putrescible, les collectes des RDD, des encombrants et des matériaux de CRD sont relativement onéreuses car elles présentent des problématiques particulières.

Les investissements prévus de près de 3 600 000\$ visent principalement à augmenter la capacité des installations déjà en place, soit la ressourcerie d'Alma et le site de traitement associé au dépôt de matériaux secs de la compagnie Excavation Dolbeau de Dolbeau-Mistassini. Le centre de réemploi de Roberval sera quant à lui adapté pour recevoir des petites quantités de matériaux de CRD afin de desservir les petits producteurs de CRD de ce secteur. Toutefois, il ne pourra pas recevoir de conteneurs pleins, ceux-ci étant acheminés directement à l'un des deux centres de traitement des gros matériaux.

Les centres de traitement des gros matériaux optimiseront les coûts des secteurs industriels et résidentiels par l'intégration des services et augmenteront la performance de mise en valeur de tous les intervenants.

4.1.4 Filière 4 : réemplois

Le PGMR mise sur une maximisation du réemploi par le développement d'une synergie avec les multiples organismes d'économie sociale déjà impliqués dans le milieu. Cette filière vise à se rapprocher au maximum du citoyen puisqu'il est le fournisseur de la matière réemployable et le consommateur de ces mêmes produits. Il est donc prévu l'implantation de trois centres de réemploi à Roberval, Alma et Dolbeau-Mistassini avec des ramifications sur tout le territoire grâce aux organismes déjà en place. Une

stratégie sera développée avec ces organismes afin d'augmenter les techniques de réemploi et le marché de la vente.

Chaque centre pourra recevoir toutes les matières apportées par le citoyen et fera la promotion d'un tri optimal à la source. Le personnel permanent de ces centres réalisera une sélection afin de conserver tous les matériaux potentiellement réemployables et de les rendre disponibles selon des modalités à définir avec les organismes du milieu. Un marché aux puces, la vente du compost et des espaces de vente de garage seront prévus afin de créer une synergie favorable au réemploi dans le milieu.

Les centres compteront des dépôts pour tous les types de matières résiduelles, un entrepôt pour la disposition du matériel réemployable, un centre de tri des matériaux potentiellement réemployables et une plateforme pour la fourniture du compost aux citoyens. Tel que précisé précédemment, le centre de réemploi de Roberval comptera des installations supplémentaires de réception des matériaux de CRD pour les petits producteurs de ce type de matériau.

Les matières acheminées aux centres de réemploi proviendront de deux principales sources. Elles proviendront premièrement de la collecte des encombrants qui les y acheminera afin de conserver ceux potentiellement réemployables. Puis, elles proviendront aussi des apports volontaires des citoyens, comme le montre le tableau 23 suivant.

Tableau 23 : Filière 4: Performance des centres de réemplois de matières résiduelles

Provenance des matières	tm/an	% ¹
Collecte des encombrants	2168	81%
Apport volontaire	520	19%
Total	2 688	100%
Matériaux totaux qui entrent aux centres de réemploi		2 688
Destination des matières	tm/an	%
Acheminée aux centres de réemploi extra-municipaux	609	23%
Réemployée sur place	255	9%
Acheminée aux centres de traitement de gros matériaux	1 687	63%
Acheminée ailleurs	67	2%
Rejets au LET	69	3%
Total	2 688	100%

Note : Pourcentage calculé sur les matériaux totaux qui entrent au centre

L'objectif aux centres de réemploi est de réemployer environ 32% des matières dont les 2/3 seraient acheminées aux centres de réemploi que gèrent les organismes d'économie sociale sur le territoire (que l'on peut appeler centres de réemploi extra-municipaux). La proportion de 63% des matériaux acheminés vers les centres de traitement des gros matériaux consiste principalement en des encombrants non réemployables.

Les centres de réemploi nécessitent un investissement initial de 1 700 000\$ et seront intégrés aux installations déjà en place à Alma, Dolbeau-Mistassini et Roberval afin de profiter de certains des équipements déjà en place. Les coûts d'opération sont établis à 9,08\$/porte tel que présenté au tableau 24 suivant et de 162\$ par tonne métrique acheminée aux centres de réemploi.

Tableau 24 : Filière 4 : Coûts des centres de réemplois de matières résiduelles

Coûts des immobilisations aux centres de réemploi (\$ total)	1 700 000 \$
Trois centres de réemploi	1 700 000 \$
Coûts annuels aux centres de réemploi (\$/an)	437 400 \$
(Revenus)	Aucun
Dépenses	437 400 \$
Coûts totaux pour le traitement aux centres de réemploi (\$/an)	437 400 \$
Coût/porte	9,08 \$

4.1.5 Filière 5 : collecte et disposition finale des déchets

La quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination se réduira si les objectifs de mise en valeur du Plan d'action québécois sont atteints. Le nouveau règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles exige que toutes les installations d'élimination soient conformes aux nouvelles exigences d'ici trois ans. Le PGMR prévoit l'utilisation d'un seul LET pour l'élimination des matières résiduelles de l'ensemble du territoire des trois MRC. Des études sont en cours afin d'établir la solution la plus avantageuse. Les options envisagées sont les suivantes :


- La mise à niveau du LES de l'Ascension;
- L'utilisation du LET projeté de Larouche;
- L'implantation d'un nouveau LET sur le territoire des MRC du Lac-Saint-Jean.

L'estimation des coûts du LET a été effectuée sur la base d'un LET neuf ayant les principales caractéristiques suivantes, soit :

- une capacité totale de 2 000 000 de tonnes métriques;
- une capacité nominale annuelle de 30 000 tonnes métriques;
- un système d'imperméabilisation à double niveau;
- un système de traitement du lixiviat;
- seize cellules imperméables d'une capacité moyenne de 123 750 tonnes métriques;
- une exploitation en surélévation sur vingt mètres et en excavation sur quatre mètres;
- la récupération et la combustion des biogaz.

Les collectes de récupération et de putrescibles décrites précédemment seront les deux principales collectes, comportant le plus de tonnage et de levées. Elles pourront recueillir près de 80% des matières résiduelles tandis que la collecte des déchets ultimes destinés directement à l'enfouissement représenteront moins de 7% de la matière générée. Cette dernière collecte ne contiendra aucune matière malodorante, comme le montre la liste du tableau 25 suivant, et sera réalisée mensuellement.

Tableau 25 : *Matières autorisées dans la collecte des déchets ultimes*

		
Tous les déchets ultimes doivent être déposés dans des sacs de plastiques dans un bac de 64 litres		
«Freeze pack» Articles piquants: aiguilles... Colle blanche	Contenant avec des restes de produits difficiles à enlever (déodorant, pâte à dents, maquillage, crème, tube alimentaire) Contenu d'aspirateur ou de balayage de maison	Coton tige Lame de rasoir Matériel pharmaceutique en plastique: pansements, bandages Teinture à cheveux Vernis à ongle

Suite à l'application du plan, les matières enfouies au LET seront de 8 244 t.m./an comparativement à 36 518 t.m. en 2002, ce qui représente une réduction d'environ 80% des matières enfouies. Le tableau 26 suivant permet de constater qu'environ le tiers de ces matières proviendront de la collecte municipale de déchets ultimes tandis que les deux tiers seront des rejets des autres installations de gestion des matières résiduelles.

Tableau 26 : *Filière 5 : Performance de la collecte et de la disposition finale des déchets ultimes*

Provenance des matières	tm/an	% ¹
Collecte des déchets ultimes	2 887	35%
Provenant de la sortie des autres centres de gestion	4 875	59%
Autres sources	482	6%
Matières totales qui entrent au site d'enfouissement	8244	
Destination des matières	tm/an	%
Entrée totale au site d'enfouissement	8 244	100%

Note : Pourcentage calculé sur les matériaux totaux qui entrent au centre.

Les coûts d'immobilisation du LET sont de 4 000 000\$ pour l'ouverture et nécessitent 1 900 000\$ pour la construction de chacune des cellules, tel que présenté au tableau 27 suivant.

Tableau 27 : Filière 5 : Coûts de la collecte et de la disposition finale des déchets ultimes

Coûts des immobilisations aux centres d'enfouissement technique (ouverture du site et toutes les cellule pour une capacité de 2 000 000 t.m.) (\$ total)	34 400 000 \$
Ouverture du site	4 000 000 \$
Une cellule de 123 500 t.m. de capacité (16 unités possibles)	1 900 000 \$
Coûts annuels d'exploitation du CET (\$/an)	981 225 \$
(Revenus)	Aucun
Dépenses	981 225 \$
Coûts totaux	981 225 \$
Coûts totaux par porte	20,38 \$
Coût de la collecte et du transport (\$/an)	521 723 \$
Coût la porte	10,83 \$
Coûts totaux pour la disposition des déchets (\$/an)	1 502 948 \$
Coût/porte	31,21 \$

Les immobilisations totales pour la durée du site sont estimées à 34 400 000\$ mais seront échelonnées dans le temps en fonction de la durée de vie utile. Les coûts d'exploitation et de collecte par porte sont relativement peu élevés, soit 31,21\$/porte par rapport à 56\$/porte en 2002 et 67\$/porte en 2004. Cette économie est attribuable à la réduction du nombre de levées et de matières résiduelles à enfouir. Même si les coûts unitaires par tonne métrique enfouie passent de 73\$/t.m. en 2004 à 182\$/t.m. suite à l'application du PGMR, les coûts globaux du PGMR baissent avec la réduction de la quantité de matière résiduelle enfouie. Les dépenses sont réparties ainsi, soit 119,02\$/t.m. pour l'exploitation du LET et 63,29\$/t.m. pour la collecte, suite à l'application du PGMR.

La situation actuelle est favorable à une telle solution puisque les LES de Saint-Prime et de Dolbeau-Mistassini seront remplis dans quelques années et que le nouveau règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles oblige une mise aux normes d'ici trois ans. Les solutions qui s'offrent donc aux MRC et qui devront être évaluées lors de la mise en œuvre sont la construction d'un LET neuf, l'utilisation du LET de Larouche qui a déjà fait l'objet d'une autorisation de la part du MDDEPQ ou la mise aux normes du LES de l'Ascension pour en faire un LET conforme à la nouvelle réglementation. La réduction importante de matières résiduelles enfouies milite en faveur d'un seul LET pour les trois MRC afin de réduire les coûts d'élimination par tonne métrique. Les coûts établis actuellement ne prévoient pas la réception des matières résiduelles des ICI qui devraient encore utiliser le LET et ainsi réduire les coûts unitaires de la portion municipale.

4.1.6 Filière 6 : gestion, suivi et sensibilisation

Les activités de gestion, de suivi et de sensibilisation sont très importantes afin d'assurer le succès du PGMR. Des efforts initiaux plus importants sont prévus pour la période d'implantation et de transition d'une durée de trois ans. Par la suite, un programme de suivi et de sensibilisation vigoureux sera maintenu afin d'optimiser les comportements des citoyens. Ce programme permettra un ajustement graduel au nouveau contexte et à l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux marchés. En effet, le domaine de la gestion des matières résiduelles est en pleine effervescence, entraînant le besoin de se doter d'outils

pour adapter et optimiser graduellement les méthodes en vue d'obtenir les meilleures performances aux meilleurs coûts.

Cette filière comprend plusieurs programmes d'action distincts, soit :

- un programme de suivi et de contrôle de la performance de gestion des matières résiduelles sur le territoire;
- un programme d'optimisation des activités de récupération et de recyclage;
- un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation à la mise en valeur des matières résiduelles.

Voici quelques moyens auxquels le comité de gestion pourra recourir pour sensibiliser la population:

- formation : cours sur demande pour groupes ou individus. Des étudiants pourraient être formés par des programmes d'emploi pour passer par les maisons durant l'été et afin d'offrir une formation d'une, cinq ou quinze minutes, au choix des gens :
 - une minute : lecture d'un petit dépliant;
 - cinq minutes : petit cours du parfait petit récupérateur portant sur la gestion des matières résiduelles dans la chambre, la salle de bain, le bureau, la cuisine, l'atelier. Seraient fournis les numéros de téléphone et les services importants, les produits utiles pour faciliter le tri (bacs, poubelles spéciales), etc.
 - quinze minutes : jeu pratique pour apprendre à classer les produits au moyen d'une trousse pédagogique, suivi d'une discussion sur l'impact de certains choix, sur l'importance de l'effort de réduction et de réemploi, sur la mise en marché du réemploi, etc.
- campagne annuelle relative à la gestion des matières résiduelles (comprenant un bilan de la situation, les améliorations prévues, ce qu'on demande aux individus et aux ICI, etc.);
- ligne Info-Déchets reliée au coordonnateur en matières résiduelles;
- programme expérimental de réduction et de récupération implanté et suivi dans les administrations municipales afin de « prêcher par l'exemple », ce qui donnera du même coup l'occasion d'évaluer les plans de communication pour en vérifier l'efficacité;
- distribution de dépliants explicatifs, comprenant des photos explicatives de certaines directives (comme les façons de disposer des boîtes de carton, petites ou grosses, dans les bacs de récupération, par exemple). Ces dépliants peuvent être joints à des publications municipales existantes (feuilles, journaux, babillards ou autres);
- chronique « environnement » ou « matières résiduelles » (dans les publications municipales) en s'assurant que le sujet soit abordé un peu à chaque parution;
- capsules info pour des rappels éclairés dans des publications municipales ou autres;
- séances d'information pratiques sur des sujets précis et concrets comme l'écoconstruction et l'écorénovation.

Le plan d'action détaillé est présenté en annexe 2 pour plus de détails sur les moyens de communication et de sensibilisation proposés.

Les coûts prévus de ces activités présentées au tableau 28 suivant sont de 6,17\$/porte pour les trois premières années et seront réduits à 2,65\$/porte par la suite.

Tableau 28 : Filière 6 : Coûts de la gestion, du suivi et de la sensibilisation de la mise en valeur (exclut la promotion de la réduction à la source)

Coûts des immobilisations (\$ total)	Aucun
Aucun	
Coûts annuels (\$/an)	297 000 \$
(Revenus)	Aucun
Dépenses	297 000 \$
Coûts totaux pour la gestion, suivi et sensibilisation (\$/an)	297 000 \$
Total par porte	6,17 \$

Ces programmes sont essentiels à l'atteinte des performances et une mauvaise performance risque de faire augmenter les coûts d'application des différentes filières. C'est pourquoi la filière de gestion, sensibilisation et éducation fait partie intégrante de l'ensemble des activités et ne peut être réduite sans compromettre les résultats de l'ensemble du PGMR. Il s'agit d'une activité clé qui a souvent été délaissée par les gestionnaires de matières résiduelles dans le passé.

4.1.7 Filière 7 : intégration des industries, commerces et institutions

Le contexte particulier de la région favorise une grande intégration des ICI. La population étant restreinte et étalée sur le territoire, l'utilisation des installations par les ICI assurera leur rentabilité et sera favorable financièrement tant pour les ICI que pour le milieu municipal. Une coopération avec les entreprises existantes doit donc être développée. Le tableau 29 suivant montre l'impact potentiel de l'intégration de 50% des matières résiduelles provenant des ICI (excluant la grande industrie) avec les matières résiduelles municipales. Une telle intégration représente une réduction potentielle des coûts d'exploitation municipale de 24,30\$/porte, soit 40%, et tient compte des coûts du programme d'intégration établis à 3,12\$/porte.

Tableau 29 : Filière 7 : Performance de l'intégration des industries, commerces et institutions

Réduction potentielle des coûts si 50% des ICI sont intégrés aux équipements municipaux(\$/an)	(1 320 579,00 \$)	(27,42 \$)
	Coût \$	Coût la porte
Coûts municipaux (Plan d'action proposé)	6 920 014 \$	143,71 \$
Coûts en intégrant 50% des matières des ICI	5 599 435 \$	116,28 \$
(Réduction potentielle des coûts)	(1 320 579,00 \$)	(27,42 \$)
Dépenses	150 000 \$	
Coûts totaux pour l'intégration des ICI (\$/an)	150 000 \$	3,12 \$
Économies annuelles (\$/an)	(1 170 579,00 \$)	(24,31 \$)

Ce programme est ambitieux et nécessite la recherche d'entreprises collaboratrices afin d'élaborer des programmes d'intégration efficaces et adaptés au contexte particulier de chaque type d'établissement. Les

résultats tirés des expériences locales pourront être extrapolés par la suite à l'ensemble du territoire. Bien que la coopération soit privilégiée, la réglementation et divers modes de tarification seront envisagés si nécessaire pour faciliter l'intégration des ICI aux installations municipales, considérant l'impact favorable important sur les coûts de gestion des matières résiduelles.

Une équipe de travail spécialisée sera responsable de ce programme. Elle se consacrera d'abord à l'industrie de la CRD puisque le PGMR prévoit son intégration dès le départ dans le calcul de la capacité et des coûts des installations de traitement des gros matériaux. L'augmentation potentielle des coûts du PGMR, si l'industrie des CRD n'y était pas intégrée, est de 24,22\$/porte, tel que présenté au tableau 30.

Tableau 30 : Filière 7 : Coûts supplémentaires si les CRD industriels n'étaient pas intégrés au CRD municipaux

	Coût \$	Coût la porte
Augmentation potentielle des coûts (\$/an)		
Coûts municipaux	6 920 014 \$	143,71 \$
Coûts en excluant les matières de la CRD	8 086 495 \$	167,93 \$
Total de l'augmentation potentielle des coûts	1 166 481 \$	24,22 \$

Les coûts de PGMR augmenteraient ainsi de 143,71\$/porte à 167,93\$/porte, ce qui représenterait une augmentation de 15%. Le programme d'intégration des ICI estimé à 150 000\$/année peut s'avérer très rentable et doit être instauré rapidement afin, entre autres, de guider la conception des installations prévues.

4.1.8 Filière 8 : réduction et réemploi à la source

La réduction et le réemploi à la source demeurent la solution la plus efficace du point de vue environnemental. En effet, une matière résiduelle qui n'est pas produite ou qui n'est pas introduite dans le réseau de gestion des matières résiduelles a un impact minimal sur l'environnement. Le Plan d'action québécois a d'ailleurs comme objectif le principe des 3R-V qui met la réduction à la source en priorité sur toutes les mesures de mise en valeur. Il est possible, sur une période de cinq ans, de réduire de 10% la production de matières résiduelles en t.m./personne, si les actions de sensibilisation et de soutien sont mises en place. Le PGMR prévoit un programme majeur de 90 000\$/an spécifiquement pour rencontrer ces objectifs, ce qui représente un coût de 1,86\$/porte.

Ce programme ciblerait particulièrement les produits problématiques au centre de tri, de sorte qu'une réduction de ces matières entraînerait une réduction des coûts de fonctionnement. L'impact financier d'une réduction des matières résiduelles de 10% est présenté au tableau 31 suivant. Cette réduction ne tient pas compte de l'augmentation potentielle de l'efficacité des centres de tri.

Tableau 31 : Filière 8: Performance et coûts de la réduction à la source

	Plan d'action proposé	Plan d'action sans effort de réduction et réemploi à la source	
Matières potentiellement générés	44147	44147	
Performance de réduction (tm/an)	4280	0	
Matières générées	39867	44147	
Programmes	Coûts avec effort de réduction	Coûts sans effort de réduction	Coûts de l'effort de réduction
A. Collecte et transport des matières résiduelles dans le secteur résidentiel	4 221 895 \$	4 389 405 \$	-167 510 \$
B. Traitement et gestion des matières recyclables sèches	441 116 \$	355 823 \$	85 293 \$
C. Traitement et gestion des putrescibles	301 373 \$	195 716 \$	105 657 \$
D. Élimination	981 225 \$	999 830 \$	-18 605 \$
E. Promotion de la réduction et du réemploi	437 404 \$	437 994 \$	-590 \$
F,G, H, I. Information, sensibilisation, suivi et contrôle et intégration des ICI	447 000 \$	447 000 \$	0 \$
Total du PGMR (avant les coûts de la promotion de la réduction à la source)	6 830 013 \$	6 825 768 \$	4 245 \$
Coût/porté	141,84 \$	141,75 \$	0,09 \$
Nombre de porté	48 153	48 153	48 153 \$
Coûts de la promotion et de la réduction	90 000 \$	0 \$	90 000 \$
Coûts totaux avec l'effort de réduction	6 920 015	6 825 768 \$	94 245 \$
Coûts totaux/porté	143,71 \$	141,75 \$	1,96 \$
Coûts/tm réduite			22,02 \$

Globalement, les coûts de collecte seraient réduits de 167 510\$/an et ceux du LET de 18 605\$/an, tandis que ceux des centres de tri et de traitement des putrescibles seraient augmentés d'à peu près l'équivalent.

Globalement, les coûts supplémentaires compensent les réductions de dépenses, la variation étant négligeable. En y ajoutant les coûts du programme, la réduction de 10% des matières résiduelles coûte 1,96\$/porté, soit 22,02\$/t.m. de matière résiduelle dérivée du système de gestion des matières résiduelles. Ces coûts sont de beaucoup inférieurs à ceux de la disposition des matières résiduelles, évalués à 119\$/t.m. éliminée.

Il est important que les facteurs économiques ne soient pas les seuls à motiver les choix du PGMR. Une réduction potentielle de 10% des matières résiduelles favorisera la réduction des gaz à effet de serre entre autres parce que les matières ne seront pas transportées. Les matières plastiques non consommées réduiront la pression sur le pétrole, une ressource non renouvelable. Un tel résultat augmentera aussi la durée de vie du LET. Dans cette perspective, les gains environnementaux sont importants par rapport aux coûts impliqués. Le PGMR prévoit un programme de réduction et de réemploi à la source de 90 000\$/an, soit 1,86\$/porté.

4.1.9 Filière 9 : transbordement des matières résiduelles

L'étalement des installations sur le territoire est un facteur favorisant le transbordement des matières. Or, les besoins à cet égard sont plus grands avec l'approche de ce PGMR, car davantage de matière sera récupérée, donc transportée, en raison des mesures visant à réduire l'effort du citoyen par la réception de toutes les matières sèches dans la collecte de récupération et par la réception, dans la collecte du putrescible, de toutes les matières contaminées par le putrescibles.

Les coûts totaux de transbordement de l'ensemble des matières ont été établis à 212 028\$/an, soit 4,40\$/porte. Ces coûts, qui représentent 3% des coûts totaux du PGMR, assurent une répartition équitable des installations et une optimisation de la performance de mise en valeur, à peu de frais.

Quelle que soit la solution retenue, des frais de transbordement demeureront nécessaires afin d'assurer une bonne production annuelle aux installations à implanter.

4.1.10 Synthèse du plan d'action proposé

Le plan d'action proposé comprend deux collectes principales soit les matières sèches (récupération) et les matières humides (putrescible) complétées par une collecte mensuelle des déchets ultimes. Des collectes complémentaires biannuelles de résidus domestiques dangereux et d'encombrants compléteront ces services ainsi qu'une collecte à la demande des matériaux de construction, rénovation et démolition.

Les principales infrastructures prévues sont présentées à la figure 6 et comprennent :

- le centre de tri de petits matériaux à Roberval;
- les deux centres de traitement de gros matériaux à Dolbeau-Mistassini et d'Alma;
- le centre de traitement des putrescibles à Dolbeau-Mistassini;
- les trois centres de réemploi à Roberval, Dolbeau-Mistassini et Alma;
- le lieu d'enfouissement technique selon l'une ou l'autre des options qui sera retenue.

Figure 6 : Plan de localisation des infrastructures du PGMR



Note : D'autres scénarios seront analysés concernant l'emplacement du lieu d'enfouissement technique.

4.2 IMPLICATION ET EFFORTS DU CITOYEN

Le plan de gestion des matières résiduelles municipales est avant tout un service aux citoyens. L'orientation 12 est d'ailleurs claire sur ce point et se lit comme suit : « faire en sorte que les services aux citoyens et aux citoyennes soient simples et accessibles ».

L'implication du citoyen est d'ailleurs une condition préalable et essentielle à l'atteinte des objectifs financiers et de performance. Fondamentalement, le nouveau PGMR consiste à offrir aux citoyens un service de gestion de leurs matières résiduelles plus sain et plus respectueux de l'environnement à un coût que ce dernier considère abordable. Il s'agit donc d'un produit dont les avantages doivent être démontrés afin qu'ils aient le désir de se l'approprier, d'y participer et d'en être fiers. C'est pourquoi il est important de traiter de ce projet dans la perspective de l'utilisateur, ce à quoi ce chapitre va s'attarder.

Les objectifs prioritaires du PGMR qui concernent le citoyen sont les suivants :

- assurer un service uniforme, cohérent, simple et accessible à tous;
- s'assurer que les matières à disposer par type de collecte soient faciles à différencier;
- ajuster le nombre de levées pour faciliter le service tout en assurant un équilibre entre la quantité de matière à collecter et des coûts raisonnables;
- planifier les levées et les collectes afin de favoriser la mise en valeur au détriment de l'élimination;
- prévoir les équipements et les services nécessaires aux installations de manière à réduire l'effort du citoyen;
- divulguer régulièrement les performances de réduction et de mise en valeur, traiter des impacts environnementaux, sociaux et économiques de ces résultats et impliquer les citoyens dans l'optimisation de la mise en valeur et des coûts de gestion des matières résiduelles.

Le contenu des différents types de collecte sera traité dans le prochain chapitre, suivi d'une explication de la fréquence des levées retenues car ce sont les principaux aspects du PGMR avec lesquels le citoyen entre en contact et auxquels on lui demande de collaborer.

4.2.1 Contenu des collectes

Tel que présenté précédemment, six types de collectes sont prévues, soit :

- le putrescible (ou humide);
- la récupération (ou sec);
- les résidus domestiques dangereux (RDD);
- les déchets ultimes;
- les encombrants;
- les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD).

Cette répartition des matières résiduelles est essentielle afin d'éviter la contamination de certaines matières par d'autres et pour tenir compte des différentes contraintes de transport et de traitement entre chaque catégorie de matière. Ces collectes couvrent l'ensemble des matières résiduelles produites dans une résidence, sans exception. Les citoyens sont ainsi certains de trouver un mode de disposition optimal de tout ce qui est produit dans la maison. Une ligne téléphonique sans frais est d'ailleurs prévue pour aider les citoyens à disposer le plus efficacement possible de toutes leurs matières résiduelles. Dans le tableau 32 suivant, une phrase clé définit l'ensemble des matières résiduelles admissibles dans chaque type de collecte :

Tableau 32 : Contenu des collectes

Collectes	Matières
Putrescible	Tous les résidus humides, putrescibles ou autres fortement contaminés par du putrescible (ex.: couches, restes de table)
RDD	Résidus dangereux pour la santé (ex.: pesticides, piles, seringues)
Recyclage	Tous les résidus secs, potentiellement recyclables, faciles à trier et assez petits pour être manipulés facilement
Déchets ultimes	Tous les résidus non admissibles aux centres de tri et de traitement, occasionnant des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ou risquant de réduire la qualité de la matière valorisée ou recyclée (ex.: lames de rasoir)
Encombrants	Matériel et équipement trop lourds ou volumineux pour être facilement manipulés (ex.: laveuse, sècheuse)
CRD	Résidus de construction, rénovation et démolition

Voici une description plus détaillée de chaque type de collecte.

La collecte de putrescible (ou humide) comprend tous les résidus humides, putrescibles ou autres résidus fortement contaminés par du putrescible. Une liste détaillée des matières admissibles est présentée au tableau 15. Cette collecte comprend essentiellement tout ce qui pourrait poser des problèmes d'odeurs, soit les restes de table, les résidus de jardin et les feuilles. Elle comprend aussi les couches et les sacs de plastiques souillés de matières putrescibles, les papiers mouchoirs et les arbres de Noël. Une désensacheuse est prévue au centre de traitement du putrescible afin de faciliter la tâche du citoyen. Il pourra mettre ces matières dans un sac de plastique qui sera retiré à l'entrée du système de traitement ainsi que les couches et les plastiques contaminés.

Afin de maintenir la qualité du compost et du procédé de traitement, certains déchets ultimes qui seront définis ultérieurement et tous les matériaux contaminés d'huile, d'essence ou de peinture, devront être exclus de cette collecte. La collecte sera réalisée à l'aide d'un bac roulant de 240 litres.

Les résidus domestiques dangereux sont en très faible quantité car ils représentent environ 1% de la quantité totale de matières résiduelles produites. Ils sont les plus dommageables pour l'environnement et peuvent être problématiques s'ils sont disposés dans des collectes visant la mise en valeur des matières. Ils peuvent même être dangereux pour les employés des centres de tri et de traitement. C'est pourquoi une emphase importante sera mise afin de sensibiliser le citoyen à l'importance de conserver ces matières résiduelles pour la collecte de RDD. Un bac intérieur en plastique ou en carton ciré de 64 litres sera fourni à chaque citoyen afin qu'il puisse disposer facilement des peintures, batteries, pesticides, aérosols, huiles, les colles chimiques, les époxy et autres résidus dangereux listés au tableau 18. Cette collecte comprendra aussi tous les résidus du domaine de la santé comme les seringues et les médicaments périmés. Il est à noter que pour ces derniers résidus, ils devront en priorité être déposés auprès des pharmacies et en dernier recours seulement dans le bac des RDD.

La collecte de la récupération sera élargie à toutes les matières sèches peu volumineuses et lourdes, à l'exception des déchets ultimes qui pourraient causer des problèmes d'opération et même blesser les opérateurs du centre de tri. Elle comprend tous les matériaux définis au tableau 12, comme le carton, le papier, le verre, le métal, les sacs de plastique, les styromousses et les petits articles ménagers. Le volume de cette collecte est susceptible d'augmenter et un bac roulant de 360 litres sera fourni à chaque porte.

Les déchets ultimes ne sont pas des déchets classés dangereux par le gouvernement mais ces matières résiduelles, bien qu'en très faible quantité, peuvent avoir un effet très néfaste sur les matières qu'on désire

mettre en valeur. Certaines de ces matières peuvent provoquer des problèmes de santé, de salubrité ou d'accidents aux centres de tri, ce qui est le cas des petits produits coupants comme les lames de rasoir, des épingles et aiguilles, par exemple. Ces mêmes produits peuvent aussi compromettre de façon importante la mise en valeur de certaines matières. Ils peuvent par exemple contaminer des matières qui auraient autrement été recyclables ou empêcher la production d'un compost de qualité. Ces produits ont aussi la particularité d'être souvent difficiles à trier mécaniquement ou automatiquement. Pour toutes ces raisons, ils réduisent ainsi la performance économique des centres de tri. Une liste détaillée est présentée au tableau 19.

Ces matières comme les RDD feront l'objet d'une sensibilisation et éducation particulières, considérant l'importance de la qualité de cette collecte afin de préserver la qualité des autres collectes de mise en valeur. Ces produits peuvent comprendre les articles piquants, les "Freeze pack", les aiguilles, la colle blanche, les contenants avec des restes de produits difficiles à enlever (déodorant, pâte à dent, maquillage, crème, tube alimentaire), les contenus d'aspirateur et de balayage, les coton tige, les lames de rasoir, le matériel pharmaceutique en plastique (pansements, bandages, teinture à cheveux, vernis à ongle). Un bac de 64 litres en plastique sera fourni à toutes les résidences afin de pouvoir disposer adéquatement de ces matières.

Les encombrants sont les matériaux trop volumineux pour être introduits dans les collectes régulières tels que les meubles et les électroménagers. Le tableau 19 en fourni la liste. Une levée deux fois par année est prévue ou à la demande, selon une tarification à établir.

Les matériaux de construction, rénovation et de démolition (CRD) sont listés au tableau 20. Des conteneurs seront fournis aux citoyens selon d'une tarification à établir en fonction de la durée et de la quantité de matière à disposer. Finalement, l'organisation typique d'une résidence sera offerte à l'aide d'une brochure.

4.2.2 Fréquences des levées des collectes

La fréquence des levées pour chacune des collectes doit être établie judicieusement. Il s'agit en effet d'un élément crucial du PGMR et ce, pour plusieurs raisons :

- au plan économique : les frais de collecte et transport représentent environ 60% du coût total du pgmr. L'organisation des collectes doit donc être développée avec minutie afin d'éviter un accroissement indu des coûts du pgmr;
- au plan de la performance de mise en valeur : la fréquence des levées peut favoriser certaines collectes au détriment de d'autres. Elles peuvent aussi entraîner une certaine contamination des collectes destinées à la mise en valeur;
- au plan du service au citoyen : les levées doivent être suffisamment fréquentes pour assurer une bonne qualité de service, éviter les accumulations de trop grandes quantités de matières et éviter les problèmes d'odeurs.

L'optimisation de la fréquence des levées vise donc à éviter les problèmes d'odeurs, empêcher une accumulation trop importante de matières résiduelles dans les résidences et favoriser les collectes de mise en valeur au détriment de leur élimination.

Le tableau 33 compare les fréquences de levées actuelles à celles proposées dans le PGMR.

Tableau 33 : Fréquence optimale de levées pour les différentes collectes

Collecte	Nbr actuel de levée	kg / levée actuelle	Nbr future de levée	kg / levée future
Putrescible	0	0	35	8,9
RDD	0	0	2	3,8
Récupération DDR et LSJE	26	5	26	12,4
Maria	52		26	
Déchets DDR et LSJE(1)	34	20	0	0
Maria	52	10,75	0	0
Déchets ultimes	0	0	12	4,7
Encombrants DDR et Maria	2		2	
LSJE	sur appel et dépôt	-	2	
CRD			à la demande	-
Total par MRC			77	
DDR	61			
LSJE	61			
Maria	106			

Note (1): DDR effectue 33 levées et LSJE 35

Les levées les plus fréquentes actuellement sont celles des déchets, qui varient de 33 à 52 par an en fonction des MRC. La MRC Maria-Chapdelaine procède entre autres à une levée par semaine durant toute l'année. Le poids moyen de déchets par levée varie de 10,75 à 20 kg. La fréquence de cette collecte est dictée par la problématique des odeurs. Dans le PGMR, la seule collecte sujette aux problèmes d'odeurs est celle du putrescible. C'est pourquoi sa fréquence de levée prévue est la même que celle déjà en place pour les déchets dans les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du Domaine-du-Roy, soit 33 par année. Les résidents de la MRC de Maria-Chapdelaine devront s'adapter à une fréquence de levée moindre afin de maintenir des coûts raisonnables. La fourniture de bacs roulants de 240 litres facilitera l'acceptabilité de la fréquence proposée. Le poids de matières putrescibles par levée sera seulement de 8,9 kg, soit environ 50% du poids des levées de déchets actuels. L'utilisation d'un bac de 240 litres sera donc tout à fait appropriée.

La collecte de la récupération est aux deux semaines aux MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du Domaine-du-Roy, et à chaque semaine à la MRC de Maria-Chapdelaine. Cette dernière doit réaliser des collectes fréquentes car elle opère actuellement avec des bacs de 64 litres (voir tableau 4), dont la capacité est relativement faible. Si les objectifs de mise en valeur sont atteints, le poids des matières récupérées par levée va passer de 5 à 12,4 kg/levée en maintenant une levée aux deux semaines. Cette fréquence est faisable car elle ne représente pas de problèmes d'odeurs et qu'il est prévu de fournir à l'ensemble de la population des bacs roulants de grande capacité, soit de 360 litres.

Tel que discuté précédemment, les collectes de résidus domestiques dangereux et de déchets ultimes sont très importantes pour assurer une bonne qualité des quatre autres collectes de mise en valeur. Les quantités totales collectées sont très faibles par rapport aux collectes de putrescible et de récupération. C'est pourquoi la fréquence de levée de résidus domestiques dangereux a été établie à deux fois par année et celle de déchets ultimes à une fois par mois. Même à ces rythmes, les quantités de matières par levée sont très faibles, soit respectivement de 3,8 et 4,7 kg/levée. L'accumulation de ces matières est prévue dans des bacs de 64 litres, considérant les faibles quantités impliquées.

Le nombre de levées moyen est donc rehaussé de 68 à 77, ce qui représente une augmentation d'environ 15%, sauf pour la MRC de Maria-Chapdelaine dont les levées passent de 106 à 77. L'économie attribuable à cette réduction de levées permet de compenser partiellement les coûts supplémentaires attribuables à l'application du PGMR. Ces modifications vont nécessiter une bonne campagne de sensibilisation initiale et un soutien permanent à long terme des usagers.

4.2.3 Organisation possible de la maison typique

À quoi pourrait ressembler l'aménagement des poubelles d'une résidence typique ?

Bien que l'organisation des résidences soit de la responsabilité de chaque occupant, nous avons analysé comment pourrait être organisée une résidence type afin que la gestion des matières résiduelles y soit facile et fonctionnelle. Les équipements suivants pourraient être répartis de la manière qui suit.

- Extérieur:
 - bac roulant de 360 litres pour la collecte de récupération (sec);
 - bac roulant de 240 litres pour la collecte du putrescible (humide);
- Intérieur :
 - bac de 64 litres pour la collecte des résidus domestiques dangereux;
 - bac de 64 litres pour la collecte des déchets ultimes;
 - s'il y a de l'espace, les encombrants peuvent être conservés pour la collecte bi-annuelle. Sinon, une collecte sur demande avec tarification est disponible;
 - les petites quantités de matériaux de construction, rénovation et démolition peuvent être accumulées pour une disposition ultérieure aux centres de réemploi ou dans l'attente d'un conteneur avec tarification. Pour des travaux plus importants comme la réfection d'une toiture ou d'une pièce de la maison, il suffit de demander un conteneur pour la durée des travaux.
- Cuisine :
 - poubelle à putrescible sous l'évier (humide);
 - poubelle temporaire à récupération (sec).
- Salle de bain :
 - petite poubelle double (déchets ultimes, putrescibles). La majorité des déchets ultimes proviennent en effet de la salle de bain et une proportion non négligeable des matières contaminées par les putrescibles provient de la salle de bain.
- Chambres, bureaux et autres salles :
 - petites poubelles doubles (récupération-putrescible) afin de pouvoir séparer les papiers mouchoirs et autres matières contaminées par du putrescible des papiers, broches de brocheuses et autres matières récupérables.

Cette disposition n'est qu'un des multiples agencements possibles, mais démontre un agencement fonctionnel envisageable qui tient compte des caractéristiques des matières et de la fréquence des levées.

4.2.4 Bilan de l'implication des citoyens

Beaucoup d'investissements ont été consentis afin de faciliter la tâche du citoyen, bien que celui-ci doive tout de même y mettre du sien, pour assurer le succès de l'opération. Des campagnes d'éducation et de sensibilisation ainsi qu'une ligne téléphonique d'information permanente soutiendront le citoyen dans ses efforts.

L'approche proposée nécessitera une perception différente de la gestion des matières résiduelles. Entre autres, une forte proportion des résidus acheminés au lieu d'enfouissement technique proviendra des centres de tri et de traitement des putrescibles.

Pourquoi trier à la source ces matériaux s'ils prennent de toute façon le chemin de l'enfouissement ?

- Pour faciliter la tâche du citoyen : la répartition des matières par collecte est plus simple ainsi. Un effort de tri et de traitement supplémentaire est prévu aux principales installations.
- Pour faciliter la gestion des matières résiduelles recyclables, en connaître la production et rechercher des solutions de recyclage en fonction des technologies et des marchés.
- Pour augmenter la performance de mise en valeur.
- Pour réduire les coûts globaux de gestion des matières résiduelles.

L'information relative aux quantités de matières recyclées envoyées à l'enfouissement et sur la qualité des produits recyclés et valorisés sera publiée régulièrement, de même que des propositions visant à optimiser les comportements des citoyens dans le but d'améliorer la performance des installations.

Tel que discuté précédemment, l'un des plus grand défis du PGMR est d'assurer un approvisionnement de qualité vers les installations de mise en valeur, particulièrement en ce qui a trait au putrescible et à la récupération. Pour ce faire, un effort de sensibilisation et d'éducation soutenu sera déployé auprès de la population, particulièrement en ce qui concerne les résidus domestiques dangereux et les déchets ultimes.

4.3 COÛTS ET PERFORMANCES DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ

Les coûts et la performance détaillés du plan d'action proposé sont présentés à l'annexe 3. Le tableau 34 suivant montre le coût pour l'ensemble du PGMR et chacune des filières.

Tableau 34 : Sommaire des coûts annuels

Filières	Coût total (\$/an)	Coût par porte	Immobilisations totales de 2006 à 2009		Immobilisations à long terme
			bacs	infrastructures et équipements	infrastructures et équipements
1. collecte et récupération des petits matériaux	1 196 122 \$	24,84 \$	1 626 000 \$	4 500 000 \$	
2. collecte et traitement des putrescibles	1 516 080 \$	31,48 \$	1 030 000 \$	3 500 000 \$	4 400 000 \$
3. collecte et traitement des gros matériaux et des RDD	1 518 437 \$	31,53 \$	287 620 \$	3 300 000 \$	
4. centres de réemploi et dépôts de matières résiduelles	437 400 \$	9,08 \$		1 700 000 \$	
5. collecte et disposition finale des déchets ultimes	1 502 948 \$	31,21 \$		5 900 000 \$	28 500 000 \$
6. gestion, suivi et sensibilisation	297 000 \$	6,17 \$			
7. intégration des ICI	150 000 \$	3,12 \$			
8. réduction	90 000 \$	1,87 \$			
9. transbordement	212 028 \$	4,40 \$			
Coûts de base du PGMR	6 920 015 \$	143,71 \$	2 943 620,00 \$	18 900 000,00 \$	32 900 000,00 \$
Imprévus	784 465 \$	16,29 \$			
Grand total du PGMR	7 704 480 \$	160,00 \$	21 843 620,00 \$		32 900 000,00 \$

Les immobilisations totales nécessaires pour la mise en œuvre du PGMR qui devront être investies de 2006 à 2009 sont d'environ 22 000 000\$. Des investissements supplémentaires sont à prévoir à plus long terme en fonction des besoins pour les cellules nécessaires pour le système de traitement des putrescibles et pour le lieu d'enfouissement technique. Ces investissements seront ajustés en fonction des quantités de matières acheminées à ces équipements.

Les imprévus calculés dans le budget global, tels que présentés dans le tableau 34, représentent les frais que peuvent occasionner l'évolution du marché des matières récupérées, la variation des coûts de pétrole ou encore l'augmentation des coûts des projets en fonction des délais. Les coûts du PGMR proposés représentent donc une augmentation de 51,47\$/porte (32%) par rapport aux coûts actuels, soit de 108,53\$/porte à 160\$/porte, comme le montre le tableau 35 suivant. De plus, chaque MRC devra défrayer en plus des coûts totaux du PGMR, les frais associés à ses activités antérieures à l'adoption du PGMR tels que les coûts de fermeture et post-fermeture des LES actuels ou les dettes accumulées si tel est le cas. Cette facture supplémentaire permet d'atteindre les performances de mise en œuvre importantes qui figurent au tableau 36 suivant.

Tableau 35 : Sommaire des coûts totaux

	Coût annuel	Coût/porte
PGMR des trois MRC		
PGMR 2008	6 920 014 \$	143,71 \$
Actuel 2004	5 226 265 \$	108,53 \$
Augmentation	1 693 749 \$	35,17 \$

Tableau 36 : Bilan de performance en fonction des objectifs du PGMR

Pourcentage	Type de matière municipale									Grand total (t.m.)
	Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Potentiellement générée	15 421	16 611	1 723	386	1 907	2 883	293	553	4 372	44 147
% de réduction à la source (réduction/pot générée)	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	9%	7%	10%
Générée	13 879	14 950	1 550	347	1 716	2 594	264	497	4 069	39 867
% générée	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	93,07%	
% mis en valeur (total de mise en valeur/générée)	85%	94%	75%	70%	69%	67%	94%	99%	27%	80%
Objectifs (%) de mise en valeur en fonction du Plan d'action québécois	50%	50%	41%	62%	50%	50%	0%	0%	0%	43%
% en disposition finale (total dispo/générée)	15%	6%	25%	30%	31%	33%	6%	1%	73%	20%
T.m./an	Type de matière municipale en tm/an									Grand total
	Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Potentiellement générée	15 421	16 611	1 723	386	1 907	2 883	293	553	4 372	44 147
Total de réduction à la source	1 542	1 661	172	39	191	288	29	55	303	4 280
Générée	13 879	14 950	1 550	347	1 716	2 594	264	497	4 069	39 867
Total mis en valeur: réemployée, recyclée, valorisée	11 454	13 989	1 139	339	1 187	1 734	246	492	1 025	31 606
Total en disposition finale	2 424	961	411	8	529	846	17	5	3 043	8 244

La proportion de matières résiduelles mises en valeur par rapport à celles éliminées y est complètement inversée. En 2002, 20% environ des matières résiduelles étaient mises en valeur et 80% éliminées tandis que le PGMR atteindra 80% de matières mises en valeur pour seulement 20% éliminées. Cette performance est supérieure aux objectifs minimums ciblés par le Plan d'action québécois et qui représenterait une mise en valeur de 43% du total des matières générées globales pour le territoire à l'étude.

Ce gain de performance est surtout attribuable à l'approche préconisée qui assurera une production maximale de matières putrescibles et de récupération tout en permettant des économies appréciables, notamment en ce qui a trait aux collectes. Il est donc possible d'atteindre des performances de mise en valeur dépassant de beaucoup les objectifs gouvernementaux pour des coûts légèrement inférieurs à une solution permettant d'atteindre tout juste les objectifs gouvernementaux.

Les tableaux 37a, 37b et 37c fournissent une synthèse du cheminement des matières résiduelles domestiques dans le réseau de gestion des matières résiduelles. Le tableau 37a indique comment les matières résiduelles seront acheminées aux différents équipements. Premièrement, une quantité de 4 280 tm/an ne sera pas collectée grâce aux efforts de réduction et de réemploi à la source. En effet, le PGMR prévoit une réduction de production par rapport à la situation actuelle donc de collecte de 10% des matières résiduelles grâce au programme de réduction à la source. Sur le reste des matières établies à 38 510 tm/an, une quantité de 1367 tm/an sera acheminée directement aux différents équipements par apport volontaire des citoyens. Finalement,

les différents systèmes de collectes permettront d'acheminer les matières vers les équipements de traitement ou de disposition.

Le tableau 37b présente, quant à lui, la quantité de matière résiduelle qui transitera par les différents équipements implantés sur le territoire. Il faut être conscient que certaines matières chemineront dans plusieurs équipements avant d'atteindre leur destination finale.

Tableau 37a : Localisation de la disposition finale des matières résiduelles

Matières résiduelles					
	Total	%	MRC LSJ	MRC DDR	MRC MC
Potentiellement générée	44 147,21		21 259,37	13 691,33	9 196,51
Réduction totale de production municipale	4 280,58	10%			
Réduit à la source	2 010,89	47%			
Réemploi, recyclage et valorisation individuelle	2 269,69	53%			
Générée	39 866,62		19 198,21	12 363,95	8 304,47
Collecte et transport municipal	38 510,03	97%	18 553,08	11 951,20	8 005,10
Récupération	15 822,70	41%	7 638,01	4 922,08	3 262,61
Putrescible	15 362,10	39%	7 417,96	4 781,12	3 163,01
Déchets ultimes	2 886,93	7%	1 393,87	898,38	594,68
RDD	381,95	1%	184,44	118,87	78,63
Encombrants	2 148,98	5%	1 012,46	648,79	487,73
CRD	1 907,38	5%	906,33	581,96	418,44
Matières résiduelles non collectées	1 356,59	3%	645,13	412,74	298,72

Tableau 37b : Quantité de matières résiduelles acheminées dans les principaux équipements

Matières résiduelles		
Centres de réemploi extra-municipaux sur le territoire	1 866,19	4%
Centres de réemploi municipaux	2 687,71	6%
MRC LSJ	1 269,18	3%
MRC DDR	813,92	2%
MRC MC	604,61	1%
Centre de tri de petits matériaux	15 826,48	38%
Centres de traitement des gros matériaux	4 032,09	10%
Centre de traitement du putrescible	17 197,91	41%
Total de transition	41 610,37	100%

Tableau 37c : Quantités de matières résiduelles collectées par les systèmes de collecte

Matières résiduelles	tm/an	%
Réemployé	1 758,00	4,40%
Recyclé	14 240,22	36%
RDD recyclé	337,17	1%
Valorisé	15 271,00	38%
Lieu d'enfouissement technique	8 245,00	21%
Total disposé	39 865,73	100%

Ces matières transitent par diverses installations dont 1 866 t.m. /an dans les centres de réemploi extra-municipaux et 2 687 t.m./an par les centres de réemploi municipaux. Le centre de tri des petits matériaux reçoit quant à lui 15 826 t.m./an, celui de traitement des gros matériaux reçoit 4 032 t.m./an et de traitement des putrescibles reçoit 17 198 t.m./an.

Finalement, le tableau 37c montre quelle sera la destination finale des matières résiduelles après avoir cheminées dans l'ensemble des installations. Il est prévu que 4,40% des matières résiduelles soient réemployées, 36% sera recyclée dont 1% sera composé de résidus domestiques dangereux, 38% seront valorisées et finalement une proportion de 21% atteindra comme destination finale le lieux d'enfouissement technique.

La population est très étalée autour du Lac-Saint-Jean même si le pôle d'Alma est légèrement plus important. Afin de desservir l'ensemble du territoire, les infrastructures prévues ont été réparties sur celui-ci, sans entraîner de frais supplémentaires significatifs, et tout en assurant des retombées économiques un peu partout dans la région.

Les coûts de transbordement des matières sont de 212 000\$/an, soit de 4,40\$/porte. En localisant les installations à un centre de masse optimal, il serait peut-être possible de réduire de moitié ce montant, soit 2,20\$/porte, ce qui représente 1,5% du coût total du PGMR. Mais ce montant est négligeable en proportion des avantages découlant du partage et de l'équité que cet étalement sur le territoire permet. Une telle disposition a aussi l'avantage d'une plus grande proximité avec la population et de faciliter sa sensibilisation et sa participation.

4.4 PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de mise en œuvre proposé permettra d'atteindre les objectifs du Plan d'action québécois en 2008 et les objectifs finaux du PGMR en 2011. Bien que l'implantation de l'ensemble des équipements soit prévue pour 2008, une période de sensibilisation et d'optimisation de trois ans sera nécessaire afin d'atteindre les objectifs visés.

Quatre grandes étapes de planification sont présentées au tableau 39, soit :

- la planification et la conception qui comprennent globalement les négociations avec les partenaires, l'élaboration des programmes et des politiques d'implantation, les études préliminaires et la conception des ouvrages;

- l'optimisation, qui peut comprendre certaines expérimentations, particulièrement en ce qui a trait à la collecte et à l'optimisation des programmes et des politiques d'implantation;
- la construction des ouvrages;
- la mise en œuvre des activités ou la mise en opération des services et des installations.

Tel qu'autorisé par l'article 53.9.9 de la loi sur la qualité de l'environnement, les MRC interdisent la mise en décharge ou l'incinération sur leur territoire des matières résiduelles provenant d'autres territoires que celui des trois MRC à l'exception de celles de Ville Saguenay et du territoire de Chibougamau-Chapais, qui pourraient être acceptées selon certaines conditions si elles en font la demande et qu'une entente soit conclue avec elles.

Dans le cadre du programme de mise en œuvre, l'utilisation d'infrastructures en partenariat avec Ville Saguenay pourra être envisagée en autant qu'elle permette de réaliser les travaux dans le cadre de l'échéancier prévu et qu'elle ne remettent pas en cause les orientations et le plan d'action du PGMR particulièrement en ce qui a trait aux modes de collecte. Une requête a été adressée à Ville Saguenay en juin 2006 à cet effet l'invitant à discuter d'une collaboration possible.

Le rapport de la commission sur les consultations publiques sur le PGMR est présenté en annexe 6. La majeure partie des recommandations de celui-ci sera prise en compte lors de la mise en œuvre.

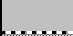

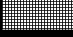
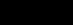
Légende	
Planification et conception	
Optimisations	
Construction	
Mise en oeuvre et mise en service	

Tableau 38 : Calendrier de mise en œuvre

Étapes	2006		2007				2008					
Adoption du PGMR	X											
Mise en place de la structure de gestion commune												
Collectes												
Récupération												
RDD												
Encombrants												
Putrescible												
Déchets ultimes												
Construction, rénovation et démolition												
Équipements												
Centre de tri de petits matériaux												
Lieu d'enfouissement technique												
Centre de traitement des gros matériaux												
Centre de traitement des putrescibles												
Centres de réemploi												
Achats et distributions de bacs												
Récupération (360 litres)												
RDD (64 litres)												
Putrescibles (240 litres)												
Déchets ultimes (64 litres)												
Sensibilisation et suivi												
Élaboration du plan de communication et de suivi et mise en route												
Promotion des services												
Suivi et optimisation												
Ajustements au démarrage												
Politique d'intégration des ICI												
Élaboration de la politique d'intégration des ICI												
Sélection des cibles												
Expérimentations et développement avec les partenaires												
Généralisation												

Tableau 39 : Évolution des immobilisations et des coûts d'opération annuels

Étapes	2006		2007		2008		2009		Total
	Immobilisations	Budget annuel	Immobilisations	Budget annuel	Immobilisations	Budget annuel	Immobilisations	Budget annuel	
Adoption du PGMR									
Structure de gestion commune		50 000 \$		100 000 \$					0 \$
Collectes		100 000 \$		300 000 \$		2 557 240 \$		4 221 896 \$	0 \$
Récupération						985 164 \$		985 164 \$	0 \$
RDD						243 172 \$		243 172 \$	0 \$
Encombrants						644 695 \$		644 695 \$	0 \$
Putrescible						303 675 \$		1 214 700 \$	0 \$
Déchets ultimes						130 431 \$		521 723 \$	0 \$
Construction, rénovation et démolition						100 103 \$		400 413 \$	0 \$
Transbordement						150 000 \$		212 029 \$	
Équipements	200 000 \$	0 \$	11 050 000 \$	0 \$	7 650 000 \$	1 434 417 \$		2 161 119 \$	18 900 000 \$
Centre de tri de petits matériaux	100 000 \$		4 400 000 \$			210 958 \$		210 958 \$	4 500 000 \$
Centre technique d'enfouissement	100 000 \$		5 800 000 \$			981 225 \$		981 225 \$	5 900 000 \$
Centre de traitement des gros matériaux			330 000 \$		2 970 000 \$	57 539 \$		230 158 \$	3 300 000 \$
Centre de traitement des putrescibles			350 000 \$		3 150 000 \$	75 343 \$		301 373 \$	3 500 000 \$
Centres de réemploi			170 000 \$		1 530 000 \$	109 351 \$		437 404 \$	1 700 000 \$
Achats et distributions de bacs	0 \$	0 \$	1 913 620 \$	0 \$	1 030 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 943 620 \$
Récupération (360 litres)			1 626 000 \$						1 626 000 \$
RDD (64 litres)			287 620 \$						287 620 \$
Putrescibles (240 litres)					1 030 000 \$				1 030 000 \$
Déchets ultimes (64 litres)									0 \$
Sensibilisation et suivi				387 000 \$		387 000 \$		387 000 \$	0 \$
Élaboration du plan de communication et de suivi et mise en route									0 \$
Promotion des services									0 \$
Ajustements au démarrage									0 \$
Suivi et optimisation									0 \$
Politique d'intégration des ICI				150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$	0 \$
Élaboration de la politique d'intégration des ICI									0 \$
Sélection des cibles									0 \$
Expérimentations et développement avec les partenaires									0 \$
Généralisation									0 \$
Grand total	200 000 \$	150 000 \$	12 963 620 \$	937 000 \$	8 680 000 \$	4 528 657 \$	0 \$	6 920 014 \$	21 843 620 \$
Grand total par porte		3,12 \$		19,46 \$		94,05 \$		143,71 \$	

Le tableau 40 présente la séquence des investissements et des budgets annuels nécessaires à la mise en œuvre du PGMR. Afin d'assurer le suivi de l'échéancier, il est essentiel que la structure de gestion commune soit opérationnelle à la fin de l'année 2006. Les études préliminaires visant à mieux définir l'organisation des collectes doivent aussi être entreprises car elles vont influencer la définition des mandats de conception pour les autres équipements qu'il faudra élaborer dès le début de 2007. Ces activités nécessitent un budget de 150 000\$ en 2006, ce qui représente 3,12\$/porte. Un budget d'immobilisations de

200 000\$ est aussi prévu pour entreprendre les études préliminaires nécessaires pour orienter la conception du centre de tri de petits matériaux et du lieu d'enfouissement technique.

L'année 2007 est cruciale car la majorité des études préliminaires et de la conception des ouvrages seront réalisées durant cette période ainsi que la mise en route des programmes de sensibilisation et d'intégration des ICI. Les constructions du centre de tri des petits matériaux et du centre d'enfouissement sont aussi prévues durant cette période et nécessiteront globalement des investissements de près de 13 millions de dollars. Un budget d'opération de près de 1 million de dollars qui représente environ 20\$/porte sera aussi nécessaire en complément des dépenses actuelles de gestion des matières résiduelles des MRC qui devront continuer à être appliquées.

Les équipements seront mis en route en deux étapes, soit la première au début de 2008 et la seconde à la fin de l'année. Le centre de tri de petits matériaux et le lieu d'enfouissement technique seront mis en opération au début 2008 ainsi que les nouvelles collectes de récupération (sec), de résidus domestiques dangereux et d'encombrants. Les autres équipements, soit le centre de traitement des gros matériaux, le centre de traitement des putrescibles et les centres de réemploi seront opérationnels à la fin 2008 et nécessiteront des investissements d'environ 9 millions de dollars. Les collectes de putrescibles (humide) ainsi que celles des déchets ultimes et des matériaux de construction, de rénovation et de démolition seront démarrées en même temps. Le budget annuel de l'année 2008 est de 94,05\$/porte. Une partie des activités devra être maintenue en 2008, particulièrement la collecte des déchets actuelle qui ne pourrait être remplacée seulement lors de l'ouverture du centre de traitement des putrescibles.

Le PGMR prévoit la mise en place dès le début de la mise en œuvre d'une structure de gestion commune afin de coordonner et de gérer l'ensemble des actions prévues au PGMR et dont la forme reste à déterminer. Les coûts du PGMR seront répartis uniformément par porte sur l'ensemble du territoire desservi. Chaque MRC conservera par contre la responsabilité des coûts attribuables aux activités antérieurement à la mise en application du PGMR, en proportion des tonnages utilisés, ce qui comprend principalement les suivis de post-fermeture et les éventuels travaux nécessaires dans les lieux d'enfouissements sanitaire existants.

Le gouvernement du Québec s'est engagé dans le cadre du Plan d'action québécois à jouer un rôle actif dans certains aspects de la gestion des matières résiduelles. Or, l'efficacité de ce plan nécessite une collaboration active du gouvernement afin d'en assurer la performance :

- pour le développement du marché de la récupération et le support à la réduction de la dépendance des municipalités aux variations du marché du recyclage des matières résiduelles;
- par une collaboration financière et technique afin d'assurer le développement des marchés et des technologies de recyclage pour les matières problématiques ciblées;
- par un support à la recherche afin de recycler localement une part des matières résiduelles;
- par un appui et une collaboration pour faire s'engager financièrement et techniquement les fabricants des matières problématiques dans le recyclage de ces matières ou dans la recherche de solutions de remplacement;
- par le développement de solutions visant à assurer une équité entre les régions, relativement entre autres aux distances de transport des matières vers les recycleurs;
- en attribuant les pouvoirs nécessaires aux organismes municipaux afin qu'ils puissent contrôler efficacement la gestion des matières résiduelles sur leur territoire et plus particulièrement celles des ici et des industries de la CRD;

- en collaborant activement et financièrement aux comités institués par la régie pour favoriser l'intégration des matières résiduelles des ici de la région aux installations municipales;
- en collaborant activement et financièrement aux comités institués par la régie pour rechercher des solutions de recyclage ou de remplacement des matières résiduelles problématiques avec les industries utilisatrices ou productrices de ces matières.

Le gouvernement du Québec a tracé une voie par l'adoption de la politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 que les MRC acceptent d'emprunter en adoptant ce PGMR. Ces dernières désirent rappeler au gouvernement du Québec qu'il s'agit d'un défi de taille pour l'ensemble des populations du Québec et qu'elles attendent de celui-ci une collaboration et un appui ferme dans la mise en application de leur PGMR dans le cadre des activités qui relèvent de sa responsabilité.

Le succès du PGMR nécessite donc un engagement et une concertation efficaces entre les divers paliers de gouvernement tant au niveau des municipalités, des MRC que du gouvernement du Québec.

4.5 OPTIONS ENVISAGÉES

Pour en arriver à l'élaboration du PGMR proposé, plusieurs options ont été initialement envisagées et certaines ont fait l'objet d'analyses plus poussées, notamment en vue d'évaluer leurs impacts sur les coûts et la performance de mise en valeur. L'annexe 4 présente une étude comparative plus détaillée de quelques options envisagées. La performance de mise en valeur des quatre options suivantes est comparée au tableau 41 qui suit :

- option 1 : plan d'action proposé;
- option 2 : plan d'action proposé modifié en maintenant une collecte de déchets classique;
- option 3 : plan d'action proposé en enlevant l'intégration de l'industrie de la CRD;
- option 4 : plan d'action proposé en y ajoutant l'intégration de 50% des matières résiduelles des ICI.

Il est à noter que dans le calcul des coûts des différentes options envisagées, les imprévus n'y figurent pas.

Tableau 40 : Comparatif des performances de mise en valeur pour les différentes options

Options		Type de matière municipale									Grand total
		Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Objectifs (%) de mise en valeur en fonction du Plan d'action québécois	% de mise en valeur: total de mise en valeur/généré	50%	50%	41%	62%	50%	50%	0%	0%	0%	
	Plan d'action proposé										
	% de mise en valeur: total de mise en valeur/généré	83%	94%	73%	98%	69%	67%	93%	99%	25%	79%
	% de disposition finale: total dispo/généré	17%	6%	27%	2%	31%	33%	7%	1%	75%	21%
Plan d'action avec collecte de déchets classique	% de mise en valeur: total de mise en valeur/généré	68%	67%	45%	52%	50%	46%	79%	94%	20%	60%
	% de disposition finale: total dispo/généré	32%	33%	55%	48%	50%	54%	21%	6%	80%	40%
Plan d'action sans les CRD	% de mise en valeur: total de mise en valeur/généré	83%	94%	73%	98%	69%	67%	93%	99%	25%	79%
	% de disposition finale: total dispo/généré	17%	6%	27%	2%	31%	33%	7%	1%	75%	21%
Plan d'action avec 50% des ICI	% de mise en valeur: total de mise en valeur/généré	85%	94%	76%	85%	69%	68%	94%	99%	10%	78%
	% de disposition finale: total dispo/généré	15%	6%	24%	15%	31%	32%	6%	1%	90%	22%

Note 1 : la performance de mise en valeur est établie en fonction de la matière résiduelle générée totale.

Chacune de ces options est présentée en tenant compte de trois possibilités de traitement du putrescible, soit (voir le tableau 42 qui suit) :

- avec un centre de compostage anaérobie (plan d'action proposé);
- en remplaçant le centre de compostage anaérobie par un centre de traitement aérobie;
- en remplaçant le centre de traitement anaérobie par trois centres de traitement aérobie.

Tableau 41 : Comparatif des coûts totaux des différentes options

A Avec un centre de compostage anaérobie (PLAN D'ACTION PROPOSÉ)						
OPTIONS			\$/tm généré	\$/personne/an	\$/porte/an	\$/an
1	Plan d'action proposé	Paiement annuels prévus	173,58 \$	60,77 \$	143,71 \$	6 920 013,98 \$
2	Avec collecte déchets classique		181,86 \$	63,67 \$	150,57 \$	7 250 166,45 \$
3	Sans les CRD		202,84 \$	71,01 \$	167,94 \$	8 086 495,47 \$
4	50% ICI + CRD		140,45 \$	49,17 \$	116,29 \$	5 599 435,13 \$
1	Plan d'action proposé	Coût prévisible à long terme	161,80 \$	56,65 \$	133,96 \$	6 450 446,10 \$
2	Avec collecte déchets classique		170,75 \$	59,78 \$	141,37 \$	6 807 204,27 \$
3	Sans les CRD		191,06 \$	66,89 \$	158,18 \$	7 616 927,59 \$
4	50% ICI + CRD		133,48 \$	46,73 \$	110,52 \$	5 321 585,88 \$
B En remplaçant le centre de compostage anaérobie du plan d'action proposé par un centre de traitement aérobie						
OPTIONS			\$/tm généré	\$/personne/an	\$/porte/an	\$/an
1	Actions proposées	Paiement annuels prévus	177,82 \$	62,26 \$	147,22 \$	7 089 187,33 \$
2	Avec collecte déchets classique		182,54 \$	63,91 \$	151,13 \$	7 277 424,59 \$
3	Sans les CRD		207,08 \$	72,50 \$	171,45 \$	8 255 668,82 \$
4	50% ICI + CRD		149,76 \$	52,43 \$	123,99 \$	5 970 335,32 \$
1	Actions proposées	Coût prévisible à long terme	166,04 \$	58,13 \$	137,47 \$	6 619 619,45 \$
2	Avec collecte déchets classique		171,43 \$	60,02 \$	141,93 \$	6 834 462,41 \$
3	Sans les CRD		195,30 \$	68,38 \$	161,70 \$	7 786 100,94 \$
4	50% ICI + CRD		142,79 \$	49,99 \$	118,22 \$	5 692 486,07 \$
C En remplaçant le centre de compostage anaérobie du plan d'action proposé par trois centres de traitement aérobie						
OPTIONS			\$/tm généré	\$/personne/an	\$/porte/an	\$/an
1	Actions proposées	Paiement annuels prévus	178,88 \$	62,63 \$	148,10 \$	7 131 506,91 \$
2	Avec collecte déchets classique		183,65 \$	64,30 \$	152,05 \$	7 321 690,10 \$
3	Sans les CRD		208,14 \$	72,87 \$	172,33 \$	8 297 988,39 \$
4	50% ICI + CRD		149,74 \$	52,43 \$	123,97 \$	5 969 704,57 \$
1	Actions proposées	Coût prévisible à long terme	167,11 \$	58,50 \$	138,35 \$	6 661 939,03 \$
2	Avec collecte déchets classique		172,54 \$	60,41 \$	142,85 \$	6 878 727,92 \$
3	Sans les CRD		196,37 \$	68,75 \$	162,58 \$	7 828 420,51 \$
4	50% ICI + CRD		142,77 \$	49,99 \$	118,20 \$	5 691 855,32 \$

La performance de l'option 2 serait conforme aux objectifs du Plan d'action québécois, mais entraînerait presque le double de l'apport au lieu d'enfouissement technique, soit de 21% à 40% des matières générées par rapport au plan d'action proposé (tableau 41). Le lieu d'enfouissement technique aurait donc une durée de vie deux fois plus courte dans cette option.

Les options 3 et 4 présentent des performances semblables au plan d'action proposé, mais elles ont des impacts majeurs sur les coûts, comme il est possible de le constater au tableau 42. Les paiements prévisibles annuels sont présentés ainsi que les coûts à long terme en tenant compte de l'impact des solutions sur la durée de vie du lieu d'enfouissement technique et en étalant les coûts supplémentaires de mise en route d'une durée de trois ans sur une période de financement de dix ans.

Globalement, les coûts prévisibles à long terme sont d'environ 10\$/porte inférieurs aux paiements annuels du PGMR. La solution retenue avec le centre de traitement anaérobie des putrescibles coûte de 4,00\$ à 5,00\$/porte de moins que les solutions de traitement aérobie. Elle est plus avantageuse du point de vue environnemental car elle permet de récupérer du biogaz et ainsi réduire la consommation d'énergie fossile. La solution avec collecte classique de déchets, tout en étant moins performante que la solution proposée, est de 150,57\$/porte, comparativement à 143,71\$/porte pour la solution proposée. Celle-ci est donc moins onéreuse et plus performante.

La solution proposée prévoit l'intégration de l'industrie de la CRD aux installations municipales. Sans cette intégration, les coûts seraient augmentés de 24\$/porte à 167,94\$/porte, d'où l'importance d'entreprendre rapidement et efficacement l'intégration de cette industrie.

Finally, if one were able to integrate 50% of residual materials from ICI, annual costs per tonne for municipalities would be reduced from 143,71\$/tonne to 116,28\$/tonne, from which the interest of undertaking the steps for their integration into municipal infrastructure for residual materials management. Such a step would provide a financial margin for the optimization of the value of the materials.

5. PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES BOUES

5.1 LES ENJEUX DE LA GESTION DES BOUES

Currently, municipalities in the region do not control the service of emptying septic tanks, except for the city of Dolbeau-Mistassini. In this context, the quality of the collection of sludge is very variable and it is difficult to ensure that the legal frequency of emptying is respected. Municipal sludge management is a sector where data is still scarce and little known, which creates the need for closer monitoring for the treatment of this material in view of its valorization. For industrial sludge, their valorization is hampered by an important obstacle, namely the low cost of their disposal.

5.2 LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À LA GESTION DES BOUES

The sludge management plan has three specific objectives, namely:

- that the collection, transport and treatment of sludge from septic tanks be municipalized in order to ensure a better controlled, environmentally respectful and well integrated service with municipal sludge treatment and compost production;
- that sludge valorization be given priority, in particular agricultural spreading and the production of compost and biogas;
- that systems for attenuation without treatment of leachate be eliminated.

5.3 LES ACTIONS CONCERNANT LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

The number of residences with septic tank installations is relatively well known in each municipality. However, in most of them, the emptying of these tanks is the responsibility of the citizen who must deal with a private company.

By taking charge of the emptying of septic tanks, the MRC will ensure better control of the sludge management and will provide the means to better evaluate the volumes available annually. For properties with septic tank installations, the collection and transport of sludge will be factored into municipal taxes. The treatment of this sludge will be integrated into the anaerobic treatment system of putrescible materials.

It would be advantageous to dehydrate sludge before transporting it to a treatment site for putrescible materials. This option could be more economical and effective than the current one.

directe des boues non déshydratées au système de traitement du putrescible. Le système de déshydratation de type DAB de la MRC Maria-Chapdelaine serait adéquat pour cette tâche. Une étude plus approfondie permettra de préciser l'approche la plus avantageuse.

Les avantages d'une municipalisation des boues de fosses septiques sont les suivants :

- la fréquence des vidanges, obligatoire à tous les deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires, sera respectée;
- les risques de rejets dans l'environnement seront réduits puisqu'il y aura une meilleure assurance que les vidanges sont effectuées conformément à la réglementation en vigueur;
- un apport constant de boues aux installations de traitement sera assuré;
- la surveillance de l'acheminement des boues sera facilitée, de même que l'implantation de procédés de valorisation.

5.4 LES ACTIONS CONCERNANT LES BOUES MUNICIPALES

Actuellement, toutes les boues de bassins municipaux vidangées ont été valorisées sur les terres agricoles. Ces boues présentent un haut potentiel de valorisation agricole, sans nécessiter de compostage ou de stabilisation préalable¹.

Un calendrier de vidange sera préparé et indiquera, pour toutes les municipalités dans chaque MRC, les dates prévues et les volumes approximatifs en cause. Cette étape de planification prévoira les terres de réception et fera analyser les boues préalablement à leur disposition. L'utilisation de firmes externes pour l'analyse et la supervision des opérations semble être une bonne solution pour les boues d'usines d'épuration, en raison des dispositions périodiques irrégulières.

Des aires de réception des boues pourraient être envisagées parce qu'une grande quantité de boues, dont le tonnage est élevé, est acheminée dans un délai très court et la disposition sur les terres dépend des périodes de cultures et des conditions climatiques. Une partie de ces boues pourraient aussi être acheminées avec ou sans déshydratation au système de traitement anaérobie des matières putrescibles.

5.5 LES ACTIONS CONCERNANT LES BOUES INDUSTRIELLES

Chacune des trois MRC possède sur son territoire des industries papetières générant des boues avec un haut potentiel de valorisation et des cendres à grande valeur fertilisante. Toutefois, les quantités valorisées en agriculture sont plus faibles que celles enfouies. Ces papetières sont propriétaires de sites où elles peuvent disposer de leurs boues et ce, à des coûts moindres que ceux engendrés par la valorisation.

Avant d'en interdire l'enfouissement ou de collaborer à leur valorisation avec les industries, il est important de s'assurer que les superficies fertilisables sont suffisantes pour recevoir les fumiers, les boues municipales et les boues industrielles.

Selon une étude menée conjointement par le Centre québécois de développement durable et la firme RSA en 2001, les sols fertilisables de la région pourraient potentiellement recevoir la totalité des boues de papetières et des lisiers disponibles si une utilisation rationnelle en était faite et si les autres matières fertilisantes étaient prises en considération au sein d'une approche globale. De plus, l'acheminement de ces

¹ Source : Raynald Gagné, *Solution 3R*, responsable de la valorisation agricole des boues municipales.

boues au système de traitement anaérobie des matières putrescibles pourrait augmenter la rentabilité de cet équipement.

Cet aspect doit être inclus dans le programme d'intégration des ICI au plan de gestion des matières résiduelles municipales.

6. CONCLUSION

Le plan de gestion de matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est particulièrement bien adapté au contexte régional. Il dote les MRC de l'ensemble du territoire d'installations performantes à des coûts raisonnables, grâce à l'intégration des services pour les trois MRC. Les populations du territoire sont très mobiles et il est donc avantageux d'offrir des services uniformes et des messages cohérents sur l'ensemble de celui-ci. L'étalement des infrastructures est possible en raison de la distribution territoriale de la population. Il assure une équité des retombées locales tout en maintenant des coûts raisonnables en se rapprochant des populations locales. La répartition proposée des levées et des types de collectes nécessitera une adaptation et un effort d'éducation de la population, mais elle assurera une bonne performance de mise en valeur à des coûts très abordables.

7. LEXIQUE

3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

Aérobic

Se dit de micro-organismes qui ne peuvent se développer qu'en présence d'oxygène.

Anaérobic

Se dit de micro-organismes qui se développent normalement dans un milieu dépourvu d'air ou d'oxygène.

Andain

Empilement de matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.

Biogaz

Gaz produit par la décomposition des matières putrescibles dans un milieu à air raréfié.

Boues municipales

Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.

Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)

Le CFER est un lieu où l'on favorise le développement de personnes autonomes, de citoyens engagés et de travailleurs productifs, aptes à exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité. Le volet formation en entreprise s'exerce autour d'activités de récupération et de recyclage. Un CFER doit rencontrer certaines normes pour être reconnu comme tel c'est-à-dire avoir un C.A. autonome de la Commission scolaire et réinvestir les profits dans l'entreprise.

Centre de transfert

Appelés aussi poste de transbordement, il est le lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Centre de tri

Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

Compost

Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.

Compostage

Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci.

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit,

remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Déchet

Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Déchetterie

Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. La déchetterie est aussi connue sous le nom de parc à conteneurs, de recyclerie ou d'éco-centre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Dépôt de matériaux secs (DMS)

Lieu de dépôt définitif pour les matériaux secs et les matériaux d'excavation.

Dépôt en tranchées (DET)

Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Digestat

Produit de la fermentation anaérobie de matières putrescibles.

Élimination

Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant

Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique :

les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

Écoefficacité

L'écoefficacité consiste à apporter des solutions à des problèmes environnementaux et sociaux dans les entreprises et les institutions tout en générant des bénéfices économiques.

Gravats

Débris provenant d'une démolition.

ICI

Secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Incinération

Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en cendres et en gaz.

Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lieu d'enfouissement technique (LET)

S'entend de tout lieu aménagé et exploité conformément aux dispositions du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, G.O. 25 octobre 2000, 132^{ième} année, no 43, p. 6690.

Lixiviat

Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de matières ou résidus et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de

matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matière organique

Les grandes familles de matières compostables généralement reconnues dans le milieu sont :

les résidus de table;

les résidus verts : feuilles, herbes, résidus de tailles et de jardin;

les résidus de bois: sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces;

les boues municipales, de papetières, de fosses septiques;

les résidus agricoles : fumier, paille;

les résidus agroalimentaires.

Il est à noter que les résidus de scieries et de papetières tels que la sciure, les copeaux, les écorces, les boues de papetières et autres, tout en étant compostables, sont régis par le règlement sur les papetières

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Matières secondaires

Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

Méthane

Gaz incolore, inodore et inflammable formant un mélange explosif avec l'air. Le méthane se dégage des matières en putréfaction par décomposition en, ou anaérobie. Sa fabrication à partir de fermentation industrielle en fait une source d'énergie nouvelle.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Piézomètre

Tuyau généralement constitué de PVC (chlorure de polyvinyle) installé dans le sol et servant à l'échantillonnage de l'eau et à mesurer les caractéristiques hydrogéologiques du sol.

Poste de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible

Qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.

Récupérateur

Les récupérateurs procèdent à la collecte et au conditionnement des matières. Ils les séparent par catégories et les mettent généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent subir un traitement préalable. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) ne sont pas considérées comme des activités de recyclage mais bien de récupération. De même, le déchiquetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération. Dans ce dernier cas, cette opération comporte plusieurs étapes dont le broyage puis le tri des métaux ferreux, des métaux non ferreux et des résidus non

métalliques appelés communément «fluff automobile» ou résidus de déchetage automobile (RDA).

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Recycleur

Le recycleur utilise des matières secondaires, en provenance du générateur, du récupérateur ou encore du centre de récupération et de tri, et les transforme en matières directement utilisables pour la fabrication de produits semi-finis ou finis. Les procédés de recyclage varient selon le type de matière.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu

Synonyme de matières résiduelles.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu organique

Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidu vert

Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie

Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tous en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Synergie des sous-produits

La synergie des sous-produits consiste en un échange entre entreprises, institutions ou municipalités de matériaux, d'énergie ou de services qui renforce leur compétitivité et diminue l'impact environnemental lié à leurs activités.

Système DAB

Système de déshydratation des boues de conception suédoise. Ce système traite les boues par un procédé basé sur un principe de floculation suivi d'une filtration gravitaire. L'unité DAB permet de soutirer la phase liquide et d'augmenter ainsi la teneur en solides des boues résiduelles jusqu'à 20 % et plus. L'unité de déshydratation se présente sous la forme d'un silo de 5 ou 10 mètres de haut et de 2 ou 3 mètres de diamètre.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un

résidus, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

Valorisation

Mise en valeur d'une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage et pour une utilisation finale ultime. C'est le cas du compostage.

Valorisation énergétique

Utilisation de matières résiduelles comme combustible dans un procédé de fabrication ou dans un équipement destiné à produire de l'énergie.

Sources : *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* et *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*.

8. BIBLIOGRAPHIE

- André Simard et ass (2005) Aménagement du lieu d'enfouissement sanitaire de l'Ascension
- Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec (2002) Vers une collectivité outillée, organisée et informée, Recyc-Québec
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le rapport d'enquête et d'audience publique (1997) Déchets d'hier, ressources de demain
- CHAMARD-CRIQ-ROCHE (Décembre 2000) Rapport final. Caractérisation des matières résiduelles au Québec
- Chevalier, PIERRE (1995) Gestion de l'environnement en milieu urbain et industriel, Télé-université, Sainte-Foy
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune (1998), Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles (1998-2008)
- Gouvernement du Québec (2005) Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés
- Gouvernement du Québec (2005) Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
- GSI Environnement (Avril 2000) Rapport final. Élaboration d'un plan directeur pour une gestion intégrée des matières résiduelles
- Laboratoire Géo-Construction Inc. (2005) Étude géotechnique et hydrogéologique-secteur II-LES L'Ascension
- Lac-Saint-Jean Énergie (2005) Excavation Dolbeau et SmartSoil
- Les Consultants RSA (2004) Étude de concept : Lieu d'enfouissement technique pour la MRC Maria-Chapdelaine
- Les consultants RSA (Avril 2002), Étude des scénarios et des méthodes envisagées pour permettre à transition de l'exploitation de la phase I à la phase II, lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension
- Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, P.L. 90, 1999, c.75
- Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c.Q-2
- MRC du Domaine-du-Roy, Schéma d'aménagement et document complémentaire
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est, Schéma d'aménagement et document complémentaire
- MRC du Domaine-du-Roy, Schéma d'aménagement et document complémentaire
- Norme Interationale Environnement (2004) Étude de faisabilité de l'implantation d'un écocentre et de services collectifs de gestion des matières résiduelles à l'arrondissement de LaSalle
- Pilette, Frédéric (2000) Analyse des scénarios possibles de gestion des matières résiduelles putrescibles de la M.R.C. du Val-Saint-François, Essai présenté à la Faculté des sciences en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.), Faculté des sciences, Université de Sherbrooke, Québec

Recyc-Québec (1999) Guide d'information sur le recyclage des matériaux secs

Recyc-Québec (2001) Éco-fiscalité et récupération des matières résiduelles au Québec : Inventaire et évaluation des instruments économiques et financiers

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie (Mars 2001) Rapport technique. Étude sur les avantages opérationnels et économiques du déchetage des déchets

La Région laboratoire du développement durable (Avril 2001) Gestion des boues d'usines de pâtes et papiers au Saguenay—Lac-Saint-Jean, Proposition de cadre de gestion

Règlement sur les déchets solides, R.R.Q., 1981, c.Q-Z, r. 3.2

Solinov, (2001) Guide d'information, À la portée de tous, le compostage ! Tournée d'information à l'intention des gestionnaires municipaux

Ville de Laval, (2000) Rapport final, Projet pilote de collecte à trois voies, Phase II, La terre entre vos mains !

9. ANNEXES :

ANNEXE 1 : PORTRAIT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ PROPOSÉ

ANNEXE 3 : COÛTS ET PERFORMANCE DÉTAILLÉS DE
L'OPTION PROPOSÉE

ANNEXE 4 : ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES DU
PGMR

ANNEXE 5 : LISTE DES INTERVENANTS

ANNEXE 6 : RAPPORT DES COMMISSAIRES LORS DES
CONSULTATIONS PUBLIQUES

ANNEXE 1 :

PORTRAIT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION

TABLE DES MATIÈRES

1.	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	1
1.1	<i>La MRC du Domaine-du-Roy</i>	1
1.1.1	Description géographique du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy	1
1.1.2	Orientations et affectations du territoire à la MRC du Domaine-du-Roy	3
1.1.2.1	Dispositions du schéma d'aménagement concernant la gestion des matières résiduelles	3
1.1.3	Activités et projections économiques de la MRC du Domaine-du-Roy	4
1.2	<i>La MRC de Lac-Saint-Jean-Est</i>	5
1.2.1	Description géographique du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.....	5
1.2.2	Orientations et affectations du territoire à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	7
1.2.2.1	Les grandes orientations du territoire.....	7
1.2.2.2	Dispositions du schéma d'aménagement concernant la gestion des matières résiduelles	7
1.2.3	Activités et projections économiques de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	9
1.3	<i>La MRC de Maria-Chapdelaine</i>	11
1.3.1	Description géographique du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.....	11
1.3.2	Orientations et affectations du territoire à la MRC de Maria-Chapdelaine.....	12
1.3.2.1	Les grandes orientations du territoire.....	12
1.3.2.2	Dispositions du schéma d'aménagement concernant la gestion des matières résiduelles	12
1.3.3	Activités et projections économiques de la MRC de Maria-Chapdelaine.....	14
1.4	<i>Situation démographique des MRC du Lac-Saint-Jean</i>	14
2.	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS ET DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	16
2.1	<i>Installations de gestion des matières résiduelles</i>	16
2.1.1	Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)	16
2.1.1.1	LES sur le territoire de planification.....	16
2.1.1.2	LES en périphérie de la zone d'étude.....	18
2.1.2	Dépôts de matériaux secs (DMS)	18
2.1.3	Dépôts en tranchée (DET)	19
2.1.4	Sites de traitement des boues.....	19
2.1.5	Installations de valorisation	19
2.1.5.1	Centres de tri.....	19
2.1.5.2	Ressourceries	20
2.1.5.3	Sites de compostage.....	20
2.1.5.4	Centres de transfert	21
2.2	<i>Intervenants en gestion des matières résiduelles</i>	21
3.	GESTION ACTUELLE ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	22
3.1	<i>La MRC du Domaine-du-Roy</i>	23
3.1.1	Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur.....	23
3.1.2	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	23
3.1.2.1	Collecte des matières résiduelles domestiques.....	23
3.1.2.2	Collecte municipale desservant les ICI	24
3.1.2.3	Collecte sélective des matières recyclables.....	24
3.1.2.4	Collecte de matières putrescibles	25
3.1.2.5	Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD).....	26
3.1.2.6	Collecte des boues de fosses septiques	26
3.1.2.7	Programmes de communication et de sensibilisation.....	26
3.1.3	Inventaire des matières résiduelles	26
3.1.3.1	Bilan de masse du secteur municipal	26
3.1.3.2	Note méthodologique.....	29
3.1.3.3	Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal	31
3.1.3.4	Bilan de masse du secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	32
3.1.3.5	Bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	35
3.1.3.6	Bilan de masse des boues municipales, résidentielles et industrielles	35
3.2	<i>La MRC de Lac-Saint-Jean-Est</i>	37
3.2.1	Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur.....	37
3.2.2	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	38
3.2.2.1	Collecte des matières résiduelles domestiques.....	38

3.2.2.2	Collecte des déchets desservant les ICI.....	39
3.2.2.3	Collecte sélective des matières recyclables.....	39
3.2.2.4	Collecte de matières putrescibles.....	41
3.2.2.5	Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD).....	42
3.2.2.6	Collecte des boues de fosses septiques.....	42
3.2.2.7	Programmes de communication et de sensibilisation.....	42
3.2.3	Inventaire des matières résiduelles.....	42
3.2.3.1	Bilan de masse du secteur municipal.....	42
3.2.3.2	Note méthodologique.....	45
3.2.3.3	Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal.....	46
3.2.3.4	Bilan de masse du secteur des industries, commerces et institutions (ICI).....	47
3.2.3.5	Bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).....	50
3.2.3.6	Bilan de masse des boues municipales, résidentielles et industrielles.....	50
3.3	<i>La MRC de Maria-Chapdelaine</i>	53
3.3.1	Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur.....	53
3.3.2	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	53
3.3.2.1	Collecte des matières résiduelles domestiques.....	53
3.3.2.2	Collecte municipale desservant les ICI.....	54
3.3.2.3	Collecte sélective des matières recyclables.....	55
3.3.2.4	Collecte de matières putrescibles.....	56
3.3.2.5	Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD).....	57
3.3.2.6	Collecte des boues de fosses septiques.....	57
3.3.2.7	Programmes de communication et de sensibilisation.....	57
3.3.3	Inventaire des matières résiduelles.....	57
3.3.3.1	Bilan de masse du secteur municipal.....	57
3.3.3.2	Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal.....	61
3.3.3.3	Bilan de masse du secteur des industries, commerces et institutions (ICI).....	62
3.3.3.4	Bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).....	65
3.3.3.5	Bilan de masse des boues municipales, résidentielles et industrielles.....	66
3.4	<i>Bilan des MRC Domaine-du-Roy, Lac-saint-jean-est et Maria-chapdelaine</i>	68
3.4.1	Comparaison des matières résiduelles générées et leur coût dans les trois MRC, tous secteurs.....	68
3.4.2	Répartition par municipalité des matières du secteur municipal.....	69
3.4.2.1	La MRC du Domaine-du-Roy.....	69
3.4.2.2	La MRC de Lac-Saint-Jean-Est.....	72
3.4.2.3	La MRC de Maria-Chapdelaine.....	74
3.4.3	Matériaux secs récupérés et valorisés.....	76
3.4.4	Calcul du taux de génération du papier/carton d'autre source au sein des ICI.....	77

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	3
TABLEAU 2 :	MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	6
TABLEAU 3 :	MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	12
TABLEAU 4 :	CAPACITÉ DES INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION	17
TABLEAU 5 :	CAPACITÉ DES INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION EN PÉRIPHÉRIE DE LA ZONE D'ÉTUDE	18
TABLEAU 6 :	DESCRIPTION ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DE VALORISATION DES MRC DE LA ZONE D'ÉTUDE	21
TABLEAU 7 :	DESCRIPTION ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DE VALORISATION EN PÉRIPHÉRIE DE LA ZONE D'ÉTUDE	21
TABLEAU 8 :	CONTRATS DE COLLECTE DES DÉCHETS DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	24
TABLEAU 9 :	CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY 25	
TABLEAU 10 :	TEXTILE DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY RÉCUPÉRÉ ET VALORISÉ (TONNE)	27
TABLEAU 11 :	LISTE DES RÉCUPÉRATEURS DE PEINTURE DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY ET LES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES	28
TABLEAU 12 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES CONSIGNÉES ET TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR CATÉGORIES DE MATIÈRES	30
TABLEAU 13 :	TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES (OU RÉUTILISÉES) EN PROVENANCE DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	31
TABLEAU 14 :	COÛTS TOTAUX ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	32
TABLEAU 15 :	RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES PNEUS RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS PAR LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY 34	
TABLEAU 16 :	TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES (OU RÉUTILISÉES) EN PROVENANCE DU SECTEUR DES ICI DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY (EN TONNES)	35
TABLEAU 17 :	BILAN DES BOUES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY	37
TABLEAU 18 :	CONTRATS DE COLLECTE DES DÉCHETS DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	39
TABLEAU 19 :	CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST RÉALISÉ À PARTIR DES DONNÉES DE 2002	41
TABLEAU 20 :	TEXTILES DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS (TONNE)	43
TABLEAU 21 :	LISTE DES RÉCUPÉRATEURS DE PEINTURE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST ET LES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES	44
TABLEAU 22 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES CONSIGNÉES ET TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR CATÉGORIES DE MATIÈRES	45
TABLEAU 23 :	TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES (OU RÉUTILISÉES) EN PROVENANCE DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST (EN TONNES)	46
TABLEAU 24 :	COÛTS TOTAUX ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	47
TABLEAU 25 :	RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES PNEUS RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	49
TABLEAU 26 :	TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES (OU RÉUTILISÉES) EN PROVENANCE DU SECTEUR DES ICI DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST (EN TONNES)	50
TABLEAU 27 :	BILAN DES BOUES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	52
TABLEAU 28 :	CONTRATS DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	54
TABLEAU 29 :	CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	56
TABLEAU 30 :	TEXTILE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ RÉCUPÉRÉ ET VALORISÉ (TONNE)	58
TABLEAU 31 :	LISTE DES RÉCUPÉRATEURS DE PEINTURE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ, EN 2002	59
TABLEAU 32 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES CONSIGNÉES ET TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR CATÉGORIES DE MATIÈRES	60
TABLEAU 33 :	TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES (OU RÉUTILISÉES) EN PROVENANCE DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ (EN TONNES)	61
TABLEAU 34 :	COÛTS TOTAUX ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	62
TABLEAU 35 :	RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES PNEUS RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	64

TABLEAU 36 :	TOTAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES (OU RÉUTILISÉES) EN PROVENANCE DU SECTEUR DES ICI DE MARIA-CHAPDELAIN (EN TONNES)	65
TABLEAU 37 :	BILAN DES BOUES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAIN	67
TABLEAU 38 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉE PAR LES MRC, TOUS SECTEURS CONFONDUS, MUNICIPAL, ICI ET CRD ET TAUX DE GÉNÉRATION PAR HABITANT	68
TABLEAU 39 :	COÛT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DU LAC-SAINT-JEAN.....	69
TABLEAU 40 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR MUNICIPALITÉ EN 2002 (EN PROVENANCE DU SECTEUR MUNICIPAL) DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY (EN TONNES)	70
TABLEAU 41 :	ENSEMBLE DES MATIÈRES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES EN 2002 (EN TONNES MÉTRIQUES)	70
TABLEAU 42 :	MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES SPÉCIFIQUEMENT PAR LES COLLECTES SÉLECTIVES EN 2002 (TONNES)	71
TABLEAU 43 :	BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENCES MUNIES DE FOSSE SEPTIQUE SEULEMENT)	71
TABLEAU 44 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR MUNICIPALITÉ EN 2002 (EN PROVENANCE DU SECTEUR MUNICIPAL) DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST (EN TONNES)	72
TABLEAU 45 :	ENSEMBLE DES MATIÈRES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES EN 2002 (EN TONNES MÉTRIQUES).....	72
TABLEAU 46 :	MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES SPÉCIFIQUEMENT PAR LES COLLECTES SÉLECTIVES EN 2002 (TONNES)	73
TABLEAU 47 :	BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENCES MUNIES DE FOSSE SEPTIQUE SEULEMENT)	73
TABLEAU 48 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR MUNICIPALITÉ EN 2002 (EN PROVENANCE DU SECTEUR MUNICIPAL) DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAIN (EN TONNES)	74
TABLEAU 49 :	ENSEMBLE DES MATIÈRES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAIN RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES EN 2002 (EN TONNES MÉTRIQUES).....	74
TABLEAU 50 :	MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAIN RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES PAR LES COLLECTES SÉLECTIVES EN 2002 (TONNES)	75
TABLEAU 51 :	BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENCES DOTÉES DE FOSSE SEPTIQUE SEULEMENT)	75
TABLEAU 52 :	PORTRAIT DÉTAILLÉ DES MÉTAUX RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST	76
TABLEAU 53 :	PORTRAIT DÉTAILLÉ DES MATÉRIAUX SECS DU SECTEUR MUNICIPAL DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS.	77
TABLEAU 54 :	PROVENANCE ET QUANTITÉS DE PAPIER/CARTON D'AUTRE SOURCE DU SECTEUR ICI, POUR CHAQUE MRC	78
TABLEAU 55 :	ORIENTATIONS ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	79
TABLEAU 56 :	LISTE DES DÉPÔTS DE MATÉRIAUX SECS ET EN TRANCHÉE	88

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Croissance démographique de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean

15

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le présent chapitre décrit géographiquement chacun des territoires des MRC, révèle les orientations et affectations de leurs territoires respectifs et fait le point sur leurs activités et projections économiques. Il se termine par une vue d'ensemble de la situation démographique des MRC du Lac-Saint-Jean. Les quelques constats qui découlent de ce tour d'horizon de la situation des MRC vont fournir la base pour aborder, au chapitre trois, plus spécifiquement la gestion des matières résiduelles.

1.1 LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

1.1.1 Description géographique du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy

La géographie du territoire dans son ensemble

La municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy couvre une superficie de 18 853,96 kilomètres carrés. Elle est située au sud-ouest du Lac-Saint-Jean. Elle voisine la MRC Maria-Chapdelaine au nord, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'est, la MRC du Haut-Saint-Maurice au sud-ouest et le territoire de Chibougamau au nord.

Au plan physique, la structure du paysage régional de cette MRC s'associe à trois ensembles distincts dont la mise en valeur répond à leurs spécificités respectives.

Il s'agit d'abord de la plaine correspondant à la frange littorale du Lac-Saint-Jean. Elle s'étend sur une profondeur variable depuis le lac, de quelques centaines de mètres à Chambord jusqu'à une distance maximale de onze kilomètres dans le secteur de La Doré. Cette plaine littorale constitue le support des activités structurantes qui animent l'espace de la MRC. Elle comprend l'essentiel du domaine agricole, des équipements industriels et commerciaux et des services. C'est là aussi que se concentre la population de la MRC.

En second lieu, la zone des contreforts marque une aire de transition, depuis la plaine vers le bouclier laurentien. Regroupé sous la forme de plateaux jusqu'à une altitude moyenne de 200 mètres, le potentiel de mise en valeur agricole s'avère nettement plus limité, voire marginal. Ce secteur correspond aux municipalités agro-forestières de Saint-André, Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette et Sainte-Hedwidge.

La MRC possède un vaste territoire non organisé (TNO) qui constitue presque 88 % de son territoire. Plus précisément, cet arrière-pays s'étend sur 16 565 km² pour une superficie totale de 18 853,96 km² que compte la MRC. On peut y noter l'existence d'une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), la ZEC La Lièvre, (964 km²); deux réserves écologiques, celles de Louis-Ovide-Brunet (1 015 hectares) et de J.-Clovis-Laflamme (630 hectares); puis d'une réserve aquatique au statut provisoire, nommée Ashuapmushuan (4 488 km²).

Le réseau hydrographique de la MRC comprend plusieurs lacs et rivières, le plus important cours d'eau étant la rivière Ashuapmushuan. La MRC est délimitée au nord par la rivière Mistassini et au

sud par la rivière Métabetchouane. Entre les deux se trouvent les lacs Bouchette, Jourdain, des Commissaires et Ouiatchouane (et plusieurs autres de plus petites superficies). Se trouvent aussi dans la MRC, entre autres, les rivières Ouiatchouane, Ouiatchouaniche et Ticouapé qui convergent toutes vers le lac Saint-Jean.

La zone du bouclier constitue un milieu peu hospitalier compte tenu de sa topographie, des matériaux de surface et du climat. En conséquence, il s'agit d'un secteur où dominent les milieux forestiers et où se concentrent les pourvoyeurs de matières ligneuses, d'habitats, de ressources fauniques et d'espaces récréatifs.

Les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy

La MRC compte neuf municipalités dont Saint-Félicien et Roberval en constituent les pôles principaux, avec 66 % de la population de la MRC.

À ces pôles principaux s'ajoute un pôle de services secondaires, Saint-Prime. Cette municipalité agroindustrielle accueille des organismes qui oeuvrent auprès de la population locale dans les secteurs communautaires, sportifs, culturels, touristiques et de développement.

Une réserve autochtone, celle de Mashteuiatsh, est située à 8 km à l'ouest de Roberval. Il est opportun d'inclure cette réserve dans la liste des municipalités parce qu'elle procède à l'enfouissement dans le LES de la MRC situé à Saint-Prime et qu'elle participe à la collecte sélective.

La MRC dispose du plus fort secteur de villégiature des trois MRC, ce qui se reflète dans le nombre d'unités de logement saisonnier.

À titre informatif, le tableau 1 présente la liste des municipalités, leur superficie, leur population permanente et le nombre d'unités de logement.

Tableau 1 : Municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy

NOM	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION	Nombre d'unités de logement permanent	Nombre d'unités de logement saisonnier	Nombre de portes
Chambord	157	1 649	777	416	985
La Doré	281	1 602	627	124	689
Lac-Bouchette	920	1 335	622	509	877
Mashteuiatsh	15	2 000	628	251	754
Roberval	168	11 292	4 565	184	4 657
Saint-André	158	550	186	71	222
Sainte-Hedwidge	469	845	348	269	483
Saint-Félicien	360	10 887	4 407	452	4 633
Saint-François-de-Sales	201	751	300	150	375
Saint-Prime	147	2 810	1 047	128	1 111
TOTAL:	2 876	33 721	13 507	2 554	14 784

Source : Ministères des affaires municipales, 2002 et MRC du Domaine-du-Roy, 2002

1.1.2 Orientations et affectations du territoire à la MRC du Domaine-du-Roy

La MRC du Domaine-du-Roy s'est dotée de grandes **orientations** pour l'aménagement de son territoire. Ces orientations, associées à sept thématiques, constituent les lignes directrices d'une vision d'ensemble de l'aménagement et témoignent de la volonté qui leur est associée.

L'orientation six portant sur l'environnement et la conservation comporte des objectifs relatifs à la gestion des matières résiduelles comme ceux d'« *assurer la protection des composantes d'intérêt particulier aux plans esthétique, écologique, historique et culturel* », et d'« *atténuer les contraintes environnementales des industries extractives, des dépotoirs et des cimetières d'automobiles* ».

Quant aux **affectations** du territoire, la MRC du Domaine-du-Roy en compte neuf qui attribuent l'utilisation, la fonction ou la vocation d'un territoire ou d'une partie de territoire.

Le lecteur trouvera décrites au tableau 55, page 79 (du présent document) les orientations et affectations de la MRC.

1.1.2.1 Dispositions du schéma d'aménagement concernant la gestion des matières résiduelles

Le schéma d'aménagement met en contexte, fournit une définition et identifie l'ensemble des sites de déchets, dépotoirs, aires de rebuts et sites de déchets dangereux en fonction de leur nature (chapitre 7.4).

Des dispositions concernant la gestion des matières résiduelles sont contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement afin d'« *assurer la protection publique et les moins grandes perturbations possibles au milieu environnant* » (chapitre 7.4.3). Ce document comprend les normes minimales devant être respectées par les règlements adoptés par les municipalités. Ces normes peuvent porter sur toutes les composantes faisant l'objet de dispositions dans le cadre de règlements de zonage, de lotissement ou de construction.

Ces normes du schéma d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy sont les suivantes :

- À l'intérieur d'un territoire d'intérêt esthétique consistant en un point de vue exceptionnel identifié au schéma d'aménagement, aucune construction et aucun ouvrage n'est autorisé qui aurait pour résultat de restreindre le champ visuel et la qualité du panorama, notamment [...] les sites de disposition des déchets (chapitre 3.1.3.1, document complémentaire);
- À l'intérieur d'un territoire d'intérêt esthétique correspondant à une chute sur un cours d'eau et identifié au schéma d'aménagement, aucune carrière, gravière et sablière située dans les territoires privés, aucun lieu de disposition des déchets y compris les cimetières d'automobiles n'est autorisé dans un rayon d'un kilomètre et demi (1,5 km) de la chute (chapitre 3.1.3.2, document complémentaire);
- Les dépotoirs sont interdits dans un corridor d'au moins 500 mètres de largeur de part et d'autre d'une voie routière identifiée comme voie panoramique au schéma d'aménagement (chapitre 3.1.3.3, document complémentaire);
- Les dépotoirs et les dépôts de matières organiques sont formellement interdits à l'intérieur d'un territoire situé dans un rayon d'environ 300 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau (chapitre 3.4.1, document complémentaire);
- Les dépotoirs, les cimetières d'automobiles y compris les commerces de pièces d'automobiles usagées requérant un entreposage et les dépôts de matières organiques sont interdits sur l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception des aires sous affectation agro-forestière ou forestière n'appartenant pas au domaine public sauf à l'intérieur des sites d'utilité publique identifiés au plan d'affectation des terres publiques élaboré par le ministère de l'Énergie et des Ressources où ces utilisations de l'espace sont autorisées (chapitre 3.6.1, document complémentaire).

1.1.3 Activités et projections économiques de la MRC du Domaine-du-Roy

Les principaux secteurs d'activité économique sont les secteurs forestiers, agricoles, touristiques et les services publics. Le développement économique de la MRC gravite autour de la grande entreprise du secteur de l'exploitation des ressources forestières. L'exploitation de cette ressource était jusqu'à récemment axée principalement sur les activités de sciage et la production de pâte kraft. Depuis quelques années, d'autres types d'exploitation sont apparus, comme la fabrication de panneaux de particules et la production d'énergie par la cogénération, qui représente d'ailleurs la seule usine qui vend sa production électrique et sa vapeur. Le développement économique futur de cette ressource est dirigé vers la deuxième et la troisième transformation du bois et vers le potentiel récréotouristique de la forêt.

Le secteur agricole est principalement axé sur la production laitière. L'industrie de la transformation du lait est depuis longtemps établie, notamment avec la Fromagerie Perron et la Fromagerie biologique La ferme des chutes. On y remarque le même phénomène qu'à l'échelle provinciale, c'est-à-dire que le nombre de fermes diminue et que celles qui restent prennent de l'expansion. Une expansion qui ne parvient toutefois pas à occuper toutes les terres agricoles fertiles dont un certain nombre sont laissées à l'abandon.

Le secteur touristique dispose d'infrastructures importantes comme le zoo de Saint-Félicien, l'Ermitage de Lac-Bouchette et le village historique de Val-Jalbert, lesquels sont reconnus à l'échelle nationale. Des activités de grande envergure comme la traversée internationale du lac Saint-Jean, le Festival des camionneurs de La Doré, le Festival du cow-boy de Chambord et l'exposition agricole de Saint-Félicien s'y déroulent à chaque année. Sans oublier, bien sûr, la Véloroute des bleuets qui ceinture le lac Saint-Jean, une infrastructure commune aux trois MRC.

Le secteur tertiaire est entre autres caractérisé par la faible présence de magasins à grande surface dont on ne compte que deux centres commerciaux à Roberval et Saint-Félicien, et la construction d'une épicerie « grande surface » (MAXI) à Roberval. On constate néanmoins une augmentation du nombre de franchises, notamment en restauration. En ce qui concerne les services publics, le secteur est couvert entre autres par un hôpital, un CLSC (doté de deux points de service), quatre CHSLD et de nombreux services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et municipaux.

Il ressort que les objectifs dont s'est dotée la MRC quant à la transformation du bois entraîneront, s'ils se réalisent, des retombées économiques futures appréciables. La MRC désire aussi soutenir les activités agricoles et touristiques en place afin de consolider la situation économique globale.

1.2 LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

1.2.1 Description géographique du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La géographie du territoire dans son ensemble

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est occupe une superficie de 2 709 km². Située au cœur de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et au sud-est du lac Saint-Jean, elle occupe près de 50 % des berges de ce dernier. Près de 1 000 km² de territoires non organisés (TNO), soit 37 % de la superficie totale, font l'objet de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier entre le gouvernement du Québec et les compagnies forestières.

Le réseau hydrographique de la MRC comprend plusieurs cours d'eau et lacs d'importance entre les rivières Métabetchouane et Péribonka où elle s'étend : le Lac-Saint-Jean, le lac Vert, le lac Tchitogama, le lac Labrecque, la rivière Péribonka, la Belle-Rivière, la rivière Métabetchouane, la Petite Décharge et la Grande Décharge.

Constitué majoritairement de forêts privées, soit 656 km², le couvert forestier représente environ 55 % du territoire municipalisé de la MRC. Une autre part importante est occupée par l'agriculture, soit 40 % du territoire municipalisé. Elle se concentre principalement dans le secteur sud de la plaine argileuse d'Hébertville où une topographie relativement plane et une bonne qualité des sols ont permis de développer et de consolider une agriculture prospère.

À elle seule, cette plaine regroupant les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville, d'Hébertville-Station, de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de Saint-Gédéon, constitue un des meilleurs territoires agricoles de la région. La production laitière y est dominante alors que 80 % des fermes laitières de la MRC sont localisées dans ce secteur.

D'importantes superficies, soit près de 117 km², sont constituées de zones marécageuses et de tourbières. La majorité sont localisées à l'intérieur des municipalités de la couronne nord de la MRC : Saint-Ludger-de-Milot, L'Ascension et Labrecque.

Les zones de villégiature occupent une importante portion des berges du lac Saint-Jean et des grands lacs situés sur le territoire. On dénombre quelque 1 529 résidences de villégiature sur le territoire de la MRC qui, dans le cas des municipalités de Saint-Henri-de-Taillon et Labrecque, constituent des concentrations résidentielles plus importantes que dans les périmètres urbains. Quant à Saint-Gédéon, la population riveraine est équivalente à la population vivant à l'intérieur du périmètre urbain et ce, en saison hivernale. La municipalité double sa population pendant la période estivale.

On observe que certains rangs ont été l'objet d'une poussée d'urbanisation, surtout dans les municipalités de Delisle (rang Saint-Michel), de Saint-Nazaire (rang 3), de Saint-Gédéon (rang des Îles) et dans la ville d'Alma (rangs Scott et Mélançon).

La MRC est centrée sur un pôle urbain, Alma, qui regroupe la majorité des institutions et équipements de la MRC. Le Parc de conservation de la Pointe-Taillon est le seul sur le territoire de la MRC. Les TNO occupent une superficie peu importante.

Les municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte quatorze municipalités. Alma est le centre de masse de la MRC et elle en constitue le pôle commercial et industriel desservant l'ensemble du territoire de la MRC. Il représente 57 % de la population.

À ce pôle principal s'ajoute un pôle de services secondaires, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Cette municipalité accueille des services complémentaires et constitue un point de services important pour les populations locales.

Cette MRC compte la plus importante population des trois MRC du Lac-Saint-Jean mais une faible proportion d'unités de logement saisonnier par ailleurs. Cela s'explique par le fait qu'Alma considère son secteur de villégiature comme faisant partie du secteur permanent. Quant à Hébertville-station et Saint-Bruno, la villégiature est soit très faible, soit inexistante.

À titre informatif, le tableau 2 présente la liste des municipalités, leur superficie, leur population permanente et le nombre d'unités de logement.

Tableau 2 : Municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

NOM	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION	Nombre d'unités de logement permanent	Nombre d'unités de logement saisonnier	Nombre de portes
Alma	202	30 601	12 837		12 837
Desbiens	10	1 162	473	27	487
Hébertville-Station	33	1 370	505		505
Hébertville	264	2 487	950	114	1 007
L'Ascension	132	2 016	704	173	791
Labrecque	147	1 341	475	211	581
Lamarche	95	568	167	41	188
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	186	4 431	1 592	198	1 691
Saint-Bruno	78	2 304	897		897
Sainte-Monique	155	962	349	36	367
Saint-Gédéon	64	1 993	768	351	944
Saint-Henri-de-Taillon	63	772	318	221	429
Saint-Ludger-de-Milot	107	784	245	107	299
Saint-Nazaire	148	2 030	701	50	726
TOTAL:	1 684	52 821	20 981	1 529	21 746

Source : Ministère des affaires municipales, 2002 et MRC de Lac-Saint-Jean-Est, 2002.

1.2.2 Orientations et affectations du territoire à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

1.2.2.1 Les grandes orientations du territoire

À l'instar de la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est dotée de grandes **orientations** pour l'aménagement de son territoire. Elle compte toutefois une thématique de plus, pour un total de huit.

La septième orientation portant sur l'environnement prescrit de « *réaliser et mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire* ».

Il existe neuf **affectations** du territoire à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui constituent l'attribution d'une utilisation, d'une fonction ou d'une vocation déterminée à un territoire ou à une partie d'un territoire.

Le lecteur trouvera décrites au tableau 55 à la page 79 (du présent document) les orientations et affectations de la MRC.

1.2.2.2 Dispositions du schéma d'aménagement concernant la gestion des matières résiduelles

Le schéma d'aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dresse un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (chapitre 3.8.1) et de sa problématique (chapitre 3.8.2.1). Les lieux d'élimination des déchets ont en outre été identifiés, de même que la problématique, l'orientation et le principe d'intervention reliés à cette situation (chapitre 7.6.2). De plus, le schéma identifie le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension et la Ressourcerie située à Alma en tant qu'infrastructures d'utilité intermunicipale, de même qu'il trace la problématique, l'orientation et les principes d'intervention en découlant (chapitre 9.1.4).

Des dispositions concernant la gestion des matières résiduelles sont contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement. Ce document comprend les normes minimales devant être respectées par les règlements adoptés par les municipalités. Ces normes peuvent porter sur toutes les composantes pouvant faire l'objet de dispositions dans le cadre de règlements de zonage, de lotissement ou de construction.

Ces dispositions contenues à l'article 3.14 sont applicables aux anciens dépotoirs municipaux, sites de dépôts en tranchées, sites de cimetières automobile, sites de matériaux secs, lieu d'enfouissement sanitaire et sites de matières résiduelles dangereuses. Elles comportent les éléments suivants.

Mesures d'atténuation : (chapitre 3.14.1)

- Sur ces sites, toute construction est interdite, à moins d'obtenir l'autorisation écrite du ministre de l'Environnement attestant que l'usage ou la construction projeté pourrait se réaliser sans porter atteinte à la santé et à la sécurité du public. Les constructions réalisées pour des fins d'élimination des déchets sont toutefois autorisées;
- De plus, une bande de protection a été identifiée pour chacun des types de sites.

Lieu d'enfouissement sanitaire et site de dépôt de matériaux secs : (chapitre 3.14.2)

- La municipalité de L'Ascension doit identifier en tant qu'équipement régional le lieu d'enfouissement sanitaire. Elle doit y prévoir comme usage principal à l'intérieur de cette

zone « l'enfouissement de matières résiduelles » et prohiber ce même usage sur le reste de son territoire. Chacune des autres municipalités de la MRC doit prohiber l'usage d'un lieu d'enfouissement sanitaire sur l'ensemble de leur territoire.

Les constructions et usages suivants sont prohibés à moins de 150 mètres d'une aire d'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire et d'un site de dépôt de matériaux secs :

- parc municipal;
- terrain de golf;
- base de plein air;
- plage publique;
- rivière;
- ruisseau.

Les constructions et usages suivants sont prohibés à moins de 200 mètres d'une aire d'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire et d'un site de dépôt de matériaux secs :

- habitation;
- établissement d'enseignement;
- temple religieux;
- établissement de transformation de produits alimentaires;
- terrain de camping;
- restaurant;
- établissement hôtelier ou auberge;
- colonie de vacances;
- établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- tous les autres bâtiments ou sites pouvant servir à abriter des humains.

Dépôts en tranchée et anciens dépotoirs municipaux : (chapitre 3.14.3)

- Les municipalités de Saint-Ludger-de-Milot et de Desbiens doivent inscrire comme étant un équipement municipal leur site de dépôts en tranchées. Elles doivent prévoir l'enfouissement de matières résiduelles comme usage principal à l'intérieur de cette zone et prohiber ce même usage sur le reste de leur territoire. Chacune des autres municipalités de la MRC doit prohiber les dépôts en tranchées sur l'ensemble de leur territoire. Pour ce qui est des anciens dépotoirs municipaux, aucune construction ne pourra être effectuée sur ces sites pendant une période de 25 ans suivant la cessation de leur exploitation, sauf si le ministre de l'Environnement émet une autorisation écrite en ce sens.

Les constructions et usages suivants sont prohibés à moins de 150 mètres des dépôts en tranchées :

- rivière;
- ruisseau;
- marécage;
- réserve écologique.

Les constructions et usages suivants sont prohibés à moins de 500 mètres des dépôts en tranchées :

- habitation;
- établissement d'enseignement;
- temple religieux;
- établissement de transformation de produits alimentaires;
- puits ou sources servant à l'alimentation humaine.

Concernant les sites de matières résiduelles dangereuses : (chapitre 3.14.4)

- Les municipalités qui accueillent sur leur territoire de tels sites devront les identifier à leur règlement de zonage et délimiter une bande de protection autour de ceux-ci. Ces sites auraient également intérêt à être inscrits au plan des mesures d'urgence des municipalités.

1.2.3 Activités et projections économiques de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Les principaux secteurs d'activité économique de la MRC sont les secteurs de l'aluminium, forestier, agricoles, touristique et les services publics. Le développement économique de la MRC gravite autour de la grande entreprise du secteur de l'exploitation de la ressource forestière, de la production d'aluminium et de la PME du secteur agricole et de la transformation.

La MRC se caractérise en outre par la présence d'une entreprise générant de nombreux emplois, l'aluminerie de la compagnie Alcan installée à Alma. Sa présence constitue un moteur économique important pour la MRC. Or, la production d'aluminium est concentrée sur la fabrication de lingots. Il appert que le développement économique futur de ce secteur impliquera la deuxième et troisième transformation de ces lingots en région et le recyclage des résidus de production. La perspective du développement de la deuxième et de la troisième transformation de l'aluminium ouvre des avenues de développement économique intéressantes.

L'exploitation de la ressource forestière était jusqu'à récemment axée sur les activités de sciage et la production de papier journal et de papier annuaire. Les efforts de développement économique de cette ressource sont orientés vers la deuxième et la troisième transformation du bois et vers le potentiel récréotouristique de la forêt.

La production laitière caractérise le secteur agricole. Comme il l'a été mentionné pour la MRC du Domaine-du-Roy, le même phénomène y prévaut que partout au Québec en ce qui concerne la réduction du nombre de fermes et l'augmentation de leur taille. Par contre, l'agriculture et la filière agro-alimentaire en général ont témoigné ces dernières années d'une certaine vigueur. Le développement de la filière porcine par Nutrinor, freinée momentanément par un moratoire provincial appliqué à l'ensemble de l'industrie porcine au Québec, est en attente du lancement d'une seconde phase de déploiement, l'usine de congélation de Saint-Bruno exporte le bleu et la gourgane, quatre jeunes fromageries artisanales sont venues s'ajouter à une fromagerie commerciale et une usine de transformation du lait, propriété de Nutrinor, produit un lait de consommation et de la crème, notamment.

Le secteur touristique jouit de bonnes infrastructures, comme par exemple du complexe de la Dam-en-Terre, le Trou de la Fée, le Centre d'interprétation de l'agriculture et le Parc de la pointe Taillon. Des activités d'envergure s'y déroulent comme le Festirame d'Alma et les Fêtes gourmandes de Delisle. Sans oublier, bien sûr, la Véloroute des bleuets qui ceinture le lac Saint-Jean, une infrastructure commune aux trois MRC.

Le territoire est caractérisé par la présence de magasins à grande surface. De plus, on remarque une augmentation du nombre de franchises, notamment en restauration. Quant aux services publics, le secteur compte un hôpital, un CLSC et cinq CHSLD. Des services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et municipaux sont aussi offerts sur le territoire.

1.3 LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

1.3.1 Description géographique du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine

La géographie du territoire dans son ensemble

Le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine est situé au nord du lac Saint-Jean. Il est limité à l'est par la rivière Péribonka, à l'ouest par la rivière Ashuapmushuan, au sud par le lac Saint-Jean et au nord par la limite du bassin versant de ce dernier. Sa superficie est l'une des plus vastes du Québec, soit environ 38 322,29 km². Par ailleurs, les municipalités n'occupent que 6 % de ce territoire, soit 2 469 km², alors que près de 95 % appartient au domaine public.

Le relief de la MRC est composé de deux ensembles, soit la plaine au sud, qui fait partie des basses terres du Lac-Saint-Jean, et le massif montagneux au nord, qui fait partie des hautes terres du bouclier canadien. La plaine s'étend du lac Saint-Jean vers l'arrière-pays sur une profondeur d'environ 30 km et son élévation varie entre 90 mètres près du lac Saint-Jean et 200 mètres sur les contreforts (par rapport au niveau de la mer). Le massif montagneux présente un relief accidenté au sud qui a tendance à s'aplanir en remontant vers le nord. Son élévation varie de 200 mètres aux abords de la plaine à 700 mètres à la limite nord.

Quant à la nature des sols, le territoire de la MRC se compose principalement, dans la partie sud, d'argile fixée sur des matériaux morainiques non stratifiés, tandis que la partie nord est composée de calcaire et de sable deltaïque provenant de la fonte des glaciers quaternaires. Les dépôts argileux forment une étendue propice à la pratique de l'agriculture. Le potentiel agricole des terres pour la grande culture y est toutefois qualifié de moyen par rapport au reste de la région. Par contre, on retrouve certains sols propices à une agriculture spécialisée comme celle du bleuets.

La caractéristique physique majeure de la MRC de Maria-Chapdelaine est l'importance du réseau hydrographique. Il est constitué de bassins de quatre rivières, soit la Péribonka, la Mistassibi, la Mistassini et l'Ashuapmushuan qui, du nord vers le sud, convergent vers le lac Saint-Jean pour lui fournir plus de 85 % de son approvisionnement. En outre, chacun de ces bassins de drainage regroupe une multitude de cours d'eau secondaires.

Les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine compte treize collectivités, dont Sainte-Élisabeth-de-Proulx. Celle-ci relève de la MRC Maria-Chapdelaine car elle fait partie de ses territoires non organisés. Située géographiquement au centre de la MRC, Dolbeau-Mistassini en constitue le pôle principal en y concentrant 55 % de la population de même que la plupart des commerces, services et équipements supralocaux.

À ce pôle principal s'ajoute un pôle secondaire, Normandin, dont la vocation est fortement influencée par sa position au cœur du milieu agricole du comté de Roberval.

Les territoires non organisés (TNO) occupent environ 36 000 km², soit 94 % du territoire de la MRC. Situé au nord du milieu municipalisé, il comprend une population de 205 habitants regroupés dans l'agglomération de Sainte-Élisabeth-de-Proulx.

Il existe deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, soit la ZEC Rivière-aux-Rats (superficie de 1 781 km²) et des Passes (superficie de

1 492 km²). Il n'y a aucun parc provincial, aucune réserve écologique ni territoire de juridiction fédérale sur le territoire de la MRC.

À titre informatif, le tableau 3 présente la liste des municipalités, leur superficie, leur population permanente et le nombre d'unités de logement.

Tableau 3 : Municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine

NOM	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION	Nombre d'unités de logement permanent	Nombre d'unités de logement saisonnier	Nombre de portes
Albanel	196	2 529	887	67	921
Dolbeau-Mistassini	297	15 100	6 268	499	6 518
Girardville	126	1 330	530	40	550
Normandin	212	3 565	1 480	49	1 505
Notre-Dame-de-Lorette	196	224	87	43	109
Péribonka	113	545	221	154	298
Saint-Augustin	104	464	165	5	168
Saint-Edmond-les-Plaines	87	534	183	5	186
Sainte-Élisabeth-de-Proulx	N/D	205	67	0	67
Sainte-Jeanne-d'Arc	271	1 130	441	116	499
Saint-Eugène d'Argentenay	83	623	222	0	222
Saint-Stanislas	159	295	130	103	182
Saint-Thomas-Didyme	325	785	316	171	402
TOTAL	2 169	27 329	10 997	1 252	11 623

Source : Ministère des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs, 2002 et MRC de Maria-Chapdelaine, 2002

1.3.2 Orientations et affectations du territoire à la MRC de Maria-Chapdelaine

1.3.2.1 Les grandes orientations du territoire

La MRC de Maria-Chapdelaine s'est dotée, comme la MRC du Domaine-du-Roy, de sept thématiques pour l'aménagement de son territoire auxquelles sont reliées les grandes orientations.

Quant aux affectations du territoire, la MRC en a retenu le même nombre, en l'occurrence les affectations agricole, agro-forestière, de conservation, forestière, récréative, de villégiature et urbaine.

Le lecteur trouvera décrites au tableau 55 à la page 79 (du présent document) les orientations et affectations de la MRC.

1.3.2.2 Dispositions du schéma d'aménagement concernant la gestion des matières résiduelles

Les dispositions du schéma d'aménagement concernant les matières résiduelles sont les suivantes :

- En premier lieu, le projet de schéma d'aménagement révisé identifie et caractérise les lieux d'élimination des déchets existants sur le territoire (chapitre 6.4.1 et Tableau 20, PSAR). Ces derniers sont classés « à risque » s'ils sont fermés. Ils devront être interdits à la construction d'édifices publics ou d'édifices d'hébergement pour une période de 25 ans à

compter de leur fermeture. Ils sont classés « de nuisance » s'ils sont en opération. Dans ces cas, il sera requis une zone-tampon dotée de mesures spécifiques visant à limiter les contraintes.

- Les dispositions suivantes concernant la gestion des matières résiduelles sont contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement. Ce document précise les normes minimales devant être respectées par les règlements adoptés par les municipalités. Ces normes peuvent porter sur toutes les composantes pouvant faire l'objet de dispositions dans le cadre de règlements de zonage, de lotissement ou de construction.
- Lieu d'enfouissement sanitaire de matières résiduelles, de matériaux secs et de dépôts en tranchée (chapitre 3.2.2). Sur ces sites, seuls sont autorisés les constructions et les ouvrages associés à l'élimination des déchets.
- Pour toute nouvelle construction et usages autres que forestiers à proximité d'un lieu d'enfouissement sanitaire, de matières résiduelles et de matériaux secs, une marge de recul minimale de 100 mètres doit être respectée. Pour les usages d'hébergement privé ou public, cette marge de recul devra être supérieure à 200 mètres.

Anciens dépotoirs municipaux : (chapitre 3.2.3)

- Sur ces sites, toute construction est interdite pour une période de 25 ans suivant la fin des opérations, sauf si le ministre de l'Environnement émet une autorisation. De plus, avant la réalisation de travaux, des analyses devront être effectuées afin d'identifier les mesures nécessaires pour éliminer tout risque pour la santé et la sécurité du public et des investissements.
- Pour toute construction établie en bordure d'un site ayant été utilisé pour l'enfouissement des déchets, une marge de recul minimale de 20 mètres devra être respectée avant l'expiration de la période de 25 ans.

Sites de matières dangereuses : (chapitre 3.2.3)

- Sur ces sites, seuls sont autorisés les constructions et les ouvrages associés à l'élimination des déchets.
- Pour toute nouvelle construction et ouvrages en bordure de sites de déchets dangereux, une marge de recul minimale de 200 mètres devra être respectée. De plus, les municipalités qui accueillent sur leur territoire un tel site auraient avantage à définir une bande de protection adaptée au contexte d'exploitation et à inscrire des ressources appropriées à leur plan d'urgence.

Dispositions spécifiques applicables à la localisation de certains sites d'élimination des déchets : (chapitre 3.6.4)

- Tout nouveau site est interdit à moins d'avoir obtenu les certificats d'autorisation nécessaires et de les avoir présentés à la municipalité avant le début des travaux.
- En aucun temps une municipalité ne pourra accueillir un tel site à proximité des limites d'une autre municipalité sans avoir obtenu au préalable une acceptation de celle-ci.
- Il est interdit d'aménager un site d'élimination pour y enfouir des déchets en provenance de l'extérieur de la MRC.

1.3.3 Activités et projections économiques de la MRC de Maria-Chapdelaine

Le développement économique de la MRC gravite autour de la grande entreprise du secteur de l'exploitation de la ressource forestière. L'exploitation de cette ressource était jusqu'à récemment axée principalement sur les activités de sciage et la production de papier journal. Depuis quelques années, un autre type d'exploitation est apparu, soit celui de la production d'énergie par la cogénération, intégré à la papeterie. Le développement économique futur de cette ressource compte sur la deuxième et troisième transformation du bois et sur le potentiel récréotouristique de la forêt.

Le secteur agricole est principalement orienté vers la production laitière. On y remarque le même phénomène qu'à l'échelle provinciale, c'est-à-dire que le nombre de fermes diminue. Parmi celles restantes, la ferme expérimentale de Normandin par exemple. Il y a également sur le territoire plusieurs producteurs de bleuet, d'ailleurs, le territoire est le premier producteur de bleuets. Le secteur de Péribonka compte plusieurs producteurs de pomme de terre.

Le secteur tertiaire est principalement concentré à Dolbeau-Mistassini. Cependant, on remarque une augmentation du nombre de franchises, notamment en restauration. Des épiceries grandes surfaces sont présentes comme Métro et IGA. Quant aux services publics, le secteur est couvert entre autres par un hôpital, un CLSC, deux CHSLD et de nombreux services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et municipaux.

Les secteurs touristique et culturel possèdent de bonnes infrastructures comme le Musée Louis-Hémon et les Grands Jardins de Normandin. Des activités de grande envergure comme le Festival du bleuet et le Festival western du secteur de Dolbeau-Mistassini ajoutent à l'effort touristique du territoire. Sans oublier, bien sûr, la Véloroute des bleuets qui ceinture le lac Saint-Jean, une infrastructure commune aux trois MRC.

En ce qui concerne les perspectives économiques, le secteur de la deuxième et de la troisième transformation du bois crée des occasions intéressantes de développement économique. L'activité récréotouristique fait également partie des avenues explorées par les organismes de développement local. Un projet en ce sens est en cours de réalisation à Girardville.

1.4 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES MRC DU LAC-SAINT-JEAN

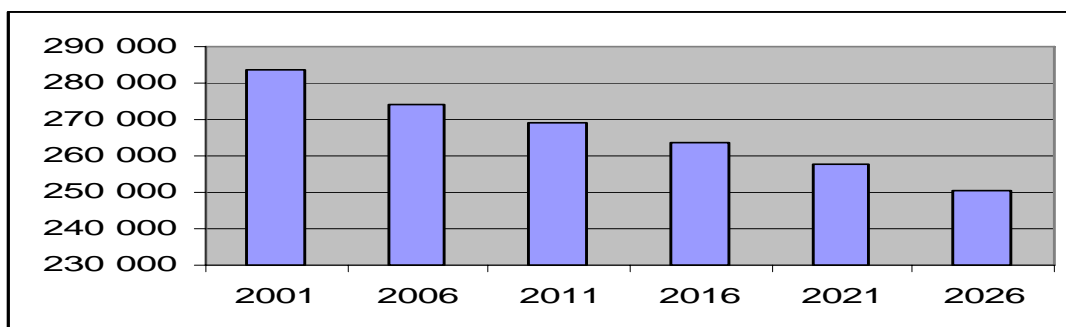
Il existe un faible écart à la baisse entre les estimations des populations produites par Statistique Canada, auxquelles se réfèrent les MRC et celles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Cet écart s'explique par l'emploi d'une méthodologie quelque peu différente pour évaluer la population depuis le dernier recensement de 2001. En effet, l'ISQ intègre une variable appelée « sous-dénombrement » afin de tenir compte des non-répondants au recensement (c'est-à-dire absentes lors du recensement), ce qui a pour effet d'augmenter quelque peu l'évaluation de la population.

Les données de Statistique Canada, auxquelles se réfèrent les MRC, seront utilisées pour établir les projections démographiques alors que celles de l'ISQ, auxquelles se réfèrent aussi le ministère des Affaires municipales, seront utilisées, tout au long de cet ouvrage, pour déterminer le nombre d'habitants des municipalités et des MRC.

Projections démographiques réalisées à partir des données de Statistique Canada

Selon l'étude de *Ressources humaines et développement des compétences Canada*, la population de la région ira en diminuant entre 2001 et 2026, comme l'indique le graphique 1 suivant.

Graphique 1 : Croissance démographique de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean



Source : Prévisions de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

Il en va de même pour les trois MRC qui présentent des courbes démographiques négatives. Voici les taux de variation de chacune des MRC entre 2001 et 2008 (données de Statistique Canada) :

- MRC du Domaine-du-Roy : -5,7 % pour une population qui passera de 30 598 à 28 531; ces données ne compte pas la population de la réserve autochtone de Masteuiatsh. Étant donné que la réserve procède à l'enfouissement dans le LES de Saint-Prime et qu'elle participe à la collecte sélective, il est opportun de l'inclure dans le calcul des courbes démographiques. Si on suppose alors que la population suit la même tendance de diminuation que la MRC, les chiffres approximatifs seraient donc une population qui passera de 32 598 à 30 739
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est : -2,03 % pour une population qui passera de 51 451 à 50 200;
- MRC de Maria-Chapdelaine : -2,47% pour une population qui passera de 27 047 à 26 179.

Analyse des projections

On pourrait penser a priori qu'une baisse de population entraînera forcément une diminution de production de matières résiduelles dans l'avenir. Toutefois, trois facteurs pourraient annuler ces réductions.

Premièrement, les derniers bilans de gestion des matières résiduelles produits par Recyc-Québec dénotent une hausse du taux de génération de matières résiduelles par habitant.

Ensuite, pour la même période, une augmentation du nombre des ménages est prévue et dans les mêmes proportions. Si la taille moyenne des ménages passe effectivement de 2,6 personnes en 1991 à 2,3 personnes en 2016¹, cela signifiera que le nombre relatif des ménages aura augmenté. Or, la quantité de matières résiduelles produite est liée davantage aux ménages qu'aux individus. Un individu dans un ménage de quatre personnes, par exemple, produit moins de déchets, en proportion, que le même individu s'il emménage avec un conjoint, formant ainsi un nouveau ménage

¹ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC, 1991-2016*

composé de seulement deux personnes. Une hausse du nombre des ménages pourrait alors annuler la diminution de population en termes de production de matières résiduelles.

En troisième lieu, le phénomène croissant d'habitations permanentes dans les secteurs de villégiature laisse présager que les hypothèses de génération de matières de ces secteurs devront être revues à la hausse.

2. RECENSEMENT DES INSTALLATIONS ET DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre contient un recensement des installations de gestion des matières résiduelles privées et publiques sur le territoire de planification. Nous avons aussi tenu compte de celles de Saguenay qui pourraient éventuellement être impliquées dans une stratégie de gestion des matières résiduelles.

2.1 INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1.1 Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)

2.1.1.1 LES sur le territoire de planification

Il existe trois lieux d'enfouissement sanitaire (LES) sur le territoire de planification. Ceux-ci sont construits selon le principe d'atténuation naturelle. Seul le site de L'Ascension possède un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation.

Le LES de la MRC du Domaine-du-Roy est situé dans le canton d'Ashuapmushuan à Saint-Prime. Il appartient à la MRC et est en opération depuis le 28 août 1985. Les estimations de la durée de vie utile de ce LES étaient encore récemment de l'ordre de 16 à 18 ans. Cependant, une nouvelle étude réalisée par Cegertech fixe dorénavant cette durée à cinq ans. De plus, il n'est pas conforme à la nouvelle réglementation annoncée dans le *Plan d'action québécois*. Situé dans un sol sablonneux, il s'agit d'un site par atténuation naturelle. À l'époque de sa construction, ces types de sols étaient jugés adéquats pour recueillir et filtrer le lixiviat qui se dégage de la dégradation des matières. Les nouvelles connaissances ont permis d'établir que les conditions dans lesquelles se déroulent la percolation du lixiviat dans ces sols présentent une capacité d'épuration limitée. Des piézomètres ont été installés pour la surveillance d'une contamination éventuelle des eaux souterraines.

La mise à niveau du LES pourrait représenter des déboursés de l'ordre de 8 à 10 millions \$² pour la MRC. Elle aura donc à analyser la rentabilité d'une telle opération au regard d'éventuelles alternatives.

Le LES de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est situé dans le canton Garnier à L'Ascension. Il est la propriété de cette MRC et est en opération depuis le 18 mai 1982. Une étude récente³ établit sa durée de vie utile à encore 23 ans (à partir de 2003).

² GSI Environnement (avril 2000) *Élaboration d'un plan directeur pour une gestion intégrée des matières résiduelles*, Rapport final.

En 1997, des travaux de captage et de traitement des eaux de lixiviation ont été effectués en raison des problèmes de résurgence d'eaux très contaminées. Ces correctifs, réalisés conformément au règlement sur les déchets solides actuellement en vigueur, ont reçu l'approbation du ministère de l'Environnement.

Cependant le règlement sur l'élimination des matières résiduelles⁴ prévoit des normes plus strictes en matière d'imperméabilisation des sols, de captation des biogaz et de surveillance des activités. De plus, le ministère de l'Environnement a informé la MRC que les travaux effectués en 1997 ne permettent plus de rencontrer les normes d'imperméabilisation du nouveau règlement. L'avis du ministère de l'Environnement précise en outre que la conformité du LES de L'Ascension peut être obtenue par l'aménagement de cellules à double niveau de protection, à l'aide de membranes synthétiques.

Le LES de la MRC de Maria-Chapdelaine, est situé dans le canton Parent, dans la ville de Dolbeau-Mistassini et est en opération depuis le 27 août 1984. Il appartient à la MRC mais la gestion en est confiée à l'entreprise *Excavation Dolbeau* en vertu d'un contrat d'une durée de trois ans. Là encore il s'agit d'un site par atténuation naturelle et des piézomètres y ont été installés. Sa durée de vie utile est prévue pour encore quelques années.

Les tableaux 4 suivant offre une vue d'ensemble de la capacité des installations d'élimination des MRC.

Tableau 4 : Capacité des installations d'élimination

Localisation	Promoteur	Date de début des opérations	Volume autorisé (t)	Volume complété (t/an)	Capacité annuelle (t/an)	Durée prévue ans	Avancement du dossier
<i>Dépôts de matériaux secs</i>							
Saint-Félicien, MRC Domaine-du-Roy	Excavation Jean Tremblay	1983	N/D	N/D	N/D		70%
Roberval, MRC Domaine-du-Roy	Bonneau et Morin	1991	N/D	N/D	N/D		20%
Dolbeau-Mistassini, MRC Maria-Chapdelaine	Excavation Dolbeau	1991	N/D	N/D	N/D	7	60%
<i>Lieux d'enfouissement sanitaire</i>							
Saint-Prime, MRC Domaine-du-Roy	MRC Domaine-du-Roy	1985	1 102 500	630 000	18 200	5	80%
L'Ascension, MRC Lac-Saint-Jean-Est	MRC Lac-Saint-Jean-Est	18-mai-82	2 828 000	1 648 000	30 100	23	Lettre du ministère de l'Environnement
Dolbeau-Mistassini, MRC Maria-Chapdelaine	MRC Maria-Chapdelaine	1984	872 200	828 590	14 000	3	95%

Source : Ministère de l'environnement, *La gestion des matières résiduelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean*; les données en mètre cube et converties en tonnes avec l'aide du *Guide d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles* de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR).

³ Les consultants RSA (avril 2002), *Étude des scénarios et des méthodes envisagées pour permettre la transition de l'exploitation de la phase I à la phase II*, Rapport préliminaire, Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension.

⁴ *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, (25 octobre 2002), no 43, G.O. partie 2, 132^{ième} année, p. 6690.

2.1.1.2 LES en périphérie de la zone d'étude⁵

Le site d'enfouissement de Saguenay est situé dans l'arrondissement de Chicoutimi, sur le boulevard Talbot. Il appartient à l'entreprise *AES Technologies*. Il est situé sur un bassin d'argile et est muni de toiles destinées à capter les eaux de lixiviation.

Un contrat de vingt ans a été signé le huit octobre 1997 avec cette entreprise pour l'élimination des matières résiduelles de 14 municipalités membres de l'entente intermunicipale.

Le montant payé par Saguenay pour l'enfouissement au *Centre technologique AES* est de 56,97 \$ la tonne, en 2002, excluant les taxes. Ajoutons que le montant à la tonne fait l'objet d'une clause prévoyant son indexation en fonction de l'indice canadien des prix à la consommation. Le tonnage annuel enfoui est en constante diminution depuis 1991; en 2001, 80 425 tonnes ont été enfouies.

En outre, l'entreprise *AES Technologies* possède un certificat d'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique à Larouche.

Les tableaux 4 et 5 suivants offrent une vue d'ensemble de la capacité des installations d'élimination des MRC ainsi que de celle en périphérie de la zone d'étude.

Tableau 5 : Capacité des installations d'élimination en périphérie de la zone d'étude

Localisation	Promoteur	Date de début des opérations	Volume autorisé (t)	Volume complété (t/an)	Capacité annuelle (t/an)	Durée prévue ans	Avancement du dossier
<i>Lieu d'enfouissement sanitaire</i>							
Ville de Saguenay	Centre Technologique A.E.S.	1998	1 313 504	197 026	70 000	14	15%

Source : Ministère de l'environnement, La gestion des matières résiduelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean; les données en mètre cube et converties en tonnes avec l'aide du Guide d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de l'AOMGMR.

2.1.2 Dépôts de matériaux secs (DMS)

Il existe trois dépôts de matériaux secs (DMS) sur l'ensemble du territoire, soit à Roberval, à Saint-Félicien et à Dolbeau-Mistassini. Tous sont la propriété d'entreprises privées oeuvrant dans le transport par camions munis de bennes mobiles ou auto-chargeurs, appelés *Roll-Off*. Le DMS de Roberval devrait fermer d'ici deux ans, tandis que les deux autres en ont encore, dans le cadre de la réglementation actuelle, pour au moins dix ans.

La ressourcerie de Lac-Saint-Jean-Est sert également de site de transfert de matériaux secs pour les citoyens de cette MRC.

Le lecteur pourra consulter au tableau 56 à la page 88 (du présent document) la liste des dépôts de matériaux secs, leur localisation précise et les coordonnées de leur propriétaire.

⁵ Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de la gestion intégrée des matières résiduelles, *Bilan des activités- année 2001*, 10^{ème} année d'activité (1992-2001), 12 février 2002.

2.1.3 Dépôts en tranchée (DET)

Le territoire de planification compte vingt dépôts en tranchée, dont la majorité, soit seize, est constituée de dépôts en tranchée privés appartenant à des entreprises forestières. Les quatre sites municipaux sont concentrés au sein de quatre municipalités, soit Girardville, Saint-François-de-Sales, Saint-Ludger-de-Milot et Desbiens.

La liste des dépôts en tranchée et leur localisation précise est livrée à partir de la page 88(du présent document).

2.1.4 Sites de traitement des boues

Il existe deux sites de traitement des boues, lesquels sont localisés sur les lieux d'enfouissement sanitaire des MRC du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est, situés respectivement à Saint-Prime et L'Ascension. Le traitement réalisé sur ces sites consiste essentiellement à déshydrater les boues au moyen de lagunes avant de les expédier à l'enfouissement.

Quant au site de la MRC de Maria-Chapdelaine, il est situé à Dolbeau-Mistassini et est constitué d'un système de déshydratation communément appelé DAB⁶. Ce système est raccordé aux étangs d'épuration du secteur de l'ancienne municipalité de Mistassini.

2.1.5 Installations de valorisation

2.1.5.1 Centres de tri

Centre de tri de la zone d'étude

Il existe deux centres de tri sur le territoire des MRC du Lac-Saint-Jean.

Le premier est situé à Roberval. Le Centre de formation en entreprise de récupération (CFER) de la MRC de Domaine-du-Roy, un organisme à but non lucratif (OBNL), en effectue la gestion alors que les bâtiments et les installations appartiennent à la MRC. Ce CFER, qui dessert aussi la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, a traité, en 2002, 6 238 tonnes de matières recyclables. Depuis janvier 2003, il traite 7 400 tonnes par année, la MRC de Maria-Chapdelaine y expédiant aussi ses matières recyclables depuis cette date. À noter que la communauté de Mashteuiatsh y expédie aussi ses matières recyclables.

En février 2003, une entente a été signée entre les trois MRC, *Récupération Cascades inc.* et le CFER de Domaine-du-Roy visant à augmenter la capacité de traitement du CFER et à éliminer les coûts de traitement pour les MRC. Selon les termes de cette entente, *Récupération Cascades* participe à la modernisation des équipements du CFER qui lui garantit un approvisionnement pour les dix prochaines années.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est possède sur son territoire (Alma) un centre de tri de papier fin, de carton commercial et de destruction de papier confidentiel appartenant au groupe Coderr-02. Ce

⁶ Le système DAB traite les boues par un procédé basé sur un principe de floculation suivi d'une filtration gravitaire. L'unité DAB permet de soutirer la phase liquide et d'augmenter ainsi la teneur en solides des boues résiduelles jusqu'à 20 % et plus. L'unité de déshydratation se présente sous la forme d'un silo de cinq ou dix mètres de haut et de deux ou trois mètres de diamètre.

centre de tri traite environ 2 000 tonnes/année de matières provenant entièrement des industries, des commerces et des institutions (ICI) du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les installations possèdent une capacité maximale de 3 000 tonnes/année.

Centre de tri en périphérie de la zone d'étude

Le troisième centre de tri du Saguenay—Lac-Saint-Jean est situé au Saguenay, dans l'arrondissement Chicoutimi. Bien que de propriété municipale, la gestion en a été confiée à l'entreprise privée *Services de rebuts Matrec* jusqu'au 31 décembre 2004. Ce centre de tri dessert la Ville de Saguenay et les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, soit 173 927 personnes réparties en 68 420 unités de logement.

Pour l'année 2001, ce centre de tri a traité 8 818 tonnes de matières recyclables dont 6 316 tonnes du secteur municipal et 2500 tonnes d'apport volontaire de matières commerciales en provenance du territoire desservi mais aussi de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (respectivement, 2 242 et 258 tonnes).

2.1.5.2 Ressourceries

Il existe une ressourcerie sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, laquelle est en opération depuis février 2002. Cette dernière est située à Alma, dans le secteur de Delisle. Elle appartient à la MRC, laquelle a investi 1 792 510 \$ pour sa construction. La gestion est confiée à *Les Entreprises de récupération du Saguenay—Lac-Saint-Jean* par contrat d'un an, renouvelable à chaque année. Cette entreprise gère les opérations de la ressourcerie avec un budget de 333 000 \$ par année avec pour objectif de valoriser un maximum de matière.

La ressourcerie reçoit, par apport volontaire, les matériaux secs, les encombrants et les branches d'arbres des résidants de la MRC. De plus, elle possède une presse qui permet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'effectuer la mise en ballot des collectes sélectives afin d'en maximiser le transport vers le CFER de Domaine-du-Roy. En 2002, la ressourcerie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu 3 353 tonnes de matière provenant de 13 053 usagers. Des 3 353 tonnes reçues, 1 088 ont été valorisées.

Actuellement, la majorité des usagers des ressourceries proviennent du secteur d'Alma. L'éloignement géographique des municipalités de Metabethouan-Lac-à-la-Croix, de Saint-Gédéon et de Desbiens la prive d'une bonne partie des citoyens du secteur sud (les parcs à conteneurs ne sont utilisés que par les populations dans un rayon de dix à quinze kilomètres).

2.1.5.3 Sites de compostage

Il n'existe aucun site de compostage sur le territoire de planification.

Centre de compostage en périphérie de la zone d'étude

La Ville de Saguenay compte deux sites de compostage qui appartiennent à des entreprises privées. Le premier, celui de l'entreprise Gazon Savard, a recours à trois plates-formes de compostage dites en andains statiques⁷. Sa capacité de traitement est de plus de 85 000 tonnes annuellement. Le second, celui de l'entreprise AES, dispose d'une plate-forme comme le précédent, pouvant traiter 50 000 tonnes par année. Elle traite actuellement 3 500 tonnes par année.

⁷ Les plates-formes de compostage en andains statiques procèdent à des retournements périodiques des matières mais ne disposent pas de mélangeurs automatisés ni de systèmes d'aération forcée.

2.1.5.4 Centres de transfert

Les tableaux 6 et 7 suivants décrivent les installations de valorisation et leur capacité de traitement dans les MRC de la zone d'étude et en périphérie de celle-ci.

Tableau 6 : Description et capacité de traitement des installations de valorisation des MRC de la zone d'étude

Localisation	Propriétaire	Capacité maximale (t/an)	Quantités traitées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités éliminées (t/an)	Capacité inutilisée en t.m.	en %	Tarif (\$/t)
<i>Centres de tri</i>								
Roberval, MRC Domaine-du-Roy	MRC de Domaine-du-Roy	10 000	6 238	5 246	992	3 762	38%	- \$
Alma, MRC Lac-Saint-Jean-Est	CODERR-02	3 000	2 000	2 000	0	1 000	33%	ND
<i>Ressourcerie</i>								
Alma, MRC Lac-Saint-Jean-Est	MRC Lac-Saint-Jean-Est	?	3 353	1 088	2 265		ND	ND

Note: Les 6 238 tonnes traitées par le centre de tri de la MRC à Roberval sont une donnée qui date du 31 décembre 2001.
Source : Communications personnelles avec le ministère de l'Environnement et données en provenance des MRC.

Tableau 7 : Description et capacité de traitement des installations de valorisation en périphérie de la zone d'étude

Localisation	Propriétaire	Capacité maximale (t/an)	Quantités traitées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités éliminées (t/an)	Capacité inutilisée en t.m.	en %	Tarif (\$/t)
<i>Centre de tri</i>								
Ville de Saguenay	Ville de Saguenay	10 000	8 817	8 376	441	1 183	12%	ND
<i>Eco-centre</i>								
Ville de Saguenay	Ville de Saguenay	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Falardeau	Municipalité de Falardeau	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sites de compostage</i>								
Ville de Saguenay	Service environnementaux A.E.S.	35 000	3 500	10%	0	31 500	90%	35 \$
Ville de Saguenay	Gazon Savard	85 000	85 000	100%	0	0	0%	34 \$

Source : Données en provenance des MRC et communications personnelles avec le ministère de l'Environnement et des propriétaires des plates-formes de compostage.

2.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le territoire des trois MRC dispose d'un grand nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Ces intervenants couvrent tous les volets relatifs à cette gestion :

collecte, réemploi, recyclage, récupération, valorisation, éducation, économie sociale. Même le secteur du textile et du réemploi, qui est représenté en majorité par des organismes d'économie sociale jouit d'une bonne diversité d'intervenants présents dans plusieurs municipalités. C'est la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui dispose des intervenants les plus variés en matière de réemploi : 35 intervenants répartis dans onze secteurs contre 13 pour Domaine-du-Roy et 15 pour Maria-Chapdelaine (voir la liste des intervenants en annexe 5).

Le volet de la collecte compte 26 intervenants pour les trois MRC dans les secteurs des matériaux de construction et de démolition, des matières résiduelles domestiques et commerciales, des matières recyclables et des boues de fosses septiques.

Celui du réemploi compte 63 intervenants dans les secteurs des meubles, des livres, des vêtements, des vêtements pour enfants, de la musique, des bicyclettes, des aspirateurs, des antiquités, du propane et des électroménagers. Il existe aussi des marchés aux puces et des surplus d'armée.

Deux intervenants agissent en tant que recycleurs pour le papier et les peintures.

En tant que recycleurs, on retrouve huit intervenants dans les secteurs des graisses usées et de trappes à graisse de restaurant, du métal, des pièces et des carcasses d'automobiles, des pneus, des métaux ferreux et non-ferreux, des batteries, des résidus domestiques dangereux (RDD), des boues municipales et de papetières.

Les rejets de papetières et de scieries sont la préoccupation d'un intervenant alors qu'on retrouve trois organismes d'économie sociale oeuvrant dans le secteur du tri des matières recyclables, des vêtements usagés et du matériel scolaire.

En ce qui concerne les organismes de référence, qu'ils soient gouvernementaux, privés ou environnementaux, ils sont très nombreux puisqu'on n'en compte pas moins de 23.

Finalement, il importe de mentionner les institutions scolaires qui ont un rôle à jouer, en l'occurrence les écoles primaires, secondaires, collégiales ainsi que les commissions scolaires elles-mêmes.

La liste complète des intervenants peut être consultée dans le document principal, à l'annexe 5. Elle pourrait être utile entre autres dans le cadre de consultations publiques et pour la mise en place de nouveaux programmes de gestion des matières résiduelles. Elle a été réalisée à partir des bottins spécialisés et par sondage (pour les textiles). Ont aussi été comptabilisées les entreprises qui oeuvrent sur le territoire sans y avoir de place d'affaires.

3. GESTION ACTUELLE ET INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre traite des aspects de la gestion des matières résiduelles et dresse un inventaire de celles-ci pour chacune des MRC.

3.1 LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

3.1.1 Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur

La gestion des matières résiduelles relève de la MRC en vertu d'une entente intermunicipale qui touche à la cueillette, au transport, à l'élimination et à la valorisation. La collecte des résidus domestiques, sélective et des encombrants est assumée financièrement par les municipalités alors que la gestion des boues et la collecte auprès des industries, commerces et institutions (ICI) sont dans la plupart du temps confiées au privé. Aucune des municipalités ne procède à la collecte et à la valorisation des matières putrescibles ou à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).

Une situation particulière prévaut toutefois dans la municipalité de Saint-François-de Sales qui ne fait pas partie de l'entente intermunicipale concernant la collecte des matières résiduelles et sélective, et qui procède à l'enfouissement dans son propre site de dépôt en tranchées. Aussi, la réserve de Mashteuiatsh a conclu un contrat avec un entrepreneur local pour la collecte des matières résiduelles et sélective tout en détenant une entente avec la MRC pour l'enfouissement et le traitement des matières recyclables.

3.1.2 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

3.1.2.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

Les municipalités de la MRC font partie d'un contrat de collecte des matières résiduelles domestiques géré par la MRC et conclu avec une entreprise privée, *Services Sanitaires Rodrigue Bonneau*. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2003 mais a été reconduit pour deux autres années, soit jusqu'en décembre 2005.

Cependant, comme il a été mentionné plus haut, la municipalité de Saint-François-de-Sales est exclue de l'entente intermunicipale et Mashteuiatsh confie sa collecte des déchets à un entrepreneur local.

Il en coûte pour la MRC 712 769 \$ par année (chiffres de 2002) pour la collecte, le transport et l'élimination, ce qui représente 49,47 \$ par porte avant taxes.

La collecte des déchets se fait en alternance avec la collecte des matières recyclables sauf pour la période estivale (juin, juillet, août) où la collecte des déchets est effectuée une fois par semaine. Le taux d'utilisation des bacs roulants servant à la collecte des déchets est de 60 %⁸.

La collecte des encombrants, appelés « matières volumineuses » ou « monstres ménagers », est effectuée deux fois par année pour le secteur résidentiel, soit au cours des mois de mai et octobre. Pour les secteurs de villégiature, la collecte des encombrants se déroule dans la semaine du premier juin et les coûts de collecte sont inclus dans ceux de la collecte des matières résiduelles domestiques.

Le tableau 8 suivant présente les détails des coûts des contrats de collecte des matières résiduelles pour chaque municipalité, établis au prorata de la population, à partir des données globales pour la MRC (sauf pour Saint-François-de-Sales et Mashteuiatsh dont on connaît les coûts de collecte parce qu'elles procèdent à l'interne).

⁸ Selon une communication personnelle avec l'entreprise *Services Sanitaire Rodrigue Bonneau*.

Tableau 8 : Contrats de collecte des déchets de la MRC du Domaine-du-Roy

Municipalité	Fréquence collecte	Nombre d'unité de logement permanent	Nombre d'unité de logement saisonnier	Lieu d'élimination	Coût de collecte et de transport \$/an	Coût élimination \$/an	Coût total \$/an
Chambord	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	777	416	LES Saint-Prime	24 649 \$	23 945 \$	48 593 \$
La Doré	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	627	124	LES Saint-Prime	17 242 \$	15 222 \$	32 464 \$
Lac-Bouchette	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	622	509	LES Saint-Prime	21 934 \$	19 148 \$	41 082 \$
Mashteuiatsh	1 fois/semaine	628	251	LES Saint-Prime	33 000 \$	18 550 \$	51 550 \$
Roberval	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	4 565	184	LES Saint-Prime	116 538 \$	98 733 \$	215 271 \$
Saint-André	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	186	71	LES Saint-Prime	5 543 \$	6 831 \$	12 374 \$
Sainte-Hedwidge	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	348	269	LES Saint-Prime	12 074 \$	10 222 \$	22 296 \$
Saint-Félicien	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	4 407	452	LES Saint-Prime	115 938 \$	93 823 \$	209 760 \$
Saint-François-de-Sales	1 fois/semaine	300	150	Saint-François-de-Sales	11 648 \$	13 400 \$	25 048 \$
Saint-Prime	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	1 047	128	LES Saint-Prime	27 802 \$	26 529 \$	54 331 \$
<i>S. total:</i>		13 507	2 554				
<i>Coût de collecte et de transport :</i>					386 368 \$		
<i>Coût d'élimination :</i>						326 402 \$	
Coût total :							712 769 \$

Source : Contrats de collecte et d'enfouissement de la MRC.

3.1.2.2 Collecte municipale desservant les ICI

La collecte des déchets auprès des industries, commerces et institutions (ICI) est effectuée par le secteur public municipal pour les commerces dont le volume des déchets n'excède pas un m³. Ces commerces dont les déchets sont ainsi intégrés au service de collecte des ordures ménagères résidentielles sont aussi desservis par la collecte sélective.

En revanche, les ICI dont le volume des déchets excède un m³ doivent s'entendre avec un entrepreneur pour la collecte de leurs déchets et la levée de leur collecte sélective. La MRC fournit alors gratuitement à ces entreprises des conteneurs dont la taille correspond à leurs besoins afin de favoriser le plus possible la récupération de matière.

3.1.2.3 Collecte sélective des matières recyclables

En ce qui concerne les matières recyclables, il en coûte 360 615 \$ pour la collecte, le transport et le traitement, ce qui représente 25,03 \$ par porte avant taxes.

La collecte sélective est effectuée à toutes les deux semaines en alternance avec la collecte des déchets, au moyen de bacs roulants de 360 litres appartenant à la MRC mais affectés à la résidence. Le contenu de ces bacs, qui ne sont pas conçus pour séparer les matières, est ramassé par des camions conventionnels à chargement arrière semi-mécanisé. Ces camions sont semblables à ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères. Le contrat est confié à l'entreprise *Services Sanitaire Rodrigue Bonneau* qui dessert l'ensemble des municipalités. Le contrat, qui arrivait à échéance le 31 décembre 2003, a été reconduit pour deux autres années, soit jusqu'en décembre 2005.

Il n'y a pas de centre de transbordement pour le secteur de cette MRC puisque les matières recyclables sont expédiées au centre de tri du CFER de Roberval pour leur traitement, à l'exception, comme il a été dit plus haut, de la municipalité de Saint-François-de-Sales.

Le tableau 9 suivant présente les détails des coûts des contrats de collecte sélective des matières recyclables, par municipalité, établis au prorata de la population, à partir des données globales pour la MRC (sauf, encore là, pour Saint-François-de-Sales). À noter qu'à la suite d'une entente entre les MRC, le centre de tri de Roberval et Cascades, le coût de traitement, à partir de l'année 2002, a été réduit à zéro, réduisant d'un ordre de grandeur de 103 037 \$ le coût total des opérations de la collecte sélective.

Tableau 9 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables de la MRC du Domaine-du-Roy

Municipalité	Nombre d'unités de logements permanents	Nombre d'unités de logements saisonniers	Coût collecte et transport \$/t.m./an	Coût de traitement \$/an	Coût total \$/an
Chambord	777	416	15 154 \$	4 511 \$	19 665 \$
La Doré	627	124	12 228 \$	5 937 \$	18 165 \$
Lac-Bouchette	622	509	12 131 \$	4 048 \$	16 179 \$
Mashteuiatsh	628	251	12 248 \$	807 \$	13 055 \$
Roberval	4 565	184	89 032 \$	35 780 \$	124 812 \$
Saint-André	186	71	3 628 \$	2 105 \$	5 733 \$
Sainte-Hedwidge	348	269	6 787 \$	3 246 \$	10 033 \$
Saint-Félicien	4 407	452	85 950 \$	38 362 \$	124 312 \$
Saint-François-de-Sales	300	150	N/A	N/A	N/A
Saint-Prime	1 047	128	20 420 \$	8 241 \$	28 661 \$
<i>S. total:</i>	<i>13 507</i>	<i>2 554</i>			
<i>Coût total de collecte et transport</i>			<i>257 578 \$</i>		
<i>Coût total de traitement</i>				<i>103 037 \$</i>	
Coûts totaux					360 615 \$

Source : Contrats de collecte, de transport et de traitement de la MRC.

3.1.2.4 Collecte de matières putrescibles

Matières organiques

Bien qu'il n'existe pas de collecte de matières organiques sur le territoire des trois MRC, des activités spéciales ont néanmoins été mises en place comme la collecte des arbres de Noël et la promotion des composteurs domestiques.

Sapins de Noël

La MRC du Domaine-du-Roy, comme les autres MRC, participe au programme de récupération des sapins de Noël qui lui a permis de récupérer, en 2002, 2 384 sapins de Noël. Cette collecte est effectuée en collaboration avec des partenaires qui y contribuent par diverses commandites. Cette collaboration permet de maintenir des coûts relativement bas, soit entre 500 \$ et 600 \$ par année.

Composteurs domestiques

La MRC du Domaine-du-Roy a instauré un programme d'acquisition de composteurs domestiques. Son choix s'est arrêté sur le composteur *La machine à terre* distribuée par Nova

Envirocom, vendu au citoyen au prix de 25 \$. Ces composteurs sont achetés par la MRC au coût de 38 \$ l'unité. Elle en assume donc la différence de coût ainsi que ceux reliés à la sensibilisation et la formation. Environ 355 composteurs domestiques ont été vendus aux citoyens depuis 1997 sur le territoire.

3.1.2.5 Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Il n'y a pas de collecte municipale de RDD dans la MRC du Domaine-du-Roy. Toutefois, certains sont actuellement récupérés chez des détaillants ou des garages, comme c'est le cas pour la plupart des quincailleries qui recueillent les peintures et de certains garages dans les municipalités locales qui recueillent les vieilles huiles.

3.1.2.6 Collecte des boues de fosses septiques

La MRC n'offre pas de service de vidange des boues de fosses septiques aux citoyens qui paient leur collecte directement à l'entrepreneur.

La MRC a mis en place un système de contrôle des boues lors de l'accès au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) afin de s'assurer de leur provenance et de leur destination. L'entrepreneur doit fournir une preuve de chargement au citoyen et en donner une copie au responsable de la pesée lors de son arrivée au LES.

3.1.2.7 Programmes de communication et de sensibilisation

Depuis le début de la mise en place de la récupération, la MRC soutient un programme de sensibilisation auprès des citoyens par la voie de la radio locale, radio Antenne 6 (CHRL), ainsi qu'à l'intérieur de son feuillet d'information, l'Agenda de la MRC. De plus, chaque année, les horaires de cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables sont mentionnés dans le journal local *l'Étoile du Lac*. Ces activités nécessitent des investissements de 14 000 \$ environ.

Quant à l'entrepreneur en charge du service, il est tenu d'informer les utilisateurs de toute modification à l'horaire de collecte, comme c'est le cas notamment lors des jours fériés, et cela à ses frais.

3.1.3 Inventaire des matières résiduelles

3.1.3.1 Bilan de masse du secteur municipal

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur municipal consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Ces données sont issues, pour la MRC du Domaine-du-Roy, des compilations de la collecte sélective et des quantités mesurées au lieu d'enfouissement de Saint-Prime. De ces données réelles sont déduites les matières générées à l'aide des proportions de matières proposées dans l'étude de caractérisation des matières résiduelles réalisées par la firme Chamard-CRIQ-Roche. Ces proportions permettent aussi de préciser le bilan global des matières en les distribuant à l'intérieur de sept catégories que sont les matières recyclables (récupérées au centre de tri), les matières putrescibles, le textile, les résidus domestiques dangereux (RDD), les matériaux encombrants, les matériaux secs et les autres résidus non recyclables.

Matières recyclables (récupérées au centre de tri)

Les matières recyclables récupérées au centre de tri sont constituées de papier/carton, de verre, d'emballages en métaux et de plastique. Toutes les municipalités participent à la collecte sélective, à l'exception de la municipalité de Saint-François-de-Sales. En 2002, 2 399 tonnes de matières recyclables y ont été récupérées sur les 5 199 tonnes générées, une donnée déduite de l'étude de caractérisation effectuée par Chamard. En conséquence, 2 800 tonnes ont été éliminées.

Matières putrescibles

Les matières putrescibles sont divisées en deux catégories, les résidus alimentaires et ceux du parterre (incluant le jardin). Il n'y a aucune collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Par conséquent, les 5 600 tonnes générées (estimations déduites de la caractérisation de Chamard) ont toutes été éliminées.

Textile

Le textile est, avec les encombrants, la seule matière qui fait l'objet d'un réemploi. Selon la caractérisation de Chamard, 581 tonnes de textile ont été générées sur le territoire. De cette quantité, 43,3 tonnes ont été récupérées après rejet (ce dernier étant estimé à 26,62 %) par cinq organismes à but non lucratif, à l'intérieur desquels oeuvrent 121 bénévoles. Par conséquent, on peut estimer à 537 tonnes la quantité de textile éliminée.

Le tableau 10 suivant montre les quantités récupérées par chacun des organismes.

Tableau 10 : *Textile de la MRC du Domaine-du-Roy récupéré et valorisé (tonne)*

Municipalités	Organisme	Provenance	Poids (t.m.)
Chambord	Friperie Chez Mar-Jo	dépôt, camion	2,70
Roberval	Centre populaire	dépôt, cueillette, télémarketing	20,70
Saint-Félicien	Centre de dépannage vestimentaire	dépôt	16,60
	Comptoir vestimentaire de Saint-Méthobe	dépôt	0,60
Saint-Prime	Centre vestimentaire	dépôt	2,70
TOTAL			43,30

Source : Inventaire réalisé par CODERR-02, 2003.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux ou RDD comprennent des peintures, des huiles usées et d'autres RDD comme des batteries, des solvants, des détecteurs de fumée, des pesticides, etc. Les estimations issues des caractérisations de Chamard indiquent une génération de RDD de 130 tonnes annuellement, ce qui comprend de la peinture (62 tonnes), de l'huile usée (19 tonnes) et d'autres RDD (48 tonnes) comme des pesticides, solvants, batteries, détecteurs de fumée, etc. Les

quantités éliminées sont très proches de ce chiffre, soit 128 tonnes. Les matières récupérées composant la différence, soit deux tonnes⁹, sont essentiellement de la peinture.

En effet, la MRC du Domaine-du-Roy n'a pas implanté de collecte généralisée des résidus domestiques dangereux (RDD). La seule donnée provient d'un programme de récupération de peinture opéré par le secteur privé¹⁰ qui a récupéré, en 2002, par l'intermédiaire de quincailleries, 1 551,35 kilogrammes de peinture recueillis auprès de quatre récupérateurs, ce qui représente 1,55 tonnes.

Le lecteur remarquera que la quantité d'huiles usées générées est faiblement évaluée par la caractérisation de Chamard, soit 0,14% de l'ensemble des matières. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les citoyens font généralement faire leur changement d'huile par dans les garages qui font partie du secteur des ICI. Il reste alors les changements d'huile effectués à la maison par les bricoleurs ou pour les petits engins comme les tondeuses, les motos, etc.

Les quantités de peinture collectées sont décrites dans le tableau 11 suivant.

Tableau 11 : Liste des récupérateurs de peinture de la MRC du Domaine-du-Roy et les quantités récupérées

Entreprises	Adresse	Poids (kg)
Rona quincaillerie Pierre Matte enr.	4829, rue des Peupliers, La Doré (QC) G8J 1E7	12,35
Rona Ferlac inc. (Botanix)	255, boul. Marcotte, Roberval (QC) G8H 1Z3	901,05
Rona Ferlac inc. (Botanix)	1039, rue be Carillon, Saint-Félicien (QC) G8K 2R4	427,20
Rona Ferlac inc. div. Saint-Félicien	Division Saint-Félicien	210,75
TOTAL		1 551,35

Source : Peintures récupérées du Québec inc., 2003.

Matériaux encombrants

La génération d'encombrants constitués de petits appareils ménagers et de mobilier peut être estimée, à partir de la caractérisation de Chamard, à 207 tonnes annuellement. Puisqu'il n'existe pas d'activité organisée de valorisation des encombrants dans la MRC, nous avons conclu qu'une quantité équivalente est éliminée et aucune, valorisée.

Concernant les quantités de matières générées, une estimation effectuée à partir de la quantité des apports volontaires aux parcs à conteneur de la ressourcerie de Lac-Saint-Jean-Est et reportée sur la population de Domaine-du-Roy indique un potentiel de récupération des encombrants supérieur à la génération d'encombrants déduite de la caractérisation de Chamard. En effet, la quantité des apports volontaires de ces parcs à conteneur représente 599 tonnes par année pour 52 821 habitants de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ce qui donne 0,11 kg par habitant. En reportant ce chiffre sur les 33 721 habitants de la présente MRC, le potentiel de récupération des encombrants d'un parc à conteneurs ou d'une ressourcerie est estimé à 382 tonnes annuellement (sans compter ceux des marchands de meubles usagés et des marchés aux puces). Une quantité générée qui surpasse de 179 tonnes celle l'estimation de Chamard, puisque la quantité générée est évidemment au moins

⁹ Source : discussion avec Monsieur Normand Maurice, *Peintures récupérées du Québec inc.*

¹⁰ Il existe aussi un programme de récupération des huiles usées. Ce dernier sera traité dans la section consacrée aux industries, commerces et institutions (ICI) parce que, contrairement aux peintures, les huiles proviennent indistinctement des usages reliés aux ICI et au secteur résidentiel.

équivalente à cette quantité récupérable. Il est probable que l'étude de Chamard a sous-estimé la proportion d'encombrants au sein de la génération d'encombrants.

Malgré tout, vu l'absence de données réelles pour la MRC de Domaine-du-Roy, nous avons retenue les estimations de Chamard.

Matériaux secs

Les matériaux secs comprennent premièrement des matériaux de construction, de rénovation ou de démolition comme des bardeaux d'asphalte et du gypse, par exemple, puis du bois et des gravats. Il est impossible pour le moment de connaître les quantités réelles de matériaux secs enfouis sur le territoire, ce qui aurait permis d'en déduire les quantités générées, puisque ces matériaux ne font l'objet d'aucune récupération ou valorisation dans la MRC¹¹, à l'exception des métaux et des gravats qui sont en grande partie valorisés mais dont on ignore les quantités en jeu. Si l'on se fie aux proportions établies à partir de la caractérisation de Chamard, au moins 636 tonnes de matériaux ont été générés et la même quantité, éliminée.

Résidus non recyclables

Il est admis qu'un certain pourcentage de matière n'est pas recyclable. L'étude de caractérisation de Chamard établit ce pourcentage à 10,66 %. On retrouve, parmi ces matières, par exemple, des couches, des serviettes hygiéniques, des essuie-tout, de la pellicule plastique (Saran Wrap). Cela représente 1 474 tonnes générées et autant éliminées puisque, par définition, ces matières ne peuvent être recyclées.

3.1.3.2 Note méthodologique

Matières consignées

Dans la MRC, d'avril 2000 à mars 2001, période dont les chiffres disponibles sont les plus récents, 162 tonnes de matières consignées (contenants à remplissage unique) ont été récupérées dans la MRC. Or, une difficulté se présente lorsque vient le temps d'introduire ces quantités dans le bilan de masse des matières récupérées.

La difficulté provient là encore de l'étude de caractérisation des matières générées de la firme Chamard-CRIQ-Roche qui n'a caractérisé que les déchets mis au chemin par les citoyens, sans tenir compte des matières consignées et dont Recyc-Québec comptabilise pourtant les données. Ces matières ne disposent donc pas d'une catégorie spécifique qui aurait permis d'en établir la proportion au regard des autres catégories de matières générées.

Afin de respecter les proportions entre les diverses matières établies par la caractérisation (sur lesquelles les calculs sont basés), les matières consignées n'ont pas été catégorisées à part mais plutôt intégrées dans les catégories déjà existantes établies par la caractérisation de Chamard. Elles ont été réparties en proportions égales entre le verre et les métaux, dans la rubrique *Matériaux de récupération au centre de tri*.

Le tableau 12 suivant montre la quantité de matières consignées et le taux de récupération par catégories de matières, des taux qui s'avèrent par ailleurs inférieurs à la moyenne provinciale, selon les données de Recyc-Québec.

¹¹ Source : Propriétaires des DMS

Tableau 12 : *Quantité de matières consignées et taux de récupération par catégories de matières*

Catégories de matières consignées	Quantité générée (t.m.)	Quantité récupérée (t.m.)	taux de récupération (%)	Moyenne provinciale (%)
Aluminium	64,9	49	75,5	76
Plastique	57,9	42	72,5	74
Verre	106,9	71	66,4	70
TOTAL	229,7	162		

Source : Base de données de Recyc-Québec sur les matières résiduelles, informations sur la MRC du Domaine-du-Roy, avril 2002 à mars 2003.

Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur municipal de la MRC du Domaine-du-Roy

L'ensemble des matières résiduelles générées par le secteur municipal dans la MRC du Domaine-du-Roy représente une somme de 13 691 tonnes (données de 2002). Sur ce total de matières générées, 11 383 tonnes ont été éliminées, le reste étant récupéré ou réutilisé, soit 2 308 tonnes.

Le tableau 13 suivant montre, par catégorie des matières, la répartition de celles générées, enfouies, puis récupérées ou réutilisées. À noter que toutes les municipalités éliminent leurs déchets dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES), à l'exception de Saint-François-de-Sales qui opère un site de dépôt en tranchées (DET).

Tableau 13 : Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur municipal de la MRC du Domaine-du-Roy

Catégorie	Générées (t.m.)	Éliminées en 2002 (t.m.)	Récupérées ou réutilisées en 2002 (t.m.)
Matières recyclables (récupérées au centre de tri)	4 800	2 537	2 263
Papier/carton	2 119	173	1 946
Verre	613	529	84
Emballages en métaux	817	680	137
Plastiques	1 251	1 155	96
Matières putrescibles	5 170	5 170	0
Résidus alimentaires	3 013	3 013	0
Résidus de jardins	2 157	2 157	0
Textiles	536	493	43
RDD	120	118	2
Peintures	57	55	2
Huiles usées	18	18	0
Autres RDD	45	45	0
Matériaux encombrants	574	574	0
Petits appareils ménagers	102	102	0
Mobilier	89	89	0
Matériaux secs	882	882	0
Bardeaux asphalte, gypse et CRD	306	306	0
Bois	476	476	0
Gravats	100	100	0
Résidus non recyclables	1 361	1 361	0
TOTAL :	13 691	11 383	2 308

Source : CFER de Domaine-du-Roy et données sur les tonnages fournies par la MRC Domaine-du-Roy.

3.1.3.3 Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal

Les coûts de gestion des matières résiduelles de la MRC du Domaine-du-Roy sont de 1 206 963 \$, soit 35,79 \$ par habitant. En comparaison, il en coûte pour les deux autres MRC du territoire de planification, respectivement 3 264 396 \$ (61,80 \$ par habitant) et 1 169 633 \$ (42,80 \$ par habitant) pour les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine. Le tableau 14 suivant présente le détail des coûts de gestion et des installations.

Tableau 14 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal de la MRC du Domaine-du-Roy

Gestion des matières résiduelles	Coûts \$/an
Collecte des matières résiduelles domestiques	386 368 \$
Collecte sélective	360 615 \$
Collecte à trois voies	N/A
Collecte des résidus organiques	N/A
Collecte de RDD	N/A
Collecte des encombrants	N/A
Collecte des boues	N/A
Collecte des ICI	N/A
Collecte spéciale	N/A
INSTALLATIONS	
Système de traitement des boues	16 542 \$
Incinérateur	N/A
Centre de transbordement	N/A
LES et/ou DET	326 402 \$
DMS	N/A
Dépotoirs (pneus)	N/A
Centres de tri	103 036 \$
Plate-forme de compostage	N/A
Dépôts permanents de RDD	N/A
Ressourcerie, déchetterie, parc à conteneur, etc.	N/A
Usine de traitement des boues	N/A
Programme et activités de sensibilisation	14 000 \$
TOTAL	1 206 963 \$

Source : Données fournies par la MRC.

3.1.3.4 Bilan de masse du secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions, appelées ICI, consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Elles sont distribuées à l'intérieur des huit catégories qui sont le papier/carton des collectes commerciales, le papier/carton d'autres sources, le verre, le plastique, les matières putrescibles commerciales, les résidus domestiques dangereux (surtout les huiles usées), les pneus et les métaux divers.

Le lecteur remarquera la rareté des données dans ce secteur qui, de surcroît, ne bénéficie pas d'études de caractérisation qui auraient permis l'établissement de proportions entre les matières générées, condition essentielle pour déduire les quantités générées pour chaque catégorie de matière. Par conséquent, le portrait des matières générées, enfouies et récupérées des ICI ainsi que les coûts inhérents est beaucoup moins exhaustif que celui du secteur municipal. Par ailleurs, bien que ce secteur présente un grand intérêt en termes de gestion des matières résiduelles, il s'avère que

le *Plan d'action québécois* est moins exigeant à leur égard en sollicitant l'adhésion des intervenants sur une base volontaire.

Papier et carton des collectes ICI

Une quantité de 429 tonnes de papier/carton ont été tirées des données des collectes commerciales expédiées au centre de tri de Roberval¹².

Papier et carton d'autre source

Le papier/carton d'autre source au sein des ICI provient de commerces qui possèdent une presse à carton comme des grandes surfaces ou des supermarchés et qui, en tant que filiales, vendent la matière récupérée à leur maison mère, à des courtiers spécialisés ou à des récupérateurs par le biais d'ententes nationales négociées pour l'ensemble des filiales, obtenant ainsi un bon prix de vente.

Même si elles ne sont pas comptabilisées, et parce qu'il est admis qu'elles représentent des quantités importantes, il a été jugé raisonnable de tenter d'estimer les quantités en jeu, à partir de discussions avec des intervenants du secteur. La récupération d'une quantité de 350 tonnes de papier/carton provenant de ces autres sources s'avère ainsi réaliste. Le lecteur peut consulter la section 3.4.4 (du présent document) pour connaître la méthode d'évaluation du taux de génération de ce type de commerces.

Verre, plastique et matières putrescibles

Aucune récupération du verre, du plastique et des matières putrescibles n'est effectuée sur le territoire dans le secteur des ICI.

RDD : huiles usées

Ce sont 226 tonnes d'huiles usées qui ont été récupérées dans la MRC par l'intermédiaire des garages. Ce programme de récupération a recueilli 243 192 litres d'huiles usagées qui ont été acheminées à quatre entreprises collectrices, soit Onyx, Clean Harbourg, Ecocycle et Environnement¹³.

Pneus hors d'usage

En 2001, 19 526 pneus ont été récupérés sur le territoire de la MRC en 63 points de collecte, principalement des garages dont la liste peut être consultée dans le document principal, à l'annexe 5, *Liste des intervenants*. Cela représente un équivalent de 322 tonnes¹⁴. Par conséquent, au moins 322 tonnes ont été générées.

Bien qu'une partie des pneus récupérés provient des véhicules des citoyens, donc relevant du secteur municipal, ils sont néanmoins comptabilisés dans le secteur des ICI parce qu'une autre partie

¹² De cette quantité, 364,74 tonnes de papier et carton ont été récupérées dans les ICI par *Transport Sanitaire R. Bonneau* en 2002. Les mesures étant prises à l'arrivée des camions de collecte au CFER de Roberval, la donnée globale ne peut fournir de précisions quant aux quantités fournies par chacun des commerces, en raison des importantes variations selon la taille et le type de commerces puis de la période de l'année.

¹³ Le taux de conversion est de .93 kg par litre d'huile. Ce taux a été obtenu à partir des données réelles consignées par Onyx Environnement.

¹⁴ Ces calculs ont été obtenus à partir des taux de conversion fournis par Recyc-Québec (2001) qui estime qu'un pneu d'automobile pèse 9 kg et celui d'un camion, 45 kg. Il a été estimé qu'un petit pneu pèse la moitié d'un pneu d'automobile, soit 4,5 kg. Les 77 petits pneus additionnés aux 15 499 pneus d'automobiles et aux 3 950 pneus de camions donnent donc 317,59 tonnes métriques de pneus.

provient des usages reliés aux ICI (camions et autres) et qu'ils sont recueillis par des garages. Ces pneus se répartissent effectivement en trois catégories, soit les petits pneus, ceux des automobiles et ceux des camions dont les quantités respectives figurent dans le tableau 15 suivant.

Tableau 15 : Répartition par catégorie des pneus récupérés et valorisés par la MRC du Domaine-du-Roy

Catégorie	Unités	Poids (t.m.)
Petits pneus	77	1,27
Automobiles	15 499	256,00
Camions	3 950	65,00
TOTAL	19 526	322,27

Source : Recyc-Québec, 2001.

Métaux divers

La différence entre ces métaux divers de ceux du secteur municipal est que ceux-ci proviennent de garages et d'ateliers divers (usinage, soudure, réparation d'électroménagers, etc.). La quantité de 3 038 tonnes de ce métal récupéré est en fait une projection au prorata de la population (90 kg/habitant) faite à partir de données globales fournies lors d'une communication personnelle avec des récupérateurs de métaux de la région.

Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur des ICI de la MRC du Domaine-du-Roy

Les matières résiduelles générées par les 1 767 ICI de la MRC du Domaine-du-Roy représentent une somme de 16 227 tonnes (données de 2002). Sur ce total de matières générées, 4 365 tonnes ont été récupérées ou réutilisées.

Quant aux matières éliminées, on en compte 11 862 tonnes qui l'ont été dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES). En théorie, les matières en provenance des ICI ne se retrouvent pas dans des dépôts de matériaux secs ou dans des sites de dépôt en tranchées (ou un quelconque autre lieu d'élimination) mais, en pratique, il est admis qu'il y en a. Puisqu'elles sont le fait d'initiatives individuelles de la part des commerçants, les quantités ne peuvent être estimées.

Le tableau 16 suivant présente, par catégorie, la répartition des matières générées, enfouies, puis récupérées ou réutilisées dans les ICI de la MRC, ainsi que les quantités totales. Seules les quantités de papier/carton, d'huiles usées et de pneus sont basées sur des données réelles, comptabilisées.

Tableau 16 : Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur des ICI de la MRC du Domaine-du-Roy (en tonnes)

Catégorie	Générées (t.m.)	Éliminées en 2002 (t.m.)	Récupérées ou réutilisées en 2002 (t.m.)
Papier/carton des collectes ICI	N/D	N/D	429
Papier/carton autres sources	N/D	N/D	350
Verre	N/D	N/D	0
Plastique	N/D	N/D	0
Matières putrescibles commerciales	N/D	N/D	0
RDD: huiles usées	N/D	N/D	226
Pneus	322	0	322
Métaux divers	N/D	N/D	3 038
TOTAL :	16 227	11 862	4 365

Source : Données fournies par la MRC, communications personnelles avec des récupérateurs de la région, CFER de Roberval, Les produits B.C.C., Fond SFK Pâtes, Récupération Cascades, Recyclage Sonoco, Écolocycle, Onyx, CleanHarbour.

3.1.3.5 Bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, appelé CRD, consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Il existe deux dépôts de matériaux secs (DMS) sur le territoire de la MRC, celui de *Excavation Jean Tremblay* à Saint-Félicien et celui de *Bonneau & Morin* à Roberval. Aucune valorisation des matières qui y sont destinées n'est effectuée. La façon la plus précise d'y estimer le potentiel de matières consiste à procéder à partir des caractérisations de la firme Chamard-CRIQ-Roche qui estime à .274 t.m. par habitant la quantité de matières issues de la CRD. Cela donne, pour la MRC, une génération de 9 240 tonnes. Elles sont toutes éliminées puisqu'aucune valorisation n'est effectuée dans ce secteur.

À noter des matières en provenance des ICI peuvent se retrouver dans les DMS. Des PME comme des fabricant de portes et fenêtres, de fermes de toit ou d'armoires, par exemple, peuvent se rendre dans ces sites pour y déposer des rebuts.

3.1.3.6 Bilan de masse des boues municipales, résidentielles et industrielles

Les boues produites sur l'ensemble du territoire sont classées en trois catégories, les boues provenant des fosses septiques, les boues municipales produites exclusivement par l'épuration des eaux usées et finalement, les boues industrielles principalement issues des papetières.

Boues de fosses septiques

Le potentiel de boues de fosses septiques équivaut à 1482,50 fosses septiques annuellement. Ce calcul est basé sur l'hypothèse qu'une fosse septique est vidangée aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. Les quantités totales de boues de

fosses septiques générées ou enfouies (la totalité de ces types de boues générées sont enfouies) par l'ensemble des municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy représente 2 757 tonnes par année pour un coût total de 16 542 \$ (qui s'assimile à celui de l'élimination, les coûts de collecte et de transport n'étant pas disponibles).

Aucune municipalité ne procède à l'analyse de ces boues. Elles sont enfouies dans au lieux d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Prime, sans valorisation. Les municipalités n'ont pas adopté de réglementation particulière à cet égard, se limitant à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) du Ministère de l'Environnement.

Boues municipales

Deux municipalités possèdent des industries raccordées à leur réseau, soit Roberval qui reçoit, dans le cadre d'une entente, les eaux de trempage du bois de l'usine Abitibi-Consolidated, puis Saint-Prime qui reçoit les eaux de lavage de la Fromagerie Perron. Dans ce dernier cas, les installations de traitement ont été conçues en conséquence et la fromagerie fait l'objet d'une tarification spéciale.

La plupart des municipalités qui disposent de systèmes de traitement des eaux usées utilisent des étangs aérés. Ces étangs sont bien connus au Québec dans le domaine du traitement des eaux usées domestiques. Il s'agit en fait de la technologie la plus répandue dans le domaine municipal, où l'on compte environ 400 stations d'épuration de ce type. Ces étangs sont constitués de bassins dans lesquels l'oxygénation est réalisée au moyen d'aérateurs de surface ou de diffuseurs d'air installés au fond des bassins. Les étangs sont en condition de mélange partiel, ce qui signifie que l'énergie de brassage est insuffisante pour éviter des dépôts. Seule une partie des matières solides est maintenue en suspension, le reste se décantant au fond des bassins où elles se décomposent.

Le coût de l'élimination des boues municipales de la MRC de Domaine-du-Roy n'est pas disponible puisque aucune vidange n'a été effectuée en 2002. Les vidanges les plus récentes remontent à l'année 2000 pour les municipalités de Saint-Félicien et Roberval (qui ont généré respectivement 8 000 et 11 405 tonnes) et aucune autre n'a été effectuée depuis cette date et ce, sur l'ensemble du territoire.

En effet, les municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales, de Saint-Prime et de Chambord possèdent des étangs aérés qui n'ont jamais été vidés de leurs boues même si les plus vieux datent de 1987 et 1989. Des prises de mesures sont effectuées en conformité avec les recommandations du Ministère des Affaires municipales mais, étant donné la faible augmentation des quantités, il s'avère que les boues ne seront pas vidangées avant plusieurs années.

Les étangs de La Doré ont été vidangés en 1999. Les boues récupérées, soit 2 396 tonnes, ont été valorisées sur des terres agricoles sous la supervision de *Solution 3-R* qui travaillait en partenariat avec la firme CEM Génivar. La prochaine vidange est prévue dans cinq ans et sera effectuée selon une planification qui tiendra compte de prises de mesures des quantités. Il en ira de même pour les étangs de Saint-Félicien et de Roberval.

Les municipalités de Saint-André et de Sainte-Hedwidge ne possèdent pas de système de traitement d'eau. Le réseau d'égout qui dessert ces agglomérations se jette sans traitement dans un cours d'eau avoisinant.

À noter que dans tous les cas où l'on procède à l'épandage des boues dans des champs ou ailleurs, ces boues sont préalablement analysées par des laboratoires spécialisés.

Boues industrielles

L'usine de pâte Kraft de Saint-Félicien appartient à *Fonds SFK Pâtes*. Elle génère 10 000 tonnes/année de boues industrielles (primaires et boues de chaux). En 2002, 8 500 tonnes de ces boues ont été valorisées par *Les produits B.C.C.* sur le site de l'entreprise génératrice et ont servi de fertilisant agricole. Ce secteur ne fait pas l'objet d'une réglementation municipale particulière mais les boues sont néanmoins soumises à des analyses.

Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy

En raison de l'absence de certaines données, un bilan cumulé de l'ensemble des boues générées, éliminées et valorisées (boues de fosses septiques, municipales et industrielles) ne peut être produit. Le tableau 17 suivant donne néanmoins une vue d'ensemble des quantités de tous les types de boues ainsi que de leur coût de collecte, de traitement et d'élimination, pour les cas où les données sont disponibles.

Tableau 17 : Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy

Provenance	Quantités éliminées t.m./an	Quantités valorisées t.m./an	Quantités générées t.m./an	Coût de collecte et transport \$/an	Coût de traitement \$/an	Coût d'élimination \$/an	Coût total
Boues de fosses septiques*	2 757	0	2 757	citoyen	N/D	16 542 \$	16 542 \$
Boues municipales	0	0	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Boues industrielles**	10 000	8 500	18 500	N/D	N/D	N/D	N/D
TOTAL	12 757	8 500	21 257	N/D	N/D	N/D	N/D

* Source : Données sur les tonnages fournies par la MRC et information obtenues pour les fosses septiques auprès des secrétaires-trésoriers ou des inspecteurs municipaux de chacune des municipalités de la MRC.

** Source : Fonds SFK Pâtes et Les produits B.C.C.

3.2 LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

3.2.1 Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur

La gestion des matières résiduelles relève, comme pour Domaine-du-Roy, de la MRC, en vertu d'une entente intermunicipale qui touche à la cueillette, au transport, à l'élimination et à la valorisation. La réglementation est sous la responsabilité de la MRC. La situation y est d'ailleurs en tout point similaire :

- la collecte des résidus domestiques, sélective et des encombrants y est assumée financièrement par les municipalités;
- la gestion des boues et la collecte auprès des industries, commerces et institutions (ICI) est confiée au privé;
- aucune des municipalités ne procède à la collecte et à la valorisation des matières putrescibles ou à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).

Deux exceptions subsistent cependant. La municipalité de Desbiens ne fait pas partie de l'entente concernant la collecte des matières résiduelles et sélective. Elle procède elle-même à la collecte de ses résidus domestiques, des encombrants ainsi que celle concernant les industries, les commerces et

les institutions (ICI), qu'elle donne à contrat, et n'effectue pas de collecte sélective. Elle possède un dépôt en tranchée où sont enfouis ses déchets.

La seconde exception est celle de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Elle effectue la collecte sélective en lien avec la MRC, mais celle des déchets et leur enfouissement se fait indépendamment. Comme Desbiens, elle enfouit ses déchets dans un site de dépôt en tranchée.

3.2.2 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

3.2.2.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

Les municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est font partie d'un contrat de collecte des matières résiduelles domestiques géré par la MRC et conclu avec une entreprise privée, *Sani-Gestion*. Ce contrat est effectué depuis janvier 2002 et se termine le 31 décembre 2004, avec la possibilité d'une extension de deux ans, prévue au contrat.

Le coût des collectes des ordures ménagères, incluant l'élimination, est de 1 363 923 \$ par année (chiffres de 2002), soit 65,07 \$ la porte avant taxes. La collecte des encombrants est incluse dans le contrat de collecte des ordures ménagères régulières. Le taux d'implantation des bacs roulants servant à la collecte des déchets est estimé à 65 %¹⁵.

La collecte est effectuée aux deux semaines, du 16 septembre au 14 mai, et une fois par semaine, du 15 mai au 15 septembre. Pour ce qui est des municipalités de Desbiens et de Saint-Ludger-de-Milot qui effectuent leurs propres collectes de déchets, elles sont effectuées hebdomadairement.

Le tableau 18 suivant présente les détails des coûts des contrats de collecte des matières résiduelles pour chaque municipalité, établis au prorata de la population, à partir des données globales pour la MRC (sauf pour Desbiens et Saint-Ludger-de-Milot dont on connaît les coûts de collecte parce qu'elles procèdent à l'interne).

¹⁵ Selon une communication personnelle avec l'entreprise *Sani gestion*.

Tableau 18 : Contrats de collecte des déchets de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Municipalités	Fréquence collecte	Nombre d'unité de logement permanent	Nombre d'unité de logement saisonnier	Lieu d'élimination	Coût de collecte et de transport \$/an	Coût élimination \$/an	Coût total \$/an
Alma	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	12 837	0	L'Ascension	375 739 \$	414 498 \$	790 237 \$
Desbiens	1 fois/semaine	473	27	Desbiens	20 000 \$	7 480 \$	27 480 \$
Hébertville-Station	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	505	0	L'Ascension	14 781 \$	16 306 \$	31 087 \$
Hébertville	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	950	114	L'Ascension	31 352 \$	32 515 \$	63 867 \$
L'Ascension	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	704	173	L'Ascension	25 986 \$	25 525 \$	51 511 \$
Labrecque	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	475	211	L'Ascension	20 465 \$	18 744 \$	39 209 \$
Lamarche	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	167	41	L'Ascension	6 163 \$	6 054 \$	12 217 \$
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	1 592	198	L'Ascension	52 756 \$	54 601 \$	107 357 \$
Saint-Bruno	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	897	0	L'Ascension	26 255 \$	28 964 \$	55 219 \$
Sainte-Monique	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	349	36	L'Ascension	11 335 \$	11 850 \$	23 185 \$
Saint-Gédéon	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	768	351	L'Ascension	33 395 \$	30 465 \$	63 860 \$
Saint-Henri-de-Taillon	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	318	221	L'Ascension	16 181 \$	13 836 \$	30 017 \$
Saint-Ludger-de-Milot	1 fois/semaine	245	107	Saint-Ludger-de-Milot	10 275 \$	12 075 \$	22 349 \$
Saint-Nazaire	1 fois/2 semaines 1 fois/semaine en été	701	50	L'Ascension	22 073 \$	24 253 \$	46 326 \$
<i>S. total:</i>		<i>20 981</i>	<i>1 529</i>				
<i>Coût de collecte et de transport :</i>					<i>666 757 \$</i>		
<i>Coût d'élimination :</i>						<i>697 166 \$</i>	
Coût total :							1 363 923 \$

Source : Contrats de collecte et d'enfouissement de la MRC.

3.2.2.2 Collecte des déchets desservant les ICI

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'effectue pas de collecte des déchets dans les ICI, ces derniers devant faire affaire avec un entrepreneur de collecte commerciale. Ces entrepreneurs se divisent en deux catégories selon le type de camions utilisés.

Dans le premier cas, dans le marché des ICI qui requiert des camions à chargement avant ou arrière est partagé par quatre entreprises. On retrouve *Intersan* qui détient la plus grosse part du marché, soit environ 60 %, *Matrec* avec près de 20 % et, finalement, *Transport sanitaire Rodrigue Bonneau* et *Sani-Gestion/Onyx* qui se partagent les 20 % restants.

Dans le second cas, le marché à forte compétition requérant des camions munis de bennes auto-chargeuses mécanisées (Roll-Off), au moins cinq entreprises sont en mesure d'offrir ce service. Cependant, ce sont *Intersan* et *Transport Sanitaire Fortin* qui desservent 90 % des clients. Les autres, *Matrec*, *Transport sanitaire Rodrigue Bonneau*, et *Gestion de rebuts Tremblay* se partagent ce qui reste et sont surtout concentrés dans les secteurs de la construction.

3.2.2.3 Collecte sélective des matières recyclables

La collecte sélective des matières recyclables présente un coût de 458 130 \$, ce qui inclut le traitement, soit 21,55 \$ par porte. Elle est effectuée aux deux semaines, à l'instar de la MRC du Domaine-du-Roy, en alternance avec la collecte des déchets. La collecte est effectuée par les mêmes bacs roulants sans séparation des matières mais plus petits, soit 240 litres au lieu de 360 litres. Ici, aussi, ce bac est la propriété de la MRC et est affecté à la résidence.

Comme mentionné précédemment, l'entreprise *Sani-gestion* s'est vue confier le contrat de cette cueillette et de celle des matières résiduelles. Elle procède avec des camions conventionnels à chargement latéral semi-mécanisé n'exigeant pas de bacs conçus pour séparer les matières.

Les matières sont acheminées à la Ressourcerie pour y être mises en ballots et expédiées au centre de tri de la MRC de Domaine-du-Roy pour y être traitées.

Les coûts de collecte de la MRC se comparent à ceux de la MRC du Domaine-du-Roy qui font toutes les deux les collectes une semaine sur deux, avec un service supplémentaire pendant l'été. En revanche, la MRC a un coût d'enfouissement plus élevé que ses voisines en raison de l'investissement qu'elle a dû effectuer en 1997 pour capter et traiter les eaux de lixiviation de son site de L'Ascension.

Le tableau 19 suivant présente les détails, par municipalité, des coûts des contrats de collecte sélective des matières recyclables. Ces coûts sont établis au prorata de la population, à partir des données globales pour la MRC (sauf, encore là, pour Desbiens dont on connaît les coûts de collecte parce qu'elle procède à l'interne). À noter qu'à la suite d'une entente entre les MRC, le centre de tri de Roberval et Cascades, le coût de traitement, à partir de l'année 2002, a été réduit à zéro, réduisant de 210 175 \$ le coût total des opérations de la collecte sélective.

Tableau 19 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est réalisé à partir des données de 2002

Municipalité	Nombre d'unités de logements permanents	Nombre d'unités de logements saisonniers	Coût collecte et transport \$/t.m./an	Coût de traitement \$/an	Coût total \$/an
Alma	12 837	0	286 767 \$	132 911 \$	419 678 \$
Desbiens	473	27	N/A	N/A	N/A
Hébertville-Station	505	0	11 281 \$	5 243 \$	16 524 \$
Hébertville	950	114	21 222 \$	8 380 \$	29 603 \$
L'Ascension	704	173	15 727 \$	5 682 \$	21 409 \$
Labrecque	475	211	10 611 \$	4 752 \$	15 363 \$
Lamarche	167	41	3 731 \$	1 707 \$	5 437 \$
Métabetchouan—Lac-à-la-Croix	1 592	198	35 564 \$	16 975 \$	52 539 \$
Saint-Bruno	897	0	20 038 \$	9 576 \$	29 614 \$
Sainte-Monique	349	36	7 796 \$	3 413 \$	11 210 \$
Saint-Gédéon	768	351	17 156 \$	7 910 \$	25 067 \$
Saint-Henri-de-Taillon	318	221	7 104 \$	3 424 \$	10 528 \$
Saint-Ludger-de-Milot	245	107	5 473 \$	2 974 \$	8 447 \$
Saint-Nazaire	701	50	15 660 \$	7 226 \$	22 885 \$
<i>S. total:</i>	<i>20 981</i>	<i>1 529</i>			
<i>Coût total de collecte et transport</i>			458 130 \$		
<i>Coût total de traitement</i>				210 175 \$	
Coûts totaux					668 305 \$

Source : Contrats de collecte, de transport et de traitement de la MRC.

3.2.2.4 Collecte de matières putrescibles

Matières organiques

Outre des activités spéciales comme la collecte des arbres de Noël et la promotion des composteurs domestiques, il n'existe pas de collecte de matières organiques sur l'ensemble des territoires des trois MRC.

Sapins de Noël

Un programme similaire de récupération des sapins de Noël existe dans les trois MRC, impliquant des partenaires qui y contribuent par diverses commandites, maintenant ainsi des coûts relativement bas, soit entre 500 et 600 \$ par année.

En 2002, la collecte des arbres de Noël a permis de récupérer 1 838 sapins de Noël.

Composteurs domestiques

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est a instauré un programme d'acquisition de composteurs domestiques similaire à celui de Domaine-du-Roy. Elle a retenue le même choix de composteurs, les mêmes modalités de financement, de formation et de participation des citoyens. Environ 400 composteurs domestiques ont été vendus aux citoyens depuis 1997 sur le territoire.

3.2.2.5 Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Comme à la MRC de Domaine-du-Roy, il n'y a pas de collecte municipale de RDD dans cette MRC. Là aussi, toutefois, les peintures sont récupérées dans la plupart des quincailleries et les vieilles huiles dans des garages des municipalités locales.

3.2.2.6 Collecte des boues de fosses septiques

La MRC n'offre pas de service de vidange aux citoyens. La collecte des boues de fosses septiques est sous la responsabilité du citoyen ou du propriétaire qui doit s'entendre avec un entrepreneur qui lui facture directement des frais de vidange et de disposition. L'entrepreneur doit ensuite payer à la MRC des frais de disposition et produire, à titre de preuve, un manifeste pour chaque fosse vidangée. Une copie de cette preuve de vidange est remise aux citoyens.

3.2.2.7 Programmes de communication et de sensibilisation

Il n'existe aucun programme de communication et de sensibilisation dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, bien qu'une somme de 20 000 \$ soit affectée au budget de la MRC à cet effet.

3.2.3 Inventaire des matières résiduelles

3.2.3.1 Bilan de masse du secteur municipal

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur municipal consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Ces données sont issues, pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, des compilations de la collecte sélective et des quantités mesurées au lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension. La ventilation de ces matières a été réalisée grâce à l'étude de Chamard. Ces proportions permettent aussi de préciser le bilan global des matières en les distribuant à l'intérieur de sept catégories que sont les matières recyclables (récupérées au centre de tri), les matières putrescibles, le textile, les résidus domestiques dangereux (RDD), les matériaux encombrants, les matériaux secs et les autres résidus non recyclables.

Matières recyclables (récupérées au centre de tri)

Les matières recyclables récupérées au centre de tri sont constituées de papier/carton, de verre, d'emballages en métaux et de plastique. Toutes les municipalités participent à la collecte sélective, à l'exception de la municipalité de Desbiens. En 2002, 2 837 tonnes de matières recyclables y ont été récupérées. À partir des proportions de matières issues de la caractérisation de Chamard, il est possible de déduire que 7 978 tonnes ont été générées et 5 141 éliminées.

Matières putrescibles

Les matières putrescibles sont divisées en deux catégories, les résidus alimentaires et ceux du parterre (incluant le jardin). Il n'y a aucune collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Toutefois, en 2002, la ressourcerie de Lac-Saint-Jean-Est a détourné

de l'enfouissement 205 tonnes de branches qui ont été expédiées chez *Gazon Savard* de Saguenay pour fin de valorisation, ce qui laisse 8 388 tonnes de matière enfouie sur les 8 593 générées.

Textile

Le textile est, avec les encombrants, la seule matière qui fait l'objet d'un réemploi. Selon la caractérisation de Chamard, 891 tonnes de textile ont été générées sur le territoire. De cette quantité, 78,24 tonnes ont été récupérées après rejet (ce dernier étant estimé à 26,62 %) par quatre organismes à but non lucratif et dix entreprises qui génèrent 79 emplois et à l'intérieur desquels oeuvrent neuf bénévoles. Par conséquent, on peut estimer à 813 tonnes la quantité de textile éliminée.

Le tableau 20 suivant montre les quantités récupérées par chacun des organismes.

Tableau 20 : Textiles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est récupérés et valorisés (tonne)

Municipalités	Organisme	Provenance	Poids (t.m.)
Alma	Almacueil	Dépôt	6,30
	Comptoir saint-Vincent Paul	Dépôt	2,10
	Les P'tites Fripouilles	Achat, consigne et dépôt	1,70
	Comptoir vestimentaire Saint-Judes	Dépôt	4,20
	Friperie de CODERR	Dépôt, cueillette et télémarketing	42,10
	Les boutiques de dépannage Isle-Maligne	Dépôt	0,80
Hébertville	Les gens oubliés	Dépôt et collecte	10,80
Hébertville-Station		---	---
Saint-Bruno	Surplus d'armée	Achat et revente vêtements d'armée	N/D
	La braderie	Dépôt	1,30
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Comptoir vestimentaire	Dépôt	1,50
Saint-Gédéon	Comptoir vestimentaire Saint-Gédéon	Dépôt et collecte	0,00
Saint-Nazaire	Friperie Isatout	Dépôt, collecte et Saint-Vincent de Paul	3,70
Labrecque		---	---
Lamarche		---	---
L'Ascension		---	---
Saint-Henri-de-Taillon		---	---
Sainte-Monique	Vestiaire communautaire	Dépôt	3,00
Desbiens	Maison du partage	Dépôt	0,74
Saint-Ludger-de-Milot		---	---
TOTAL			78,24

Source : Inventaire réalisé par CODERR-02, 2003.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux ou RDD comprennent des peintures, des huiles usées et d'autres RDD comme des batteries, des solvants, des détecteurs de fumée, des pesticides, etc. Les estimations de Chamard ont conduit à estimer la génération de RDD à 199 tonnes annuellement, ce qui comprend de la peinture (95 tonnes), de l'huile usée (30 tonnes) et d'autres RDD (74 tonnes) comme des pesticides, solvants, batteries, détecteurs de fumée, etc. Les quantités éliminées sont de

185 tonnes. Les matières récupérées qui composent la différence, soit 14 tonnes¹⁶, sont essentiellement de la peinture.

En effet, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'a pas implanté de collecte généralisée des résidus domestiques dangereux (RDD). La seule donnée provient d'un programme de récupération de peinture opéré par le secteur privé¹⁷ qui a récupéré, en 2002, par l'intermédiaire de quincailleries, 13 829 kilogrammes de peinture recueillis auprès de quatre récupérateurs (ou 13,8 tonnes)¹⁸.

Conséquemment, les quantités de RDD enfouies sont évaluées à 185 tonnes.

Tableau 21 : Liste des récupérateurs de peinture de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et les quantités récupérées

Entreprises	Adresse	Poids (kg)
Coderr-02	1000, boul. Saint-Jude, Alma (Qc) G8B 3L1	10 098
Rona 9066-7379 Québec inc.	105, route du Lac Est, Alma, (Qc) G8B 5V2	2 910
Coop de Saint-Bruno	425, Mélançon, Saint-Bruno (Qc) G0W 2L0	435
Coop de Saint-Cœur-de-Marie	5552, avenue du Pont Nord, Alma (Qc) G8E 1V8	386
TOTAL		13 829

Source : Peintures récupérées du Québec inc., 2003.

Matériaux encombrants

La génération d'encombrants constitués de petits appareils ménagers et de mobilier peut être estimée, à partir de la caractérisation de Chamard, à 318 tonnes annuellement. Toutefois, la MRC en a récupéré 735 tonnes. Cette valeur excède de 417 tonnes la quantité théorique totale générée. Il est probable que l'étude de Chamard ait sous-estimé les quantités d'encombrants générés parce qu'ils ne se retrouvent souvent pas dans la poubelle tandis que Chamard a caractérisé seulement ce qui se trouvait dans la poubelle. Pour les besoins de nos évaluations, nous avons retenu comme quantité d'encombrants générés une valeur égale à celle récupérée par la MRC car il s'agit nécessairement de la valeur minimale d'encombrant généré.

Matériaux secs

Les matériaux secs comprennent premièrement des matériaux de construction, de rénovation ou de démolition comme des bardeaux d'asphalte et du gypse, par exemple, du bois et des gravats. Si l'on se fie aux proportions issues de la caractérisation de Chamard, au moins 976 tonnes de matériaux auraient été générées et 514 tonnes, éliminées. Quant aux matières récupérées et valorisées, on en compte 462 tonnes, dont la plus grande partie est attribuable aux gravats, soit 366 tonnes (79 %).

¹⁶ Source : discussion avec Monsieur Normand Maurice, *Peintures récupérées du Québec inc.*

¹⁷ Il existe aussi un programme de récupération des huiles usées. Ce dernier sera traité dans la section consacrée aux industries, commerces et institutions (ICI) parce que, contrairement aux peintures, les huiles proviennent indistinctement des usages reliés aux ICI et au secteur résidentiel.

¹⁸ Le lecteur remarquera que la quantité d'huiles usées générées est faiblement évaluée par la caractérisation de Chamard, soit 0,14% de l'ensemble des matières. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les citoyens font généralement faire leur changement d'huile par un garagiste et est donc considérée dans le secteur des ICI. Il reste alors les changements d'huile effectués à la maison par les bricoleurs ou pour les petits engins comme les tondeuses, les motos, etc.

Résidus non recyclables

Il est admis qu'un certain pourcentage de matière ne peut être recyclé. L'étude de caractérisation de Chamard établit ce pourcentage à 10,66 %. On retrouve, parmi ces matières, par exemple, des couches, des serviettes hygiéniques, des essuie-tout, de la pellicule plastique (Saran Wrap). Cela représente 2 262 tonnes générées et autant éliminées puisque, par définition, ces matières ne peuvent être recyclées.

3.2.3.2 Note méthodologique

Matières consignées

Dans la MRC, d'avril 2000 à mars 2001, période dont les chiffres disponibles sont les plus récents, 257 tonnes de matières consignées (contenants à remplissage unique) ont été récupérées dans la MRC. Or, la même difficulté déjà exprimée dans le cas de la MRC du Domaine-du-Roy survient ici lorsque vient le temps d'introduire ces quantités dans le bilan de masse des matières récupérées, en raison de l'absence de caractérisation de ces matières par l'étude de Chamard. Les matières consignées ont donc été réparties en proportions égales entre le verre et les métaux, dans la catégorie *Matériaux de récupération du centre de tri*.

Le tableau 22 suivant montre la quantité de matières consignées et le taux de récupération par catégories de matières, des taux qui s'avèrent par ailleurs inférieurs à la moyenne provinciale, selon les données de Recyc-Québec.

Tableau 22 : Quantité de matières consignées et taux de récupération par catégories de matières

Catégories de matières consignées	Quantité générée (t.m.)	Quantité récupérée (t.m.)	Taux de récupération (%)	Moyenne provinciale (%)
Aluminium	102,8	77,60	75,5	76
Plastique	91,9	66,70	72,6	74
Verre	150,7	112,90	74,9	70
TOTAL	345,4	257,20		

Source : base de données de Recyc-Québec sur les matières résiduelles, informations sur la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, avril 2002 à mars 2003.

Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur municipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Les matières résiduelles générées par le secteur municipal dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est représentent 21 259 tonnes métriques (données de 2002). Sur ce total de matières générées, 16 888 tonnes ont été enfouies, le reste étant récupéré ou réutilisé, soit 4 372 tonnes.

Le tableau 23 suivant montre, par catégorie des matières, la répartition de celles générées, enfouies, puis récupérées ou réutilisées. À noter que toutes les municipalités éliminent leurs déchets dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES), à l'exception de Desbiens et Saint-Ludger-de-Milot qui opèrent un site de dépôt en tranchées (DET).

Tableau 23 : Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur municipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (en tonnes)

Catégorie	Générées (t.m.)	Éliminées en 2002 (t.m.)	Récupérées ou réutilisées en 2002 (t.m.)
Matières recyclables (récupérées au centre de tri)	7 447	4 826	2 620
Papier/carton	3 288	1 034	2 254
Verre	951	854	97
Emballages en métaux	1 268	1 109	159
Plastiques	1 941	1 830	111
Matières putrescibles	8 021	7 816	205
Résidus alimentaires	4 674	4 674	0
Résidus de jardins	3 347	3 142	205
Textiles	832	754	78
RDD	186	172	14
Peintures	89	75	14
Huiles usées	28	28	0
Autres RDD	69	69	0
Matériaux encombrants	896	297	599
Petits appareils ménagers	158	158	0
Mobilier	139	139	0
Matériaux secs	1 373	911	462
Bardeaux asphalte, gypse et CRD	475	475	0
Bois	742	376	366
Gravats	155	59	96
Résidus non recyclables	2 111	2 111	0
TOTAL :	21 259	16 888	4 372

Source : CFER de Roberval et données sur les tonnages fournies par la MRC.

3.2.3.3 Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal

Les coûts de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sont de 3 264 396 \$, soit 61,80 \$ par habitant. En comparaison, les coûts des deux autres MRC du territoire de planification sont respectivement de 1 206 963 \$ (35,79 \$ par habitant) et 1 169 633 \$ (42,80 \$ par habitant) pour les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. Le tableau 24 suivant présente le détail des coûts de gestion et des installations.

Tableau 24 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Gestion des matières résiduelles	Coûts \$/an
Collecte des matières résiduelles domestiques	- \$
Collecte sélective	1 363 923 \$
Collecte à trois voies	N/A
Collecte des résidus organiques	N/A
Collecte de RDD	N/A
Collecte des encombrants	N/A
Collecte des boues	N/A
Collecte des ICI	N/A
Collecte spéciale	N/A
INSTALLATIONS	
Système de traitement des boues	N/D
Incinérateur	N/A
Centre de transbordement	N/A
LES et/ou DET	697 166 \$
DMS	N/A
Dépotoirs (pneus)	N/A
Centres de tri	N/A
Plate-forme de compostage	N/A
Dépôts permanents de RDD	N/A
Ressourcerie, déchetterie, parc à conteneur, etc.	516 550 \$
Usine de traitement des boues	N/A
Programme et activités de sensibilisation	20 000 \$
TOTAL	2 597 639 \$

Source : Données fournies par la MRC.

3.2.3.4 Bilan de masse du secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions, appelées ICI, consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Elles sont distribuées à l'intérieur de huit catégories que sont le papier/carton des collectes commerciales, le papier/carton d'autres sources, le verre, le plastique, les matières putrescibles commerciales, les résidus domestiques dangereux (surtout les huiles usées), les pneus et les métaux divers¹⁹.

¹⁹ Le lecteur remarquera la rareté des données dans ce secteur qui, de surcroît, ne bénéficie pas d'études de caractérisation qui auraient permis l'établissement de proportions entre les matières générées, condition essentielle pour déduire les quantités générées pour chaque catégorie de matière. Par conséquent, le portrait des matières générées, enfouies et récupérées des ICI ainsi que les coûts inhérents est beaucoup moins exhaustif que celui du secteur municipal. Par ailleurs, bien que ce secteur présente un grand intérêt en termes de gestion des matières résiduelles, il s'avère que le *Plan d'action québécois* est moins exigeant à son égard en sollicitant l'adhésion des intervenants sur une base volontaire.

Papier et carton des collectes ICI

Une quantité de 2 482 tonnes a été prise à partir des données de collectes commerciales expédiées au centre de tri de CODERR (cette donnée a été vérifiée auprès de chacune des entreprises qui font la collecte et le transport) et de quelques commerces à bannière. Précisons que sur ces 2 482 tonnes, il y a 350 tonnes de produits de carton provenant de la papetière *Abitibi-Consolidated* à Alma qui sont composés de mandrins

Une remarque : les ICI qui sont désireux de participer à la collecte sélective doivent prendre entente avec un des entrepreneurs parmi lesquels on peut mentionner *Les entreprises de récupération du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Intersan, Matrec, Transport Alfred Boivin, SNF Métal, Métal Lac Saint-Jean, Transport Sanitaire Rodrigue Bonneau, Récupération Cascades inc., Gestion de rebuts Tremblay, Transport sanitaire Fortin, etc.*

Papier et carton d'autre source

La quantité de papier/carton provenant des commerces qui possèdent des presses à carton a été estimée à 421 tonnes. Cette estimation des quantités provient de commerces qui possèdent une presse à carton comme des grandes surfaces ou des supermarchés et qui, en tant que filiales, vendent la matière récupérée à leur maison mère, à des courtiers spécialisés ou à des récupérateurs par le biais d'ententes nationales négociées pour l'ensemble des filiales, obtenant ainsi un bon prix de vente. Cette estimation a été établie à partir de discussions avec différents acheteurs de carton de commerces à bannière, en raison du manque de données disponibles dans ce secteur.

Le lecteur peut consulter la section 3.4.4 (du présent document) pour connaître la manière dont a été estimé le taux de génération de ces types de commerces.

Verre

Une quantité de 52 tonnes a été récupérée par la MRC.

Plastique et matières putrescibles

Aucune récupération du verre, du plastique et des matières putrescibles n'est effectuée sur le territoire dans le secteur des ICI et de la CRD.

RDD : huiles usées

Ce sont 377 tonnes d'huiles usées qui ont été récupérées dans la MRC par l'intermédiaire des garages. Le programme de récupération des huiles a recueilli 405 560 litres d'huiles usagées auprès des garages qui ont été acheminées à quatre entreprises collectrices, soit *Onyx, Clean Harbourg, Ecolocycle* et *Environnement Godin*²⁰.

Pneus hors d'usage

En 2001, 27 657 pneus ont été récupérés sur le territoire de la MRC en 77 points de collecte, principalement des garages dont la liste peut être consultée dans le document principal, à l'annexe 5,

²⁰ Le taux de conversion est de .93 kg par litre d'huile. Ce taux a été obtenu à partir des données réelles consignées par Onyx Environnement.

Liste des intervenants. Cela représente un équivalent de 358 tonnes²¹. Par conséquent, au moins 358 tonnes ont été générées²².

Ces pneus se répartissent en trois catégories, soit les petits pneus, ceux des automobiles et ceux des camions dont les quantités respectives figurent dans le tableau 25.

Tableau 25 : Répartition par catégorie des pneus récupérés et valorisés par le secteur municipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Catégorie	Unités	Poids (t.m.)
Petits pneus	1 256,00	
Automobiles	23 196,00	
Camions	3 205,00	
TOTAL	27 657,00	358,00

Source : Recyc-Québec, 2001.

Métaux divers

La différence entre ces métaux divers de ceux du secteur municipal est que ceux-ci proviennent de garages et d'ateliers divers (usinage, soudure, réparation d'électroménagers, etc.). La quantité de 4 759 tonnes de métal récupéré est en fait une projection calculée au prorata de la population (90 kg/habitant). Elle a été obtenue à partir de données globales fournies lors d'une communication personnelle avec des récupérateurs de métaux de la région.

Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur des ICI de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Les matières résiduelles générées par les 2 220 ICI de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est représentent une somme de 21 226 tonnes (données de 2002). De ce total de matières générées, 8 449 tonnes ont été récupérées ou réutilisées.

Quant aux matières éliminées, on en compte 12 777 tonnes qui l'ont été dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES)²³.

Le tableau 26 présente par catégorie, la répartition des matières générées, enfouies, puis récupérées ou réutilisées dans les ICI de la MRC. Seules les quantités de papier/carton, d'huiles usées et de pneus sont basées sur des données réelles, comptabilisées.

²¹ Ces calculs ont été obtenus à partir des taux de conversion fournis par Recyc-Québec (2001) qui estime qu'un pneu d'automobile pèse 9 kg et celui d'un camion, 45 kg. Il a été estimé qu'un petit pneu pèse la moitié d'un pneu d'automobile, soit 4,5 kg. Les 1 256 petits pneus additionnés aux 23 196 pneus d'automobiles et aux 3 205 pneus de camions donnent donc 385,641 tonnes métriques de pneus.

²² Bien qu'une partie des pneus récupérés provient des véhicules des citoyens, donc relevant du secteur municipal, ils sont néanmoins comptabilisés dans le secteur des ICI parce qu'une autre partie provient des usages reliés aux ICI (camions et autres) et qu'ils sont recueillis par des garages.

²³ En théorie, les matières en provenance des ICI et de la CRD ne se retrouvent pas dans des dépôts de matériaux secs ou dans des sites de dépôt en tranchées (ou un quelconque autre lieu d'élimination) mais, en pratique, il est admis qu'il y en a. Puisqu'elles sont le fait d'initiatives individuelles de la part des commerçants, les quantités ne peuvent être estimées.

Tableau 26 : Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur des ICI de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (en tonnes)

Catégorie	Générées (t.m.)	Éliminées en 2002 (t.m.)	Récupérées ou réutilisées en 2002 (t.m.)
Papier/carton des collectes ICI	N/D	N/D	2 482
Papier/carton autres sources	N/D	N/D	421
Verre	N/D	N/D	52
Plastique	N/D	N/D	0
Matières putrescibles commerciales	N/D	N/D	0
RDD: huiles usées	N/D	N/D	377
Pneus	358	0	358
Métaux divers	N/D	N/D	4 759
TOTAL :	21 226	12 777	8 449

Source : Données fournies par la MRC, communications personnelles avec des récupérateurs de la région, CFER de Roberval, Les produits B.C.C., Fond SFK Pâtes, Récupération Cascades, Recyclage Sonoco, Écolocycle, Onyx, CleanHarbourg.

3.2.3.5 Bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, appelé CRD, consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Or, aucune valorisation n'est effectuée des matières destinées aux dépôts de matériaux secs (DMS) (situés à l'extérieur de la MRC). La façon la plus précise d'y estimer le potentiel de matières consiste à procéder à partir des caractérisations de la firme Chamard-CRIQ-Roche qui estime à 0,274 t.m. par habitant la quantité de matières issues de la CRD. Cela donne, pour l'actuelle MRC, une génération de 14 473 tonnes et autant éliminées puisqu'aucune valorisation n'est effectuée dans ce secteur.

À noter des matières en provenance des ICI peut se retrouver dans les DMS. Des PME comme des fabricant de portes et fenêtres, de fermes de toit ou d'armoires, par exemple, peuvent se rendre dans ces sites pour y déposer des rebuts.

3.2.3.6 Bilan de masse des boues municipales, résidentielles et industrielles

Les boues produites sur l'ensemble du territoire sont classées en trois catégories, les boues de fosses septiques, les boues municipales qui proviennent exclusivement de l'épuration des eaux usées et, finalement, les boues industrielles principalement issues des papetières.

Boues de fosses septiques

Le potentiel deboues de fosses septiques équivaut à 2 510 fosses septiques annuellement. Ce calcul est basé sur l'hypothèse qu'une fosse septique est vidangée aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. La quantité totale de boues de fosses septiques générées ou enfouies par l'ensemble de la MRC (la totalité de ces types de boues générées sont enfouies) représente 4 207 tonnes par année. Toutefois, le coût de leur élimination, de leur collecte et de leur transport n'est pas connu puisqu'il est à la charge du citoyen et dévolu au secteur privé.

Comme c'est le cas dans les deux autres MRC, les municipalités n'ont pas procédé à l'adoption d'une réglementation particulière à cet égard, se limitant à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) du Ministère de l'Environnement.

Boues municipales

Aucune donnée n'est disponible en ce moment concernant les quantités de boues générées par les municipalités, ainsi que les coûts de collecte, de transport ou de traitement puisqu'aucune municipalité n'a extrait de boues en 2002.

La plupart des municipalités qui disposent d'un système de traitement d'eau utilisent des étangs aérés. À Alma, il y a trois sites d'étangs soit ceux des étangs du nord, du sud et du secteur de Delisle. Les étangs nord sont en opération depuis quinze ans et n'ont pas encore eu besoin d'être vidés. Quant à ceux du secteur de Delisle, ils n'ont pas non plus à être vidangés prochainement. Une analyse est faite à chaque année puisque la période de vidange prévue est dépassée. À noter, cependant, que la quantité de matière à l'intérieur des étangs diminue de façon naturelle au fil des ans, sans intervention d'aucun procédé ou ajout d'additif.

Pour les étangs sud, la situation est différente puisque la ville d'Alma éprouve des difficultés techniques depuis sa mise en opération. Étant donné qu'ils fonctionnent réellement depuis seulement l'automne 2002, il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables.

La principale entreprise pouvant avoir un impact sur la quantité de boues générées est la laiterie de Nutrinor, mais la ville, lorsqu'elle a construit ses étangs, les a aménagés en conséquence.

Les municipalités de Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot, Lamarche et Labrecque ne possèdent pas de système d'assainissement des eaux et, par conséquent, ne produisent pas de boues.

Saint-Henri-de-Taillon possède quant à elle une fosse septique communautaire avec un procédé de marais filtrant pour le traitement des eaux usées. Cette fosse est vidangée à tous les deux ans et génère environ 155 tonnes de boues à chaque vidange.

Les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville et d'Hébertville-Station possèdent des installations aménagées en 1999 et ne prévoient pas en faire la vidange avant une dizaine d'années. Toutefois, une prise de mesure est prévue d'ici cinq ans.

L'Ascension ne prévoit pas elle non plus une vidange avant dix ou quinze ans puisque ses installations des eaux ne datent que de janvier 2002.

Les installations de Saint-Gédéon ont été mises en service en 1986 et n'ont jamais été vidées. Des mesures des quantités de boues sont effectuées régulièrement.

Pour Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, les étangs ont été vidés en 2000 et les 2 986 tonnes récupérées ont été valorisées sur des terres agricoles du secteur. Les systèmes d’assainissement des eaux étaient en opération depuis 1978 pour le secteur de Lac-à-la-Croix et en 1984 pour le secteur de Métabetchouan. Donc, puisqu’il aura fallu au moins seize ans avant de procéder à une vidange, la prochaine devrait se faire dans au plus dix ans.

Pour la municipalité de Desbiens, le système a été vidangé deux fois depuis sa mise en opération. En 1997, 2 984 tonnes ont été prélevées et valorisées sur des terres agricoles. En 2001, lors de la fermeture de l’usine Agropur de Chambord, le système a été vidangé de nouveau par l’entreprise qui était co-utilisatrice du système. Cette fois, 846,5 tonnes de boues ont été déshydratées et expédiées au LES de Saint-Prime pour y être enfouies. Si l’usine de transformation de lait d’Agropur demeure fermée, la prochaine vidange ne devrait pas avoir lieu avant quinze ans. Toutefois, si l’usine rouvre avec une production similaire à celle d’avant sa fermeture, alors la vidange devra être effectuée dans sept ou huit ans.

Quant à la municipalité de Saint-Nazaire, les étangs pour l’assainissement des eaux ont été aménagés en 1980 et n’ont jamais été vidés. La municipalité ne prévoit pas les vider avant vingt ans.

Boues industrielles

La papetière *Abitibi-Consolidated*, en collaboration avec l’entreprise *Solution 3-R*, a valorisé pour des fins agricoles, en 2002, 26 429 tonnes de boues, soit 33 % des quantités totales générées pour cette année-là qui s’élevait à 83 436 tonnes. Le reste a été enfoui, soit 57 007 tonnes. Les bas coûts de l’élimination expliquent pourquoi l’entreprise ne valorise pas la totalité de ses boues qui présentent toutes un potentiel de valorisation. En effet, l’entreprise qui procède elle-même à l’enfouissement sur un site lui appartenant et situé à proximité²⁴, n’encourt que les frais d’opération, soit environ 3,25 \$ la tonne, alors que les coûts de valorisation sont de 12 à 15 \$ la tonne.

Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Comme cela fut le cas pour la MRC du Domaine-du-Roy, en raison de l’absence de certaines données, un bilan cumulé de l’ensemble des boues générées, éliminées et valorisées (boues de fosses septiques, municipales et industrielles) ne peut être produit. Le tableau 27 suivant donne néanmoins une vue d’ensemble des quantités de tous les types de boues ainsi que de leur coût de collecte, de traitement et d’élimination, pour les cas où les données sont disponibles.

Tableau 27 : Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Provenance	Quantités éliminées t.m./an	Quantités valorisées t.m./an	Quantités générées t.m./an	Coût de collecte et transport \$/an	Coût de traitement \$/an	Coût d’élimination \$/an	Coût total
Boues de fosses septiques *	4 207	0	4 207	N/D	citoyen	citoyen	N/D
Boues municipales	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Boues industrielles **	52 800	26 429	79 229	N/D	317 148 \$	158 400 \$	475 548 \$
TOTAL	57 007	26 429	83 436	N/D			

* Source : Données sur les tonnages fournies par la MRC et information obtenues pour les fosses septiques auprès des secrétaires-trésoriers ou des inspecteurs municipaux de chacune des municipalités de la MRC.

** Source : *ACI et valorisateur est Solution 3R*

²⁴ Dans le parc industriel nord de la ville d’Alma.

3.3 LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

3.3.1 Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur

La gestion des matières résiduelles relève, comme pour Le Domaine-du-Roy et Lac-Saint-Jean-Est, de la MRC en vertu d'une entente intermunicipale qui touche à la cueillette, au transport, à l'élimination et à la valorisation. La réglementation y est d'ailleurs sous sa responsabilité quoique la ville de Dolbeau-Mistassini possède un règlement sur les déchets qui vient compléter celui de la MRC.

La situation est en tout point similaire aux deux autres MRC :

- la collecte des résidus domestiques, sélective et des encombrants est assumée financièrement par les municipalités (sauf pour Dolbeau-Mistassini qui s'occupe de la collecte);
- la gestion des boues et la collecte auprès des industries, commerces et institutions (ICI) sont confiées au privé;
- aucune des municipalités ne procède à la collecte et à la valorisation des matières putrescibles ou à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Actuellement, les contrats de collectes sélectives et des déchets sont donc gérés par la MRC. Depuis février 2002, toutes les municipalités sont incluses au contrat, ce qui n'était pas le cas, avant cette date, pour la municipalité de Girardville qui effectuait sa collecte de déchets d'une manière indépendante.

3.3.2 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

3.3.2.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

Les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine font partie du même type de contrat de collecte des matières résiduelles domestiques géré par la MRC que les deux autres MRC. L'entreprise privée qui prend part à ce contrat est *Services sanitaires Rodrigue Bonneau*, la même que Le Domaine-du-Roy. Ce contrat, qui inclut aussi la collecte sélective, a été signé le premier janvier 2003 pour une durée de trois ans avec une clause de renouvellement possible pour deux années supplémentaires.

La collecte est effectuée à l'année à la fréquence d'une fois par semaine sur tout le territoire de la MRC, à l'exception des secteurs de villégiature qui sont desservis entre le 15 mai et le 31 octobre. Toutefois, les résidences d'été du lac Proulx, situé dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, sont desservies 26 fois, cela entre le 15 avril et le 15 novembre.

Le contrat de collecte des matières résiduelles comprend actuellement deux collectes d'encombrants, soit une au printemps et une à l'automne. Une première collecte est prévue dans la semaine débutant le premier lundi de mai et la seconde dans la semaine débutant le quatrième lundi d'octobre.

Pour 2003, les coûts de collecte ont été de 621 524 \$, soit 53,47 \$ la porte, avant taxes²⁵. Cela inclut les coûts de l'enfouissement et les deux collectes d'encombrants par année.

Le taux d'implantation des bacs roulants servant à la collecte des déchets est estimé à 50 %²⁶.

Le tableau 28 suivant présente les détails des coûts des contrats de collecte des matières résiduelles pour chaque municipalité, établis au prorata de la population, à partir des données globales pour la MRC.

Tableau 28 : Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques de la MRC de Maria-Chapelaine

Municipalités	Fréquence collecte	Nombre d'unité de logement permanent	Nombre d'unité de logement saisonnier	Lieu d'élimination	Coût de collecte et de transport \$/an	Coût élimination \$/an	Coût total \$/an
Albanel	1 fois/semaine	887	67	Dolbeau-Mistassini	31 684 \$	17 764 \$	49 447 \$
Dolbeau-Mistassini	1 fois/semaine	6 268	499	Dolbeau-Mistassini	224 332 \$	125 603 \$	349 936 \$
Girardville	1 fois/semaine	530	40	Girardville	18 931 \$	2 751 \$	21 682 \$
Normandin	1 fois/semaine	1 480	49	Dolbeau-Mistassini	51 785 \$	29 451 \$	81 236 \$
Notre-Dame-de-Lorette	1 fois/semaine	87	43	Dolbeau-Mistassini	3 735 \$	1 852 \$	5 586 \$
Péribonka	1 fois/semaine	221	154	Dolbeau-Mistassini	10 257 \$	4 838 \$	15 095 \$
Saint-Augustin	1 fois/semaine	165	5	Dolbeau-Mistassini	5 765 \$	3 282 \$	9 047 \$
Saint-Edmond-les-Plaines	1 fois/semaine	183	5	Dolbeau-Mistassini	6 385 \$	3 638 \$	10 023 \$
Sainte-Élisabeth-de-Proulx	1 fois/semaine	67	0	Dolbeau-Mistassini	2 306 \$	1 327 \$	3 633 \$
Sainte-Jeanne-d'Arc	1 fois/semaine	441	116	Dolbeau-Mistassini	17 176 \$	9 080 \$	26 255 \$
Saint-Eugène d'Argentenay	1 fois/semaine	222	0	Dolbeau-Mistassini	7 641 \$	4 462 \$	12 103 \$
Saint-Stanislas	1 fois/semaine	130	103	Dolbeau-Mistassini	6 247 \$	2 883 \$	9 130 \$
Saint-Thomas-Didyme	1 fois/semaine	316	171	Dolbeau-Mistassini	13 820 \$	6 770 \$	20 589 \$
TNO*	0	0	2 587		- \$	7 761 \$	7 761 \$
		S. total:	10 997	3 839			
Coût de collecte et de transport :					400 064 \$		
Coût d'élimination :					221 461 \$		
Coût total :					621 524 \$		

* Les habitations dans les TNO paient un montant forfaitaire pour la collecte de leurs matières résiduelles.

Source : Contrats de collecte et d'enfouissement de la MRC.

3.3.2.2 Collecte municipale desservant les ICI

Les commerces

La MRC accorde un service de collecte aux commerces qui génèrent un volume inférieur à six sacs ou deux rouli-bacs, un service qu'elle inclut dans le secteur résidentiel. La collecte des déchets est effectuée par des entrepreneurs indépendants lorsque les volumes sont supérieurs. Chaque année, l'entrepreneur doit fournir une liste des ICI qu'il dessert à l'intérieur de la MRC.

Trois entrepreneurs offrent le service de collecte des déchets commerciaux. Ils se partagent un marché inférieur à 500 clients répartis entre les secteurs de Dolbeau-Mistassini, Normandin et Albanel. Les entreprises *Bruno Deschênes* de Normandin concentrent leurs activités dans les secteurs de Normandin et dans la ville de Dolbeau-Mistassini. Quant aux entreprises Transport Marc Laprise et Transport Mario Bouchard, ils effectuent la collecte dans le secteur *Dolbeau-*

²⁵ Le calcul des coûts par porte exclut les TNO.

²⁶ Cette information provient d'un des auteurs de cette étude qui fut pendant quelques années responsable de l'implantation de ces bacs roulants pour l'entreprise Matrec.

Mistassini. Ces entrepreneurs sont dotés de camions à chargement arrière leur permettant d'effectuer des collectes manuelles et de recueillir des conteneurs.

La collecte des déchets du quadrilatère commercial de l'arrondissement Dolbeau a été confiée à *Transports Marc Laprise*. Jointe à celle du secteur résidentiel, cette collecte est effectuée à une fréquence de six fois par semaine et doit l'être avant 7h le matin pour éviter l'encombrement des déchets dans les ruelles étroites de ce secteur commercial.

Dans les autres municipalités de la MRC, les ICI sont desservis par la collecte résidentielle en raison des quantités peu élevées de matières résiduelles générées.

Les industries

Deux entrepreneurs dotés de camions munis de bennes mobiles ou auto-chargeurs²⁷ desservent les industries de la MRC dessert par le biais d'un contrat conclu avec la MRC. De nombreuses entreprises, toutefois, s'occupent elles-mêmes de transporter leurs déchets au site d'enfouissement.

Pour ce qui est de la collecte sélective, les ICI disposent d'un certain nombre de bacs roulants de 360 litres, selon le volume de matières qu'ils génèrent, sauf pour les petits commerces qui utilisent un bac de 64 litres. Ces bacs restent la propriété de l'entrepreneur qui effectue la collecte.

Depuis janvier 2003, les commerces qui génèrent de gros volumes peuvent bénéficier de conteneurs à chargement arrière d'une dimension de deux à huit mètres cubes. Les coûts sont alors assumés par la MRC qui facture les municipalités locales sous forme de quotes-parts.

La taxation des ICI par les municipalités locales est déterminée selon le type de commerce et sa taille.

3.3.2.3 Collecte sélective des matières recyclables

La collecte sélective des matières recyclables implique des déboursés annuels de 349 530 \$, ce qui inclut le traitement, soit 30,07 \$ par porte (tableau 29). Elle est effectuée chaque semaine avec un bac bleu de 64 litres recueillant pêle-mêle les matières. Toutefois, au printemps 2003, la MRC a offert à ses résidants la possibilité d'acheter des bacs roulants de 360 litres au coût de 50 \$, ce qui constitue la première phase du processus d'implantation du bac roulant pour la collecte sélective. Comme c'est le cas dans toutes les MRC, les bacs appartiennent à la MRC et sont affectés à la résidence.

L'entreprise *Services sanitaires Rodrigue Bonneau*, qui effectue aussi la cueillette des matières recyclables au sein du même contrat, opère des camions à chargement arrière semi-mécanisés du même type qu'elle utilise dans la MRC du Domaine-du-Roy. Des camions de plus grande capacité ont permis l'expédition des matières recyclables directement au centre de tri CFER de Roberval, pour fin de traitement.

Le tableau 29 qui suit présente les détails des coûts des contrats de collecte sélective des matières recyclables, par municipalité, établis au prorata de la population, à partir des données globales pour la MRC. À noter qu'à la suite d'une entente entre les MRC, le centre de tri de Roberval et Cascades, le coût de traitement, à partir de l'année 2004, a été réduit à zéro, réduisant les coûts des opérations de la collecte sélective d'un ordre de grandeur de 39 834 \$.

À noter que les TNO ne sont pas desservis par la collecte des matières recyclables.

²⁷ Appelés communément *Roll-Off*.

Tableau 29 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables de la MRC de Maria-Chapdelaine

Municipalité	Nombre d'unités de logements permanents	Nombre d'unités de logements saisonniers	Coût collecte et transport \$/tan	Coût de traitement \$/an	Coût total \$/an
Albanel	887	67	24 980 \$	3 236 \$	28 216 \$
Dolbeau-Mistassini	6 268	499	176 518 \$	22 784 \$	199 303 \$
Girardville	530	40	14 926 \$	1 908 \$	16 834 \$
Normandin	1 480	49	41 680 \$	5 328 \$	47 008 \$
Notre-Dame-de-Lorette	87	43	2 450 \$	313 \$	2 763 \$
Péribonka	221	154	6 224 \$	785 \$	7 009 \$
Saint-Augustin	165	5	4 647 \$	594 \$	5 241 \$
Saint-Edmond-les-Plaines	183	5	5 154 \$	659 \$	5 812 \$
Sainte-Élisabeth-de-Proulx	67	0	1 887 \$	248 \$	2 135 \$
Sainte-Jeanne-d'Arc	441	116	12 419 \$	1 606 \$	14 025 \$
Saint-Eugène d'Argentenay	222	0	6 252 \$	788 \$	7 040 \$
Saint-Stanislas	130	103	3 661 \$	464 \$	4 125 \$
Saint-Thomas-Didyme	316	171	8 899 \$	1 120 \$	10 019 \$
<i>S. total:</i>	<i>10 997</i>	<i>1 252</i>			
<i>Coût total de collecte et transport</i>			<i>309 696 \$</i>		
<i>Coût total de traitement</i>				<i>39 834 \$</i>	
Coûts totaux					349 530 \$

Source : Contrats de collecte, de transport et de traitement de la MRC.

3.3.2.4 Collecte de matières putrescibles

Matières organiques

Aucune des trois MRC du territoire d'étude n'effectue de collecte de matières organiques. Cependant, des activités spéciales comme la collecte des arbres de Noël et la promotion des composteurs domestiques ont été mises en place.

Sapins de Noël

La MRC de Maria-Chapdelaine s'est elle aussi jointe aux autres MRC du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour la mise sur pied du programme commun de récupération des sapins de Noël. Grâce à la collaboration de partenaires et de leur contribution par le biais de diverses commandites, elle affiche les mêmes coûts relativement bas, soit entre 500 et 600 \$ par année.

En 2002, cette collecte lui a permis de récupérer 1 532 sapins.

Composteurs domestiques

La MRC de Maria-Chapdelaine a instauré un programme d'acquisition de composteurs domestiques. Son choix s'est arrêté sur le composteur *La machine à terre* distribuée par Nova Envirocom, vendu au citoyen au prix de 25 \$. Ces composteurs sont achetés par la MRC au coût de 38 \$ l'unité. Elle en assume donc la différence de coût ainsi que ceux reliés à la sensibilisation et la formation. Environ 350 composteurs domestiques ont été vendus aux citoyens depuis 1997 sur le territoire.

3.3.2.5 Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Il n'y a pas de collecte municipale de RDD dans les MRC du territoire d'étude.

Certains RDD sont actuellement récupérés chez des détaillants ou des garages. C'est le cas notamment des peintures qui sont récupérées dans la plupart des quincailleries. Les vieilles huiles le sont dans certains garages dans les municipalités locales.

3.3.2.6 Collecte des boues de fosses septiques

La ville de Dolbeau-Mistassini offre le service de collecte des boues de fosses septiques à ses citoyens et en inclut le coût au compte de taxe alors que dans toutes les autres municipalités la collecte est assumée par les résidents. Quant à la MRC, elle prend en charge le traitement et la disposition, dont les coûts sont facturés aux municipalités qui les redistribuent par la suite aux utilisateurs par le biais de leur compte de taxe annuel. La MRC possède un système particulier de traitement des boues de fosses septiques, appelé système DAB (voir le lexique) qui présente une grande capacité de traitement (les boues sont déshydratées en quatre heures). À ce centre de traitement, la provenance des boues est contrôlée.

3.3.2.7 Programmes de communication et de sensibilisation

La MRC de Maria-Chapdelaine assume les frais inhérents à l'information et à la sensibilisation. Un montant de 25 000 \$ a été affecté au budget de la MRC pour 2003.

Quant à la diffusion de l'information relative aux changements d'horaire des collectes de matières résiduelles et de matières recyclables, la responsabilité en échoit à l'entrepreneur.

3.3.3 Inventaire des matières résiduelles

3.3.3.1 Bilan de masse du secteur municipal

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur municipal consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Ces données sont issues, pour la MRC de Maria-Chapdelaine, des compilations de la collecte sélective et des quantités mesurées au lieu d'enfouissement de Dolbeau-Mistassini. De ces données réelles sont déduites les matières générées à l'aide des proportions de matières proposées dans l'étude de caractérisation des matières résiduelles réalisées par la firme Chamard-CRIQ-Roche. Ces proportions permettent aussi de préciser le bilan global des matières en les distribuant à l'intérieur de sept catégories qui sont les matières recyclables (récupérées au centre de tri), les matières putrescibles, le textile, les résidus domestiques dangereux (RDD), les matériaux encombrants, les matériaux secs et les autres résidus non recyclables.

Matières recyclables (récupérées au centre de tri)

Les matières recyclables récupérées au centre de tri sont constituées de papier/carton, de verre, d'emballages en métaux et de plastique. Toutes les municipalités participent à la collecte sélective. En 2002, 1 033 tonnes de matières recyclables y ont été récupérées sur les 3 506 tonnes générées, une donnée déduite de la caractérisation effectuée par Chamard. En conséquence, 2 473 tonnes ont été éliminées.

Matières putrescibles

Les matières putrescibles sont divisées en deux catégories, les résidus alimentaires et ceux du parterre (incluant le jardin). Il n'existe aucune collecte de matières putrescibles sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Par conséquent, les 3 776 tonnes générées (estimations déduites de la caractérisation de Chamard) ont toutes été éliminées.

Textile

Le textile est, avec les encombrants, la seule matière qui fait l'objet d'un réemploi. Selon la caractérisation de Chamard, 392 tonnes de textile ont été générées sur le territoire. De cette quantité, 43,48 tonnes ont été récupérées après rejet (estimé à 22,76 %) par dix organismes à but non lucratif, à l'intérieur desquels oeuvrent 92 bénévoles. Par conséquent, on peut estimer à 348 tonnes la quantité de textile éliminée.

Le tableau 30 suivant montre les quantités récupérées par chacun des organismes.

Tableau 30 : *Textile de la MRC de Maria-Chapdelaine récupéré et valorisé (tonne)*

Municipalités	Organisme	Provenance	Poids (t.m.)
Albanel	Comptoir vestimentaire	Dépôt	2,40
Dolbeau-Mistassini	Boutique Friperie Pourquoi Pas?	Consignation	1,40
	Comptoir vestimentaire Saint-Michel	Dépôt	13,60
	Comptoir vestimentaire Saint-Vincent-de-Paul	Dépôt et annonce dans le journal	7,30
Girardville	Comptoir vestimentaire	Dépôt	1,40
Normandin	Le Bon Samaritain	Dépôt	2,18
Sainte-Elizabeth-de-Proulx	Comptoir vestimentaire	Approvisionnement à Dolbeau et dépôt	4,80
Saint-Eugène	Comptoir vestimentaire	Dépôt	1,70
Sainte-Jeanne-d'Arc	Comptoir vestimentaire	Dépôt	0,27
Saint-Stanislas	Comptoir vestimentaire	Approvisionnement à Dolbeau et dépôt	5,73
Saint-Thomas-Didyme	Le bon Samaritain	Dépôt	2,70
TOTAL			43,48

Source : Inventaire réalisé par CODERR-02, 2003.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux ou RDD comprennent des peintures, des huiles usées et d'autres RDD comme des batteries, des solvants, des détecteurs de fumée, des pesticides, etc. Les estimations issues des caractérisations de Chamard indiquent une génération de RDD de 88 tonnes annuellement, ce qui comprend de la peinture (42 tonnes), de l'huile usée (13 tonnes) et d'autres RDD (33 tonnes) comme des pesticides, solvants, batteries, détecteurs de fumée, etc.

Il n'a pas été possible de connaître les quantités de peinture recueillies par le programme de récupération impliquant des quincailleries, les quatre récupérateurs présentés au tableau 31 suivant n'étant pas en mesure de fournir les données pour cette MRC en raison de problèmes de traçabilité des matières expédiées (actuellement, il existe trois points de collecte sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine). Quant aux huiles récupérées²⁸, elles seront comptabilisées au chapitre des ICI.

²⁸ Le programme de récupération des huiles usées sera traité dans la section consacrée aux industries, commerces et institutions (ICI) parce que, contrairement aux peintures, les huiles proviennent indistinctement des usages reliés aux ICI et au secteur résidentiel.

Par conséquent, puisqu'aucune donnée n'existe pour la récupération des RDD, il a été considéré que la même quantité de matière générée, soit 88 tonnes, a été éliminée.

Voici néanmoins, au tableau 31, la liste des récupérateurs de peinture de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Tableau 31 : Liste des récupérateurs de peinture de la MRC de Maria-Chapdelaine, en 2002

Entreprises	Adresse	Poids (kg)
Ferlac inc.	388, 8e avenue, Dolbeau-Mistassini	N/D
Quincaillerie Mistassini	110, de l'église, Dolbeau-Mistassini	N/D
Coopérative de Normandin	1455, du Rocher, Normandin	N/D
Matériaux Luc Doucet	994, du Rocher, Normandin	N/D
TOTAL		0

Source : Peintures récupérées du Québec inc., 2003.

Matériaux encombrants

La génération d'encombrants constitués de petits appareils ménagers et de mobilier peut être estimée, grâce à la caractérisation de Chamard, à 140 tonnes annuellement. Il se fait de la récupération d'encombrants et de métaux dans la MRC. Toutefois les quantités ne sont pas connues. Il ne sera donc pas possible d'en tenir compte dans nos estimés.

Matériaux secs

Les matériaux secs comprennent premièrement des matériaux de construction, de rénovation ou de démolition comme des bardeaux d'asphalte et du gypse, par exemple, puis du bois et des gravats. Il est impossible pour le moment de connaître les quantités réelles de matériaux secs enfouis sur le territoire²⁹, ce qui aurait permis d'en déduire les quantités générées puisque ces matériaux ne font l'objet d'aucune récupération ou valorisation dans la MRC, à l'exception des métaux et des gravats qui sont en grande partie valorisés mais dont on ignore les quantités en jeu. Selon les proportions de matériaux secs générés établis à partir de la caractérisation de Chamard, au moins 429 tonnes de matériaux seraient générées et la même quantité, éliminée.

Une remarque : vu que le site de dépôt de matériaux secs (DMS), *Excavation Dolbeau* est une entreprise privée et qu'il est situé à proximité du site d'enfouissement, la MRC verse une compensation au propriétaire pour les résidants qui utilisent le bac à l'entrée du site.

Résidus non recyclables

Il est admis qu'un certain pourcentage de matière ne peut être recyclé. L'étude de caractérisation de Chamard établit ce pourcentage à 10,66 %³⁰. Cela représente 994 tonnes générées et autant éliminées puisque, par définition, ces matières ne peuvent être recyclées.

²⁹ Il n'existe pas d'entente entre la MRC et le dépôt de matériaux secs (DMS) pour recevoir les résidus de construction, de démolition et de rénovation des citoyens. Par ailleurs, le DMS ne peut fournir de données précises sur les quantités enfouies parce que les propriétaires de ces sites facturent au voyage et non à la tonne, ce qui ne permet pas d'obtenir de façon précise le tonnage impliqué. Par conséquent, on ne peut en déduire les quantités générées.

³⁰ On retrouve, parmi ces matières, par exemple, des couches, des serviettes hygiéniques, des essuie-tout, de la pellicule plastique (Saran Wrap).

Note méthodologique

Matières consignées

D'avril 2000 à mars 2001, période dont les chiffres disponibles sont les plus récents, 133 tonnes de matières consignées (contenants à remplissage unique) ont été récupérées dans la MRC. Pour les mêmes raisons que la MRC du Domaine-du-Roy, cette catégorie de matière sera intégrée dans le bilan de masse dans la rubrique *Matériaux de récupération au centre de tri*, en proportions égales entre le verre et les métaux.

Le tableau 32 montre la quantité de matières consignées et le taux de récupération par catégories de matière, des taux qui s'avèrent inférieurs à la moyenne provinciale, sauf pour le verre, selon les données de Recyc-Québec.

Tableau 32 : *Quantité de matières consignées et taux de récupération par catégories de matières*

Catégories de matières consignées	Quantité générée (t.m.)	Quantité récupérée (t.m.)	Taux de récupération (%)	Moyenne provinciale (%)
Aluminium	77,5	58,6	75,6	76
Plastique	47,7	34,6	72,5	74
Verre	53,7	40,2	74,9	70
TOTAL	178,9	133,4		

Source : Base de données de Recyc-Québec sur les matières résiduelles, informations sur la MRC de Maria-Chapdelaine, avril 2002 à mars 2003.

Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine

Le total des matières résiduelles générées par le secteur municipal dans la MRC de Maria-Chapdelaine représente 9 197 tonnes métriques (données de 2002). De cette quantité de matières générées, 8 248 tonnes ont été enfouies, le reste étant récupéré ou réutilisé, soit 949 tonnes.

Le tableau 33 qui suit montre, par catégorie des matières, la répartition de celles générées, enfouies, puis récupérées ou réutilisées. À noter que toutes les municipalités éliminent leurs déchets dans le lieu d'enfouissement sanitaire (LES), à l'exception de Girardville qui ne fait pas partie de l'entente intermunicipale pour l'enfouissement et qui opère un site de dépôt en tranchées (DET).

Tableau 33 : Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine (en tonnes)

Catégorie	Générées (t.m.)	Éliminées en 2002 (t.m.)	Récupérées ou réutilisées en 2002 (t.m.)
Matières recyclables (récupérées au centre de tri)	3 175	2 269	906
Papier/carton	1 402	690	712
Verre	405	277	128
Emballages en métaux	540	500	41
Plastiques	827	803	25
Matières putrescibles	3 420	3 420	0
Résidus alimentaires	1 993	1 993	0
Résidus de jardins	1 427	1 427	0
Textiles	355	311	43
RDD	79	79	0
Peintures	38	38	0
Huiles usées	12	12	0
Autres RDD	30	30	0
Matériaux encombrants	437	437	0
Petits appareils ménagers	68	68	0
Mobilier	59	59	0
Matériaux secs	627	627	0
Bardeaux asphalte, gypse et CRD	203	203	0
Bois	350	350	0
Gravats	75	75	0
Résidus non recyclables	900	900	0
TOTAL :	9 197	8 248	949

Source : CFER de Roberval et données sur les tonnages fournies par la MRC.

3.3.3.2 Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal

Les coûts de gestion des matières résiduelles de la MRC de Maria-Chapdelaine sont de 1 169 633 \$, soit 42,80 \$ par habitant. En comparaison, les coûts des deux autres MRC du territoire de planification sont respectivement de 3 264 396 \$ (61,80 \$ par habitant) et 1 206 963 \$ (35,79 \$ par habitant) pour les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et Domaine-du-Roy. Le tableau 34 suivant présente le détail des coûts de gestion et des installations.

Tableau 34 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine

Gestion des matières résiduelles	Coûts \$/an
Collecte des matières résiduelles domestiques	400 064 \$
Collecte sélective	349 530 \$
Collecte à trois voies	N/A
Collecte des résidus organiques	N/A
Collecte de RDD	N/A
Collecte des encombrants	Inclus ds collecte des déchets
Collecte des boues	Citoyen
Collecte des ICI	82 883 \$
Collecte spéciale	N/A
INSTALLATIONS	
Système de traitement des boues de fosses septiques	88 700 \$
Incinérateur	N/A
Centre de transbordement	Privé
LES et/ou DET	221 461 \$
DMS	Privé
Dépotoirs (pneus)	N/A
Centres de tri	N/A
Plate-forme de compostage	Privé
Dépôts permanents de RDD	N/A
Ressourcerie, déchetterie, parc à conteneur, etc.	N/A
Usine de traitement des boues	N/A
Programme et activités de sensibilisation	25 000 \$
TOTAL	1 167 637 \$

Source : Données fournies par la MRC.

3.3.3.3 Bilan de masse du secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur des ICI consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Elles sont distribuées à l'intérieur de huit catégories que sont le papier/carton des collectes commerciales, le papier/carton d'autres sources, le verre, le plastique, les matières putrescibles commerciales, les résidus domestiques dangereux (surtout les huiles usées), les pneus et les métaux divers³¹.

³¹ Le lecteur remarquera la rareté des données dans ce secteur qui, de surcroît, ne bénéficie pas d'études de caractérisation qui auraient permis l'établissement de proportions entre les matières générées, condition essentielle pour déduire les quantités générées pour chaque catégorie de matière. Par conséquent, le portrait des matières générées, enfouies et récupérées des ICI ainsi que les coûts inhérents est beaucoup moins exhaustif que celui du secteur municipal. Par ailleurs, bien que ce secteur présente un grand intérêt en termes de gestion des matières résiduelles, il s'avère que le *Plan d'action québécois* est moins exigeant à leur égard en sollicitant l'adhésion des intervenants sur une base volontaire.

Papier et carton des collectes ICI

Une quantité de 156,33 tonnes de carton ondulé est issue de la collecte sélective qu'effectue la MRC auprès des ICI. Ce qui représente 23,83 % de toute la fibre récupérée par la collecte sélective, tous secteurs confondus, municipal et ICI³².

Papier et carton d'autre source

Une quantité de 275 tonnes de carton récupéré auprès des commerces qui possèdent une presse à carton. Le lecteur peut consulter la section 3.4.4 (du présent document) pour connaître la manière dont a été estimé le taux de génération de ces types de commerces.

Verre, plastique et matières putrescibles

En 2002, aucune récupération du verre, du plastique et des matières putrescibles n'était effectuée sur le territoire dans le secteur des ICI.

RDD : huiles usées

Ce sont 195 tonnes d'huiles usées qui ont été récupérées dans la MRC par l'intermédiaire des garages. Ce programme de récupération a recueilli 209 832 litres d'huiles usagées qui ont été acheminées à quatre entreprises collectrices, soit Onyx, Clean Harbourg, Ecocycle et Environnement³³.

Pneus hors d'usage

En 2001, 18 118 pneus ont été récupérés sur le territoire de la MRC en 45 points de collecte, principalement des garages³⁴, dont la liste peut être consultée à l'annexe 5, *Liste des intervenants*. Cela représente un équivalent de 274 tonnes³⁵. Par conséquent, au moins 274 tonnes ont été générées.

Ces pneus se répartissent en trois catégories, soit les petits pneus, ceux des automobiles et ceux des camions dont les quantités respectives figurent dans le tableau 35 suivant.

³² Source : Collecte sélective MRC de Maria-Chapdelaine, *Rapport annuel 2001*, Services de rebuts Matrec, division de SITA, 2001.

³³ Le taux de conversion est de 0,93 kg par litre d'huile. Ce taux a été obtenu à partir des données réelles consignées par *Onyx Environnement*.

³⁴ Bien qu'une partie des pneus récupérés provient des véhicules des citoyens, donc relevant du secteur municipal, ils sont néanmoins comptabilisés dans le secteur des ICI parce qu'une autre partie provient des usages reliés aux ICI (camions et autres) et qu'ils sont recueillis par des garages.

³⁵ Ces calculs ont été obtenus à partir des taux de conversion fournis par Recyc-Québec (2001), qui estime qu'un pneu d'automobile pèse 9 kg et celui d'un camion, 45 kg. Il a été estimé qu'un petit pneu pèse la moitié d'un pneu d'automobile, soit 4,5 kg. Les 136 petits pneus additionnés aux 14 891 pneus d'automobiles et aux 3 091 pneus de camions donnent donc 385,641 tonnes métriques de pneus.

Tableau 35 : Répartition par catégorie des pneus récupérés et valorisés par le secteur municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine

Catégorie	Unités	Poids (t.m.)
Petits pneus	136	
Automobiles	14 891	
Camions	3 091	
TOTAL	18 118	274,00

Source : Recyc-Québec, 2001.

Métaux divers

La différence entre ces métaux divers de ceux du secteur municipal est que ceux-ci proviennent de garages et d'ateliers divers (usinage, soudure, réparation d'électroménagers, etc.). La quantité de 2 462 tonnes de métal récupéré est en fait une projection au prorata de la population (82,81 kg/habitant) obtenue à partir de données globales fournies lors d'une communication personnelle avec des récupérateurs de métaux de la région.

Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur des ICI de Maria-Chapdelaine

Les matières résiduelles générées par le secteur des 1 558 ICI de la MRC de Maria-Chapdelaine représentent une somme de 6 805 tonnes (données de 2002). Sur ce total de matières générées, 3 363 tonnes ont été récupérées ou réutilisées³⁶.

Quant aux matières éliminées, on en compte 3 442 tonnes qui l'ont été dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES)³⁷. À noter que la municipalité de Girardville inclut les matières résiduelles des ICI dans son contrat de collecte pour y être enfouies dans le dépôt en tranchée (DET) qu'elle possède.

Le tableau 36 présente par catégorie, la répartition des matières générées, enfouies, puis récupérées ou réutilisées dans les ICI de la MRC, ainsi que les quantités totales. Seules les quantités de papier/carton, d'huiles usées et de pneus sont basées sur des données réelles, comptabilisées.

³⁶ Le lecteur remarquera la rareté des données dans ce secteur qui, de surcroît, ne bénéficie pas d'études de caractérisation qui auraient permis l'établissement de proportions entre les matières générées, condition essentielle pour déduire les quantités générées pour chaque catégorie de matière. Par conséquent, le portrait des matières générées, enfouies et récupérées des ICI et de la CRD ainsi que les coûts inhérents est beaucoup moins exhaustif que celui du secteur municipal. Par ailleurs, bien que ce secteur présente un grand intérêt en termes de gestion des matières résiduelles, il s'avère que le *Plan d'action québécois* est moins exigeant à leur égard en sollicitant l'adhésion des intervenants sur une base volontaire.

³⁷ En théorie, les matières en provenance des ICI ne se retrouvent pas dans des dépôts de matériaux secs ou dans des sites de dépôt en tranchées (ou un quelconque autre lieu d'élimination) mais, en pratique, il est admis qu'il y en a. Puisqu'elles sont le fait d'initiatives individuelles de la part des commerçants, les quantités ne peuvent être estimées.

Tableau 36 : Total des matières générées, enfouies et récupérées (ou réutilisées) en provenance du secteur des ICI de Maria-Chapdelaine (en tonnes)

Catégorie	Générées (t.m.)	Éliminées en 2002 (t.m.)	Récupérées ou réutilisées en 2002 (t.m.)
Papier/carton des collectes ICI	N/D	N/D	156
Papier/carton autres sources	N/D	N/D	275
Verre	N/D	N/D	0
Plastique	N/D	N/D	0
Matières putrescibles commerciales	N/D	N/D	0
RDD: huiles usées	N/D	N/D	195
Pneus	274	0	274
Métaux divers	N/D	N/D	2 462
TOTAL :	6 805	3 442	3 363

Source : Données fournies par la MRC, communications personnelles avec des récupérateurs de la région, CFER de Roberval, Les produits B.C.C., Fond SFK Pâtes, Récupération Cascades, Recyclage Sonoco, Écolocycle, Onyx, CleanHarbour.

3.3.3.4 Bilan de masse du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Le bilan de masse des matières résiduelles du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, appelé CRD, consiste à inventorier l'ensemble des matières résiduelles générées, récupérées ou réutilisées, puis éliminées. Le dépôt de matériaux secs de Dolbeau-Mistassini a reçu 31 556 m³ de résidus en 2002³⁸. Or, puisqu'il n'existe pas de rapports de conversion du volume au poids et que les matières enfouies ne sont pas démêlées, il n'a pas été possible d'établir le tonnage enfoui, ce qui aurait permis de déduire les quantités générées étant donné qu'aucune valorisation n'est effectuée. La seule façon de produire une estimation de la quantité des matières générées consiste donc à procéder à partir des caractérisations de la firme Chamard-CRIQ-Roche qui a déterminé que la quantité de matières issues de la CRD est de .274 t.m. par habitant. Cela donne, pour la MRC Maria-Chapdelaine, une génération de 7 488 tonnes et autant éliminées.

À noter des matières en provenance des ICI peut se retrouver dans les DMS. Des PME comme des fabricants de portes et fenêtres, de fermes de toit ou d'armoires, par exemple, peuvent se rendre dans ses sites pour y déposer des rebuts.

³⁸ Données obtenues de Monsieur Marc Lamontagne, d'Excavation Dolbeau.

3.3.3.5 Bilan de masse des boues municipales, résidentielles et industrielles

Les boues produites sur l'ensemble du territoire sont classées en trois catégories, les boues provenant de fosses septiques, les boues municipales qui proviennent exclusivement de l'épuration des eaux usées et, finalement, les boues industrielles principalement issues des papetières.

Boues de fosses septiques

Le potentiel de vidange est de 1 400 fosses septiques annuellement, un calcul basé sur l'hypothèse qu'une fosse septique est vidangée aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences saisonnières. Les quantités totales de boues de fosses septiques générées ou enfouies par l'ensemble des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine (la totalité de ces types de boues générées sont enfouies) représente 429 tonnes par année et un coût total de 88 700 \$.

La MRC ne procède pas à l'analyse de ces boues qui sont enfouies dans le lieu d'enfouissement sanitaire (LES), sans valorisation, du moins en 2002. Par contre, elle procède à l'analyse des effluents liquides de son système qui sont déversés dans le système de traitement des eaux usées du secteur Mistassini de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Comme c'est le cas dans les deux autres MRC, les municipalités n'ont pas procédé à l'adoption d'une réglementation particulière à cet égard, se limitant à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) du Ministère de l'Environnement.

Boues municipales

Le budget de l'élimination des boues municipales de la MRC de Maria-Chapdelaine s'élève, pour l'année 2002, à 88 700 \$.

Par ailleurs, les municipalités de Saint-Eugène-d'Argenteau, Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Thomas-Didyme ne possèdent pas de système de traitement des eaux usées.

Les municipalités Saint-Edmond-les-Plaines et de Sainte-Élisabeth-de-Proulx possèdent un système de fosse septique communautaire qui est vidé tous les ans. Il est impossible de connaître les quantités générées parce que leur vidange est assimilée à celles des fosses septiques résidentielles.

À Albanel, le système de traitement des eaux usées a été aménagé vers la fin des années 1980. Les dernières prises de mesure des quantités de boues dans les étangs ont été effectuées en 2002. Les résultats confirment que les bassins n'ont pas besoin d'être vidés avant cinq ans. Ils ont près de quinze ans d'opération et étaient remplis au tiers de leur capacité lors des mesures, en juillet 2002.

Pour ce qui est de Dolbeau-Mistassini, les étangs sont en opération depuis 1985 et n'ont pas encore été vidés. Parce qu'elle ne prévoit pas le faire avant cinq ans, la municipalité, par mesure de précaution, procède chaque année à des prises de mesure des quantités.

Le système d'assainissement des eaux de la municipalité de Normandin est en opération depuis 1999. Il est conçu pour fonctionner encore dix ans avant d'être vidangé, c'est-à-dire pas avant 2009.

Celui de la municipalité de Girardville est en opération depuis 1994. Des analyses effectuées en 2002 ont fixé la prochaine vidange à cinq ans ou plus.

La municipalité de Péribonka a démarré ses étangs en 1996 et des prises de mesure seront effectuées à l'été 2003. La vidange n'est pas prévue avant cinq ans.

La municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc a construit ses étangs en 1992 et la dernière prise de mesure a été effectuée en 1999. La prochaine est prévue pour 2005 et la vidange pour 2006 ou 2007.

Les municipalités de Saint-Augustin et Saint-Stanislas se servent de lacs de dégradation qui se distinguent des étangs aérés par leur unique bassin et par l'absence d'aération forcée. Ces lacs, qui n'ont encore jamais été vidés, sont l'objet d'une prise de mesure des quantités de boues à chaque année.

Aucun épandage de boue n'a encore été réalisé dans la MRC jusqu'à maintenant.

Boues industrielles

Le tableau des boues générées représente essentiellement les boues produites par l'usine de pâtes et papier Bowater de Dolbeau-Mistassini. Le tonnage généré de boues est de 21 tonnes par jour, soit 7 665 tonnes par année, dont 95 % sont incinérées à l'usine de cogénération de Boralex (appartenant autrefois à Bowater). Le 5 % restant est éliminé au lieu d'élimination de la compagnie Bowater situé à Dolbeau-Mistassini. Bien qu'elles aient un fort potentiel à cet égard, les boues et les cendres ne sont pas valorisées en raison des coûts moins élevés de l'incinération : le coût pour l'élimination est de 3 \$ la tonne alors qu'il est de 18 \$ la tonne pour la valorisation.

Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine

En raison de l'absence de certaines données, un bilan complet de l'ensemble des boues générées, éliminées et valorisées (boues de fosses septiques, municipales et industrielles) ne peut être produit. Le tableau 37 suivant donne néanmoins une vue d'ensemble des quantités de tous les types de boues ainsi que de leur coût de collecte, de traitement et d'élimination, pour les cas où les données sont disponibles.

Tableau 37 : *Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine*

Provenance	Quantités éliminées t/an	Quantités valorisées t/an	Quantités générées t/an	Coût de collecte et transport \$/an	Coût de traitement \$/an	Coût d'élimination \$/an	Coût total
Boues de fosses septiques *	429	0	429	N/D	- \$	88 700 \$	88 700 \$
Boues municipales	0	0	N/D	- \$	- \$	- \$	- \$
Boues industrielles **	7 665	0	7 665	N/D	N/D	22 995 \$	22 995 \$
TOTAL	8 094	0	8 094	N/D	N/D	111 695 \$	111 695 \$

* Source : Données sur les tonnages fournies par la MRC et information obtenues pour les fosses septiques auprès des secrétaires-trésoriers ou des inspecteurs municipaux de chacune des municipalités de la MRC.

** Source : Bowater produits forestiers du Canada.

3.4 BILAN DES MRC DOMAINE-DU-ROY, LAC-SAINT-JEAN-EST ET MARIA-CHAPDELAINE

3.4.1 Comparaison des matières résiduelles générées et leur coût dans les trois MRC, tous secteurs

Le tableau 38 qui suit montre la quantité réelle de matières résiduelles générées par l'ensemble des MRC et le taux de génération de déchets par habitant par année, en tonnes métriques. L'étude de Chamard-CRIQ-Roche a établi globalement la répartition entre les secteurs municipaux, des ICI et des CRD également entre les 3 secteurs. Sur la base de cette étude et en fonction des caractéristiques des territoires des MRC, la production théorique de matières résiduelles est de 0,82 tm/personne/an ce qui représente 0,274 tm/personne/an pour chacune des trois catégories.

Le tableau indique qu'au total, la quantité de matières résiduelles générées pour les trois MRC, tous secteurs confondus, est de 119 606 tonnes par année, soit 26 226 tonnes supérieures (28,08 %) aux caractérisations établies par l'étude Chamard-CRIQ-Roche : 41,74 % de plus pour la MRC de Domaine-du-Roy, 31,09 % pour celle de Lac-Saint-Jean-Est et 1,23 % pour celle de Maria-Chapdelaine.

Tableau 38 : Quantité de matières résiduelles générée par les MRC, tous secteurs confondus, municipal, ICI et CRD et taux de génération par habitant

MRC	Population totale	Taux de génération théorique*	Quantité théorique générée	Quantités générées établies dans ce rapport (t.m. /an)	Taux de génération par habitant recalculé (t.m. /an)
*selon le taux de génération théorique de matière résiduelle par habitant par année, en tonnes, estimée par l'étude de Chamard-CRIQ-Roche : 0,822					
Secteur municipal					
MRC du Domaine-du-Roy	33 721	0,27	9 240	13 691	0,41
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	52 821	0,27	14 473	21 259	0,40
MRC de Maria-Chapdelaine	27 329	0,27	7 488	9 197	0,34
TOTAL	113 871	0,27	31 201	44 147	0,39
ICI					
MRC du Domaine-du-Roy	33 721	0,27	9 240	16 227	0,48
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	52 821	0,27	14 473	21 226	0,40
MRC de Maria-Chapdelaine	27 329	0,27	7 488	6 805	0,25
TOTAL	113 871	0,27	31 201	44 258	0,39
CRD					
MRC du Domaine-du-Roy	33 721	0,27	9 240	Idem quantité théorique	Idem taux de génération théorique
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	52 821	0,27	14 473		
MRC de Maria-Chapdelaine	27 329	0,27	7 488		
TOTAL	113 871	0,27	31 201	31 201	0,27
Tous secteurs confondus					
MRC du Domaine-du-Roy	33 721	0,82	27 719	39 158	1,16
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	52 821	0,82	43 419	56 958	1,08
MRC de Maria-Chapdelaine	27 329	0,82	22 464	23 489	0,86
TOTAL	113 871	0,82	93 602	119 606	1,05

Ce taux de génération de déchets supérieur peut s'expliquer par le fait que la caractérisation de Chamard a été réalisée en milieu semi-urbain, un milieu peu représentatif de celui des municipalités de la région. Il n'existe pas d'étude sur les particularités des régions et leur impact sur la génération des déchets. Des hypothèses peuvent être émises pour identifier certaines de ces particularités comme la longueur de l'hiver, l'importance des jardins et de l'économie domestique en milieu rural, la présence de l'industrie forestière, des usines, ainsi que des activités récréatives ou à caractère économique qui se pratiquent sur un plus grand territoire qu'en milieu semi-urbain mais ces hypothèses restent à être vérifiées.

Quoiqu'il en soit, Recyc-Québec mentionnait déjà dans son bilan 2002 une tendance à la hausse de la production de déchets dans l'ensemble du Québec. Et ce qui importe, sera de savoir s'il y aura hausse ou non afin de se préparer à faire face aux impacts qui en découleront sur les coûts globaux de la disposition et du traitement des matières.

Le tableau 39 illustre le coût de gestion des matières résiduelles pour les trois MRC.

Tableau 39: Coût de gestion des matières résiduelles des MRC du Lac-Saint-Jean

MRC	Population	Matières générées t.m.			TOTAL	Coût pour le secteur municipal
		Secteur municipal	Secteur ICI	Secteur de la CRD		
MRC du Domaine-du-Roy	33 721	13 691	16 227	9 240	39 158	1 206 963 \$
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	52 821	21 259	21 226	14 473	56 958	2 597 639 \$
MRC de Maria-Chapdelaine	27 329	9 197	6 805	7 488	23 489	1 167 637 \$
<i>TOTAL</i>	113 871	44 147	44 258	31 201	119 606	4 972 239 \$

3.4.2 Répartition par municipalité des matières du secteur municipal

Les tableaux suivants présentent une répartition des matières éliminées, des matières récupérées et valorisées, de l'ensemble des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur municipal, des matières spécifiques aux collectes sélectives puis, finalement, les quantités de boues éliminées et leur coût. Ils ont été extraits du cœur du document parce qu'ils ne sont pas issus de données propres à chaque municipalité mais établis par projection au prorata de la population pour chacune des municipalités des MRC respectives.

3.4.2.1 La MRC du Domaine-du-Roy

Les tableaux de l'annexe 3 sont établis par projection au prorata de la population pour chacune des municipalités des MRC respectives. Le prochain tableau (40) répartit les matières éliminées par municipalité, celui qui suit (41) aborde les matières récupérées et valorisées (à l'exclusion de Saint-François-de-Sales qui ne possède pas de collecte sélective) et le troisième (42) présente les matières recyclables récupérées et valorisées par les collectes sélectives.

À noter que si l'on exclut les arbres de Noël, aucune municipalité ne récupère les matières putrescibles. Pour ce qui est de la collecte des encombrants, des matériaux secs et des résidus domestiques dangereux

(RDD), ils ne figurent pas dans le tableau parce qu'ils ne sont pas à charge de la MRC. Finalement, le réemploi à la maison n'y figure pas non plus puisqu'il n'existe pas de statistique sur le sujet.

À noter que les chiffres disponibles concernant les pneus et les consignes ont été obtenus par répartition au prorata de la population à partir de données de Recyc-Québec.

Tableau 40 : Quantité de matières éliminées par municipalité en 2002 (en provenance du secteur municipal) de la MRC du Domaine-du-Roy (en tonnes)

Municipalité	Population	Quantités éliminées (t.m.)
Chambord	1 649	557
La Doré	1 602	541
Lac-Bouchette	1 335	451
Mashteuiatsh	2 000	675
Roberval	11 292	3 812
Saint-André	550	186
Sainte-Hedwidge	751	254
Saint-Félicien	10 887	3 675
Saint-François-de-Sales (dans un DET)	845	285
Saint-Prime	2 810	949
Autres		0
TOTAL	33 721	11 383

Source : Données en provenance de la MRC du Domaine-du-Roy.

Tableau 41 : Ensemble des matières du secteur municipal de la MRC du Domaine-du-Roy récupérées et valorisées en 2002 (en tonnes métriques)

Municipalités	Population	Collecte sélective	Textiles	Total
Chambord	1 649	113,51	2,12	115,63
La Doré	1 602	110,28	2,06	112,33
Lac-Bouchette	1 335	91,90	1,71	93,61
Mashteuiatsh	2 000	137,67	2,57	140,24
Roberval	11 292	777,30	14,50	791,80
Saint-André	550	37,86	0,71	38,57
Sainte-Hedwidge	751	51,70	0,96	52,66
Saint-Félicien	10 887	749,42	13,98	763,40
Saint-François-de-Sales	845	0,00	1,09	1,09
Saint-Prime	2 810	193,43	3,61	197,04
TOTAL	33 721	2 263,07	43,30	2 306,37

Source : Données fournies par la MRC, le CFER de Roberval et Recyc-Québec.

Le tableau 42 suivant présente une répartition au prorata de la population des matières recyclables récupérées et valorisées spécifiquement par les collectes sélectives.

Tableau 42 : *Matières recyclables du secteur municipal de la MRC du Domaine-du-Roy récupérées et valorisées spécifiquement par les collectes sélectives en 2002 (tonnes)*

Municipalités	Population	Papier/ carton	Verre	Métaux	Plastique	Total
Chambord	1 649	95,18	4,09	6,71	4,67	110,67
La Doré	1 602	92,47	3,98	6,52	4,54	107,51
Lac-Bouchette	1 335	77,06	3,31	5,44	3,78	89,59
Mashteuiatsh	2 000	115,45	4,97	8,14	5,67	134,22
Roberval	11 292	651,80	28,04	45,98	32,00	757,82
Saint-André	550	31,75	1,37	2,24	1,56	36,91
Sainte-Hedwidge	845	48,78	2,10	3,44	2,39	56,71
Saint-Félicien	10 887	628,43	27,03	44,33	30,86	730,64
Saint-François-de-Sales	751	43,35	1,86	3,06	2,13	50,40
Saint-Prime	2 810	162,20	6,98	11,44	7,96	188,58
TOTAL	33 721	1 946,47	83,73	137,30	95,57	2 263,07

Source : CFER Le Domaine-du-Roy, 2003.

Le tableau 43 suivant décrit les quantités de boues éliminées et leur coût pour chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 43 : *Boues de fosses septiques (résidences munies de fosse septique seulement)*

Municipalités	Nombre de résidences permanentes dotées de fosses septiques	Nombre de résidences saisonnières dotées de fosses septiques	Quantités éliminées t.m./Jan	Coût de élimination (coût total)
Chambord	260	399	211	928 \$
La Doré	109	22	193	1 275 \$
Lac-Bouchette	129	536	124	1 168 \$
Mashteuiatsh	16	233	50	48 \$
Roberval	90	30	408	2 155 \$
Saint-André	33	24	47	315 \$
Sainte-Hedwidge	82	69	106	431 \$
Saint-Félicien	827	418	1 003	5 687 \$
Saint-François-de-Sales	40	72	25	412 \$
Saint-Prime	463	29	518	4 122 \$
Autres			40	479 \$
TOTAL	2 049	1 832	2 725	16 542 \$

Source : données sur les tonnages fournies par la MRC et informations obtenues pour les fosses septiques auprès des secrétaires-trésoriers ou des inspecteurs municipaux de chacune des municipalités de la MRC.

3.4.2.2 La MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Le prochain tableau (44) répartit les matières éliminées par municipalité.

Tableau 44 : *Quantité de matières éliminées par municipalité en 2002 (en provenance du secteur municipal) de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (en tonnes)*

Municipalité	Population	Quantités éliminées (t.m.)
Alma	30 601	9 784
Desbiens	1 162	372
Hébertville-Station	1 370	438
Hébertville	2 487	795
L'Ascension	2 016	645
Labrecque	1 341	429
Lamarche	568	182
Métabetchouan—Lac-à-la-Croix	4 431	1 417
St-Bruno	2 304	737
Sainte-Monique	962	308
Saint-Gédéon	1 993	637
Saint-Henri-de-Taillon	772	247
Saint-Ludger-de-Milot	784	251
Saint-Nazaire	2 030	649
TOTAL	52 821	16 888

Source : Données en provenance de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Comme pour le précédent tableau qui traitait des matières éliminées, celui qui suit (45) est structuré par municipalité mais il aborde cette fois les matières récupérées et valorisées.

Tableau 45 : *Ensemble des matières du secteur municipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est récupérées et valorisées en 2002 (en tonnes métriques)*

Municipalités	Population	Collecte sélective	Textiles	Total
Alma	30601	1 518,09	45,33	1 563,42
Desbiens	1162	57,65	1,72	59,37
Hébertville-Station	1370	67,96	2,03	69,99
Hébertville	2487	123,38	3,68	127,06
L'Ascension	2016	100,01	2,99	103,00
Labrecque	1341	66,53	1,99	68,51
Lamarche	568	28,18	0,84	29,02
Métabetchouan—Lac-à-la-Croix	4431	219,82	6,56	226,38
St-Bruno	2304	114,30	3,41	117,71
Sainte-Monique	962	47,72	1,42	49,15
Saint-Gédéon	1993	98,87	2,95	101,82
Saint-Henri-de-Taillon	772	38,30	1,14	39,44
Saint-Ludger-de-Milot	784	38,89	1,16	40,05
Saint-Nazaire	2030	100,71	3,01	103,71
TOTAL	52 821	2 620,41	78,24	2 698,65

Source : Données fournies par la MRC, le CFER de Roberval et Recyc-Québec.

Le tableau 46 suivant présente une répartition au prorata de la population des matières recyclables récupérées et valorisées spécifiquement par les collectes sélectives.

Tableau 46 : *Matières recyclables du secteur municipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est récupérées et valorisées spécifiquement par les collectes sélectives en 2002 (tonnes)*

Municipalités	Population	Papier/ carton	Verre	Métaux	Plastique	Total
Alma	30 601	1305,71	56,17	92,10	64,11	1518,09
Desbiens	1 162	49,58	2,13	3,50	2,43	57,65
Hébertville-Station	1 370	58,46	2,51	4,12	2,87	67,96
Hébertville	2 487	106,12	4,56	7,49	5,21	123,38
L'Ascension	2 016	86,02	3,70	6,07	4,22	100,01
Labrecque	1 341	57,22	2,46	4,04	2,81	66,53
Lamarche	568	24,24	1,04	1,71	1,19	28,18
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	4 431	189,07	8,13	13,34	9,28	219,82
St-Bruno	2 304	98,31	4,23	6,93	4,83	114,30
Sainte-Monique	962	41,05	1,77	2,90	2,02	47,72
Saint-Gédéon	1 993	85,04	3,66	6,00	4,18	98,87
Saint-Henri-de-Taillon	772	32,94	1,42	2,32	1,62	38,30
Saint-Ludger-de-Milot	784	33,45	1,44	2,36	1,64	38,89
Saint-Nazaire	2 030	86,62	3,73	6,11	4,25	100,71
TOTAL	52 821	2253,82	96,95	158,98	110,66	2620,41

Source : CFER Le Domaine-du-Roy, 2003.

Le tableau 47 suivant décrit les quantités de boues éliminées pour chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 47 : *Boues de fosses septiques (résidences munies de fosse septique seulement)*

Municipalités	Nombre de résidences permanentes dotées de fosses septiques	Nombre de résidences saisonnières dotées de fosses septiques	Quantités éliminées t.m./an	Coût de élimination (coût total)
Alma	1 661	0	N/D	N/A
Desbiens	3	27	N/D	N/A
Hébertville	250	150	N/D	N/A
Hébertville-Station	25	0	N/D	N/A
Labrecque	220	233	N/D	N/A
Lamarche	70	58	N/D	N/A
L'Ascension	250	150	N/D	N/A
St-Bruno	125	0	N/D	N/A
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	832	N/D	N/D	N/A
Saint-Gédéon	318	270	N/D	N/A
Saint-Henri-de-Taillon	400	0	N/D	N/A
Saint-Ludger-de-Milot	79	104	N/D	N/A
Sainte-Monique	108	35	N/D	N/A
Saint-Nazaire	140	50	N/D	N/A
TOTAL	4 481	1 077	4 207	N/A

Source : Données sur les tonnages fournies par la MRC et information obtenues pour les fosses septiques auprès des secrétaires-trésoriers ou des inspecteurs municipaux de chacune des municipalités de la MRC.

3.4.2.3 La MRC de Maria-Chapdelaine

Le prochain tableau (48) répartit les matières éliminées par municipalité.

Tableau 48 : *Quantité de matières éliminées par municipalité en 2002 (en provenance du secteur municipal) de la MRC de Maria-Chapdelaine (en tonnes)*

Municipalité	Population	Quantités éliminées (t.m.)
Albanel	2 529	763,22
Dolbeau-Mistassini	15 100	4 556,98
Girardville	1 330	401,38
Normandin	3 565	1 075,87
Notre-Dame-de-Lorette	224	67,60
Péribonka	545	164,47
Saint-Augustin	464	140,03
Saint-Edmond-Des-Plaines	534	161,15
Saint-Eugène	623	188,01
Sainte-Elisabeth-de-Proulx	205	61,87
Sainte-Jeanne-D'Arc	1 130	341,02
Saint-Stanislas	295	89,03
Saint-Thomas-Didyme	785	236,90
TOTAL	27 329	8 248

Source : Données en provenance de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Comme pour le précédent tableau qui traitait des matières éliminées, celui qui suit (49) est structuré par municipalité mais il aborde cette fois les matières récupérées et valorisées.

Tableau 49 : *Ensemble des matières du secteur municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine récupérées et valorisées en 2002 (en tonnes métriques)*

Municipalités	Population	Collecte sélective	Textiles	Total
Albanel	2 529	83,80	4,02	87,82
Dolbeau-Mistassini	15 100	500,32	24,02	524,35
Girardville	1 330	44,07	2,12	46,18
Normandin	3 565	118,12	5,67	123,79
Notre-Dame-de-Lorette	224	7,42	0,36	7,78
Péribonka	545	18,06	0,87	18,93
Saint-Augustin	464	15,37	0,74	16,11
Saint-Edmond-Des-Plaines	534	17,69	0,85	18,54
Saint-Eugène	623	20,64	0,99	21,63
Sainte-Elisabeth-de-Proulx	205	6,79	0,33	7,12
Sainte-Jeanne-D'Arc	1 130	37,44	1,80	39,24
Saint-Stanislas	295	9,77	0,47	10,24
Saint-Thomas-Didyme	785	26,01	1,25	27,26
TOTAL	27 329	905,52	43,48	949,00

Source : Données fournies par la MRC, rapport annuel de Matrec et Recyc-Québec.

Le tableau 50 suivant présente une répartition au prorata de la population des matières recyclables récupérées et valorisées spécifiquement par les collectes sélectives.

Tableau 50 : *Matières recyclables du secteur municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine récupérées et valorisées par les collectes sélectives en 2002 (tonnes)*

Municipalités	Population	Papier/ carton	Verre	Métaux	Plastique	Total
Albanel	2 529	65,89	11,85	3,77	2,28	83,80
Dolbeau-Mistassini	15 100	393,41	70,76	22,53	13,62	500,32
Girardville	1 330	34,65	6,23	1,98	1,20	44,07
Normandin	3 565	92,88	16,71	5,32	3,22	118,12
Notre-Dame-de-Lorette	224	5,84	1,05	0,33	0,20	7,42
Péribonka	545	14,20	2,55	0,81	0,49	18,06
Saint-Augustin	464	12,09	2,17	0,69	0,42	15,37
Saint-Edmond-Des-Plaines	534	13,91	2,50	0,80	0,48	17,69
Sainte-Elisabeth-de-Proulx	205	5,34	0,96	0,31	0,18	6,79
Sainte-Jeanne-D'Arc	1 130	29,44	5,30	1,69	1,02	37,44
Saint-Eugène	623	16,23	2,92	0,93	0,56	20,64
Saint-Stanislas	295	7,69	1,38	0,44	0,27	9,77
Saint-Thomas-Didyme	785	20,45	3,68	1,17	0,71	26,01
TOTAL	27 329	712,02	128,07	40,78	24,65	905,52

Source : Rapport annuel de Matrec, 2001.

Le tableau 51 suivant décrit les quantités de boues éliminées et leur coût pour chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 51 : *Boues de fosses septiques (résidences dotées de fosse septique seulement)*

Municipalités	Nombre de résidences permanentes dotées de fosses septiques	Nombre de résidences saisonnières dotées de fosses septiques	Quantités éliminées t/an	Coût de élimination (coût total)
Albanel	460	73	N/D	14 154 \$
Dolbeau-Mistassini	778	352	N/D	26 680 \$
Girardville	149	81	N/D	5 435 \$
Normandin	217	59	N/D	10 274 \$
Notre-Dame-de-Lorette	37	8	N/D	1 497 \$
Péribonka	85	125	N/D	5 522 \$
Saint-Augustin	60	7	N/D	1 875 \$
Saint-Edmond-Des-Plaines	88	5	N/D	2 630 \$
Sainte-Elisabeth-de-Proulx	30	78	N/D	2 005 \$
Saint-Eugène	112	0	N/D	3 255 \$
Sainte-Jeanne-d'Arc	52	102	N/D	5 972 \$
Saint-Stanislas	58	37	N/D	3 778 \$
Saint-Thomas-Didyme	104	211	N/D	5 624 \$
TOTAL	2 230	1 138	429	88 700 \$

Source : Données sur les tonnages fournies par la MRC et information obtenues pour les fosses septiques auprès des secrétaires-trésoriers ou des inspecteurs municipaux de chacune des municipalités de la MRC

3.4.3 Matériaux secs récupérés et valorisés

Le portrait des matériaux secs de la MRC de Lac Saint-Jean-Est d'origine municipale a été réalisé en établissant une caractérisation des matières récupérées à partir de quatre sources statistiques différentes mais complémentaires, soit :

- inventaires et les expéditions détaillées de la ressourcerie de Lac-Saint-Jean-Est pour l'année 2002;
- transport général de l'ensemble des matériaux secs de 1998 à 2001 par une firme privée, *Transport Sanitaire Fortin Inc.*, en contrat avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- compilations de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au LES de l'Ascension;
- informations fournies par *Excavation Dolbeau* qui opère un site de matériaux secs dans la MRC de Maria-Chapdelaine.

Notre cueillette de données peut être considérée comme suffisante quoique non exhaustive en ce qui concerne la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Même si l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche nous a servi de guide de référence, nous avons surtout considéré les rendements réels de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, après recoupement des informations disponibles, comme bases de données.

Nous avons par la suite utilisé ces mêmes bases de données pour bâtir les portraits respectifs de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine. De plus, certaines statistiques disponibles auprès de la MRC-du-Fjord ainsi que le comité d'environnement de Chicoutimi (Rapport de la ressourcerie de Chicoutimi, 1999) nous ont permis de valider certaines pistes de travail et certains ratios. Finalement, nous avons pu obtenir auprès de Monsieur Richard Gagnon, directeur des ventes de la compagnie *SNF* et de Monsieur Steeve Gagnon, propriétaire de *Métal Lac Saint-Jean*, un inventaire assez précis des quantités de métal valorisées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Cette collaboration nous a été d'un précieux secours dans notre recherche.

Tableau 52 : Portrait détaillé des métaux récupérés et valorisés du secteur municipal de la MRC Lac-Saint-Jean-Est

Provenance	Métaux ferreux	Métaux non ferreux
ICI	4374	385
Municipal encombrants	599	
Municipal autres (Ferraille)	106	30
Sous-total	5079	415
Grand total ICI et municipal	5494 tonnes métriques	

Le tableau qui précède (52) nous a permis de dégager une valeur per capita de 90,09 kg par habitant de valorisation applicable aux ICI des deux autres MRC (4 759 000 kg/5 2821.)

En ce qui concerne le ratio applicable au secteur municipal, il est de 14 kg par habitant de métaux valorisés. Ce ratio a été obtenu de la manière suivante, soit le tonnage de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de 735 000 kg/52 821 (705 t.m. + 30 t.m.).

Il a été souligné dans l'élaboration de l'inventaire que 200 tonnes de métaux composés en grand partie d'encombrants électroménagers avaient été ramassés au dépôt en tranchée de Saint-Ludger-de-Milot et de Desbiens en 2002 ce qui laisse croire que ces sites sont utilisés par plus que les populations concernées.

Les données du tableau 53 compilent les résultats d'une année complète d'opération de la ressourcerie de Lac-Saint-Jean-Est, les résultats de la plate-forme adjacente au LES de L'Ascension et les informations fournies par *SNF Métal Lac Saint-Jean* et par *Excavation Dolbeau*. Le tableau présente aussi les proportions des différentes matières traitées.

Tableau 53 : *Portrait détaillé des matériaux secs du secteur municipal de la MRC Lac-Saint-Jean-Est récupérés et valorisés.*

Municipalités	Pourcentages des matières déduits de la ressourcerie de Lac-Saint-Jean-Est	Poids (t.m.)
Granulats	8,07%	366
Bois	2,12%	96
Métaux	3,00%	136
Électro-ménagers	13,22%	599
Papier /carton	0,90%	40
Autres	0,35%	16
Enfouis	72,35%	3 278
TOTAL	100%	4 531

Source : Ressourcerie de Lac-St-Jean-Est, 2002

Pour une population de 52 821 habitants, la ressourcerie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et le bac à l'entrée du site d'enfouissement de L'Ascension ont généré 4 531 tonnes en 2002 soit près de 86 kg par habitant. De ce tonnage, 1 253 tonnes ont été valorisées soit 24 kg par habitant ou 28 % du volume généré. Cette proportion étant la seule disponible, elle fera figure de référence pour déterminer certaines données relatives aux matériaux secs et à certaines matières du secteur municipal pour les deux autres MRC.

À noter cependant que nous sommes très conscients qu'une partie de la population n'utilise pas la ressourcerie. C'est le cas entre autre pour bon nombre de résident du secteur nord de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour qui l'espace aménagé à l'entrée du site d'enfouissement est plus avantageux. À noter que ce tonnage est inclus dans le tableau sur les matériaux municipaux plus haut. De plus, pour certains résidents du secteur sud, l'emplacement de la ressourcerie est relativement loin. En 2002, le bac à l'entrée du site d'enfouissement de L'Ascension a reçu 1 095 tonnes de matières mélangées.

3.4.4 Calcul du taux de génération du papier/carton d'autre source au sein des ICI

Le papier/carton d'autre source au sein des ICI provient de commerces qui possèdent une presse à carton comme des grandes surfaces ou des supermarchés et qui, en tant que filiales, vendent la matière récupérée à leur maison mère, à des courtiers spécialisés ou à des récupérateurs par le biais d'ententes nationales négociées pour l'ensemble des filiales, obtenant ainsi un bon prix de vente.

Les quantités ont été estimées à partir de discussions avec différents intervenants dont Les entreprises de récupération, Cascades et Sonoco.

Il a été estimé qu'un supermarché du type IGA-Métro-Maxi produit cinq à dix t.m. de carton par mois, qu'un magasin à grande surface de la taille d'un Zellers en produit de six quinze t.m. et de la taille d'un Wal-Mart en produit de quinze à vingt.

À partir des ces estimations, les quantités suivantes générées pour chacune des MRC ont pu être déduites :

Tableau 54 : *Provenance et quantités de papier/carton d'autre source du secteur ICI, pour chaque MRC*

Commerces	t.m./année
MRC Le Domaine-du-Roy	
IGA de Saint-Félicien	60
Coop de Chambord	50
Provigo de Saint-Félicien	60
Méto de Saint-Félicien	60
IGA de Roberval	60
Provigo de Roberval	60
Total	350
MRC de Lac-Saint-Jean-Est³⁹	
Zellers Alma	70
Maxi de l'avenue du Pont nord	60
Maxi de l'avenue du Pont sud	75
Méto Dubé, secteur Alma	100
Méto, secteur Delisle	40
Consomat	60
Méto Saint-Gédéon	16
Total	421
MRC de Maria-Chapdelaine	
IGA de Dolbeau-Mistassini, secteur Mistassini	60
Provigo de Dolbeau-Mistassini, secteur Mistassini	60
Méto de Dolbeau-Mistassini, secteur de Dolbeau	60
Provigo de Dolbeau-Mistassini, secteur de Dolbeau	60
Quincaillerie Mistassini	15
Quincaillerie Pro-Rénomax	20
Total	275

³⁹ À noter que le Wal-Mart d'Alma n'était pas ouvert en 2002, date où les données ont été consignées.

Tableau 55 : Orientations et affectations du territoire

Orientations du territoire pour la MRC du Domaine-du-Roy

- 1. Le milieu forestier** Assurer la protection et la mise en valeur du domaine forestier à des fins d'utilisation polyvalente.
- 2. Le milieu agricole** Assurer une mise en valeur optimale et la protection des sols agricoles offrant un bon potentiel.
- 3. Le tourisme** Consolider les équipements touristiques et favoriser la mise en place de nouveaux aménagements en privilégiant l'intégration d'ensemble de la trame touristique.
- 4. Les milieux urbains** Les orientations en matière de polarisation urbaine reconnaissent l'existence de deux centres urbains structurants et leur complémentarité fonctionnelle.
- 5. L'industrie** Créer les conditions favorables à l'accroissement et au développement de l'activité industrielle et de ses retombées.
- 6. L'environnement et la conservation**

Assurer la protection des composantes d'intérêt particulier aux plans esthétique, écologique, historique et culturel.

Assurer la sécurité publique à l'égard des zones de contraintes (inondation, glissements de terrain, érosion).

Atténuer les contraintes environnementales des industries extractives, des dépotoirs et des cimetières d'automobiles.
- 7. Transport et communications** Améliorer les réseaux de transport et communications régionaux et inter-régionaux de manière à assurer des relations adéquates entre les municipalités et à améliorer la sécurité publique.

Affectations du territoire pour la MRC du Domaine-du-Roy.

- 1. Affectation forestière**

Les aires sous affectation forestière sont les territoires ou parties de territoires dont la vocation est attribuée à l'exploitation de la forêt à des fins de production de matières ligneuses, de récréation extensive, de villégiatures, de conservation, d'activités extractives (mines, carrières, gravières, sablières, etc.) et de mise en valeur énergétique.

Les aires forestières comprennent la plus grande partie des territoires non organisés de la MRC du Domaine-du-Roy, à l'exception des territoires de la ZEC La Lièvre, des pourvoirs des Laurentides et Club Colonial, du secteur du lac Poutrincourt, de même que de territoires en bordure de cours d'eau, plus particulièrement le long des rivières Ashuapmushuan, Métabetchouane et aux Saumons.
- 2. Affectation agricole**

Les aires sous affectation agricole sont les territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est attribuée à une utilisation agricole intensive, soit la culture du sol et des végétaux, l'élevage et les autres activités connexes. Ces aires correspondent généralement aux zones offrant les meilleurs potentiels et celles où la mise en valeur se fait la plus intensive.

Les aires sous affectation agricole s'accordent généralement avec la partie des basses terres sous intense utilisation agricole et où l'agriculture constitue l'élément dominant du paysage. Elles forment un couloir continu entre Chambord, La Doré et Saint-Méthode. Les espaces offrant les meilleurs potentiels sont un mince couloir le long de la route 155 et le secteur gravitant autour de l'agglomération de Saint-André.
- 3. Affectation agro-forestière** Les aires sous affectation agro-forestière sont les territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est agricole et forestière. Ces aires se caractérisent par une agriculture

nettement moins intensive que dans la plaine, par une mise en valeur forestière généralement extensive, par l'importance qu'y occupe la friche, par le reboisement naturel ou artificiel, de même que par la présence de bleuetières et d'aires extractives (carrières, gravières, sablières).

La trame agro-forestière correspond avec l'ensemble des aires sous utilisation forestière, situées en périphérie de la plaine agricole, ou agricole lorsque situées sur le contrefort. Cette trame s'établit essentiellement en territoire intra-municipal où la récréation extensive ne constitue pas la vocation dominante

4. Affectation récréo-touristique

L'affectation récréo-touristique concerne les territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est la pratique d'une ou plusieurs formes intensives d'activités récréatives et culturelles. Les aires récréo-touristiques se destinent à l'accueil du public (ex. : hôtels, stations balnéaires, centres d'interprétation, etc.), reconnaissant des équipements ou aménagements en place ou des aires potentielles à cet égard. Elles se prêtent donc à des activités d'accès public, favorisant l'accueil d'une clientèle touristique et dispensant des services d'ordre récréatif et culturel.

On retrouve de telles aires d'affectation à Saint-Félicien (Jardin Zoologique), à Chambord (village historique de Val-Jalbert), à Lac-Bouchette (Ermitage et Centre de vacances nature), à La Doré (Moulin-des-Pionniers), le centre de ski Tobo-Ski à Saint-Félicien, le golf, le secteur du quai et le club de voile à Saint-Prime, le secteur du centre de plein air à Saint-François-de-Sales, le secteur du Trou-de-la-Fée dans les limites de Saint-André et le mont Plaisant à Roberval.

D'autre part, ces aires récréo-touristiques comportent un potentiel important de mise en valeur en marge du lac Saint-Jean et de ses principaux tributaires. Signalons notamment le site du poste de la Métabetchouan (Chambord), les aires des Chutes-à-l'Ours et de la Chute-à-Michel sur l'Ashuapmushuan (Saint-Félicien et La Doré), l'extrémité de la pointe de Saint-Méthode, une aire à Saint-Prime, divers secteurs autour de la pointe de Chambord et quelques sites autour des lacs Bouchette et des Commissaires.

On retrouve aussi d'importants équipements récréo-touristiques à l'intérieur des périmètres d'urbanisation dont la MRC reconnaît l'intérêt et dont la vocation pourra être reconnue à l'intérieur des instruments de planifications locaux.

5. Affectation récréo-forestière

L'affectation récréo-forestière signifie un territoire ou une partie de territoire dont la vocation dominante est attribuée à l'utilisation du milieu forestier pour la production de matière ligneuse et la pratique d'activités récréatives. Les aires récréo-forestières reconnaissent les potentiels ou activités spécifiques de mise en valeur de milieux forestiers à des fins récréatives, tel que le territoire de pourvoiries ou de zones d'exploitation contrôlée (ZEC). De plus, elles font valoir l'intérêt qu'offrent certaines parties du territoire municipalisé à l'égard de la récréation en milieu forestier et le souci de la MRC de préserver le caractère mixte de l'utilisation de ces milieux par des pratiques et un contrôle appropriés.

Dans l'ensemble, à l'intérieur des territoires non organisés, seuls les territoires de la ZEC La Lièvre, les territoires des pourvoiries des Laurentides et Club Colonial et le secteur du lac Poutrincourt sont identifiés sous cette affectation. En milieu municipalisé, diverses parties de territoire en marge des aires agricoles se retrouvent sous cette affectation, principalement à Chambord, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et Lac-Bouchette.

6. Affectation de villégiature

L'affectation de villégiature concerne des territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est l'utilisation du milieu et des plans d'eau concernés à des fins de villégiature. Les aires concernées, établies en périphérie de plans d'eau, comportent généralement des concentrations de chalets ou de résidences de villégiature et les ouvrages liés (quais, abris pour embarcations, etc.). On y retrouve des terrains de camping, des aires d'accès publique aux plans d'eau et des aires de conservation.

De façon générale, les aires affectées à la villégiature se situent en périphérie du lac Saint-Jean et de ses tributaires quoique divers plans d'eau à l'intérieur du territoire municipalisé y participent aussi. Ainsi, des segments des rivières Mistassini, Ouatouchouan et Métabetchouane, de même que de nombreux lacs ou cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette et de Saint-François-de-Sales sont ainsi définis.

7. Affectation urbaine

Les aires d'affectation urbaine s'identifient aux territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est attribuée aux activités résidentielles concentrées, aux fonctions de services à la population (ex. : commerces, services, équipements publics, parcs et espaces verts) et certaines aussi de production (industries). Le tissu résidentiel inclut des zones où sont présents des industries, des commerces et des équipements institutionnels et publics, l'utilisation de certaines zones y est parfois mixte (ex. : centre-ville ou secteurs centraux) et on y retrouve des infrastructures et des équipements afférents (ex. : utilités publiques d'aqueduc et d'égoûts, infrastructures et équipements téléphoniques).

8. Affectation de conservation

La vocation dominante de certains territoires est la protection de milieux spécifiques et leur mise en valeur à des fins éducatives et de recherche. Cette vocation caractérise l'affectation de conservation, ce qui correspond à des aires correspondant à des corridors en bordure de cours d'eau, à des réserves écologiques ou fauniques, à des composantes physiques (ex. : chutes), des milieux humides, des sites historiques, et pour lesquels la protection est considérée comme primordiale.

La MRC souhaite ainsi protéger les ressources fauniques ou archéologiques de certaines composantes hydrographiques notamment le long des rivières Ashuapmushuan, aux Saumons, Mistassini, à l'Ours, aux Iroquois, Ouatouchouan, Ouatouchouaniche, Métabetchouane, Ticouapé et Pémonca.

En outre, les réserves écologiques formelles ou en projet du ruisseau Panache et du Lac-un-Mille s'inscrivent également sous une telle affectation. Enfin, des aires marécageuses, des îles et des aires liées au patrimoine historique (sites archéologiques) y sont aussi intégrées.

9. Affectation industrielle

Les aires sous affectation industrielle sont les territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est attribuée à des fonctions de production manufacturière, de services industriels, à l'entreposage, au commerce de gros et aux transports. Les aires en cause se situent pour la plupart le long du réseau routier majeur et sont desservies généralement par le réseau ferroviaire. On observe une forte dispersion de ces aires sur le territoire régional. Associées intimement aux ressources (bois, énergie, production agricole), la production industrielle se destine pour l'essentiel à l'exportation.

Les aires reconnues sous cette grande affectation industrielle sont, à Chambord, l'aire industrielle agro-alimentaire de Nutrinor et celle du complexe Normick-Chambord; à Saint-Prime, la zone industrielle à l'est de l'agglomération; à Saint-Félicien et Saint-Méthode, le secteur de la Donohue; à Saint-Méthode, une aire au voisinage de l'aéroport et à La Doré, le secteur de la scierie Donohue.

Il existe aussi des zones industrielles à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. L'activité industrielle sur le territoire n'y est autorisée qu'à l'intérieur des aires d'affectation industrielle.

Orientations du territoire pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

1. L'agroforesterie Assurer et accroître la mise en valeur polyvalente et intégrée des territoires agroforestiers dans le but de redynamiser le milieu rural.
2. L'agriculture Accroître l'utilisation, la protection et la mise en valeur du milieu rural et des terres agricoles dans une perspective de développement durable.
3. La forêt Développer un nouveau mode d'exploitation et de gestion de la forêt publique et de la forêt

- privée.
- 4. Le milieu urbain** Concentrer le développement urbain (résidentiel, commercial, industriel léger) à l'intérieur des périmètres urbains.
Maintenir le rôle de la ville d'Alma comme centre régional de commerces, d'institutions, de services et de culture.
- 5. Le tourisme** Créer un « parc récréatif éclaté » liant le bassin hydrographique du Lac-Saint-Jean au réseau de rivières de la MRC.
- 6. La villégiature estivale** Rationaliser la villégiature estivale sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin de garder les derniers espaces publics en bordure des principaux lacs et cours d'eau.
- 7. L'environnement** Réaliser et mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.
- 8. L'industrie** Consolider les aires industrielles en place sur le territoire de la MRC.
Identifier un nouveau site industriel destiné à la grande industrie au sein de la ville-centre.
Développer et favoriser les secteurs industriels reliés à la transformation des ressources naturelles dans le secteur nord et le secteur sud de la MRC.

Affectations du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

- 1. Affectation forestière** Il s'agit de secteurs où l'utilisation du sol est à dominance forestière où moins de 25 % de la superficie est défrichée.

L'affectation forestière couvre une grande partie du secteur nord de la MRC ainsi que du secteur sud à partir du contrefort des Laurentides. Dans le secteur nord, les municipalités de Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, L'Ascension et Sainte-Monique ont une grande partie de leur territoire sous affectation forestière contrairement à la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon dont seule une petite parcelle du territoire est sous cette affectation. La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est presque entièrement sous affectation forestière.

Dans le secteur sud, les municipalités d'Hébertville et de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ont une grande partie de leur territoire sous cette affectation (195 km²), soit presque la moitié. Il s'agit des territoires municipaux situés dans les contreforts en direction sud. Il en est de même pour Hébertville-Station, alors qu'à Saint-Bruno et Alma il ne s'agit que de quelques blocs de lots qui se retrouvent sous cette affectation.
- 2. Affectation agricole** Il s'agit des terres actuellement exploitées à des fins agricoles et démontrant une forte intensité d'exploitation et une forte productivité.

L'affectation agricole correspond principalement au secteur sud de la MRC, soit la majeure partie du territoire des municipalités de Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Hébertville-Station, Hébertville et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. L'affectation agricole s'étend jusqu'au contrefort des Laurentides. Cette affectation comprend également la majeure partie du territoire de l'ancienne municipalité de Delisle, dans le secteur nord, une partie de l'île d'Alma, de la route du Lac et du rang Scott.
- 3. Affectation agroforestière** Il s'agit de secteurs où l'on retrouve une mise en valeur agricole d'intensité variable jumelée à un couvert forestier occupant entre 25 % et 50 % de l'espace. Il s'agit d'un territoire où il y existe des vocations éclatées. L'économie des municipalités présentant cette affectation est intimement liée à la forêt.

L'affectation agroforestière couvre une grande partie du territoire de la MRC. Dans le secteur nord, les municipalités de Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, L'Ascension et

Sainte-Monique ont une grande partie de leur territoire sous cette affectation alors que la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon est presque entièrement agroforestière.

Dans le secteur sud, environ les deux tiers de la ville de Desbiens sont sous cette affectation. Ailleurs, l'affectation agroforestière touche une grande partie de l'île d'Alma, une partie du rang 10 à Saint-Gédéon et une partie des rangs 6, 7, 8 et 9 à Saint-Bruno en direction de Larouche.

4. Affectation récréo-touristique

Il s'agit de territoires utilisés à des fins récréatives pour la détente, l'accueil et la récréation de masse. Ces territoires sont situés en bordure du Lac-Saint-Jean et aux abords des principaux plans d'eau et cours d'eau de la MRC. Ils présentent de nombreuses infrastructures d'accueil, d'hébergement, de restauration et de récréation. On y trouve quelques résidences de villégiature. La propriété des terrains peut également être assumée par le secteur privé.

L'affectation récréotouristique comprend plusieurs sites localisés majoritairement aux abords des plans d'eau. Sur le pourtour du Lac-Saint-Jean, on retrouve cette affectation de la pointe de Desbiens, à l'embouchure de la Péribonka, en passant par le banc de sable à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le rang des Îles à Saint-Gédéon, la pointe de l'île d'Alma et finalement les rangs A et 1 à Saint-Henri-de-Taillon. Les équipements récréatifs rencontrés sont nombreux et forts bien structurés.

On trouve également cette affectation en périphérie du Lac-Saint-Jean, sur les plans d'eau d'importance de même que sur les grands tributaires du lac.

Voici les principaux sites où l'on observe l'affectation récréotouristique :

- Le secteur du Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane;
- La plage le Rigolet de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- Le banc de sable de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix avec ses nombreux campings privés et publics;
- Le secteur des plages publiques et des campings de Saint-Gédéon;
- Le rang des Îles de Saint-Gédéon;
- La Pointe de l'Île d'Alma;
- L'ancien domaine des scouts et le secteur du Club Amicaux à Saint-Henri-de-Taillon;
- Les lots 21 et 22 du rang 2 à Saint-Henri-de-Taillon;
- Le centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;
- Le complexe de la Dam-en-Terre d'Alma;
- Le centre communautaire du lac Labrecque;
- Le centre plein air du lac Tchitogama;
- Le secteur de la marina de Delisle;
- Le secteur Jos Bonka;
- Le secteur du centre récréotouristique de Sainte-Monique et du quai municipal.

5. Affectation villégiature forestière

Il s'agit de zones où l'on remarque une concentration de chalets ou de zones faisant l'objet d'une planification dans le cadre du plan régional de développement de la villégiature. Cela correspond à des zones riveraines aux lacs du territoire non organisé (TNO) de la MRC et d'un secteur le long de la rivière Métabetchouane.

L'affectation de villégiature forestière regroupe plus de vingt secteurs différents dans les territoires non organisés. On retrouve les plus importantes concentrations de chalets dans le secteur du Lac-à-la-Carpe et du Grand Lac des Cèdres.

6. Affectation de villégiature estivale

Il s'agit de zones où l'on remarque une concentration de chalets ou encore une zone présentant un potentiel pour la villégiature. Cela correspond à des zones riveraines du Lac-Saint-Jean ou des grands plans d'eau du territoire de la MRC. Il s'agit de secteurs situés en territoires municipalisés (privés ou intramunicipaux) et en territoires non organisés (villégiature forestière).

L'affectation de villégiature regroupe plus de 100 secteurs différents. Ces secteurs sont tous localisés en bordure de plans d'eau tant dans le secteur nord que dans le secteur sud. Sur le pourtour du Lac-Saint-Jean, des zones sont présentes dans les municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, de Saint-Gédéon, d'Alma, de Delisle et de Saint-Henri-de-Taillon.

Des zones de villégiature sont présentes sur les lacs Tchitogama, des Habitants, Labrecque, Miquet, Vert et Bouchette. Sur le territoire d'Alma, la rivière Grande Décharge est aussi une zone de villégiature importante et les résidences de ce secteur sont presque toutes habitées à l'année.

Des lacs de plus petite superficie accueillent également des zones de villégiature. La rivière Péribonka n'échappe pas à ce phénomène bien que la planification des principaux secteurs qui pourront être développés passera par le plan de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Aucun nouveau secteur de villégiature n'a été créé puisque la capacité d'accueil des différents lacs de la MRC est atteinte depuis plusieurs années.

7. Affectation urbaine

Il s'agit d'espaces où sont concentrées les fonctions résidentielles, commerciales et industrielles. Cette affectation présente des services de base (institutions financières, banques, églises, écoles, équipements de loisirs, etc.) et son territoire est généralement soustrait de la zone agricole.

8. Affectation industrielle

Cette affectation regroupe les terrains actuellement occupés et exploités à des fins industrielles, lesquels sont fortement axés sur l'industrie forestière et l'industrie de l'aluminium, incluant la production hydroélectrique (moyennes et grandes entreprises par opposition aux petites industries localisées dans les périmètres urbains). Elle regroupe aussi des terrains destinés à un usage industriel (moyenne industrie, industrie de transformation liée aux mines et à la forêt). L'affectation industrielle correspond majoritairement à des terrains exclus de la zone agricole.

Ces aires comprennent le parc industriel du secteur sud, situé entre Hébertville et Hébertville-Station, et actuellement en phase d'aménagement, du parc industriel de Saint-Ludger-de-Milot situé sur les rangs 1 et 2 du canton Milot et du parc industriel pour le secteur nord, situé à L'Ascension à proximité des terrains d'Uniforêt, le long du rang de la Boulonnaire.

Toutefois, il existe plusieurs autres sites industriels importants sur le territoire, mais ceux-ci sont localisés à l'intérieur des périmètres urbains. À Alma, par exemple, sur le site de l'ancienne aluminerie Isle-Maligne, les installations hydroélectriques d'Isle-Maligne et celui de la nouvelle aluminerie d'Alcan (Usine Alma) sont identifiés, de même que celui d'Abitibi-Consolidated. Pour la moyenne industrie, Ville d'Alma accueille deux parcs, soit ceux situés au sud et au nord de l'agglomération urbaine. Celui du nord est par ailleurs rempli à pleine capacité. À Desbiens, le site de Produits Desbiens (Johnson et Johnson) est également identifié comme étant de moyenne industrie, bien que la compagnie soit fermée depuis août 2000. La MRC identifie également comme moyenne industrie les

différentes scieries présentes sur le territoire.

9. Affectation de récréation extensive

Ces zones s'inscrivent dans le prolongement des aires récréotouristiques. Elles se veulent un appui aux composantes récréotouristiques et sont planifiées en fonction de la préservation d'éléments du patrimoine naturel.

Plusieurs des aires de récréation extensive sont situées près des marais et cours d'eau. À Métabetchouan-Lac-à-la-Croix on retrouve le marais le Rigolet, le marais Bolduc, le Grand-Marais et l'embouchure de la Belle-Rivière (dunes); à Saint-Gédéon le Petit-Marais et l'étang des Îles; à Alma il s'agit de la Pointe Maltais située à l'embouchure de la Petite Décharge, des marais Saint-Georges et de la Pointe des Américains située à la confluence de la Petite et de la Grande Décharge. À Saint-Nazaire, les secteurs du ruisseau Fraser et des marais le long du Saguenay y sont identifiés. Dans le secteur de l'ancienne municipalité de Delisle, une aire est identifiée sur la Grande Décharge près de la limite de la ville d'Alma, considérant le potentiel récréatif de ce secteur. Plusieurs de ces marais sont intégrés à la Véloroute des Bleuets, en phase de réalisation.

Les îles publiques, de même que celles appartenant à Abitibi-Consolidated, situées sur le Lac-Saint-Jean et la Grande Décharge, sont aussi sous affectation de récréation extensive en vue d'assurer leur protection et leur intégration au parc récréatif éclaté. Il en va de même pour les terrains d'Hébertville en bordure du lac Kénogami (secteur de la digue Ouiqui) et du parc provincial de conservation de Pointe-Taillon à Sainte-Monique.

Orientations du territoire pour la MRC de Maria-Chapdelaine

	En matière d'aménagement	En matière de développement
1. Le niveau de service	Privilégier le regroupement des différents services publics et privés à l'intérieur des milieux urbains.	Maintenir un niveau de service adéquat pour le territoire de la MRC et pour chacun de ses secteurs géographiques.
2. L'environnement	<p>Limiter le développement dans les secteurs présentant un risque pour la population.</p> <p>Assurer la protection et la mise en valeur de notre patrimoine naturel et bâti.</p> <p>Protéger la qualité de l'eau.</p>	Réduire l'impact des résidus issus de l'occupation humaine sur le milieu.
3. Le transport et la communication	<p>Assurer la fonctionnalité des différents modes de transport et de communication.</p> <p>Limiter la duplication des infrastructures existantes.</p>	<p>Faire la promotion des principaux réseaux de transport et de communication pour la MRC.</p> <p>Assurer l'accès des populations aux différents modes de communication.</p>
4. Le milieu forestier	<p>Assurer la mise en valeur du milieu forestier pour l'ensemble des utilisateurs.</p> <p>Favoriser l'accès du public au milieu forestier à des fins récréatives.</p>	Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles.
5. Le milieu rural	<p>Assurer la protection des territoires à fort potentiel agricole.</p> <p>Assurer la viabilité des exploitations agricoles</p>	<p>Maximiser l'utilisation des sols à potentiel agricole.</p> <p>Utiliser les TPI comme tremplin vers de</p>

	existantes. Favoriser l'occupation dans les secteurs à plus faible potentiel agricole.	nouvelles productions.
6. Le milieu urbain	Concentrer le développement des fonctions urbaines en continuité du milieu bâti existant.	Consolidation de chacun des noyaux urbains.
7. Le milieu hydrographique	S'assurer d'un développement intégré du réseau hydrographique. Utiliser le réseau hydrographique afin d'intégrer les composantes récréatives et touristiques de la MRC.	Utiliser la qualité de l'eau à des fins de développement économique et social. S'assurer des retombées locales et régionales du développement du réseau hydrographique. Favoriser le regroupement du produit récréo-touristique à l'intérieur du concept d'un Parc régional éclaté.

Affectations du territoire à la MRC de Maria-Chapdelaine

- 1. Affectation agricole** Territoire utilisé à des fins d'activités agricoles. Cette affectation regroupe une partie du territoire inclus en zone agricole permanente et forme quatre grands ensembles agricoles dans une partie des territoires municipaux de Normandin, Saint-Edmond-les-Plaines et Albanel, à l'ouest, une partie des territoires de Saint-Stanislas, Saint-Eugène, et Notre-Dame-de-Lorette au centre, ainsi qu'une partie des municipalités de Péribonka, Saint-Augustin et Sainte-Jeanne-d'Arc, à l'est.
- 2. Affectation agro-forestière** Territoire hétérogène à potentiel agricole variable et utilisé à différentes fins. Cette affectation regroupe généralement l'ensemble du territoire inclus en zone agricole permanente à l'exception de ceux identifiés sous la grande affectation agricole, ainsi que certains autres territoires spécialisés, tels les espaces récréatifs. De plus, cette grande affectation inclut les territoires utilisés à des fins agricoles à l'extérieur de la zone agricole permanente.
- 3. Affectation de conservation** Territoire présentant un intérêt pour la conservation d'espèces animales ou végétales. Cette grande affectation regroupe certains espaces particuliers, tels le lit des cours d'eau, la rive de certaines rivières, la baie de Ptarmigan, etc.
- 4. Affectation forestière** Territoire associé principalement au prélèvement des ressources naturelles en général. Cette affectation regroupe l'ensemble du territoire forestier (privé et public) à l'extérieur de la zone agricole permanente, à l'exception de certains territoires spécialisés, tels les espaces récréatifs et les espaces agricoles.
- 5. Affectation récréative** Territoire voué principalement à la récréation et au développement récréo-touristique. Spatialement, la grande affectation regroupe l'ensemble des secteurs riverains publics où l'on retrouve un fort potentiel récréatif (sur une largeur de 100 mètres en bordure du milieu hydrographique et de 300 mètres aux abords du lac Saint-Jean) ainsi que certains territoires privés (aux abords des chutes, sites récréatifs et touristiques existants).
- 6. Affectation de villégiature** Territoire occupé par des résidences secondaires utilisées à des fins de villégiature. Cette grande affectation regroupe les secteurs déjà bâtis. Il est à noter que le

développement de la villégiature dans la grande forêt publique fait l'objet d'une planification spécifique (PRDV) de la part du gestionnaire. Celle-ci ne fait pas partie de l'affectation pour le moment, et ce, même si l'on y retrouve des concentrations de résidences secondaires très importantes.

- 7. Affectation urbaine** Territoire identifié pour regrouper les différentes fonctions urbaines nécessaires à la vie des collectivités. Cette grande affectation regroupe le territoire déjà bâti des noyaux urbains ainsi que leur zone d'expansion. À noter, que deux développements résidentiels dans la municipalité d'Albanel sont reconnus par une affectation urbaine mais leur expansion est limitée de manière à compléter la trame routière dans chacun des secteurs.

Tableau 56 : Liste des dépôts de matériaux secs et en tranchée

Liste des dépôts de matériaux secs

LOCALISATION	
MRC du Domaine-du-Roy	
Bonneau et Morin inc., 88, route rural 1, Roberval	Lots 195, rang II, Canton Roberval
Les entreprises Jean Tremblay et Fils inc., 1227, rang Simple, Saint-Félicien	Partie des lots 5 et 6, rang IV, Canton Desmeules, Saint-Félicien
MRC de Maria-Chapdelaine	
Excavation Dolbeau inc., 493, 2 ^e avenue, Dolbeau-Mistassini	Lot 41-1 (partie) Rang XV, Canton Parent, Dolbeau-Mistassini
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	
Ressourcerie	

Liste des dépôts en tranchée

NOM	ADRESSE	LOCALISATION
MRC du Domaine-du-Roy		
Municipalité de Saint-François-de-Sales	541, rue Principale Saint-François-de-Sales	Partie du lot 14 (rue de l'église) Rang 1 Canton Dequen
Abitibi Consolidated	4000, chemin Saint-Eusèbe Saint-Félicien	Camp Buade Long. 74°15'21", Lat. 49°00'41"
Donohue inc.	4000, chemin Saint-Eusèbe Saint-Félicien	Camp Vimont Long. 73°56'20", Lat. 49°41'48"
Donohue Saint-Félicien inc.	4000, chemin Saint-Eusèbe Saint-Félicien	Camp Buade Long. 74°15'21", Lat. 49°00'41"
Abitibi Consolidated		
MRC de Lac-Saint-Jean-Est		
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	739, rue Gaudreault C.P. 20, Saint-Ludger-de-Milot	Parties 1 et 2 du lot 21, Parties 1,2 et 3 du lot 22, rang 1 Canton Milot
Uniforêt scierie Péribonka	C.P. 70, L'Ascension	Camp Lac-à-Paul, Long. 70°45'00", latitude 49°54'00"
Ville de Desbiens	925, rue Hébert C.P. 9, Desbiens	Partie du lot 22, rang Est, Canton Métabetchouan
MRC de Maria-Chapdelaine		
Abitibi-Consol	4000, Chemin Saint-Eusèbe Saint-Félicien G8K 2R6	Camp Myrica Latitude 49°40'56", Longitude 73°18'51"
Abitibi-Consol	4000, Chemin Saint-Eusèbe Saint-Félicien G8K 2R6	Camp Nestaocano Latitude 49°53'18", Longitude 73°25'12"
Donohue inc.	4000, Chemin Saint-Eusèbe Saint-Félicien G8K 2R6	Camp Libéral Latitude 49°47'07", Longitude 72°41'24"
Abitibi-Consol,		
Municipalité de Girardville	180, rue Principale, C.P.340 Girardville G0W 1R0	Partie du lot 15 Rang IV, Canton Girard
Produits forestiers Bowater	200, rue Dequen Dolbeau-Mistassini G8M 1M1	Camp Rivière, Normandin, Latitude 49°17'30", Longitude 73°59'35"
Produits forestiers Bowater	200, rue Dequen Dolbeau-Mistassini G8L 5M8	Camp Lac Long Latitude 49°34'05", Longitude 73°00'55"
Produits forestiers Bowater	200, rue Dequen Dolbeau-Mistassini, G8M 1M1	Camp Daniel Latitude 50°34'05", Longitude 72°09'50"
Produits forestiers Bowater	200, rue Dequen Dolbeau-Mistassini G8L 5M8	Camp Mistassibi U.T.M. 289200 E et 5528300 N
Produits forestiers Bowater inc.	200, rue Dequen Dolbeau-Mistassini G8M 1M1	Camp Bureau Latitude 49°39'30", Longitude 72°01'45"
Produits forestiers Bowater inc.	200, rue Dequen Dolbeau-Mistassini G8L 5M8	Camp Opaoca Canton Noyelles
Uniforêt scierie Péribonka inc.	C.P.70	Camp Lac-à-Paul, L'Ascension

L'Ascension GOW 1Y0

Latitude 49°54'00", Longitude 70°45'00"

ANNEXE 2 :

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ PROPOSÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. PROGRAMME D'ACTION A. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL	1
1.1 PROBLÉMATIQUE	1
1.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D' ACTION PROPOSÉ	1
1.2.1 <i>Objectif</i>	1
1.2.1 <i>Description</i>	2
1.2.1.1 Les différents types de collectes.....	2
1.2.1.2 La collecte des déchets.....	3
1.2.1.3 Les secteurs desservis par les collectes	5
1.2.1.4 Les avantages et les inconvénients.....	5
1.3 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES	6
1.3.1 <i>Considérations générales</i>	6
1.3.2 <i>Collecte du putrescible</i>	6
1.3.2.1 Principales caractéristiques	6
1.3.2.2 Contenu du bac de putrescible.....	7
1.3.2.3 Stratégie auprès des ménages.....	7
1.3.3 <i>Collecte des RDD</i>	8
1.3.3.1 Principales caractéristiques	8
1.3.3.2 Contenu du bac de RDD.....	8
1.3.3.3 Stratégie auprès des ménages.....	9
1.3.4 <i>Collecte du recyclage</i>	9
1.3.4.1 Principales caractéristiques	9
1.3.4.2 Contenu du bac de recyclage :.....	9
1.3.4.3 Stratégie auprès des ménages.....	10
1.3.5 <i>Collecte des déchets ultimes</i>	10
1.3.5.1 Principales caractéristiques	10
1.3.5.2 Contenu de la collecte des déchets ultimes	10
1.3.5.3 Stratégie auprès des ménages.....	11
1.3.6 <i>Collecte des encombrants</i>	11
1.3.6.1 Principales caractéristiques	11
1.3.6.2 Contenu de la collecte des encombrants :.....	11
1.3.6.3 Stratégie auprès des ménages.....	11
1.3.7 <i>Collecte des rebus de CRD résidentiels</i>	12
1.3.7.1 Principales caractéristiques	12
1.3.7.2 Contenu de la collecte des CRD.....	12
1.3.7.3 Stratégie auprès des ménages.....	12
1.3.8 <i>Comparatif de la destination des matières actuellement et après la mise en œuvre des actions du PGMR</i>	12
1.3.8.1 Constats sur les tableaux 3, 4 et 5.....	12
1.3.8.2 Le principal défi du système à six collectes	16
1.3.9 <i>Organisation possible de la maison typique</i>	17
1.3.9.1 Extérieur.....	17
1.3.9.2 Intérieur.....	17
1.3.9.3 Petits matériaux de CRD.....	17
1.3.9.4 Petits encombrants	17
1.3.9.5 Cuisine	17
1.3.9.6 Salle de bain.....	17
1.3.9.7 Chambres, bureaux et autres salles.....	17
2. PROGRAMME D'ACTION B. TRAITEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SÈCHES	18
2.1 DÉFINITION DU PROGRAMME D' ACTION PROPOSÉ	18
2.1.1 <i>Objectif</i>	18

2.1.2	<i>Infrastructures</i>	18
2.1.3	<i>Centre de tri des petits matériaux</i>	18
2.2	DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES	18
2.2.1	<i>Déplacer l'effort de tri au centre de petits matériaux pour faciliter la tâche au citoyen</i>	20
2.2.2	<i>Rejets au centre de tri et au centre de compostage</i>	20
2.2.2.1	La facilité pour le citoyen.....	20
2.2.2.2	La performance de mise en valeur.....	21
2.2.2.3	La rentabilité économique	21
2.2.2.4	Impact sur la motivation des citoyens	22
2.2.2.5	Le contrôle des matériaux, la rentabilité et l'adaptation en fonction des nouvelles technologies et des marchés	22
2.2.3	<i>Le traitement des gros matériaux</i>	22
3.	PROGRAMME D'ACTION C. TRAITEMENT ET GESTION DES PUTRESCIBLES.....	24
3.1	PROBLÉMATIQUE	24
3.2	DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ	24
3.2.1	<i>Objectif</i>	24
3.2.2	<i>Description</i>	24
3.3	DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES	24
4.	PROGRAMME D'ACTION D. ÉLIMINATION	27
4.1	DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ	27
4.1.1	<i>Objectif</i>	27
4.1.2	<i>Description</i>	27
4.2	DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	28
4.2.1	<i>Provenance des déchets</i>	28
5.	PROGRAMME D'ACTION E. PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI.....	29
5.1	PROBLÉMATIQUE	29
5.2	DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ	29
5.2.1	<i>Objectif</i>	29
5.2.2	<i>Description</i>	29
5.3	DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS	31
5.3.1	<i>Trajet et quantité de matière</i>	32
5.3.2	<i>Support aux organismes d'économie sociale</i>	32
5.3.3	<i>Les effectifs nécessaires et leur rôle</i>	32
5.3.4	<i>Les coûts</i>	33
6.	PROGRAMME D'ACTION F. SUIVI ET CONTRÔLE DE LA PERFORMANCE	34
6.1	PROBLÉMATIQUE	34
6.2	DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ	34
6.2.1	<i>Objectif</i>	34
6.2.2	<i>Description</i>	34
6.3	DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	36
6.3.1	<i>Formation du comité de performance</i>	36
6.3.2	<i>Conception du programme de mesure de la performance</i>	37
6.3.2.1	Conception d'un plan de performance.....	37
6.3.2.2	Conception du système de gestion de l'information.....	37
6.3.2.3	Supervision de la conception du système	37
6.3.3	<i>Implantation du plan de performance</i>	37
6.3.3.1	Planification initiale des activités pour cinq ans.....	37
6.3.3.2	Formation des travailleurs concernés	37
6.3.3.3	Activités quotidiennes	38
6.3.3.4	Activités mensuelles.....	38
6.3.3.5	Activités annuelles	38

6.3.3.6	Activités quinquennales	38
7.	PROGRAMME D’ACTION G. SUIVI ET CONTRÔLE : OPTIMALISATION DES ACTIVITÉS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE.....	40
7.1	PROBLÉMATIQUE	40
7.2	DÉFINITION DU PROGRAMME D’ACTION PROPOSÉ	40
7.2.1	<i>Objectif</i>	40
7.2.2	<i>Description</i>	41
8.	PROGRAMME D’ACTION H. INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION.....	44
8.1	PROBLÉMATIQUE	44
8.2	DÉFINITION DU PROGRAMME D’ACTION PROPOSÉ	44
8.2.1	<i>Objectif</i>	44
8.2.2	<i>Description</i>	44
8.2.3	<i>Les besoins en communication du PGMR</i>	45
8.2.4	<i>Les publics cibles</i>	45
8.2.5	<i>Le contenu du programme</i>	45
8.2.6	<i>Quelques moyens</i>	46
9.	PROGRAMME D’ACTION I. COOPÉRATION ET INTÉGRATION DES SERVICES AVEC LES SECTEURS DES ICI ET DE LA CRD.....	48
9.1	PROBLÉMATIQUE	48
9.2	DÉFINITION DU PROGRAMME D’ACTION PROPOSÉ	49
9.2.1	<i>Objectif</i>	49
9.2.2	<i>Description</i>	49
9.2.3	<i>Formation d’un comité et exemples d’actions</i>	49
9.3	DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	51
9.3.1	<i>Inventaire</i>	51
9.3.2	<i>Détermination d’un ordre de priorité</i>	52
9.3.3	<i>Rédaction d’un rapport d’étape</i>	52
9.3.4	<i>Élaboration d’un plan de travail et réalisation d’essais pilotes</i>	52
9.3.5	<i>Évaluation de la généralisation des expériences</i>	52
9.3.6	<i>Mise en application du plan d’actions</i>	53
9.3.7	<i>Suivi de résultats</i>	53

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	FRÉQUENCE OPTIMALE DES COLLECTES	3
TABLEAU 2 :	APERÇU GÉNÉRAL DU CONTENU DES DIFFÉRENTES COLLECTES	5
TABLEAU 3 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES TOTALES EN KILOGRAMMES ET PAR PORTE PAR AN	13
TABLEAU 4 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES/LEVÉE POUR LA SITUATION ACTUELLE SELON LE PGMR PROPOSÉ	13
TABLEAU 5 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES/LEVÉE APPROCHE DÉCHETS ULTIMES	14
TABLEAU 6 :	QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES/LEVÉE AVEC 26 LEVÉES POUR LES DÉCHETS.....	15

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	FONCTIONNEMENT GENERAL DU CENTRE DE TRAITEMENT DES PUTRESCIBLES	25
------------	---	----

1. PROGRAMME D'ACTION A. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

1.1 PROBLÉMATIQUE

Les orientations trois et cinq du PGMR précisent que ces résultats doivent atteindre au minimum les objectifs de diversion du plan d'action québécois et qu'il doit prendre en charge en priorité les matières les plus polluantes à l'enfouissement que sont les matières putrescibles et les RDD. Or, la seule manière d'atteindre l'objectif du plan d'action québécois qui vise la mise en valeur d'au moins 60% des matières putrescibles du secteur résidentiel est de procéder à leur collecte. Il en va de même pour les RDD dont l'objectif du plan d'action est la mise en valeur de 75% des RDD du secteur résidentiel.

La poursuite des objectifs fixés par le plan gouvernemental va augmenter la récupération de matières résiduelles par les collectes du recyclable, du putrescible et des RDD. Par conséquent, les matières résiduelles destinées à l'enfouissement en provenance des résidences vont décroître constamment.

Il y a donc lieu de se demander si l'effort de collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement doit rester le même, surtout que les matières putrescibles, qui représentent environ 40% du contenu de la poubelle, vont être complètement retirées. L'introduction de ces nouvelles collectes impose de revoir la nature et la fréquence de l'ensemble des collectes.

1.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

1.2.1 *Objectif*

L'objectif est d'instaurer, dans le but d'atteindre les objectifs de rendement du PGMR, un système de collectes efficace et optimisé :

- qui assure un service uniforme, cohérent, simple et accessible à tous les citoyens ;
- dont les types de collectes sont faciles à différencier afin d'en assurer la meilleure qualité possible ;
- dont le nombre de levées est équilibré en fonction des quantités produites afin de maintenir des coûts raisonnables, tout en demeurant simple et facile pour le citoyen ;
- qui est planifié pour favoriser la mise en valeur des matières ;
- qui accepte un effort supplémentaire raisonnable aux installations dans le but de réduire l'effort des citoyens.

1.2.1 Description

Une multi collecte (ou collecte multiple) à domicile est instaurée pour l'ensemble des matières : matières recyclables encombrantes ou non, putrescibles, destinées à l'enfouissement et les résidus domestiques dangereux (RDD).

1.2.1.1 Les différents types de collectes

La collecte des **matières putrescibles** comprendra tous les résidus humides, putrescibles ou autres fortement contaminés par du putrescible. Elle se fera dans des bacs de 240 litres dont la dimension est la plupart du temps suffisante, sauf à l'automne lors du ramassage des feuilles. Ces dernières seront disposées dans des sacs de plastique à côté du bac. En raison des odeurs liées à ce type de matière, la collecte s'effectuera à toutes les semaines l'été et aux deux semaines l'hiver. Les citoyens devront disposer de leurs matières dans des sacs de plastique à l'intérieur du bac, ce qui évitera les inconvénients liés au gel, aux odeurs et à la saleté. Les matières collectées seront expédiées soit directement au centre de traitement anaérobie du putrescible, soit à un centre de transbordement lorsque les distances l'exigeront.

La collecte des **RDD** s'effectuera deux fois par année dans des bacs ou des boîtes de carton ciré identifiées et conçues à cette fin. Elle comprendra les produits dangereux ou toxiques, incluant les médicaments inutilisés ou périmés qui devront être mis dans des sacs de plastique spéciaux identifiés à cette fin.

La collecte des **matières recyclables** comprendra tous les résidus secs, potentiellement recyclables, faciles à trier et assez petits pour être manipulés facilement. En raison de leur volume important, leur collecte se fera dans des bacs de 360 litres, aux deux semaines, soit 26 fois par année. Les matières seront expédiées soit directement au centre de tri, soit à un centre de transbordement, lorsque les distances l'exigeront.

La collecte des **encombrants** comprend les monstres ménagers (laveuses, poêles, etc.), les encombrants non métalliques (matelas, divans) et les plus petits encombrants qui n'entrent pas dans le bac de récupération de 360 litres ou qui sont difficiles à manipuler sur une chaîne de tri (téléviseurs, ordinateurs). Ils seront collectés deux fois par année par le service municipal, à date fixe. Par ailleurs, un service sera offert sur appel, à la demande, moyennant une tarification, en contactant le service info-déchets par téléphone. Dans ce cas, les citoyens pourront les déposer au chemin à une date qui leur sera précisée, qui pourrait être le jour de la collecte du bac de recyclage, par exemple. Quelle que soit l'option retenue par le citoyen, les matières collectées seront expédiées dans un centre de réemploi (voir programme E) où les matières réutilisables sont recueillies par des organismes d'économie sociale et des récupérateurs locaux. Toutefois, afin de faciliter le travail au centre de réemploi, les citoyens devront préciser, lors de leur appel, si leurs encombrants sont à leur avis encore réutilisables. Un formulaire sera élaboré à cette fin. Les citoyens auront toujours la possibilité de les acheminer en tout temps par leurs propres moyens au centre de réemploi.

Les **rebut domestiques de construction, rénovation et démolition (CRD)**, dans le cas des travaux mineurs, seront mis dans des conteneurs placés à des endroits stratégiques une fois par année. Toutefois, des conteneurs seront distribués pour les travaux de rénovation plus importants effectués par des particuliers, moyennant un certain tarif. Une étude plus approfondie sera nécessaire afin de préciser la taille et le type de conteneurs et la tarification appropriés. Les citoyens ont toujours la possibilité de les acheminer en tout temps par leurs propres moyens aux centres de réemploi.

1.2.1.2 La collecte des déchets

Actuellement, les MRC procèdent à une collecte à trois voies, soit celle des matières destinées à l'enfouissement (déchets), celle des matières récupérables et celle des encombrants. Le nombre actuel de levées annuelles pour l'ensemble des collectes est de 61 pour les MRC du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est et de 106 pour la MRC de Maria-Chapdelaine. L'introduction de nouvelles collectes va complètement modifier la répartition des matières dans les différentes collectes, comme en témoigne le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : Fréquence optimale des collectes

Filière	Nbr actuel de levées	kg / levées actuel	Nbr futur de levées	kg / levées futur
Putrescible	0	0	35	8,9
RDD	0	0	2	3,8
Recyclage				
<i>DDR et LSJE</i>	26	5	26	12,4
<i>Maria</i>	52		26	
Déchets	33 à 35	20	0	0
<i>DDR et LSJE (1)</i>	34	20	0	0
<i>Maria</i>	52	10,75	0	0
Déchets ultimes	0	0	12	4,7
Encombrants		0	2	
<i>DDR et Maria</i>	2	20	0	0
<i>LSJE</i>	Sur appel et dépôt	10,75	0	0
CRD			À la demande	
Total par MRC			77	
DDR	61			
LSJE	61			
Maria	106			

Note (1) : DDR effectue 33 levées et LSJE, 35.

En examinant le tableau ci-haut, on s'aperçoit que le nombre total de levées va augmenter pour les MRC du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Jean-Est et diminuer pour la MRC de Maria-Chapdelaine, pour un nombre uniforme de 75. Le citoyen verra son service amélioré : la collecte de ses matières sera intensifiée et chaque type de matière sera pris convenablement en charge à un coût raisonnable.

Le nombre de levées de déchets est actuellement de 33 à Domaine-du-Roy, de 35 à Lac-Saint-Jean-Est et de 52 à Maria-Chapdelaine. Les kilos par levée sont respectivement de 20 kg et 10,75 kg. Or, on peut constater que les collectes du putrescible et du recyclage vont prendre en charge la plus grande partie des rebuts des ménages. Quant à la collecte des RDD, même si elle ne concerne qu'un faible volume, elle joue un rôle de première importance. Finalement, les quantités acheminées directement à l'enfouissement (collecte de déchets ultimes) seront minimales.

En effet, il ne restera pour la cueillette de déchets, en accentuant l'effort de récupération des putrescibles et du recyclage, que ce qui est vraiment non recyclable, non putrescible et qui n'est pas un RDD. Regardons-y de plus près et analysons les résultats lorsque les nouvelles collectes entreront en opération.

Seront ajoutés aux matières habituellement considérées comme pouvant être mises au bac de recyclage, les plastiques mous, les textiles, les autres plastiques comme le styromousse et les petits encombrants légers.

Pour ce qui est des gros encombrants comme les électroménagers, le mobilier, etc., ils continueront d'être récupérés comme auparavant, c'est-à-dire par une collecte bi-annuelle ainsi qu'à la demande et au besoin. Les matériaux résidentiels de construction, rénovation et démolition (CRD) feront quant à eux l'objet d'une collecte spécifique à l'aide de conteneurs disponibles une fois par année et à la demande pour les grosses quantités.

Il ne sera pas plus compliqué — et même avantageux — d'ajouter aux matières allant habituellement dans le bac du putrescible tel que les résidus de tables, de pelouse et de feuilles, certaines matières fibreuses ou inertes comme la mousse de sècheuse, la ouate, les petits bouts de feutre, les bouts de laine, les cigarettes, le liège, les serviettes humides pour bébé, les lingettes démaquillantes.

Certaines matières plus problématiques comme les couches, les plastiques souillés par des aliments (emballages en styromousse et pellicules de plastique des viandes et des fromages) et les fibres sanitaires (papiers mouchoirs, essuies-tout, papiers toilette souillés) seront gérées au système de traitement du putrescible. Ce dernier devra de toute façon être doté d'une désensacheuse afin d'écartier les sacs de plastique et autres matières plastiques à l'entrée du procédé. Des tamis permettront de fabriquer avec une partie du compost un produit de bonne qualité.

Quant à la collecte des RDD, elle inclura les matières comme les emballages en métaux ferreux, les plastiques rigides et les résidus domestiques dangereux.

Et finalement, suite à la collecte spécifique de résidus domestiques dangereux il ne restera que quelques matières destinées à l'élimination, que l'on appelle des déchets ultimes. Ces matières sont les articles piquants ou coupants comme les aiguilles et les lames de rasoir, la colle blanche, les contenants avec des restes de produits difficiles à enlever comme les déodorants, pâte à dent, maquillage, crème cosmétique, tube alimentaire, contenu de l'aspirateur ou de balayage de la maison, cotons tige, « Freeze pack », teinture à cheveux, vernis à ongle et matériel pharmaceutique en plastique comme les pansements et les bandages.

Ces matières ont comme caractéristiques d'être pratiquement impossibles à recycler, du moins pour le moment, de ne pas être putrescibles et de présenter un certain degré de dangerosité, même si elles ne peuvent pas être considérées comme des RDD à proprement parler.

Ces matières représentent un très faible volume et ne justifient pas une collecte très fréquente. Avec douze levées par année (voir tableau précédent), le nombre de kg par levée sera de 4,7, soit trois à quatre fois moins que le poids actuel des déchets par levée.

Le tableau 2 suivant résume le contenu des différentes collectes.

Tableau 2 : *Aperçu général du contenu des différentes collectes*

Type de collecte	Type de matière
Putrescible	Tous les résidus humides, putrescibles ou autres fortement contaminés par du putrescible (ex. : couches, restes de table)
RDD	Résidus dangereux pour la santé (ex. : pesticides, piles, seringues)
Récupération	Tous les résidus secs, potentiellement recyclables, faciles à trier et assez petits pour être manipulés facilement
Ultimes	Tous les résidus non admissibles aux centres de tri et de traitement, occasionnant des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ou risquant de réduire la qualité de la matière valorisée ou recyclée (ex. : lame de rasoir)
Encombrants	Matériel et les équipements trop lourds ou volumineux pour être facilement manipulés (ex. : laveuse, sècheuse)
CRD	Résidus de construction, rénovation et démolition

1.2.1.3 Les secteurs desservis par les collectes

Globalement, tout le territoire municipal sera desservi par les différentes collectes, y compris les secteurs de villégiature. Une collecte porte-à-porte sera instaurée dans ces secteurs par le biais de lieux de dépôt situés à certains carrefours, ce qui évitera aux camions de collecte de pénétrer dans les chemins et sentiers d'accès difficile. Ces lieux de dépôt seront dotés de conteneurs appropriés selon le nombre de chalets ou de résidences secondaires qu'ils desserviront.

Les multi-logements seront eux aussi équipés de conteneurs appropriés. Les locataires bénéficieront quant à eux de bacs adaptés à leur situation. Cet aspect sera optimisé lors de la conception finale et des expérimentations préliminaires des collectes.

1.2.1.4 Les avantages et les inconvénients

La réduction du nombre de levées de la collecte des déchets entraînera une importante réduction des coûts, tout en incitant les citoyens à mettre davantage de matière dans les bacs de putrescible et de recyclage. La quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sera alors réduite, engendrant là encore une réduction des coûts.

Cette augmentation importante de la performance de récupération, en permettant de circonscrire les déchets à ce qu'on appellera maintenant les déchets ultimes, a l'avantage de simplifier la procédure pour le citoyen qui saura plus facilement dans quel bac disposer des matières :

- le sec (recyclage);
- l'humide et salissant (putrescible);
- les RDD.

Cette rationalisation du nombre de levées se soldera par une réduction des transports et, par conséquent, par une réduction des gaz à effet de serre. Une éventuelle source de financement pourrait provenir des

programmes fédéraux de crédits de carbone (exemple de la ville de Québec). Bien que ces revenus n'aient pas été inscrits dans le PGMR proposé, cette avenue sera explorée.

La performance de récupération sera optimisée et contrôlée au centre de tri. Il sera ainsi possible de bien connaître les caractéristiques et les quantités des matières récupérées et de rechercher les marchés pour ces produits.

Au chapitre des inconvénients, mentionnons qu'une gestion un peu plus complexe de certaines poubelles à l'intérieur de la résidence sera nécessaire, surtout celle de la salle bain. Toutefois, il faut préciser que l'introduction d'une collecte de putrescible et de RDD aurait été nécessaire de toute façon dans n'importe quel cas de figure, en raison des obligations gouvernementales. Un programme d'information et d'éducation efficace jouera un rôle central.

Il est évident que les activités au centre de tri seront plus complexes et exigeantes pour assurer un tri efficace de l'ensemble des matières et que cette approche requerra un effort de développement des marchés pour les produits dont les marchés sont inexistantes.

1.3 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES

1.3.1 *Considérations générales*

Pour des fins d'efficacité, toutes les collectes devront être uniformes sur l'ensemble du territoire et conçues de manière à permettre la mécanisation des opérations. Par conséquent, il faudra s'assurer d'une standardisation des bacs et des conteneurs sur tout le territoire de planification.

Le système compte six collectes.

Elles sont composées de quatre collectes principales et deux collectes partiellement sur demande.

La population de tout le Lac-Saint-Jean pourra appeler à un centre de renseignements «info-résidus» en tout temps pour obtenir de l'information sur une matière ou une collecte.

1.3.2 *Collecte du putrescible*

1.3.2.1 Principales caractéristiques

Les principales caractéristiques de cette collecte sont les suivantes :

- Bac de 240 litres dont la dimension est la plupart du temps suffisante, sauf à l'automne lors du ramassage des feuilles. Ces dernières pourront être disposées dans des sacs de plastique à côté du bac. Par souci d'économie, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pourra récupérer les bacs de 240 litres fournis initialement aux citoyens pour le recyclage et les utiliser pour le putrescible. Des autocollants seront apposés sur les bacs pour marquer leur changement de vocation.
- 35 levées par année
- Sacs de plastiques acceptés pour réduire les problèmes d'odeurs
- Utilisation possible de boulettes absorbantes à base de paille (si nécessaire).

1.3.2.2 Contenu du bac de putrescible

Les matières putrescibles représentent environ 40% de la totalité des matières résiduelles. Ces matières ont la particularité de causer des problèmes d'odeurs et leur forte proportion d'eau les rend denses et lourdes. Leur collecte est donc particulièrement problématique. Elle doit être relativement fréquente et les équipements doivent permettre de gérer des matériaux humides et même saturés d'eau. Une collecte fréquente et efficace est donc prévue pour ces matières sur l'ensemble du territoire.

Est accepté dans le bac du putrescible tout ce qui est humide et putrescible ou autres résidus fortement contaminés par du putrescible.

1. Résidus reconnus : restes de table, résidus de jardin, feuilles, arbres de Noël.
2. Résidus acceptés : couches souillées, sacs souillés, papiers mouchoir.
3. Exclus : déchets ultimes et matériaux contaminés d'huile, de peinture ou d'essence.

Voici la liste des matières humides qui seront acceptées lors de la collecte des putrescibles (cette collecte comprend le plastique et le papier contaminé par du putrescible) :

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Carcasses de fruits de mer• Cendre refroidie• Cigarette• Couche jettable• Fruit et légume• Fromage• Laine, jute, fil à coudre• Lait et produit laitier• Liège• Litière d'animaux• Marc de café• Mousse de sècheuse | <ul style="list-style-type: none">• Ongles, cheveux• Ouate• Papier de toilette• Papier essuie-tout• Papier et plastique souillés (absorbant de viande ou fromage)• Petits bouts de feutre• Poils d'animaux• Préservatifs• Résidus verts (feuille, branche, herbe, plante, pelouse, terre)• Reste de savon | <ul style="list-style-type: none">• Reste de viande (os, gras, plumes...)• Sachet de thé et tisane• Serviette humide pour bébé, lingette démaquillante• Serviette hygiénique• Tampon• Tous les résidus de table |
|---|--|--|

1.3.2.3 Stratégie auprès des ménages

Pour éviter les désagréments d'odeurs et de salissage des poubelles intérieures et des bacs extérieurs, la stratégie est la suivante :

- la population recueillera toutes les matières dans des sacs de plastique pour ensuite les déposer dans le bac de 240 litres. Les sacs de plastique éviteront tous les inconvénients liés au salissage des contenants dans la maison et des bacs extérieurs et facilitera le contrôle des odeurs.
- tout sera ramassé :

- ce qui est humide ;
- ce qui est sale ;
- ce qui peut dégager des odeurs qui, à la longue, peuvent devenir nauséabondes ;
- tout ce qui pourrait être recyclable mais qui est fortement contaminé par du putrescible.
- de cette manière seront aussi ramassés les matières problématiques comme :
 - les couches ;
 - les serviettes hygiéniques ;
 - les papiers absorbants d'emballage d'aliments ;
 - les préservatifs.

Cette approche sera rendue possible en installant des équipements performants au centre de compostage : désensacheuse et tamis. Le gros du travail de tri se fera aux installations.

Donc en résumé, la consigne pour le citoyen est simple : tout ce qui est humide (des pelures de patates), très sale ou fortement contaminé avec du putrescible (un sac de poulet avec du jus dans le fond ou une couche) va dans le bac de compostage.

Et pour ceux qui ont peur qu'il y ait des odeurs ou du liquide qui pourrait se retrouver dans le fond de la poubelle de putrescible, une compagnie d'Hébertville fabrique des granules absorbantes fabriquées de paille. Ces granules peuvent être déposées de temps en temps dans la poubelle et tout le liquide est alors absorbé. Étant donné que ces granules sont faites de matières biodégradables, il n'y a aucune restriction à les employer. La compagnie Pro-paille (1-877-724-5537) fournit 20 kg de ces granules à 20,00\$/kg.

1.3.3 Collecte des RDD

1.3.3.1 Principales caractéristiques

Cette collecte présente les principales caractéristiques suivantes :

- Bac de 64 litres en plastique ou en carton ciré conçu et identifié à cette fin
- Deux levées par année

1.3.3.2 Contenu du bac de RDD

Sera collecté dans le bac des RDD tout ce qui est reconnu par le gouvernement et tout ce qui peut être dangereux pour la santé ou l'environnement.

1. Résidus reconnus : aérosol, huile, peinture, pesticide, pile
2. Résidus acceptés : médicaments, seringue
3. Exclusions : déchets ultimes

Voici la liste des résidus qui seront acceptés lors de la collecte des RDD :

- Batterie d'auto
- Bombonne de propane
- Colle

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Contenant aérosol• Détecteur de fumée• Engrais chimiques• Huiles usées• Médicament inutilisé ou périmé• Pesticides | <ul style="list-style-type: none">• Pile alcaline• Pneux• Produit chimique de développement de photo• Restes de peinture• Restes de solvants• Restes de teinture | <ul style="list-style-type: none">• Restes de vernis• Seringue hypodermique• Thermomètre |
|---|---|--|

Il est important que ces résidus n'aboutissent pas à l'enfouissement, ni dans toute autre installation que celles prévues, afin d'assurer de la qualité des autres matières.

1.3.3.3 Stratégie auprès des ménages

Les citoyens devront comprendre ce qu'est un déchet dangereux afin de ne pas l'intégrer dans les autres collectes. Le succès du programme d'information, de sensibilisation et d'éducation à cet égard repose sur sa capacité à ce que les citoyens saisissent le pourquoi de la dangerosité de certains produits.

1.3.4 Collecte du recyclage

1.3.4.1 Principales caractéristiques

Voici les principales caractéristiques de cette collecte :

1. Bac de 360 litres
2. 26 levées par année

1.3.4.2 Contenu du bac de recyclage :

Sont acceptés dans le bac de recyclage tous les résidus secs, potentiellement recyclables, faciles à manipuler et assez petits pour être triés facilement au centre de tri destinées à la mise en valeur.

1. Résidus reconnus : carton, papier, verre
2. Résidus acceptés : styromousse, petits articles ménagers, plastique mou
3. Exclus : les déchets ultimes

Voici la liste des matières sèches qui seront acceptées lors de la collecte de la récupération :

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Aimant• Ampoule électrique• Balle de tennis• Bibelot | <ul style="list-style-type: none">• Bijou• Briquet• Brosse à dents• Câble et rallonge | <ul style="list-style-type: none">• Cassette audio et vidéo• CD et DVD• Cire• Corde de plastique |
|---|--|---|

<ul style="list-style-type: none">• Craie• Crayons de toutes sortes• Cuir• Élastiques• Feuille d'assouplisseur• Jouet, toutou• Métal (conserves, canette, bouchon de bière...)• Miroir• Montre, radio-réveil• Négatif de photo	<ul style="list-style-type: none">• Oreiller• Petits accessoires (lampes, ventilateur...)• Petits appareils (souris d'ordinateur, téléphone...)• Savon• Souliers, bottes• Styromousse• Tapis• Tapisserie• Textile (linge, serviette...)	<ul style="list-style-type: none">• Tous les papiers et cartons secs (boîte de pizza, carton de lait...)• Tous les plastiques secs (sac de pain, ziploc, sac de lait...)• Tout le verre (bouteille, flacon, bocal, pyrex, assiette...)• Tuyau d'arrosoir• Vaisselle (chaudron...)• Verre cassé
---	---	---

1.3.4.3 Stratégie auprès des ménages

La collecte de récupération se fait déjà, mais comment la rendre encore plus facile pour le citoyen ?

Nous recommandons que tout ce qui est sec se retrouve dans le bac de recyclage. Elle pourrait aussi être appelée *collecte de récupération élargie*.

Le message au citoyen sera simple : il lui sera suggéré de se mettre à la place de la personne qui se trouve à la chaîne de tri. Cette personne doit être capable de soulever les résidus pour les classer et doit être capable de travailler sans trop se salir ni se blesser. Donc, tout ce qui est sec, pas trop lourd, pas salissant ni dangereux est déposé dans le bac bleu. C'est tout.

1.3.5 Collecte des déchets ultimes

1.3.5.1 Principales caractéristiques

Les principales caractéristiques de cette collecte sont les suivantes :

- Bac de 64 litres
- Douze levées par année

1.3.5.2 Contenu de la collecte des déchets ultimes

Sont acceptés dans le bac des déchets ultimes tous les résidus problématiques ou dangereux aux centres de tri et de traitement des matières résiduelles ou risquant de réduire la qualité de la matière valorisée ou recyclée.

Donc, seulement et essentiellement les matières qui posent un problème au centre de tri doivent se retrouver dans la collecte de l'ultime, c'est-à-dire celles qui peuvent représenter un risque de blessure pour

les personnes sur la chaîne de tri, comme les lames de rasoir, ou un risque de contamination comme les tubes de crème. Cela représente une très petite quantité de matières résiduelles, mais il s'agit de la collecte, avec celle des RDD, qui doit être la plus stricte. En effet, si ces deux collectes sont un succès, les autres le seront aussi.

La liste des déchets ultimes destinés à l'enfouissement est la suivante :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Articles piquants: aiguilles...• Colle blanche• Contenant avec des restes de produits difficiles à enlever (déodorant, pâte à dents, maquillage, crème, tube alimentaire)• Contenu d'aspirateur ou de balayage de maison | <ul style="list-style-type: none">• Coton tige• «Freeze pack»• Lames de rasoir• Matériel pharmaceutique en plastique: pansements, bandages• Teinture à cheveux• Vernis à ongle |
|---|---|

1.3.5.3 Stratégie auprès des ménages

Étant donné que ces matières représentent une très petite quantité, les citoyens seront invités à déposer leur petit sac de déchets ultimes dans un bac de 64 litres en plastique ou en carton ciré, ou encore dans un sac vert. Le plan de communication mettra une emphase particulière sur cette collecte qui, bien que peu volumineuse, est le talon d'Achille de l'ensemble du PGMR.

1.3.6 Collecte des encombrants

1.3.6.1 Principales caractéristiques

Deux levées seront réalisées par année et des levées à la demande seront offertes à prix modiques.

Les modalités de tarification et de service sont à développer. Si le demandeur peut entreposer ses encombrants quelque temps, le service pourra être optimisé afin qu'un volume assez important soit atteint dans un même secteur avant de se déplacer. Bien entendu, la tarification sera adaptée en conséquence. De cette façon, l'opérateur s'assurera d'un tonnage suffisant et d'une certaine rentabilité de l'opération. Mais si le demandeur ne peut pas l'entreposer et demande un service rapide, le service de collecte lui sera délivré, moyennant une tarification adaptée.

1.3.6.2 Contenu de la collecte des encombrants :

Cette collecte comprend tout le matériel et les appareils trop lourds ou volumineux pour être facilement manipulés.

1.3.6.3 Stratégie auprès des ménages

Le citoyen sera simplement invité à se demander si le résidu est trop volumineux ou trop lourd pour la collecte de récupération. Si c'est le cas, il est considéré comme un encombrant.

1.3.7 Collecte des rebus de CRD résidentiels

1.3.7.1 Principales caractéristiques

Cette collecte comprend :

- la disposition de dépôts temporaires sur le territoire (conteneurs dans certains secteurs. Cette politique reste à établir;
- la possibilité pour chaque citoyen de louer un conteneur.

1.3.7.2 Contenu de la collecte des CRD

Seront collectés tous les résidus de construction, rénovation démolition résidentiels et ce, à la demande et en tout temps.

Toutefois, si quelqu'un entreprend de gros travaux, il pourra demander un conteneur qui sera livré chez lui et repris lors de la fin des travaux.

Les conteneurs seront de grandeurs variables selon les besoins. Ils seront fournis à la demande avec une stratégie de tarification à établir.

Cette stratégie pourrait consister à fournir gratuitement des petits conteneurs et ce, pour un mois par année au maximum. Ils seraient collectés en fonction des disponibilités de la régie qui verra à rationaliser les tournées de collectes.

Pour de plus gros conteneurs, en plus grand nombre ou pour une collecte plus rapide, une tarification s'appliquera.

Pour les gens qui ont des petites quantités de matériaux de CRD, il sera envisagé la d'installer un conteneur une fois par année durant quelques semaines au bout de certaines rues ou quartiers pour permettre aux résidents d'y déposer leurs matériaux de CRD. Ce conteneur serait destiné uniquement à ces matériaux.

1.3.7.3 Stratégie auprès des ménages

Un système de tarification sera élaboré pour le service de conteneurs. Par exemple, la première fois que quelqu'un fait une demande, le service pourrait être gratuit mais les fois suivantes, un montant sera exigé.

1.3.8 Comparatif de la destination des matières actuellement et après la mise en œuvre des actions du PGMR

1.3.8.1 Constats sur les tableaux 3, 4 et 5

Le tableau suivant montre la situation actuelle des matières collectées par porte et par an, pour chacune des MRC.

Tableau 3 : Quantité de matières résiduelles collectées totales en kilogrammes et par porte par an

Collecte et transport	Total collecte et transport (tm/an)	Tot/porte (en kg/porte/an)	MRC LSJE Collecte et transport (tm/an)	Tot/porte LSJ (en kg/porte/an)	MRC DDR collecte et transport (tm/an)	Tot/porte DDR (en kg/porte/an)	MRC Maria Collecte et transport (tm/an)	Tot/porte Maria (en kg/porte/an)
Récupération	6 534	136	3 117	143	2 496	168	921	79
Déchets	31 550	655	15 235	701	9 820	664	6 495	559
Putrescible	0	0	0	0	0	0	0	0
RDD	0	0	0	0	0	0	0	0

Le tableau 4 suivant montre que la plupart des résidus générés se retrouvent actuellement à la poubelle.

Tableau 4 : Quantité de matières résiduelles/levée pour la situation actuelle selon le PGMR proposé

Collecte LSJ	Kg/an/porte	Nombre de levée	Kg/levée
Récupération	143	26	5.5
Déchets	701	35	20.0
Putrescible	0	0	0
RDD	0	0	0
Collecte DDR	Kg/an/porte	Nombre de levée	Kg/levée
Récupération	168	26	6.46
Déchets	664	33	20.12
Putrescible	0	0	0
RDD	0	0	0
Collecte Maria	Kg/an/porte	Nombre de levée	Kg/levée
Récupération	79	26	3.0
Déchets	559	52	10.75
Putrescible	0	0	0
RDD	0	0	0

Une fois le PGMR en fonction, avec la collecte des déchets ultimes, des putrescibles et de la récupération élargie, il ne reste plus qu'environ quinze types de matières qui se retrouvent dans les déchets ultimes.

Afin de donner un service de qualité pour un prix raisonnable (les coûts de collecte et de transport étant importants), il importe de réorganiser d'une manière optimale les collectes pour qu'il y ait sensiblement la même quantité de résidus à collecter, en poids et en volume. Il importe aussi de veiller à ce qu'il n'y ait pas de problèmes d'odeurs.

Les tableaux qui suivent montrent avec plus de précision l'évolution du nombre et du poids des levées pour chaque MRC, avec l'application du PGMR.

Tableau 5 : Quantité de matières résiduelles/levée approche déchets ultimes

	Kg/an/porte	Nombre de levées	Kg/levée
Collecte LSJ			
Récupération	351	26	13.5
Déchets ultimes	62	12	5.17
Putrescible	341	35	9.74
Encombrant	-	2	-
RDD	8	2	4
Collecte DDR			
Récupération	333	26	12.81
Déchets ultimes	58	12	4.83
Putrescible	323	35	9.23
Encombrants	-	2	-
RDD	8	2	4
Collecte Maria			
Récupération	281	26	10.81
Déchets ultimes	49	12	4.08
Putrescible	272	35	7.77
Encombrants	-	2	-
RDD	7	2	3.5

En présumant que les gens feront le tri de la bonne façon, le sec dans le recyclage, l'humide dans le putrescible, les RDD dans un autre bac, l'on constate que la quantité de déchets ultimes est minime.

Les matières putrescibles sont les seules susceptibles de générer des odeurs. Pour cette raison, leur collecte se fait 35 fois par année, soit à chaque semaine l'été et aux deux semaines l'hiver. Un bac de 240 litres sera nécessaire car les putrescibles représentent une grande part du poids des déchets actuels.

Quant à la collecte du recyclage, elle se fait déjà. Pour ceux qui participent, il n'y aura pas beaucoup de différence. Étant donné que le nombre de matières maintenant accepté est augmenté, le bac de 360 litres est indispensable.

On peut donc constater qu'actuellement, à chaque levée de la collecte de déchets, le contenu pèse en moyenne 20 kg (10,75 kg pour Maria dont la collecte se fait à chaque semaine toute l'année).

Une collecte des déchets à tous les mois aura un poids moyen de seulement cinq kg par levée. Ce poids par levée ne représente que le quart de ce qui est prélevé dans les collectes actuelles, une diminution rendue possible grâce notamment à la collecte des putrescibles et des RDD.

Sur la base des poids par levée, il serait donc possible de réaliser une levée par saison. Il est tout de même proposé d'éviter de réduire indument le nombre de levées dans l'immédiat pour permettre aux citoyens de s'adapter et de changer leurs habitudes progressivement. À plus long terme, une réduction à quatre levées par année permettrait une économie intéressante tout en assurant un service adéquat. La réduction du nombre de levées engendrerait des économies qui ne sont pas prises en compte dans l'actuel PGMR.

Voyons, au tableau suivant, ce qui se produirait si le nombre de levées des déchets était augmenté aux deux semaines, soit 26 par année. Une simulation a été réalisée en supposant 26 levées de collecte de déchets par année. Cette approche augmenterait la quantité de matières résiduelles acheminées à la collecte de déchets au détriment des collectes de récupération, de putrescible et de RDD. Une telle

fréquence laisserait un message ambigu aux citoyens et entraînerait le recours à la poubelle pour la disposition d'une partie du putrescible, du récupérable et des RDD, ce qui est à éviter. Cette situation est présentée dans le tableau 6 suivant.

Tableau 6 : *Quantité de matières résiduelles/levée avec 26 levées pour les déchets*

Collecte LSJ	Kg/an/porte	Nombre de levées	Kg/levée
Collecte LSJ			
Récupération	270	26	10.38
Déchets	257	26	9.88
Putrescible	247	35	7.06
RDD	7	2	3.5
Collecte DDR			
Récupération	265	26	10.19
Déchets	244	26	9.38
Putrescible	234	35	6.69
RDD	6	2	3
Collecte Maria			
Récupération	224	26	8.62
Déchets	208	26	8
Putrescible	197	35	5.63
RDD	5	2	2.5

Le risque de présence de putrescibles dans la collecte de déchets entraînerait de surcroît des problèmes d'odeurs. Ce genre de désagréments ferait pression afin que la fréquence de levée soit augmentée, même si les quantités de matières par levées ne le nécessiteraient pas.

Cette situation entraînerait de plus l'ajout d'un bac roulant dont les coûts s'ajouteraient à ceux engendrés par l'augmentation du nombre de collectes.

En revanche, la faible fréquence de levées de la collecte des déchets ultimes est un incitatif à y mettre seulement ce qui est accepté et permet d'opérer facilement avec un bac de 64 litres. Une telle approche évite la présence de putrescibles dans le bac de 64 litres puisqu'il n'est pas conçu pour recevoir ces matières. Les gens ne voudront pas se causer eux-mêmes des problèmes de salubrité dans leur résidence alors que les autres collectes, plus adéquates et accessibles, sont offertes.

Il importe donc d'offrir dès le départ un maximum d'une collecte de déchets ultimes par mois et d'assurer une sensibilisation, une éducation et un support importants aux citoyens lors de l'implantation de celle-ci.

En résumé, cette solution est la plus optimale :

- le tri est simple pour le citoyen ;
- les déchets ne ne génèrent jamais d'odeurs ;
- les sacs ne sont pas trop lourds pour les citoyens.

Au bilan, le nombre de collectes régulières est augmenté à quatre, et le nombre de collectes peu fréquentes (deux par année pour les encombrants) et sur demande est augmenté à deux sans que le nombre de levées totales n'en soit trop augmenté.

En effet, grâce à une optimisation de la fréquence de chacune des collectes et de la répartition des matières à l'intérieur de chacune d'elles, la même quantité totale de résidus est collectée pour un nombre de kg par levée à peu près équivalent.

1.3.8.2 Le principal défi du système à six collectes

Au bilan, le nombre de collectes est augmenté de trois à six, sans pour autant que le nombre de levées total n'en soit trop augmenté et ce, tout en assurant un service adéquat aux citoyens.

En effet, grâce à une optimisation de la fréquence de chacune des collectes et de la répartition des matières à l'intérieur de chacune d'elles, la même quantité totale de résidus est collectée pour un nombre de kg par levée à peu près équivalent.

Les risques de contamination de la collecte de recyclage et de celle du putrescible représentent le principal défi de cette approche.

Il est en effet fort probable de retrouver des piles dans le compost ou des pelures de patate dans la récupération.

Il est à noter que ce problème de contamination existe déjà au centre de tri : l'été, il y a de fortes odeurs qui se dégagent dans les bâtisses, ce qui rend très inconfortable le travail des trieurs.

Il faudra donc assurer un effort soutenu dans les campagnes de promotion, sensibilisation et information pour qu'à la base le tri soit bien fait. Des investissements majeurs sont prévus les premières années à cet effet. La sensibilisation prévue sera graduelle, en commençant par une approche de sensibilisation vers une approche plus sévère et même coercitive par la suite afin d'aller chercher les derniers récalcitrants. Une telle orientation est justifiée par les économies prévisibles et l'efficacité de performance de mise en valeur qui sera obtenue.

Rappelons quelques exemples de campagnes de sensibilisation et d'éducation qui ont nécessité efforts, stratégie et fermeté durant de longues périodes mais qui ont finalement donné des résultats non discutables. Les campagnes et mesures visant la réduction de la consommation de la cigarette ou celles favorables au port de la ceinture de sécurité dans la voiture sont des exemples probants. Ces campagnes ont nécessité des efforts soutenus, de l'adaptation à l'évolution de la cause et de l'ingéniosité. Au début, la participation est limitée puis, petit à petit l'idée fait son chemin. Au bout de quelques années, l'idée de ne pas fumer de cigarettes dans un lieu public est acceptée par une forte majorité des gens.

Il est prévisible qu'un certain pourcentage de gens, au début, mettra n'importe quoi n'importe où, provoquant ainsi de la contamination entre les matières. Mais, à la longue, ils vont acquérir le bon réflexe de triage même s'il est certain qu'au début il y aura des récalcitrants qui vont nécessiter des efforts particuliers.

Le programme d'éducation, sensibilisation et information devra faire référence, à titre d'éléments motivateurs :

- à la quantité de rejet des centres de tri et de traitement;
- à la qualité des produits valorisés et recyclés;
- à la qualité des produits valorisés et recyclés;
- aux économies associées à un bon comportement des citoyens.

Effectuer un tri adéquat ne remet pas en question le principe de facilité pour le citoyen.

1.3.9 Organisation possible de la maison typique

Le principe de sélection et de disposition des bacs est établi en fonction des quantités, de la provenance des matières et de la fréquence des levées : les matières dont les volumes sont importants bénéficient de levées fréquentes et disposent d'un bac extérieur ; les matières dont les volumes sont moins importants font l'objet de levées moins fréquentes et disposent d'un bac intérieur. Finalement, la localisation suggérée de certaines petites poubelles dans la maison a pour but de réduire les déplacements en fonction de la source des différents types de matières. Voici donc la disposition envisagée :

1.3.9.1 Extérieur

- Un bac roulant de 360 litres •pour la récupération (sec)
- Un bac roulant de 240 litres •pour le putrescible (humide)

1.3.9.2 Intérieur

- Bac de 64 litres pour les RDD (plastique ou carton)
- Bac de 64 litres pour les •déchets ultimes (plastique ou carton)
- Variable en fonction des usages pour les CRD
- Variable en fonction des usages pour les encombrants

1.3.9.3 Petits matériaux de CRD

- Variable

1.3.9.4 Petits encombrants

- Variable

1.3.9.5 Cuisine

- Poubelle à putrescible sous l'évier (humide).
- Poubelle temporaire à récupération (sec).

1.3.9.6 Salle de bain

- Petite poubelle double (déchets ultimes, putrescibles).

1.3.9.7 Chambres, bureaux et autres salles

- Petites poubelles doubles (récupération-putrescible).

2. PROGRAMME D'ACTION B. TRAITEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SÈCHES

2.1 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

2.1.1 *Objectif*

Les actions du programme B visent la récupération, le tri et le recyclage des matières recyclables dites « sèches », des encombrants, des CRD et des RDD.

2.1.2 *Infrastructures*

Les activités reliées au traitement et à la gestion de ces matières se dérouleront principalement dans deux grands types d'infrastructures, soit un centre de tri des petits matériaux et deux centres de traitement des gros matériaux.

2.1.3 *Centre de tri des petits matériaux*

Le **centre de tri des petits matériaux**, que l'on peut assimiler à l'actuel centre de tri de Roberval, aura comme mandat premier de recueillir et traiter tout ce qui peut se manipuler sur la chaîne de triage et qui n'est pas putrescible ou dangereux. Une partie de ces matériaux sera réutilisée ou recyclée lorsque possible et les rejets seront envoyés au centre de traitement des putrescibles, au centre de traitement des gros matériaux ou à l'élimination.

Les **centres de traitement des gros matériaux** (au nombre de deux) auront comme mandat premier de recueillir les encombrants, les résidus de CRD résidentiels et industriels ou tout matériau lourd qui ne se manipule pas sur une chaîne de triage), et les résidus domestiques dangereux, puis de les trier et, dans certains cas, de les traiter afin de faciliter leur recyclage et leur valorisation.

Il est aussi proposé de récupérer tous les contenants consignés au travers de la collecte, parce qu'ils sont des matières avantageuses à recycler au plan économique.

En somme, le concept global qui est sous-tendu est le suivant : ce qui n'est plus réutilisable va aux centres de gestion des petits et des gros matériaux, laissant d'autres infrastructures liées au réemploi s'occuper de ce qui l'est encore, comme les centres de réemploi (voir le programme d'action E : promotion de la réduction et du réemploi).

2.2 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES

En mettant en place une multi collecte dont l'emphase est mise sur la récupération, les citoyens seront invités à disposer davantage de matière dans le bac de recyclage. Seules certaines matières très spécifiques

et problématiques, considérées comme des déchets ultimes, ne seront pas acheminées vers la récupération. Par conséquent, le centre de tri des petits matériaux recevra une plus grande quantité de matière.

L'effort de tri devra donc être intensifié au centre de tri, ce qui sera rendu possible grâce à l'aménagement d'installations et d'équipements de haute performance¹, capables de trier une quantité plus grande et plus disparate de matière.

Puisque très peu de matières sera acheminée directement au lieu d'enfouissement, le centre de tri des petits matériaux en deviendra le principal fournisseur, avec le centre de traitement des gros matériaux et le centre de traitement des putrescibles.

Cette prise en charge de l'ensemble des matières rendra possible la caractérisation et la catégorisation des matières qui n'auront pu être recyclées et qui seront destinées à l'enfouissement. Les problématiques liées à ces matières seront alors identifiées, ce qui orientera les efforts de recherche de marchés et de solutions pour le recyclage, qu'elles soient technologiques, opérationnelles ou techniques.

Le centre de tri des petits matériaux aura donc un mandat beaucoup plus large que simplement la réception et le tri des matières, jouant ainsi un rôle central dans le programme de suivi et de contrôle pour l'optimisation des activités de récupération et de recyclage (voir le programme d'action G).

Le centre de tri produira aussi des rejets pour le centre de traitement des putrescibles. Les papiers/cartons de bas de gamme y seront acheminés pour y être déchiquetés et incorporés comme matériau structurant au procédé de production de biogaz.

Actuellement, l'un des problèmes au centre de tri est la contamination des matières par du putrescible, ce qui cause des problèmes d'odeurs et de salubrité, particulièrement en été. La façon la plus radicale de régler ce problème, à partir du moment qu'une collecte de putrescibles est mise en place, est d'accepter de recueillir, avec les putrescibles, tout type de matière pouvant contaminer le contenu des autres bacs (voir le programme d'action C), soit :

- les couches ;
- les serviettes hygiéniques ;
- les papiers absorbants d'emballage d'aliments ;
- les préservatifs.

Certes, cela n'éliminera pas tous les problèmes, surtout au début. Des solutions pourront être trouvées au plan opérationnel ou par le biais du programme d'information, de sensibilisation et d'éducation en incitant, par exemple, les citoyens à mieux trier et à nettoyer les contenants et les textiles destinés au bac de recyclage.

À noter que le centre de tri des petits matériaux recevra aussi certaines matières qui, habituellement, sont soit considérées comme des déchets, soit comme des encombrants. Prenons, par exemple, les petits appareils ménagers comme les réveille-matin qui pourront être mis dans le bac de récupération parce que leur manutention au centre de tri des petits matériaux ne cause pas de problème. Il se peut alors que, face à un nombre plus élevé de types de matières, des ententes puissent être conclues avec des centres de traitement spécialisés dans certaines matières pour qu'elles leur soient expédiées.

¹ Comme c'est le cas pour le centre de tri de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

2.2.1 Déplacer l'effort de tri au centre de petits matériaux pour faciliter la tâche au citoyen

Le principe à la base de l'approche de la gestion des matières est d'accepter un effort supplémentaire raisonnable aux installations pour réduire l'effort des citoyens. Par exemple, le centre de tri des petits matériaux sera conçu pour accepter tous les résidus secs et le centre de traitement des putrescibles sera équipé d'une désensacheuse et d'un tamis pour que le citoyen n'ait plus qu'à se demander si la matière à disposer est sèche ou, au contraire, est humide ou contaminée par du putrescible. Pour la plus grande partie des matières à disposer, le choix du bac sera simple : celui du recyclage ou celui du putrescible.

2.2.2 Rejets au centre de tri et au centre de compostage

Comme il a été mentionné précédemment, une des caractéristiques de l'approche proposée est donc d'augmenter la quantité de matière au centre de tri, toute qualité confondue. Or, si la quantité de matière recyclable de qualité augmente, il en va de même pour celle de moins bonne qualité, c'est-à-dire altérée ou trop coûteuse à recycler parce que composite. En conséquence, le centre de tri va produire davantage de rejets et devenir, avec les centres de traitement des putrescibles et des gros matériels, un fournisseur important de matière au LET.

La quantité de matière acheminée au centre de tri sera d'environ 15 825 tm/an dont 78% sera recyclée, tel que présenté à l'annexe 3. Les rejets représenteront 22% de la matière reçue, dont 7% sera envoyée au centre de traitement des putrescibles, 3% au réemploi et 12% au Lieu d'enfouissement technique.

Il est donc légitime de se poser la question sous un autre angle : si les matières de mauvaise qualité sont destinées à devenir des rejets pour les centres de tri et de traitement pour se retrouver à l'enfouissement par la suite, alors pourquoi ne pas demander aux citoyens de les disposer tout de suite dans la poubelle pour qu'elles soient envoyées au LET directement ?

L'approche proposée est motivée par les raisons suivantes :

1. la facilité pour le citoyen;
2. la performance de mise en valeur;
3. la rentabilité économique;
4. l'impact sur la motivation des citoyens;
5. le contrôle des matériaux, la rentabilité et la facilité d'adaptation en fonction des technologies et des marchés.

2.2.2.1 La facilité pour le citoyen

Faciliter la tâche au citoyen est primordial. Grâce à ce concept des collectes, l'effort de tri s'effectuera principalement au centre de tri des petits matériaux ainsi qu'au centre de traitement du putrescible. Le citoyen, lui, n'aura qu'à mettre ses résidus dans l'un ou l'autre des bacs du sec ou de l'humide. C'est tout. Actuellement, la majorité de la population est déjà habituée au recyclage. Il ne se rajoute que deux petites poubelles : une pour les déchets ultimes et une pour les RDD. Le contenant qui, pour la plupart des gens était en dessous de l'évier de la cuisine et servait de poubelle, recevra le putrescible, alors que celui du recyclable restera la même. La seule différence pour ce dernier : il devra avoir une plus grande capacité.

2.2.2.2 La performance de mise en valeur

En effectuant les collectes de cette façon, les volumes de matières recyclées seront augmentés, de même que les performances de mise en valeur. Pour que cette performance soit possible, il faut que le citoyen n'ait pas le choix de la poubelle mais celui des bacs : recyclage, putrescible ou RDD. Si la collecte des déchets reste aussi fréquente qu'elle l'est actuellement, soit chaque semaine ou aux deux semaines (comme cela a déjà été le cas à la MRC de Domaine-du-Roy), alors les gens auront le choix de mettre leur pellicule en plastique aux poubelles plutôt qu'à la récupération. Par voie de conséquence, beaucoup d'entre eux, conformément aux pourcentages de participation habituellement rencontrés, mettront des matières recyclables à la poubelle, parmi lesquelles plusieurs sont rentables à recycler. Donc, plus de poubelle = moins de performance.

2.2.2.3 La rentabilité économique

Le pourcentage de rejets au centre de tri des petits matériaux sera plus élevé qu'à celle d'un centre de tri conventionnel puisque tous les matériaux secs même difficilement recyclables y seront acceptés. Cette approche s'avère néanmoins avantageuse, même si l'effort de tri est plus grand, car la quantité de matières recyclables récupérée est augmentée considérablement.

En effet, au bilan d'ensemble, il est moins onéreux de recycler au maximum au centre de tri de petits matériaux même si le taux de rejet est plus élevé. Puisque la rentabilité des opérations au centre de tri dépend des volumes de matière acheminée, dont les seuils critiques sont d'ailleurs plus difficiles à atteindre dans le cas de MRC peu peuplées comme les nôtres (voir page x sur la performance), l'augmentation des volumes de matières recyclables aura donc comme conséquence une plus grande rentabilité des opérations.

En somme, plus il y a de récupération de matières recyclables, plus les opérations dans les installations sont rentables.

Étant donné que plus les volumes de la poubelle sont élevés, moins il y aura de matière récupérée au centre de tri et plus sa rentabilité va diminuer.

L'équation présentée à la section précédente peut donc être complétée ainsi : plus de récupération = moins de poubelle = plus de performance = plus de rentabilité économique.

D'autres facteurs ont aussi une influence sur les coûts.

Des économies potentielles sont prévisibles si une partie du centre de tri actuel est réutilisé pour en faire un centre de haute performance.

Les camions spécialisés dans la collecte de déchets ne sont pas conçus pour effectuer de longues distances. Le transport de ces matières, par tonne, est donc très cher. Surtout que les voyages se font souvent sans que la pleine capacité ne soit atteinte.

Or, les camions conçus spécifiquement pour transporter les matières transbordées sont beaucoup plus rentables à opérer par tonne de matière. Or, les matières qui seront transportées des centres de tri et de traitement des matières le seront essentiellement par ce moyen. Le centre de tri disposera ses rejets destinés au LET dans un conteneur qui, une fois plein, sera transporté par un camion plus gros, toujours rempli à pleine capacité et adapté pour faire de grandes distances.

En somme, puisque de toute façon des collectes porte-à-porte des putrescibles et du recyclage sont nécessaires pour rencontrer les objectifs gouvernementaux, mieux vaut faire en sorte qu'elles y concentrent

la plus grande part des volumes à acheminer. Une partie de l'augmentation des coûts de la gestion des matières résiduelles entraînée par l'apparition de nouvelles collectes pourra être compensée par la réduction importante de la collecte de la poubelle, devenue celle des déchets ultimes et collectée moins fréquemment.

2.2.2.4 Impact sur la motivation des citoyens

Il ne sera pas question de cacher aux citoyens que des matières mises au recyclage vont se retrouver au LET après leur passage aux centres de tri et de traitement. Au contraire, cette information sera utilisée comme élément motivateur et mobilisateur. Dès le début de son application, le programme d'action H d'information, de sensibilisation et d'éducation abordera ces questions.

Les citoyens sauront, la première année, que le taux de rejet au centre de tri est de x%. Ils découvriront au fil des années que, grâce aux efforts de tous, les rejets diminuent. Ils en connaîtront les raisons : les efforts des gestionnaires pour le développement de nouveaux marchés ont donné des fruits, des débouchés pour certains produits ont été trouvés, les citoyens ont fait des efforts pour effectuer de meilleurs choix de consommation envers notamment des produits ou des marques qui ne génèrent pas de résidus non recyclables destinés à l'enfouissement, la qualité du tri effectuée par les citoyens dans les diverses collectes s'est améliorée, etc.

2.2.2.5 Le contrôle des matériaux, la rentabilité et l'adaptation en fonction des nouvelles technologies et des marchés

La prise en charge de l'ensemble des matières par l'approche proposée assurera un meilleur contrôle sur ces dernières, ce qui rendra possible la caractérisation et la catégorisation des matières qui n'auront pu être recyclées et qui seront destinées à l'enfouissement. Les problématiques liées à ces matières seront alors identifiées, ce qui orientera les efforts de recherche de marchés et de solutions pour le recyclage, qu'elles soient technologiques, opérationnelles, techniques, réglementaires ou qu'elles se fassent par l'intermédiaire d'ententes avec les producteurs de ces matières.

Le centre de tri des petits matériaux aura donc un mandat beaucoup plus large que simplement la réception et le tri des matières, jouant ainsi un rôle central dans le programme de suivi et de contrôle pour l'optimisation des activités de récupération et de recyclage (voir le programme d'action G).

2.2.3 *Le traitement des gros matériaux*

La problématique des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) est particulière. Les industries acheminent actuellement leurs matières dans des dépôts de matériaux secs qui sont appelés à fermer dans les trois prochaines années ou à faire l'objet d'investissements afin de se conformer à la nouvelle réglementation. De plus, la mise en valeur est relativement faible dans ce domaine et le défi de cette industrie pour atteindre les performances de mise en valeur établis par le gouvernement est important. Par ailleurs, les municipalités produisent des résidus de CRD qu'elles doivent mettre en valeur. La proportion de CRD municipales ne représente que 20% de la production totale de CRD. L'implantation d'installations de traitement et de mise en valeur des CRD serait donc beaucoup moins onéreuse si l'ensemble des matières y était traité, qu'elles soient industrielles ou résidentielles.

Deux centres de traitement des gros matériaux vont recevoir et traiter tous les matériaux de CRD des secteurs municipal et industriel. Les industries de la CRD devront exclusivement disposer de leurs matières résiduelles dans l'un de ces deux équipements municipaux. Les frais seront partagés entre les industries et les municipalités en proportion de leurs apports. Ces centres recueilleront aussi les résidus domestiques dangereux (RDD) et les encombrants (appareils ménagers, meubles, etc.).

Les installations prévues visent à augmenter la capacité des installations déjà en place, soit la ressourcerie d'Alma et le site de traitement associé au dépôt de matériaux sec de la compagnie *Excavation Dolbeau* de Dolbeau-Mistassini.

Afin de desservir les petits producteurs de résidus de CRD du secteur, le centre de réemploi de Roberval sera quant à lui adapté pour en recevoir de petites quantités. Toutefois, il ne pourra recevoir de conteneurs pleins. Ceux-ci seront acheminés directement à l'un des deux centres de traitement des gros matériaux. Quant aux gros producteurs de matériaux de ces résidus, ils expédieront leur matière directement aux deux centres de traitement des gros matériaux.

Les centres de traitement des gros matériaux disposeront de fonctions de base semblables auxquels seront ajoutées certaines spécialisations pour les matériaux qui nécessitent des équipements plus sophistiqués. Certains équipements mobiles de base pourront même être déplacés d'un centre à l'autre, comme par exemple une déchiqueteuse pour le bois, un concasseur pour la production de gravats ou un compacteur à métaux. Les RDD ne représentent pas une grande quantité de matière, mais ils nécessitent des installations et des équipements spécialisés.

Le traitement des matériaux pouvant être disposés au centre de traitement des putrescibles, comme par exemple le bois, sera réalisé prioritairement à l'unité de Dolbeau-Mistassini, en raison de sa proximité avec le centre de traitement des putrescibles tandis que le traitement de métaux sera une spécialité du centre d'Alma.

L'approvisionnement total prévu des centres de traitement des gros matériaux est de 35 232 tm/an, dont la proportion municipale sera de 4 032 tm/an, soit 11,5% du total. Une proportion des matières résiduelles du centre de tri de gros matériaux proviendra du centre de tri des petits matériaux et des centres de réemploi.

Les encombrants seront acheminés aux centres de traitement des gros matériaux après avoir été triés dans les centres de réemploi afin de retourner à la communauté ce qui est réutilisable.

Près de 50% des matières acheminées au centre de traitement des gros matériaux seront finalement redirigées au Lieu d'enfouissement technique. Cependant, il est important de noter que des performances de mise en valeur beaucoup plus importantes pourraient être obtenues à la suite d'essais de concassage, de compaction et de production de gravats pour produire des matériaux de remplissage destinés aux travaux routiers municipaux et gouvernementaux.

En somme, les centres de traitement des gros matériaux optimaliseront les coûts et la performance de mise en valeur des secteurs industriel et résidentiel grâce à l'intégration de leurs services. Puisque ces centres de traitement nécessitent de gros investissements, des volumes relativement importants sont nécessaires pour obtenir un coût d'opération acceptable, ce qui est impossible avec les résidus de CRD résidentiels. En effet, la production résidentielle ne représente que 18% de la production totale de ces résidus. L'obligation de fermer les dépôts de matériaux secs (DMS) est une opportunité pour les municipalités d'intégrer les résidus de CRD industriels qui, autrement, auraient dû consacrer des sommes beaucoup plus grandes pour rencontrer les objectifs gouvernementaux.

3. PROGRAMME D'ACTION C. TRAITEMENT ET GESTION DES PUTRESCIBLES

3.1 PROBLÉMATIQUE

La diversion des putrescibles est essentielle pour atteindre les objectifs gouvernementaux. De plus, il s'agit de l'une des matières les plus polluantes pour les LET en raison de sa contribution à la production d'un lixiviat contaminé particulièrement en charge organique.

3.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

3.2.1 *Objectif*

L'objectif est de traiter efficacement la matière putrescible tout en assurant le meilleur rapport possible entre la qualité des produits finis et les coûts de production.

3.2.2 *Description*

La gestion des putrescibles consiste à mettre en valeur les matières putrescibles par le biais d'une plateforme de traitement pour les trois MRC afin de pouvoir en optimiser l'efficacité et en réduire les coûts.

L'approche de traitement choisie consiste en une biodégradation anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène, à l'aide d'un bioréacteur qui produira des biogaz utilisables par l'industrie. Le produit final résultant du procédé, le digestat², aura un volume inférieur à celui d'un compost fabriqué selon l'approche plus répandue de la biodégradation aérobie, c'est-à-dire avec présence d'oxygène.

Compte tenu des matières qui seront autorisées dans la collecte du putrescible, comme les couches, par exemple, et du mode de disposition par sacs de plastique, une désensacheuse est prévue. De plus, un système de tamisage du produit fini sera installé pour produire, du moins sur une portion de celui-ci, un produit de plus grande valeur. Sa qualité devra être acceptable pour des usages résidentiels ou les aménagements municipaux.

Les matières riches en carbone comme le bois ou les papiers et cartons bas de gamme issus des autres centres de tri et de traitement des matières résiduelles pourront être intégrées dans le procédé de traitement du putrescible.

3.3 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES

Le centre de traitement des putrescibles acceptera tout type de matière qui peut être contaminée par du putrescible soit :

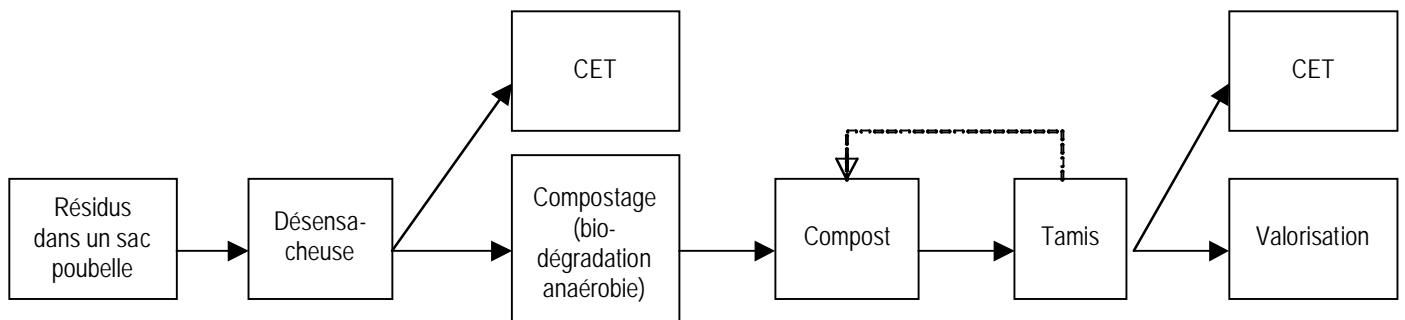
² Bien que le terme « digestat » soit plus juste pour qualifier le produit résultant de la biodégradation anaérobie, le terme « compost » sera quand même employé au long de cet ouvrage, par souci de simplicité.

- les couches ;
- les serviettes hygiéniques ;
- les papiers absorbants d'emballage d'aliments ;
- les préservatifs.

Comme il vient d'être mentionné, le centre disposera des équipements nécessaires pour traiter ces matières, soit une désensacheuse pour séparer et enlever le plastique à l'entrée du centre de traitement des putrescibles, et un tamis à la sortie du procédé.

Le schéma qui suit montre le fonctionnement général du centre traitement des putrescibles

Figure 1 : Fonctionnement général du centre de traitement des putrescibles



Voyons plus en détails le fonctionnement du centre de traitement sur la base du schéma qui précède.

- Premièrement, les citoyens déposeront les matières dans des sacs en plastique et les disposeront dans le bac réservé aux résidus humides.
- Ensuite, à l'entrée du processus de compostage, une désensacheuse retiendra en grande partie les plastiques souillés ou autres gros résidus (exemple : sacs de plastique, couches, etc). Les matières qui se compostent retourneront au compostage alors que celles qui ne se compostent pas, comme les couches, seront expédiées à l'enfouissement.
- Troisièmement, à la sortie, le compost produit passera par un tamis fin qui retiendra tout ce qui n'aura pas été trié à l'entrée. Encore une fois, ce qui se composte plus lentement (comme des petits os) et qui sera retenu par le tamis retournera au compostage et le reste sera dirigé à l'enfouissement.
- Finalement, le produit fini sera utilisé pour différents usages, selon sa qualité.

Certains matériaux structurants utiles au procédé de traitement des putrescibles tel que le papier de mauvaise qualité en provenance du centre de tri des petits matériaux, et le bois déchiqueté en provenance des centres de traitement des gros matériaux, seront acheminés au centre de traitement des putrescibles pour y être valorisés.

Plus précisément, le type de traitement des putrescibles prévu est un procédé anaérobie en milieu non-saturé. Il est composé de six cellules de traitement destinées à produire, environ cinq ans après le démarrage du système, 3 290 000 m³/an de biogaz en production régulière. Ce biogaz pourra être vendu à des usagers à proximité du site. Il pourrait aussi servir à chauffer des bâtiments.

La production d'un compost d'assez bonne qualité pour un usage résidentiel représentera une proportion d'environ 25% du total de la production de matière solide, soit 4 325 tm/an.

Ainsi, ce compost pourra être distribué dans chacune des municipalités et sera disponible aux citoyens selon des modalités à définir.

La production de compost de mauvaise qualité représentera la même proportion que celle de bonne qualité, soit 25% ou 4 325 tm/an. Ce produit de mauvaise qualité sera acheminé au Lieu d'enfouissement technique pour servir de matériau de recouvrement.

Un effort particulier de sensibilisation sera porté aux matières problématiques qui altèrent la qualité du compost. L'intérêt pour le citoyen de faire davantage d'efforts pour réduire sa consommation et sa production de déchets problématiques sera mis en évidence en évoquant la possibilité d'augmenter les quantités de compost qu'il lui sera possible de bénéficier pour ses propres usages personnels.

La localisation prévue du centre de traitement des putrescibles est celle de Dolbeau-Mistassini en partie parce qu'une entreprise a déjà initié des démarches pour l'implantation d'une telle installation, qu'elle a établi des ententes avec des clients potentiels pour la vente de biogaz et qu'elle a montré un intérêt à réaliser un projet conjointement avec les MRC.

La biodégradation anaérobie des matières putrescibles, lorsqu'il y a réutilisation du biogaz, présente l'avantage :

- de réduire les gaz à effet de serre;
- de réduire la dépendance aux hydrocarbures importés par la recours au biogaz;
- d'être admissible à un financement issu des crédits de carbone.

Par contre, par rapport à la production classique de compost (par voie aérobie), la quantité de matière fertilisante produite (digestat) est plus faible. Toutefois, la qualité n'est pas réduite.

Le coût initial en immobilisations pour des installations de compostage classique est moins élevé que celles d'un réacteur anaérobie. Par contre, le système anaérobie, dans son ensemble, est beaucoup moins coûteux, en raison, notamment, des revenus liés à la vente de biogaz.

Des installations de compostage classique de plus petites tailles auraient pu être envisagées, pour un coût équivalent, ce qui aurait permis d'en augmenter le nombre, jusqu'à trois, par exemple, de manière à en implanter une dans chaque MRC. Ce procédé présente donc une souplesse dont ne dispose pas le procédé anaérobie car, étant plus sophistiqué, il exige de plus gros volumes et une concentration des opérations pour être rentables.

Toutefois, de plus petites pates-formes de compostage auraient coûté, transport compris, aussi cher qu'une seule, donc, là aussi, beaucoup plus cher que le traitement anaérobie. De plus, de plus petites plates-formes, — par ailleurs moins sophistiquées — auraient risqué de produire un compost de moindre qualité et d'une valeur plus faible.

4. PROGRAMME D'ACTION D. ÉLIMINATION

4.1 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

4.1.1 *Objectif*

Même en fournissant un effort important pour favoriser la mise en valeur des matières résiduelles au détriment de l'élimination, une certaine proportion des matières résiduelles doit être acheminée à un mode de disposition ultime, quoiqu'il soit destiné à diminuer graduellement dans le futur.

Le site d'élimination doit donc être conçu en tenant compte de ce contexte auquel s'ajoutent les critères de construction et d'exploitation de ces installations compris dans le récent règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles, des critères plus sévères qui entraînent des coûts plus élevés.

4.1.2 *Description*

Considérant que les volumes de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sont appelés à diminuer, que les coûts fixes nécessaires à la construction d'un Lieu d'enfouissement technique conforme à la nouvelle réglementation sont importants et que les volumes totaux qui seront produits dans l'ensemble de la région ne sont pas élevés, il est fortement avantageux économiquement de prévoir l'utilisation d'un seul LET pour l'ensemble du territoire.

Le seul lieu d'enfouissement sanitaire pouvant être mis à niveau et rendu conforme à la nouvelle réglementation est celui de L'Ascension, les deux autres étant rendus à la fin de leur vie utile. Une étude réalisée par ASA démontre qu'il est possible à des coûts raisonnables de rendre conforme le LES de l'Ascension. Le PGMR prévoit entre autres l'utilisation d'un LET à L'Ascension rendu conforme à la nouvelle réglementation, mais d'autres options seront aussi analysées.

L'estimation des coûts est fondée sur la création d'une nouvelle installation, mais une étude ultérieure permettra de confirmer si la récupération du LES de L'Ascension est la plus économique et avantageuse pour les MRC. Or, bien que les estimations aient été effectuées selon une approche prudente et sécuritaire, il apparaît que la mise à niveau du LES actuel présente des avantages économiques certains. Les données actuelles sont basées sur une mise aux normes en un LET.

Le LET aurait les principales caractéristiques suivantes, soit :

- une capacité totale de 2 000 000 de tonnes métriques;
- une capacité nominale annuelle de 30 000 t.m. par année;
- un système d'imperméabilisation à double niveau;
- un système de traitement du lixiviat;
- seize cellules imperméables d'une capacité moyenne de 123 750 t.m.
- une exploitation en surélévation sur vingt mètres et en excavation sur quatre mètres;
- la récupération et la combustion des biogaz.

4.2 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Plusieurs facteurs favorisent la création d'un Lieu d'enfouissement technique pour les trois MRC du Lac-Saint-Jean.

La quantité de matières à enfouir en provenance des secteurs municipal et des ICI va diminuer avec l'application du PGMR. Cette diminution prévue des volumes augmenterait beaucoup les coûts du maintien de trois installations sur le territoire.

Deux sites d'enfouissement doivent fermer d'ici cinq ans, soit ceux de la MRC de Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine.

L'Ascension dispose d'un site présentant un bon potentiel.

Le LET prévu sera conforme au nouveau règlement sur les matières résiduelles et sa localisation reste à déterminer selon différentes options envisagées.

Au plan environnemental, il est préférable de réduire les quantités de matières résiduelles à enfouir.

Il en va de même au plan économique. Si l'on tient compte de l'ensemble des coûts impliqués, il est préférable de réduire les quantités enfouies, même si les coûts la tonne métrique paraissent élevés, soit 119,47\$/tm. En effet, en raison des faibles quantités prévues grâce à l'approche des déchets ultimes (basée sur douze levées par année), il en coûtera seulement 20,38\$ par porte pour l'exploitation du LET, comparativement à 35,00\$ par porte actuellement.

Grâce à l'apport de 50% des ICI que le site de L'Ascension reçoit déjà en grande partie, le coût la porte pour la portion municipale se situerait plutôt près de 13,17 \$/porte, soit 76,91 \$/t.m., bien que cet apport n'a pas été tenu en compte dans le calcul des coûts du PGMR, il s'agit d'une économie intéressante.

Le coût de l'enfouissement restera quand même dissuasif : le recyclage et la valorisation des matières, à des coûts de 20\$ à 30\$ la tonne métrique, restent encore moins cher que l'enfouissement.

De plus, il est important de considérer que la réduction des déchets à enfouir augmentera la durée de vie du LET de plusieurs dizaines d'années. Les coûts d'immobilisation étant absorbés sur vingt ans, les années excédentaires constitueront un cadeau aux générations futures. Autrement dit, les coûts la tonne métrique ne reflètent pas les coûts réels en fonction de la réelle durée de vie du site, par ailleurs impossible à établir précisément.

4.2.1 Provenance des déchets

La forte majorité des déchets qui seront acheminés au LET proviendront des autres centres de tri et de traitement des matériaux.

Seuls les déchets ultimes seront directement collectés et acheminés au LET.

Comme mentionné précédemment, cette approche s'avère la plus économique tout en optimisant la durée de vie du LET.

5. PROGRAMME D'ACTION E. PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI

5.1 PROBLÉMATIQUE

Une grande quantité de matériaux et de produits réutilisables se retrouve actuellement à l'enfouissement, dans les dépôts de matériaux secs, à la ressourcerie et au centre de tri : appareils ménagers (petits et gros), mobilier, matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) en provenance de l'industrie et du secteur résidentiel. De plus, les sites de dépôt de matériaux secs sont appelés à fermer à plus ou moins brève échéance, ce qui va représenter des volumes importants de matière à disposer adéquatement, dont une bonne partie peut être réutilisable. Or, les organismes et entreprises de réemploi des collectivités locales ont besoin de disposer d'infrastructures de proximité qui leur donnent accès aux matières propices au réemploi et qui dynamisent leurs activités.

5.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

5.2.1 *Objectif*

La promotion de la réduction et du réemploi est indispensable, mais elle est insuffisante si des moyens ne sont pas trouvés pour faire transiter en des lieux précis, et les rendre disponibles au réemploi, les matières issues des collectes d'encombrants et de la CRD résidentielle, ainsi que celles qui sont actuellement destinées aux sites de dépôts secs. Il importe de faire en sorte qu'aucun résidu de CRD et aucun encombrant potentiellement réutilisable n'aille directement à l'enfouissement sans passer auparavant par une infrastructure ou un service approprié qui en tire le maximum, selon l'ordre de priorité des 3 RV (réemploi, recyclage puis valorisation).

5.2.2 *Description*

Les infrastructures dédiées au réemploi. Des centres de réemploi multifonctionnels seront mis en place sur le territoire en tant que premier maillon de la chaîne des infrastructures du PGMR. Ils seront la destination temporaire des encombrants et des matériaux de CRD réutilisables en provenance des collectes d'encombrants et des apports volontaires.

Ils rempliront quatre fonctions principales, en étant à la fois :

- I. des lieux d'entreposage et de dépôt :
 - des matériaux réutilisables comme des encombrants, des jouets, des vêtements et des matériaux de CRD résidentiels, et amenés sur une base volontaire;
 - des matériaux encore réutilisables issus de la collecte municipale des encombrants et des matériaux de CRD.

2. des lieux de traitement et de retour à la communauté des matériaux encombrants et de CRD, des vêtements et des autres matériaux recueillis et jugés encore en bon état;
3. des lieux de collaboration avec les organismes et entreprises du milieu autour d'activités de réemploi. Des ententes seront conclues avec les récupérateurs locaux privés, d'économie sociale ou communautaires pour qu'ils puissent s'y approvisionner et s'y concerter;
4. des lieux pouvant éventuellement servir de catalyseur à des initiatives liées au réemploi, comme par exemple en hébergeant des ventes de garage organisées ou des marchés aux puces.

Les centres de réemploi seront aussi des lieux de dépôt de toute matière, qu'elle soit récupérable, compostable, RDD ou déchet ultimes et ce, pour quiconque se retrouve subitement avec un surplus de déchets, pour quelque raison que ce soit, et qui ne désire pas attendre le moment de la collecte porte-à-porte.

En tant qu'infrastructures situées le plus près des communautés locales, ces centres de réemploi seront, au Lac-Saint-Jean, au nombre de trois, au minimum. Ils seront annexés au centre de tri des petits matériaux à Roberval, au centre de traitement des gros matériaux à Alma ainsi qu'au centre de traitement des putrescibles à Dolbeau-Mistassini. Les gestionnaires devront envisager, si ces installations ne sont pas trop coûteuses, d'en augmenter le nombre sur le territoire.

Les centres de réemploi seront essentiellement des lieux de transition des matières. Ils passeront le relais, pour l'activité de réemploi elle-même, aux organismes et entreprises en place. De plus, ils ne se substitueront pas aux autres lieux traditionnels de dépôt qui continueront à être encouragés.

Les encombrants et les matériaux de CRD qui ne pourront faire l'objet d'un réemploi seront par la suite réexpédiés au centre de traitement des gros matériaux pour qu'ils soient recyclés ou valorisés avant disposition.

Les services liés à la promotion de la réduction et du réemploi. Certains services sont relativement simples à mettre en œuvre et peuvent produire de bons résultats en termes de réduction et de réemploi. Ces services auront comme mission :

- d'inciter les citoyens à réduire la quantité de feuilles et pelouse générées, notamment en faisant la promotion et en vendant à un prix avantageux des couteaux à déchiqueter la pelouse adaptables sur les tondeuses;
- d'inciter au compostage domestique, surtout dans le territoire rural, en intensifiant les campagnes en sa faveur et par la poursuite du programme de distribution de composteurs;
- de sensibiliser la population à l'importance de réduire la consommation de produits qui sont les plus difficiles à recycler (ex : sacs de plastiques, boîtes composites, etc.);
- de favoriser l'essor de l'écoconstruction et de l'écorénovation auprès des résidents, au moyen, par exemple, de séances d'informations pratiques;
- d'inviter les citoyens qui le désirent à disposer dans des friperies, dans des garages, chez des réparateurs, etc. certains débris de construction, des textiles, des encombrants ménagers ou toute autre matière pouvant être mise en valeur;
- d'encadrer les ventes de garage;
- d'encourager les initiatives de mise en valeur du bois qui pourraient voir le jour sur le territoire de planification.

Ce programme de promotion de la réduction et du réemploi assurera un support et une collaboration à des organismes qui auraient besoin de développer des marchés pour leurs produits réemployés ou recyclés.

5.3 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

La réduction et le réemploi sont les volets les plus « payants » du PGMR. Avec un effort de 90 000\$ par année, la performance de réduction à la source prévue est de 10%. Or, une simulation à partir du modèle informatique élaboré pour le PGMR révèle un coût par t.m. de 23,37\$/t.m. de matière générée non produite ou réemployée. Ce montant est beaucoup moins élevé que la tonne métrique transportée à 109\$ ou enfouie à 119\$/tonne.

Il est donc prévu l'implantation de trois centres de réemploi :

- à Roberval;
- à Alma ;
- à Dolbeau-Mistassini.

Chacun de ces centres comptera des conteneurs dédiés au dépôt des types de matières suivantes :

- matières récupérables ou recyclables;
- matières putrescibles;
- RDD;
- encombrants et autres matériaux réutilisables;
- résidus de CRD;
- déchets ultimes.

Pour recueillir ces matières, les centres compteront un entrepôt pour la disposition du matériel réemployable, un centre de tri des matériaux potentiellement réemployables et une plateforme pour la fourniture du compost de qualité aux citoyens. De plus, tel que précisé précédemment, le centre de réemploi de Roberval comptera des installations supplémentaires de réception des résidus de CRD pour les petits producteurs.

Les centres disposeront d'un personnel permanent pour favoriser le tri à la source et le réemploi des matières et le retour aux organismes du milieu (friperies, vendeurs de matériaux usagés, etc.). Il encadrera aussi la vente sur place grâce à un marché aux puces opéré en partenariat et en concertation avec les entreprises en place.

Les matières réutilisables qui parviendront aux centres de réemploi multifonctionnels devront être entreposées dans un bâtiment froid à l'abri des intempéries, et pour une assez courte durée.

Les bâtiments ou équipements destinés à recueillir et entreposer les RDD devront répondre aux normes en vigueur, c'est-à-dire convenablement sécurisés.

5.3.1 Trajet et quantité de matière

Les matières acheminées aux centres de réemploi proviendront de deux principales sources. La première source est la collecte des encombrants qui acheminera ses matières à ces centres afin que les encombrants réemployables y soient triés. La seconde source sera les apports volontaires des citoyens.

Les apports volontaires des citoyens aux centres de réemploi constituent un service utile pour ceux qui ont besoin de disposer rapidement de leurs matières. Mais ce sont les collectes qui vont assurer l'acheminement de quantités importantes. Par comparaison, les contraintes au réemploi sont très grandes, actuellement. Les gens doivent apporter leurs encombrants et matériaux secs uniquement par leurs propres moyens, dans un grand nombre d'endroits très différents :

- dans les centres de dépôts de matériaux secs (appelés à fermer) ;
- au LES ;
- dans les friperies et autres lieux de récupération ;
- dans les centres de dépôts pour les RDD ;
- dans les pharmacies pour les médicaments périmés ;
- dans les garages pour les huiles usées ;
- dans les quincailleries pour les peintures.

L'objectif est de réemployer environ le tiers des matières aux centres de réemploi dont le quart sera acheminé aux organismes d'économie sociale sur le territoire. Une proportion de 61% des matières reçues aux centres de réemploi et qui seront acheminées vers les centres de traitement des gros matériaux consisteront en des encombrants non réemployables.

5.3.2 Support aux organismes d'économie sociale

Le PGMR mise sur une maximisation du réemploi par le développement d'une synergie avec les multiples organismes d'économie sociale déjà à l'oeuvre dans le milieu. Au demeurant, ce programme a été développé afin de se rapprocher au maximum du citoyen puisqu'il est en même temps le fournisseur de la matière réemployable et le consommateur de celle-ci.

Des ramifications sur tout le territoire seraient ainsi établies grâce aux organismes déjà en place. Une stratégie sera développée avec ceux-ci afin d'augmenter les techniques de réemploi et le marché de la vente.

Chaque centre pourra recevoir toutes les matières apportées par le citoyen et fera la promotion d'un tri optimal. Le personnel permanent de ces centres réalisera un tri préliminaire afin de conserver tous les matériaux réemployables et les rendre disponibles aux organismes du milieu, selon des modalités à établir.

Un marché aux puces, la vente du compost et des espaces de vente de garage sont prévus afin de créer une synergie favorable au réemploi dans le milieu.

5.3.3 Les effectifs nécessaires et leur rôle

Il est prévu qu'une équipe composée de deux personnes à plein temps soit dédiée spécifiquement aux activités de promotion de la réduction et du réemploi.

Cette équipe mettra sur pied des programmes destinés à répandre certaines pratiques auprès des individus et des entreprises, comme par exemple la valorisation sur place de la pelouse et des feuilles, et le compostage domestique.

Elle pourra effectuer des recommandations d'achat aux citoyens, par le biais du programme d'information, de sensibilisation et d'éducation, afin de réduire la consommation de produits problématiques comme les produits suremballés et les emballages composites, et afin d'augmenter l'intérêt pour des produits durables comme les sacs d'épicerie en coton.

L'équipe pourra contribuer directement à la vente d'équipements offerts par les MRC comme des sacs, des composteurs et des couteaux à déchiqueter ou en collaborant avec des fournisseurs et des distributeurs d'équipements ou de produits.

Elle pourra contribuer à l'encadrement des ventes de garage et à la création et l'implantation d'expériences pilotes avec des entreprises.

Les avantages de la réduction à la source et du réemploi, au regard du développement durable, sont les suivants :

- réduction de gaz à effet de serre par la réduction du transport des marchandises ;
- maintien et création d'emplois en région plutôt qu'à l'extérieur ;
- réduction des déchets.

5.3.4 Les coûts

Les centres de réemploi nécessitent un investissement initial de 1 700 000\$. Toutefois, en s'intégrant aux installations déjà en place à Alma, Dolbeau-Mistassini et Roberval, ils profiteront de certains équipements déjà en place.

Les coûts d'opération sont établis à 8,84\$/porte et de 61,15\$ par t.m. acheminée aux centres de réemploi.

6. PROGRAMME D'ACTION F. SUIVI ET CONTRÔLE DE LA PERFORMANCE

6.1 PROBLÉMATIQUE

La politique québécoise de gestion des matières résiduelles exige que les plans de gestion soient mis à jour tous les cinq ans et qu'ils contiennent « un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en oeuvre du plan ».

Au-delà des exigences gouvernementales, vu l'importance des budgets en cause et de leur potentiel d'optimisation, il est essentiel d'évaluer adéquatement les performances de la réduction à la source et de la mise en valeur et ce, autant pour les secteurs des ICI et de la CRD que municipal.

6.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

6.2.1 *Objectif*

Le premier objectif de ce programme est de quantifier la performance des mesures de gestion des matières résiduelles en fonction des objectifs du PGMR. Cela dans le but :

- de pouvoir tracer un portrait représentatif de l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire ;
- de connaître les facteurs qui causent le succès ou l'insuccès dans l'atteinte des objectifs du PGMR ;
- de trouver et de partager des informations pertinentes pour atteindre et même dépasser les objectifs du PGMR ;
- de fournir les bases pour analyser les ratios coûts/bénéfices pour la communauté, au regard du développement durable.

6.2.2 *Description*

Les activités de suivi et de contrôle rigoureux du PGMR sont essentielles. Ce suivi se fera en continuité à partir d'indicateurs associés aux objectifs du PGMR. Les résultats seront consignés dans un rapport annuel sur lequel s'appuiera le programme d'optimisation des activités de récupération et de recyclage présenté dans le programme G.

La première étape consistera à établir un plan de suivi des différents programmes du PGMR, de sélectionner les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer l'évolution du PGMR et d'élaborer les méthodes de mesures et contrôle appliquées pour produire une image claire et fiable de la situation. Ce plan devra traiter particulièrement des aspects suivants :

- collecte et transport des matières résiduelles dans le secteur résidentiel,

- traitement et gestion des matières recyclables sèches;
- traitement et gestion des putrescibles;
- promotion de la réduction et du réemploi;
- information, sensibilisation et éducation;
- coopération avec les ICI et les CRD et intégration des services.

La collecte des données se fera à partir d'un registre de base de données qui sera mis en place pour suivre et évaluer périodiquement les activités municipales, commerciales et industrielles liées aux 3RV-E.

La fréquence de la cueillette, de la compilation et de l'analyse de l'information devra être établie et ajustée en fonction des besoins. Le plan quinquennal permettra de présenter une vue d'ensemble approfondie de l'évolution de la situation pour la révision du PGMR, mais plusieurs informations devront être cueillies et analysées annuellement pour un suivi adéquat de la situation.

Les indicateurs compteront deux niveaux. Le premier niveau mesurera l'atteinte des objectifs gouvernementaux de mise en valeur des matières recyclables reflétée dans le PGMR, concernant :

- le verre, du plastique, du métal, des fibres (t.m.) ;
- la matière putrescible (t.m.) ;
- les encombrants (t.m.) ;
- les huiles, les peintures et les pesticides (résidus domestiques dangereux ou RDD) (t.m.) ;
- le textile (t.m.) ;
- les contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses (t.m.).

Les indicateurs du second niveau évalueront l'atteinte des objectifs qualitatifs du PGMR, tel que :

- la répartition des activités de mise en valeur selon l'ordre de priorité des 3 RV (réemploi, recyclage et valorisation). Pour ce faire, les tonnages par municipalité seront évalués au fil du temps en fonction des différentes collectes;
- les quantités déviées de l'élimination;
- l'évolution des activités de réduction et de réemploi à la source par les citoyens et les entreprises ;
- l'évolution des entreprises et des emplois dans le domaine de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles ;
- le déroulement du programme existant de surveillance de la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des biogaz dans les LET (poursuivre et bonifier);
- la disposition des résidus de CRD. Il sera nécessaire de systématiser la vérification des matières entrant dans les dépôts de matériaux secs ainsi que la quantité et la destination des matières produites dans les chantiers de CRD, afin qu'y soient collectées des données (notamment en incluant une demande d'information dans les permis de construction/rénovation) ;
- la performance du programme d'information, de sensibilisation et d'éducation, ainsi que la satisfaction des citoyens ;

- l'évaluation de l'efficacité des actions de mise en valeur pour les différentes matières en fonction du ratio coûts/bénéfices globaux. Certains indicateurs sociaux, économiques et environnementaux établiront une relation entre les efforts économiques fournis par rapport aux gains environnementaux et sociaux pour différents matériaux afin de cibler les efforts de mise en valeur vers les matières offrant des gains optimaux. Ces outils permettront de cibler les endroits où se feront les efforts d'optimisation définis à programme d'action G.

Les résultats seront compilés dans un rapport annuel. Ce bilan fournira aussi les éléments pour la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens.

6.3 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les premières étapes de la démarche consistent à former l'équipe qui coordonnera l'évaluation de la performance, à préciser les indicateurs et à concevoir le programme général de suivi de la performance qui sera utilisé ultérieurement pour réaliser les suivis annuels et quinquennaux.

6.3.1 Formation du comité de performance

L'ensemble de la démarche de suivi et de contrôle de la performance sera planifiée et gérée par un comité. Ce comité de performance pourrait être formé de :

- un représentant de la MRC du Domaine-du-Roy ;
- un représentant de la MRC de Maria-Chapdelaine ;
- un représentant de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;
- un représentant de chacun des trois centres de réemploi multifonctionnel (CRM) ;
- un représentant du centre de gestion des petits matériaux (CPM) ;
- un représentant du centre de gestion des gros matériaux (CGM) ;
- un représentant du centre de compostage des putrescibles (CCP) ;
- un représentant du Lieu d'enfouissement technique (LET).

Ce comité d'une dizaine de personnes aura comme mandat :

- de planifier et de coordonner l'exécution des plans annuels et quinquennaux de suivi et de contrôle de la performance ;
- de recevoir, d'analyser et de valider les rapports mensuels et annuels de chacune des infrastructures ;
- d'assurer la communication de la performance avec les autres comités, les organisations concernées et la population en général.

6.3.2 Conception du programme de mesure de la performance

6.3.2.1 Conception d'un plan de performance

Les experts en soutien au PGMR devront dans un premier temps se pencher sur la façon de mesurer l'atteinte des objectifs de celui-ci. Ils sélectionneront des indicateurs de performance reliés à chacun des objectifs du plan.

C'est à partir du bassin d'indicateurs de performance que sera construit le plan de mesure de la performance. Cette étape consiste à définir de façon exacte les paramètres et les unités utilisés, la méthode et l'outil de mesure appropriés, la fréquence de la mesure, les méthodes de prélèvement, la précision des données exigée, les méthodes et les facteurs d'interprétation, etc.

Finalement, les experts procéderont à la conception des outils de mesure : canevas de collecte de statistiques, questionnaire de sondage, protocoles de caractérisation des matières, des formulaires de consignation de données.

6.3.2.2 Conception du système de gestion de l'information

La conception du système de gestion de l'information pourrait être confiée à une firme externe. Ce système devra être conçu pour compiler et analyser adéquatement l'information reçue. Il devra permettre un traitement statistique des données et la production des rapports synthèse de l'information.

Il sera très important d'identifier les obligations de tous les intervenants de la chaîne production de matières résiduelles relativement à la forme et la qualité de l'information qu'ils doivent fournir périodiquement et de s'assurer qu'ils aient les équipements nécessaires et appropriés : précision, maintien d'informations de qualité (balances, fréquence de cueillette de l'information, mode de compilation et détail de l'information, etc.).

6.3.2.3 Supervision de la conception du système

La conception du système s'étendra sur plusieurs mois. Il est donc essentiel que le contrat débute assez tôt dans la mise en œuvre du PGMR.

6.3.3 Implantation du plan de performance

6.3.3.1 Planification initiale des activités pour cinq ans

Le plan de performance sera traduit en un échéancier et en une description des activités et responsabilités à l'endroit des personnes concernées de près ou de loin.

6.3.3.2 Formation des travailleurs concernés

Chaque travailleur concerné par un aspect ou un autre du suivi de la performance, que ce soit pour la consignation d'informations sur les flux des matières, leur traitement ou leur interprétation, recevra une formation appropriée.

6.3.3.3 Activités quotidiennes

Les activités quotidiennes de suivi consistent d'abord à peser les matières qui sont reçues aux infrastructures et celles qui sont redistribuées ou transférées. Ce système inclura aussi un suivi serré de leur devenir à l'aide de fiches clients et d'une gestion des stocks. Pour rendre compte du devenir des matières, chaque flux devra être consigné en fonction du type de matière, de sa masse, du type de destinataire ou d'expéditeur, de la transaction financière, si c'est le cas, et de son usage projeté.

6.3.3.4 Activités mensuelles

À chaque mois, un gestionnaire dans chaque infrastructure compilera les données recueillies et les insèrera dans un canevas de rapport.

6.3.3.5 Activités annuelles

Sur une base annuelle, le programme d'implantation de la mesure de la performance sera ponctué à diverses reprises par les caractérisations et les sondages d'information et la cueillette d'information sur la production de matières résiduelles chez les producteurs eux-même.

Les données seront compilées afin d'effectuer le calcul des indicateurs de performance globaux du PGMR. Ces indicateurs de performance comprennent, rappelons-le, non seulement l'atteinte des objectifs gouvernementaux, mais aussi l'optimalisation des impacts socio-économiques et la minimisation des impacts écologiques.

Les résultats du bassin d'indicateurs de performance et l'analyse des experts serviront de base de discussion au comité de performance. Le comité doit évaluer la performance globale du PGMR. Trois types de démarche d'optimalisation peuvent être enclenchés en fonction des situations sur lesquelles on se questionne. Pour chaque objectif, les membres auront à se poser trois questions.

1. Cet objectif de la politique de gestion des matières résiduelles est-il atteint (quantitativement ou qualitativement) ?
2. Quel est le bilan financier de l'atteinte de cet objectif ?
3. Cet objectif et les activités relatives à cet objectif contribuent-ils à un développement plus durable ?

Selon la réponse à ces questions, les membres peuvent identifier le besoin d'une démarche d'analyse et de bonification en développement durable. Ce mécanisme pourrait être mis en branle dans le cadre du programme G.

6.3.3.6 Activités quinquennales

Une analyse plus poussée devra être effectuée à tous les cinq ans. Les principales données consultées seront :

- les indicateurs de performance du PGMR ;
- les indicateurs de développement durable du tableau de bord de l'état de la région ;
- les rapports d'analyse et de bonification d'une ou de plusieurs matières prévues dans le programme d'action G.

Un rapport quinquennal sera produit et servira de base de discussion au comité de performance pour proposer des mises à jour du plan quinquennal de gestion des matières résiduelles.

Le programme de suivi de performance, basé sur le suivi et l'analyse d'indicateurs, aura dressé une liste de problèmes qui ont un potentiel important en termes d'amélioration des services, d'efficacité de l'ensemble des actions du PGMR et d'impact sur la communauté.

7. PROGRAMME D'ACTION G. SUIVI ET CONTRÔLE : OPTIMALISATION DES ACTIVITÉS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

7.1 PROBLÉMATIQUE

Le programme d'action F vise à fournir une bonne représentation de la performance de la gestion des matières résiduelles sur le territoire quant aux objectifs de réduction et de mise en valeur par matière, et quant à l'atteinte des multiples objectifs économiques, sociaux et environnementaux relatifs au PGMR.

Chaque centre de tri et de traitement de la région devra produire un bilan très détaillé des entrées et sorties des matières ainsi que des éléments de problématique caractéristique à chaque matière (ex : marchés, problématique de tri, qualité de la matière première, qualité de la matière recyclé, etc).

Finalement, un comité de veille technologique s'assurera de maintenir ses connaissances quant au développement des technologies et des marchés dans le domaine des matières résiduelles.

Grâce à cette connaissance issue d'une analyse appuyée sur des données réelles fournies par le programme de suivi et de contrôle, des solutions pourront être trouvées et une pression pourra être exercée sur les recycleurs, par l'intermédiaire du gouvernement, pour qu'ils développent des produits recyclables ou pour qu'ils développent de nouveaux marchés pour le recyclage de matières jusque là éliminées. Ainsi, si le marché évolue ou si les technologies de recyclage se développent, la rentabilité des activités aux centres de tri et de traitement augmentera.

Cette rétroaction instaurée par la caractérisation des matières aux centres de tri et de traitement est donc la clé pour que tout le système de gestion des matières résiduelles puisse s'adapter et influencer les marchés et les technologies. Conformément à l'orientation 16 qui mentionnait d'« identifier clairement les actions que doit réaliser le gouvernement afin d'assurer l'efficacité de nos actions et l'atteinte de nos objectifs », le gouvernement sera invité à assumer sa part de responsabilité vis-à-vis les matières problématiques, tel qu'il s'est engagé à le faire dans le *Plan d'action québécois* et à collaborer avec les MRC dans les recherches de solutions.

7.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

7.2.1 Objectif

Une fois la mesure et l'analyse de la performance effectuées, le présent programme G analysera annuellement les activités de récupération, de recyclage, d'élimination et d'information, de sensibilisation et d'éducation afin d'améliorer leur planification, leur efficacité et leur pertinence.

7.2.2 Description

Le comité d'optimisation aura à procéder à l'analyse des problèmes identifiés dans le cadre de l'optimisation de la performance de gestion du PGMR. L'analyse portera sur les problèmes de performance de certaines matières ou de certaines activités, de manière à améliorer :

1. les coûts unitaires en fonction des coûts et des performances quantitatives ciblées;
2. les ratios coûts/bénéfices globaux sur la communauté (ex : emplois locaux, développement d'expertise locale, autonomie, etc.).

Ces résultats seront analysés afin d'évaluer l'efficacité des moyens utilisés pour l'atteinte des objectifs, d'augmenter l'efficacité des actions, de rationaliser les budgets et de cibler les secteurs et activités problématiques nécessitant des interventions.

Ils vont permettre :

- sur une base annuelle, une évaluation quantitative ou au moins qualitative de l'atteinte des objectifs du PMGR ;
- d'assurer la cohérence de la gestion, des méthodes et des activités entre les diverses infrastructures au Lac-Saint-Jean ;
- l'analyse périodique de certaines actions en fonction d'objectifs ou principes généraux de développement durable.

Une des bases de données importantes sera consacrée aux problématiques des centres de tri et de traitement des matières résiduelles qui fournira l'information sur le coût, les quantités, la nature des matières récupérées et non récupérées, ainsi que sur les problématiques de tri, de traitement, de transport, de recyclage et de marché qui y sont liées. Pour ce faire, les centres de tri et de traitement seront encouragés à conserver les matières qui ne trouvent pas preneur dans le marché actuel et ce, pendant une certaine période, afin d'effectuer leur caractérisation et de rechercher des technologies et des marchés pour en favoriser le recyclage. Un rapport annuel contiendra ainsi des recommandations visant l'amélioration des performances et ciblant les aspects ou les matières les plus problématiques.

Le comité proposera la réalisation d'études complémentaires, l'instauration de comités de travail avec divers intervenants, l'implantation de mesures d'optimisation et d'actions correctrices nécessaires. Les actions correctrices ou études complémentaires seront implantées dans les infrastructures dans l'année qui suivra, au plus tard.

Les principales étapes de ce programme sont les suivantes :

Première phase : analyse des performances en fonction des résultats escomptés. Sur la base des résultats obtenus, seront analysés en continu :

- les actions de réduction à la source et de mise en valeur en fonction des objectifs visés;
- les coûts et la performance des collectes et des centres (centres de réemploi multifonctionnels, de tri des petits et des gros matériaux, de compostage);
- la performance du programme de communication, ce qui amènera à réviser et à ajuster son contenu ;

- les moyens mis en oeuvre afin que la disparition des dépôts de matériaux secs n'entraîne pas l'acheminement de ces matières à l'élimination.

Seconde phase : analyse pour chaque matière de la performance coûts/avantages sur le milieu social et environnemental. Cette étape consiste en une analyse du PGMR fondée sur des critères de développement durable. Cette analyse servira de base de travail pour la révision du PGMR prévue à tous les cinq ans.

L'analyse établira l'adéquation entre les orientations, les objectifs, les résultats obtenus et leurs coûts, puis avec les principes d'un développement durable. Les aspects de la « chaîne » de la vie d'une matière seront tenus en compte, de la collecte jusqu'à la destination finale, de la conception du produit jusqu'à son élimination ou sa vente afin d'évaluer l'efficacité globale, l'efficacité, les diverses retombées et les coûts :

- des procédés et processus (dont les conditions des travailleurs);
- des installations et des technologies (les infrastructures et les équipements);
- des sources d'énergie utilisées.

Sur ce dernier aspect, l'analyse d'une activité ou d'une matière visera à trouver la solution la plus performante sur le plan des retombées sur la communauté en tenant compte de multiples facteurs, dont entre autres :

- le gain environnemental réel en fonction des coûts impliqués;
- l'impact sur la structure économique du milieu;
- l'impact sur le tissu social;
- la création d'emploi et le développement d'entreprises locales;
- l'amélioration de l'autonomie régionale;
- l'effet structurant pour le milieu;
- etc.

Les ratios coûts/bénéfices globaux pour chacune des matières problématiques seront comparés pour pouvoir cibler les actions sur les matières offrant un meilleur rendement global.

Le comité aura aussi à s'assurer de la mise en oeuvre des solutions ou de commander des études plus approfondies. Les solutions prendront plusieurs formes, dont voici quelques exemples :

- bonification des services et des infrastructures de collecte, de tri, de recyclage et de disposition, ainsi que des politiques;
- ajustements aux politiques de tarification;
- amélioration de la collaboration et de l'éducation des citoyens;
- interventions correctives, s'il y a lieu, ayant pour but d'améliorer la performance et la sécurité environnementale des équipements (LET, centres de tri, centre de traitement des putrescibles, systèmes de traitement des lixiviats et des gaz, etc);
- adaptation des procédures administratives pour que les modes de gestion et d'octroi des contrats favorisent les orientations du PGMR (en n'oubliant pas d'introduire, au sein des devis, la

souplesse nécessaire pour y effectuer des ajustements qui vont éviter d'être dépendant du marché et qui vont favoriser les entreprises régionales et les organismes d'économie sociale).

Le gouvernement doit nécessairement faire sa part en collaborant activement dans le développement de marchés et de technologies concernant les matières problématiques. Il est aussi le principal intervenant et le plus apte à instituer des démarches auprès de producteurs de ces matières résiduelles problématiques afin qu'ils assument les frais et les impacts de leurs matières ou qu'ils utilisent des matières plus facilement recyclables.

En ce qui concerne les régions, il doit aussi aider au recyclage dans les régions et veiller à assurer une équité entre celles-ci en fonction des distances de transport liées à la localisation des recycleurs, souvent situés dans les grands centres. Le gouvernement doit aussi offrir un support pour renforcer l'indépendance de la gestion municipale face aux variations du marché des matières résiduelles, tout en développant le marché du recyclage.

Les solutions impliquant le gouvernement prendront plusieurs formes, dont voici quelques exemples :

- intervention des gouvernements supérieurs dans leur domaine de compétence;
- incitation à l'engagement des entreprises productrices des matières, ainsi que des recycleurs;
- recherche et développement de technologies de recyclage;
- recherche de marchés pour les matières recyclables et de financement en partenariat avec d'autres instances gouvernementales et les entreprises impliquées afin d'éviter autant que possible l'enfouissement de ces produits (contribution financière et technique des producteurs);
- recherche et développement sur les techniques et technologies de tri et de recyclage, et ajustement des politiques de tarification et de redevances gouvernementales auprès des fabricants;
- meilleur contrôle sur les produits potentiellement dangereux mis en vente;
- élaboration de politiques gouvernementales et municipales efficaces (réglementation, sensibilisation, éducation, incitatifs économiques, etc.) pour :
 - orienter les tendances de consommation et de production favorables aux objectifs de développement durable;
 - responsabiliser les entreprises et obliger les producteurs à rendre leurs produits plus facilement recyclables ou valorisables.
 - assurer un pouvoir adéquat aux municipalités et MRC afin qu'elles puissent jouer leur rôle efficacement.
- création d'un système de certification des centres de gestion des petits matériaux (centre de tri) basé sur la qualité des services offerts;
- réforme législative pour la création d'un corps de métier de déconstructeurs;
- recherche avec Recyc-Québec d'un mode de disposition des pneus surdimensionnés et les refuser au LET;
- étude du potentiel de valorisation énergétique de certains résidus de la CRD autrement éliminés;
- etc.

8. PROGRAMME D'ACTION H. INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

8.1 PROBLÉMATIQUE

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sont souvent l'enfant pauvre de la gestion des matières résiduelles dans les MRC, bien qu'elles jouent un rôle crucial sur la performance et les coûts.

De plus, l'actuel PGMR, bien qu'il s'inscrive dans la continuité avec ce qui se fait déjà, contient plusieurs nouveautés qui vont toucher directement la population : deux nouvelles collectes (putrescibles et RDD), nouveaux services liés à de nouvelles infrastructures (centres de réemploi), interventions particulières auprès des ICI, etc. Le succès de l'implantation de ces nouvelles mesures repose sur la qualité du programme de communication qui sera la pierre angulaire de la mise en oeuvre du PGMR.

8.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

8.2.1 *Objectif*

L'objectif est d'élaborer un programme de communication efficace, cohérent et constant dans la durée afin d'informer différents publics cibles sur les aspects essentiels et stratégiques de l'application du PGMR, et pour les sensibiliser et les éduquer à de nouvelles pratiques et changements d'habitudes. Le but est de faire en sorte que les résultats se traduisent par des gains de performance et des économies réelles.

8.2.2 *Description*

Le programme d'information, de sensibilisation et d'éducation est essentiel pour obtenir les performances prévues. C'est pourquoi des investissements importants planifiés car ils vont contribuer à la rentabilité de l'ensemble du PGMR.

Le programme comportera des informations simples et compréhensibles, délivrées en temps opportun par les moyens les plus adéquats et ce, auprès des différents acteurs du secteur municipal, des ICI et de la CRD. Ces informations seront modulées en fonction des besoins d'information, de sensibilisation et d'éducation du PGMR et intégrées au sein d'une stratégie commune à toutes les municipalités des trois MRC.

Les besoins en information, sensibilisation et éducation vont provenir en grande partie du programme d'action G visant l'optimisation des activités de récupération et de recyclage. Ces deux programmes seront indissociablement liés à l'atteinte des objectifs.

Ces besoins en information, sensibilisation et éducation sont suffisamment importants pour justifier la mise en place d'une équipe spécialement dédiée à ces fins. Les effectifs et les budgets prévus vont faire en sorte que ces besoins seront adéquatement répondus grâce à des moyens bien adaptés aux publics cibles.

8.2.3 Les besoins en communication du PGMR

Étant donné la proximité des trois MRC et la similitude de leurs services et infrastructures, le PGMR doit fournir impérativement aux citoyens une information uniforme concernant les collectes et les différents services. L'uniformité et la cohérence de l'information sont un gage de simplicité qui, elle-même, est une condition de succès.

En effet, le PGMR va réclamer l'acquisition rapide de nouvelles habitudes. La clarté des propos et la simplicité des messages détermineront leur potentiel de pénétration.

Une série de nouveaux services vont devoir être implantés dans les prochaines années, d'où le besoin de délivrer un certain nombre d'informations ponctuelles en temps opportun. À ce besoin s'ajoute celui d'offrir un service d'information permanent et efficace pour répondre aux questions du public. Puis, étant donné que les nouvelles habitudes ne peuvent être acquises d'un seul coup, la répétition devient nécessaire autant pour la mémorisation de certaines informations qui devront être transmises d'une manière récurrente que pour la sensibilisation et l'éducation qui supposent, eux aussi, des efforts constants. Cela fait ressortir la nécessité d'une planification d'ensemble qui optimisera les interventions en les conjuguant les unes avec les autres, qu'elles soient ponctuelles, récurrentes ou permanentes.

L'équipe de gestion du programme devra déployer des efforts initiaux plus importants les trois premières années. Les efforts devront être maintenus par la suite pour s'adapter aux situations et optimiser les comportements des citoyens. Des activités annuelles seront ciblées dans les centres de traitement pour en améliorer les performances, les marchés et en réduire les coûts de production.

8.2.4 Les publics cibles

Les publics cibles sont :

- en premier lieu les ménages qui sont les premiers destinataires des mesures incluses dans le PGMR;
- les élèves des niveaux primaire et secondaire dont l'impact en terme de mobilisation est très important non seulement en tant que futurs citoyens mais pour aujourd'hui, par leur influence directe sur les parents. Outre l'éducation permanente à l'environnement qu'il importe de leur délivrer, les élèves ont intérêt à être mis dans le coup lors de l'implantation de nouveaux services, en raison de leur capacité à provoquer un effet d'entraînement;
- les intervenants des ICI, dont les institutions et les grandes entreprises, lorsque leur participation sera requise;
- l'ensemble des entrepreneurs de l'industrie de la CRD qui ont un rôle crucial à jouer pour que les matières parviennent aux centres de réemploi dans le meilleur état possible.

8.2.5 Le contenu du programme

Le contenu des différentes interventions est varié. En voici un aperçu :

- information sur le PGMR, sur ses objectifs généraux, sur les mesures prises pour les atteindre et sur ses succès et ses échecs;

- information sur l'évolution de l'atteinte des résultats, notamment au centre de tri des petits matériaux, et des défis à relever, plus particulièrement lorsqu'ils nécessitent la participation de la population : qualité du tri à la source, diminution de la « délinquance », recours aux services comme ceux liés au réemploi, etc.;
- information relative aux problèmes de fonctionnement, aux impacts sur les coûts et sur les performances des délinquances de la population;
- campagnes de sensibilisation et d'information :
 - à l'herbicyclage;
 - en faveur du compostage domestique;
 - visant à inciter les entrepreneurs en CRD à favoriser la réduction à la source, le réemploi et la valorisation à l'intérieur de leurs installations et dans leurs opérations courantes;
 - en faveur de l'écoconstruction et de l'écorénovation (appuyées par des séances d'information pratiques);
- sensibilisation générale à l'importance de préserver la qualité de l'environnement;
- émission de directives précises concernant :
 - les dates et lieux d'événements;
 - le chargement des bacs et le nettoyage des matières comme les contenants;
 - les différents points de dépôts municipaux que sont les centres de réemploi, et les heures d'ouverture;
 - les endroits où les textiles font déjà l'objet d'une récupération et les centres de dépôts non municipaux déjà existants pour les encombrants et les RDD;
 - les ressources et les services disponibles en matière de récupération et de recyclage pour les matériaux de CRD (diffusion d'un répertoire des recycleurs et des récupérateurs et ligne téléphonique permanente);
 - l'interdiction de certaines pratiques comme le déversement de vieilles huiles ou de fonds de peinture dans le réseau d'égout municipal.
- promotion de démarches structurantes sur le mode de vie : projets de démarches d'Agenda 21 dans les municipalités, d'écoconstruction et d'écorénovation.

Note sur la pédagogie du contenu : il est avantageux d'être transparent et de ne pas craindre de livrer les faits tels qu'ils sont. Même les informations qui ne sont pas à l'avantage des programmes peuvent avoir comme effet de stimuler la collaboration des citoyens, s'ils sont bien amenés. Ce sera le cas de certains résultats comme la proportion de rejets de matières résiduelles récupérés au centre de tri et destinés à l'enfouissement.

8.2.6 Quelques moyens

Voici quelques moyens auxquels le comité de performance pourra recourir :

- campagne annuelle relative à la gestion des matières résiduelles (comprenant un bilan de la situation, les améliorations prévues, ce qu'on demande aux individus et aux ICI, etc.);

- ligne Info-déchets reliée au coordonnateur en matières résiduelles;
- programme expérimental de réduction et de récupération implanté et suivi dans les administrations municipales afin de « prêcher par l'exemple », ce qui donnera l'occasion du même coup d'évaluer les plans de communication pour en vérifier l'efficacité;
- distribution de dépliants explicatifs bien conçus, comprenant des photos explicatives de certaines directives (comme les façons de disposer des boîtes de carton, petites ou grosses, dans les bacs de récupération, par exemple). Ces dépliants peuvent être joints à des publications municipales existantes (feuilles, journaux, babillards ou autres);
- chronique « environnement » ou « matières résiduelles » (dans les publications municipales) en s'assurant que le sujet est abordé un peu à chaque parution;
- capsules info pour des rappels éclairés dans des publications municipales ou autres;
- séances d'information pratiques sur des sujets précis et concrets comme l'écoconstruction et l'écorénovation.
- formation : cours sur demande pour groupes ou individus. Des étudiants pourraient être formés par des programmes d'emploi pour passer par les maisons durant l'été et afin d'offrir une formation d'une, cinq ou quinze minutes, au choix des gens :
 - une minute : lecture d'un petit dépliant;
 - cinq minutes : petit cours du parfait petit récupérateur portant sur la gestion des matières résiduelles dans la chambre, la salle de bain, le bureau, la cuisine, l'atelier. Seraient fournis les numéros de téléphone et les services importants, les produits utiles pour faciliter le tri (bacs, poubelles spéciales), etc.
 - quinze minutes : jeu pratique pour apprendre à classer les produits au moyen d'une trousse pédagogique, suivi d'une discussion sur l'impact de certains choix, sur l'importance de l'effort de réduction et de réemploi, sur la mise en marché du réemploi, etc.

Le comité pourra user d'imagination et aller plus loin dans les moyens. Voici quelques exemples d'actions intéressantes :

- création d'une publication spéciale qui serait distribuée deux fois l'an pour démontrer les résultats des efforts de la population et des ICI;
- lancement d'un concours sur le quartier ou le village le plus actif dans la collecte sélective;
- mise sur pied d'un événement annuel pour souligner les meilleures performances remarquables des populations de chacune des municipalités, des ICI, des organismes communautaires ou d'économie sociale, etc. et ce, dans les domaines de la réduction, du réemploi, de la collecte sélective, du recyclage, de la valorisation et de l'éducation;
- instauration de journées portes ouvertes aux centres de compostage et de gestion des petits et des gros matériaux.

9. PROGRAMME D'ACTION I. COOPÉRATION ET INTÉGRATION DES SERVICES AVEC LES SECTEURS DES ICI ET DE LA CRD

9.1 PROBLÉMATIQUE

La gestion des matières résiduelles provenant du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est présentement indépendante du secteur public. Certains membres de ce secteur font du tri à la source et effectuent du recyclage des matières résiduelles. D'autres ne font absolument aucun effort et envoient au site d'enfouissement leurs matières résiduelles sans même effectuer un tri de celles-ci.

De façon générale, lorsque la matière résiduelle possède une certaine valeur monétaire, comme par exemple un grand volume de carton en bon état, les entreprises font des efforts pour s'en occuper correctement. Cette gestion efficace peut même être rentable dans certains cas et générer des revenus pour l'organisme pro actif. À l'inverse, une matière résiduelle difficile à recycler, par exemple un contenant composé de métal et de plastique contaminé par des putrescibles, est fréquemment simplement déposé dans un bac destiné au centre de tri public pour éventuellement terminer sa vie utile au site d'enfouissement.

Or, il s'avère que bon nombre de matières résiduelles provenant du secteur des ICI sont souvent rentables à recycler parce qu'elles :

- sont souvent présentes en grande quantité, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle;
- peuvent être de bonne qualité, comme par exemple les papiers blancs provenant des commerces et bureaux;
- ont une qualité souvent uniforme, ce qui est un avantage important pour le tri.

À l'occasion, ces matières résiduelles peuvent faire l'objet d'un compostage efficace, comme par exemple les putrescibles provenant des restaurants.

Par ailleurs, les résidus provenant du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD) sont présentement, dans la majorité des cas, acheminées vers les dépôts de matériaux secs. Or, ceux-ci sont appelés à fermer et ces matières possèdent un bon potentiel de recyclage.

Ces matières, en étant assumées par le secteur municipal, ont le potentiel de procurer des revenus susceptibles de compenser les coûts de recyclage des matières moins rentables collectées dans l'un ou l'autre des secteurs municipaux, des ICI ou de la CRD.

De plus, étant donné la faible population du territoire, l'intégration des matières résiduelles des ICI aux équipements municipaux entraînera souvent une réduction des coûts unitaires d'opération des équipements, ce qui favorisera la rentabilité des équipements.

9.2 DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION PROPOSÉ

Les MRC, pour optimiser la synergie avec les ICI, miseront en premier lieu sur une intégration volontaire des services, puis ils recourront, par gradation et selon les besoins, à des moyens incitatifs, réglementaires et législatifs.

9.2.1 *Objectif*

L'objectif est de faire en sorte que la gestion des matières résiduelles des secteurs ICI et de la CRD soit intégrée au réseau des services d'infrastructures municipales. Le but visé est que, dans un horizon de cinq ans suivant la mise en place des mesures, 80% des matières résiduelles de ces secteurs soient gérés par les instances publiques.

9.2.2 *Description*

Pour ce faire, le programme d'action I prévoit l'intégration graduelle des activités de collecte et de transport des ICI et de la CRD à celles du résidentiel et ce, partout où une économie d'échelle peut-être obtenue. Les matières de ces secteurs ne seront donc plus acheminées directement à des réseaux privés. Elles seront alors soit prises en charge complètement par le réseau municipal, soit redonnées au secteur privé à l'intérieur d'un partenariat dans lequel la MRC gardera la maîtrise du cadre d'opération.

Les volumes plus importants ainsi collectés aideront à optimiser les opérations et à réduire les coûts unitaires de fonctionnement des centres de gestion des petits et des gros matériaux, ainsi que du centre de traitement du putrescible.

L'intégration sera réalisée de façon graduelle, en ciblant en priorité les secteurs les plus intéressants et les organismes qui présentent la plus grande ouverture à l'égard de cette démarche. La collaboration avec les organismes concernés sera toujours recherchée en premier lieu. Le partage des connaissances, la discussion et la synergie avec les entreprises et organismes divers des secteurs des ICI et de la CRD seront favorisés dans tous les cas.

Des méthodes plus coercitives pourront être mises en place, comme des incitatifs financiers et des mesures réglementaires et législatives, advenant le cas où les approches de conciliation ne donneraient pas les résultats escomptés.

L'ensemble de ces moyens prévoient la mise en place de diverses ententes avec les entreprises et les institutions, notamment des partenariats public-privé avec les récupérateurs privés et communautaires qui doivent pouvoir tirer eux aussi leur épingle du jeu, autant que faire se peut.

Essentiellement, la mise en commun des matières résiduelles provenant des ICI et de la CRD vise une augmentation de l'efficacité et de la rentabilité des infrastructures municipales.

9.2.3 *Formation d'un comité et exemples d'actions*

Un comité sera mandaté pour élaborer, à partir d'une connaissance fine de la disponibilité des matières, un programme d'intervention auprès des ICI et de la CRD. Il aura à tisser des liens avec ces secteurs afin d'établir les bases d'une coopération. Ce comité sera appuyé par une équipe de professionnels permanents qui assurera la coordination et l'atteinte des objectifs.

Voici certaines actions envisagées dans le cadre de ce programme :

- acheminement des matières résiduelles des ICI et de la CRD vers les équipements municipaux partout où une économie d'échelle peut être obtenue (en excluant la grande industrie et les industries ayant des matières résiduelles spéciales);
- collecte des matières putrescibles des ICI et intégration à la collecte résidentielle;
- développement du tri à la source dans les ICI;
- obtention de la collaboration financière et technique des ICI dans le cadre de programmes visant la modification des habitudes de consommation (ex : sacs d'épicerie);
- encouragement à la déconstruction sur le territoire;
- encouragement à des démarches d'efficacité dans les entreprises et les institutions, ce qui peut inclure la réalisation de plans de gestion de matières résiduelles, de production de bilans sociaux et environnementaux, d'élaboration de programmes de prévention de la pollution, d'économie d'énergie, d'écoconception des produits, la mise en place de réseaux d'échange pour la synergie des sous-produits, etc.
- étude du potentiel de valorisation énergétique de certains résidus ICI autrement éliminés (dont les huiles de restaurants);
- encouragement à la redistribution des denrées alimentaires non périmées des ICI;
- incitation à la réduction de l'utilisation, dans les épicerie, des sacs de plastique jetables, et à l'utilisation des sacs réutilisables et de papier;
- organisation de différents concours ou compétitions publicisés pour favoriser la participation des ICI;
- encouragement et reconnaissance des mesures adoptées par les ICI (les bons coups) en les publicisant et en les promouvant de différentes manières.

Des réactions négatives de certains récupérateurs privés sont cependant prévisibles. Ils pourraient entraîner une faible participation dans les ICI ou auprès de l'industrie de la CRD. Dans ces cas, il est vraisemblable que des mesures réglementaires et incitatives deviennent nécessaires pour éviter d'augmenter la proportion des matières non rentables dans les collectes offertes dans ces secteurs. Après un examen attentif des spécificités des différents types d'entreprises et d'institutions sur le territoire, le comité de travail pourra envisager des actions plus coercitives :

- la possibilité d'incitatifs financiers ou d'une réglementation visant à amener les ICI à récupérer et disposer des matières résiduelles identifiées par les MRC;
- de compenser les coûts de recyclage ou de disposition des matières, en obligeant les commerces, par exemple, par voie réglementaire, à rémunérer la MRC pour chaque sac de papier et de plastique distribué aux clients (avec la possibilité d'obliger la vente des sacs aux clients);
- d'interdire sur tout le territoire l'utilisation des sacs en plastique et papier minces afin de favoriser leur réemploi;
- d'adapter la tarification de certains centres afin, par exemple, de permettre aux petits intervenants du secteur des ICI d'accéder aux centres de réemploi et de gestion des gros matériaux;

- de développer des partenariats avec les récupérateurs privés et communautaires.

En somme, les avantages du programme d'action I sur la coopération et intégration des services avec les secteurs des ICI et de la CRD sont nombreux :

- une optimalisation de la rentabilité du système de gestion des matières résiduelles municipales aux centres de gestion des petits et des gros matériaux, ainsi qu'au centre de traitement des putrescibles;
- une optimalisation de la performance de récupération tant pour le secteur municipal que des ICI;
- une meilleure rentabilité des équipements grâce à l'augmentation des volumes;
- une uniformisation des règles du marché pour la participation au recyclage.

9.3 DISCUSSION SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

La méthodologie consiste à implanter un programme d'action comprenant les activités suivantes.

9.3.1 Inventaire

La première étape du processus consiste à réaliser un inventaire des matières résiduelles disponibles dans les secteurs des ICI et de la CRD. Dans un premier temps, l'ensemble des ICI sera divisé en secteurs d'activités possédant des caractéristiques communes. Sans vouloir en présenter une liste exhaustive à ce stade-ci, voici quelques exemples de secteurs d'activités : les commerces d'alimentation, les restaurants, les commerces de bureau, etc.

Le cas de la grande industrie mérite une discussion additionnelle et n'est pas à négliger. Les rebuts de papiers blancs générés par les employés de bureau de la compagnie Alcan ou les putrescibles provenant de la cafétéria de la même entreprise sont intéressants à intégrer aux infrastructures municipales. Par contre, certains résidus spéciaux de nature industrielle, comme par exemple les boues rouges, n'offrent aucun intérêt. L'inventaire devra donc tenir compte de cette réalité.

Pour chaque secteur d'activité, il sera nécessaire d'établir :

- a) la nature des matières résiduelles disponibles ;
- b) la quantité produite ;
- c) la qualité de la matière résiduelle disponible et sa valeur, ou son importance dans le contexte de son intégration dans les services municipaux ;
- d) l'envergure des efforts effectués à ce jour par les responsables du secteur d'activités concerné pour effectuer un tri des matières résiduelles ;
- e) les efforts qui restent à faire en vue d'intégrer ces matières résiduelles dans le plan de gestion global des organismes municipaux ;
- f) le degré d'ouverture des responsables des secteurs à modifier leurs pratiques de gestion actuelles.

9.3.2 Détermination d'un ordre de priorité

À partir de l'inventaire effectué à l'étape précédente, il sera nécessaire d'établir l'ordre de priorité des interventions. Cet exercice déterminera ainsi quel secteur d'activité sera ciblé en priorité par rapport aux autres.

9.3.3 Rédaction d'un rapport d'étape

Il s'agit de préparer un rapport présentant les résultats de l'inventaire et l'ordre de priorité des interventions.

9.3.4 Élaboration d'un plan de travail et réalisation d'essais pilotes

Parmi les secteurs d'activité jugés prioritaires, trois seront choisis pour faire l'objet d'une démarche au cours de la première année de la mise en place du plan d'action. Pour chacun de ces secteurs, les activités suivantes seront réalisées.

- Une rencontre avec une association ou un regroupement représentatif du secteur concerné au cours de laquelle les objectifs visés seront présentés. Il s'en suivra une discussion sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Une recherche d'un organisme ou d'une entreprise représentatif du secteur concerné qui accepterait volontairement de participer au projet et de travailler à trouver des solutions.
- Avec l'entreprise volontaire, début des discussions afin de réaliser un essai pilote comprenant les actions suivantes :
 - mesurer la quantité de matières résiduelles disponibles pour cette entreprise ;
 - examiner le potentiel d'ingrater des matières résiduelles au réseau de SSP (synergie des sous-produits) ;
 - analyser le potentiel de réduction à la source ;
 - analyser les façons de faire afin d'améliorer le tri à la source ;
 - établir les solutions applicables à ce secteur d'activités et recommander un plan d'actions ;
 - mettre en œuvre le plan d'action pour cette entreprise volontaire ;
 - faire un suivi et mesurer les résultats.
- Suite aux résultats obtenus avec l'entreprise volontaire, établissement d'un plan d'action valable pour l'ensemble du secteur concerné.

Les résultats de cette étape seront colligés dans le rapport d'étape 2.

9.3.5 Évaluation de la généralisation des expériences

Les résultats obtenus au cours de l'étape précédente sont exposés. Les méthodes à prendre pour étendre à l'ensemble des entreprises ou organismes des trois secteurs ciblés sont discutées. Il peut s'agir d'un programme de mise en œuvre entièrement volontaire si la démarche effectuée montre que les intervenants

sont ouverts à modifier leurs habitudes. À l'inverse, si la résistance au changement est grande, des moyens plus musclés pourront être requis comme une modification à la réglementation municipale.

Suite à cette rencontre, une orientation est retenue pour chacun des secteurs ciblés.

9.3.6 Mise en application du plan d'actions

Il s'agit de mettre en œuvre les actions choisies pour chacun des secteurs ciblés.

9.3.7 Suivi de résultats

La dernière étape du processus consiste à mettre en place un système d'indicateurs afin de suivre les résultats du plan d'action. Par exemple, les indicateurs peuvent comprendre, pour chaque secteur ciblé :

- le nombre d'entreprises présentes sur le territoire ;
- le nombre d'entreprises ayant accepté de mettre en œuvre le plan d'actions ;
- la quantité de matières résiduelles supplémentaires gérée par les infrastructures municipales suite à la mise en œuvre du plan d'action ;
- les impacts des apports de ces matières résiduelles supplémentaires sur la gestion des infrastructures municipales ;
- etc.

ANNEXE 3 :

COÛTS ET PERFORMANCE DÉTAILLÉS DE L'OPTION PROPOSÉE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. GÉNÉRALITÉS SUR LES TABLEAUX	1
2. TABLEAU 1. DONNÉES DE BASE	2
2.1. PROGRAMME A. COLLECTE ET LE TRANSPORT	3
2.2. PROGRAMME B. TRAITEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SÈCHES.....	4
<i>Pour le centre de tri des petits matériaux</i>	4
<i>Pour le centre de traitement des gros matériaux</i>	4
2.3. PROGRAMME C. COMPOSTAGE ANAÉROBIE.....	4
2.4. PROGRAMME D. ÉLIMINATION	4
2.5. PROGRAMME E. PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI.....	5
2.6. PROGRAMME F. SUIVI DES PERFORMANCES	5
2.7. PROGRAMME G. PROGRAMME DE SUIVI ET CONTRÔLE : OPTIMALISATION AU CENTRE DE TRI DES PETITS MATÉRIAUX.....	5
2.8. PROGRAMME H. SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET INFORMATION.....	5
2.9. PROGRAMME I. COOPÉRATION AVEC LES ICI ET LES CRD	5
3. TABLEAU 2. SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5
4. TABLEAU 3. CHEMINEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	6
5. TABLEAU 4. SOMMAIRE DES COÛTS	6
6. TABLEAU 5. BILAN DES COÛTS TOTAUX DES DIFFÉRENTES OPTIONS POSSIBLES	7

INTRODUCTION

Cette annexe 3 présente les données plus précises relatives à l'option proposée dans le PGMR. Plusieurs tableaux fournissent de l'information détaillée sur les coûts et la performance des différentes mesures proposées et fournissent au lecteur les données de bases ayant soutenues l'élaboration des hypothèses.

1. GÉNÉRALITÉS SUR LES TABLEAUX

Cinq tableaux principaux donnent les informations nécessaires aux estimations.

- Le tableau des données de base présente toutes les informations nécessaires pour établir les estimations, les revenus, les coûts de chaque matière et ce, pour chaque programme d'action.
- Le tableau sur la synthèse des matières résiduelles fournit les quantités de matières par filières qui sont dirigées soit vers une destination finale ou soit vers un équipement en particulier, ainsi que la quantité collectée et non collectée.
- Le tableau sur le cheminement des matières résiduelles présente une synthèse des totaux du tableau précédent concernant les destinations finales ou à un équipement en particulier.
- Le tableau sur le sommaire des coûts présente les coûts annuels, par porte, par personne et par tonne métrique, spécifique à chaque programme d'action.
- Le grand tableau sur le bilan des coûts totaux présente la solution retenue avec 54 légères variantes envisagées et chaque coût s'y rapportant. On y retrouve en premier lieu trois possibilités relatives au compostage, soit :
 - un seul centre de compostage anaérobie;
 - un seul centre de compostage aérobie;
 - trois centres de compostage aérobie.

Ensuite, pour chacun de ces cas, les combinaisons d'options suivantes ont été évaluées, soit :

- haute qualité
- moyenne qualité
- basse qualité

Puis, une évaluation des coûts du LET a été réalisée, selon deux options :

1. en considérant les paiements des immobilisations sur vingt ans, sans tenir compte de la durée de vie totale du LET;
2. sans tenir compte des paiements des immobilisations sur vingt ans, mais en étalant les coûts sur toute la durée de vie du LET.

Pour les programmes E à I, soit la sensibilisation et l'éducation, l'optimisation ainsi que l'intégration des ICI, l'évaluation a été établie comme suit :

- En tenant compte que des frais plus importants d'implantation sont prévus les trois premières années :
 - en considérant le financement des frais d'implantation d'une durée de trois ans sur une période de dix ans.
- En considérant que les frais d'implantation ne sont pas financés :
 - en indiquant les coûts durant la période d'implantation
 - en indiquant les coûts après la période d'implantation

Les coûts retenus pour l'option proposée dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles sont fondés sur les choix suivants :

- un centre de compostage anaérobie;
- une qualité de production moyenne du centre de traitement des matières sèches;
- les coûts du centre d'enfouissement technique utilisés ne tiennent pas compte de la valeur résiduelle à long terme;
- les coûts des programmes E à I sont ceux en considérant les paiements à court terme des frais nécessaires à l'implantation.

En général, l'approche d'estimation est sécuritaire, les options les plus onéreuses ayant été retenues.

2. TABLEAU 1. DONNÉES DE BASE

Ce tableau présente toutes les données de base qui ont été nécessaires pour établir les coûts du plan d'action proposé dans le PGMR. Il est divisé par programmes d'action, au nombre de neuf, établis et nommés comme suit :

- programme A. Collecte et le transport;
- programme B. Traitement et gestion des matières recyclables sèches;
- programme C. Traitement du putrescible;
- programme D. Élimination;
- programme E. Promotion de la réduction et du réemploi;
- programme F. Programme de suivi et contrôle : suivi de performance;
- programme G. Programme de suivi et contrôle : optimisation au centre de tri des petits matériaux;
- programme H. Sensibilisation, éducation et information;
- programme I. Coopération avec les ICI et les CRD.

Dans le PGMR, ont été présentées les différentes filières, soit :

- filière 1. Collecte et récupération des petits matériaux;
- filière 2. Collecte et traitement des putrescibles;
- filière 3. Collecte et traitement des gros matériaux et des RDD;
- filière 4. Réemploi;
- filière 5. Collecte et disposition finale des déchets;
- filière 6. Gestion, suivi et sensibilisation;
- filière 7. Intégration des industries, commerces et institutions;
- filière 8. Réduction à la source.

Les différents programmes de cette annexe ont été élaborés en vue des études comparatives. La présentation par filière qui intègre entre autres les coûts de collecte et de transport attribuables à chaque activité semblait plus pratique et c'est pourquoi la présentation des filières du PGMR ne concorde pas parfaitement avec les programmes de cette annexe. La corrélation entre les programmes et les filières est la suivante :

- les programmes sont une subdivision des activités pour faciliter la définition de ces dernières et l'estimation des coûts. Entre autres, la collecte des matières est séparée du reste. Les filières regroupent quant à elles différents types d'activités en fonction des grandes collectes et installations prévues afin d'offrir une meilleure vue d'ensemble. Entre autres, les coûts de collecte de chaque matière ont été intégrés dans chacune des filières;
- programme A : collecte et transport intégrés dans les filières 1, 2, 3 et 5, à l'exception des coûts de transbordement qui sont présentés dans les coûts globaux mais dans aucune filière. Il aurait été très difficile de répartir les coûts de transbordement entre les filières;
- programme B : le centre de tri de petits matériaux est présenté dans la filière 1 et le centre de tri des gros matériaux dans la filière 3;
- programme C : présenté dans la filière 2;
- programme D : présenté dans la filière 5;
- programme E : présenté dans la filière 4;
- programmes F, G et H : présentés dans les filières 6 et 8. Une partie des coûts et des activités du programme F sont intégrés à la filière 8 visant la réduction et le réemploi à la source, tandis qu'une autre partie se retrouve dans la filière 6 de sensibilisation à la mise en valeur;
- Programme I : présenté dans la filière 7.

Les coûts ont été calculés avec un taux d'intérêts de 6%.

2.1. PROGRAMME A. COLLECTE ET LE TRANSPORT

La fréquence des collectes est établie à 75 au total, soit 26 pour la récupération, 35 pour le putrescible, 12 pour les déchets ultimes, et 2 pour les résidus domestiques dangereux. Les

encombrants et les résidus de CRD résidentiels seront collectés à la demande. Ils représentent respectivement 300\$/tm et 210\$/tm par collecte.

2.2. PROGRAMME B. TRAITEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SÈCHES

Pour le centre de tri des petits matériaux

Les coûts fixes d'immobilisation s'élèvent à 6 125 970,00\$ et sont financés à 6% sur vingt ans. Ils comprennent les coûts des bâtiments établis à 2 000 000\$, des équipements à 2 500 000\$ et ceux des bacs roulants de 360 litres manquants à 1 395 970\$. Les salaires de base sont à 350 000\$/an, tandis que les salaires variables sont en fonction des tm/an et établis à 15\$.

Pour établir les revenus au centre de tri des petits matériaux, les prix de vente des différents matériaux ont été appliqués.

Pour le centre de traitement des gros matériaux

Les coûts fixes d'immobilisation s'élèvent à 3 587 620\$, financés à 6% sur 20 ans et comprennent les coûts des bâtiments établis à 1 300 000\$, des équipements à 2 000 000\$ et ceux des bacs de 64 litres manquants à 287 620\$. Les salaires de bases sont à 500 000\$/an, tandis que les salaires variables sont en fonction des tm/an et établis à 10\$.

Les prix de vente des différents matériaux sont les mêmes que ceux mentionnés pour le centre de tri des petits matériaux. On peut constater que certaines matières ne rapportent rien pour le moment, comme le verre, le textile ou les composites.

2.3. PROGRAMME C. COMPOSTAGE ANAÉROBIE

Les estimés sont fondés sur la proposition de *Smartsoil* avec une capacité de 30 000 tm/an.

Les revenus au centre de compostage proviennent de trois sources :

- vente de méthane (0,25\$/m³)
- vente de crédits de CO₂ (0,07\$/m³ de méthane)
- vente de compost (16\$/tm de matière putrescible)

Le montant d'emprunt pour les immobilisations s'élève à 4 529 912\$ et les frais d'opération sont de 180 000\$/an. Les coûts d'immobilisations comprennent l'achat de bacs complémentaires de 240 litres, pour un montant de 1 029 912\$.

Bien que cette variante n'ait pas été retenue, les coûts de compostage aérobie ont été établis pour une seule unité et trois unités réparties sur le territoire.

2.4. PROGRAMME D. ÉLIMINATION

Les estimés sont faits pour un site de 2 000 000 tm de capacité.

Il n'y a aucun revenu de prévu au site d'enfouissement. Les frais fixes s'élèvent à 4 000 000\$ pour l'ouverture du site et 360 000\$/an pour l'exploitation. Les frais variables d'exploitation sont établis à 280 000\$/an pour une capacité de 30 000 tm, soit 9,33\$/tm/an. Chaque cellule, d'une capacité moyenne de 123 750 tm, coûtera en frais d'ouverture et de fermeture 1 900 000\$. Seize cellules sont prévues pour un montant d'investissement total, à la fin du LET, de 30 400 000\$ pour les cellules.

2.5. PROGRAMME E. PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI

Pour l'établissement des trois centres de réemploi, les coûts fixes et variables suivants sont prévus. En effet, 1 700 000\$ sont prévus pour les immobilisations, 210 000\$ de salaires de base et 30 000\$ de frais d'opération. Aucun revenu n'est prévu pour le moment aux centres de réemploi. Les frais de sensibilisation et d'éducation à la réduction et au réemploi sont inclus dans le Programme H.

2.6. PROGRAMME F. SUIVI DES PERFORMANCES

Ce programme ne nécessite pas d'immobilisation en particulier. Par contre, les salaires de base seront de 30 000\$/an et les frais d'opération de 10 000\$/an. Le salaire pour l'implantation du programme de suivi des performances sera de 40 000\$/an pour les trois premières années.

2.7. PROGRAMME G. PROGRAMME DE SUIVI ET CONTRÔLE : OPTIMALISATION AU CENTRE DE TRI DES PETITS MATÉRIAUX

Ce programme non plus ne requiert pas d'immobilisation particulière. Encore cette fois, les salaires de base sont établis à 40 000\$ et les frais d'opération sont à 10 000\$. Le salaire pour l'implantation du programme est à 30 000\$/an pour une durée de trois ans.

2.8. PROGRAMME H. SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET INFORMATION

Ce programme va nécessiter beaucoup de travail et c'est pourquoi les salaires sont un peu plus élevés : 75 000\$/an, ainsi que les frais d'opération : 52 000\$. Les salaires d'implantation sont de 60 000\$/an pour les trois premières années et il faut compter des équipements et du matériel pour 40 000\$/an, sur trois ans aussi.

2.9. PROGRAMME I. COOPÉRATION AVEC LES ICI ET LES CRD

Encore une fois, ce programme ne comporte aucun revenu et les seuls frais fixes sont des salaires de base (52 500\$/an) et des frais d'opération (15 000\$/an). Les salaires d'implantation pour l'exploitation de ce programme se chiffrent à 82 500\$/an sur trois ans.

3. TABLEAU 2. SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce tableau présente les performances des actions proposées par type de matière. Il se divise en trois grandes parties, soit : les quantités de matières résiduelles dirigées vers les dispositions finales (en tm/an), les quantités de matières résiduelles entrées dans les divers équipements municipaux (en

tm/an) et les quantités de matières résiduelles collectées et transportées par les services de collectes municipaux (en tm/an) ainsi que les matières municipales non collectées.

- 1) Les quantités de matières résiduelles dirigées vers les dispositions finales (en tm/an)

Il y a 15 270,99 tm de matières valorisées sur le territoire d'étude, pour 8 244,11 tm envoyées au centre d'enfouissement. Ce tableau permet de connaître, pour chaque type de matière, le total qui est disposé et sa répartition aux différents endroits de disposition.

- 2) Les quantités de matières résiduelles entrées dans les divers équipements municipaux (en tm/an)

À cette étape, le total de matières est de 41 610,37 tm. Ce total est supérieur au total de matières disposées de 39 865 tm/an, car une certaine partie des matières doit transiter par plus d'un équipement. On peut constater que le centre de compostage reçoit le plus gros tonnage, soit 17 197,91 tm. En effet, les matières putrescibles représentent le plus gros du volume parmi les matières générées résidentielles.

- 3) Les quantités de matières résiduelles collectées et transportées par les services de collectes municipaux (en tm/an) ainsi que les matières non collectées, mais qui entrent dans le système

Cette partie présente les matières potentiellement générées, les performances de réduction et de réemploi à la source. Elles sont établies à 4280,58 tm sur un total potentiellement généré de 44 147,21 tm. Ce qui donne 39 866 tm de matière générée. Il y a six collectes dont le contenu comprendra une partie de matières indésirables. Par exemple : le modèle prévoit une quantité de 149,50 tm de putrescible qui se retrouveront dans la récupération ou encore 97,45 tm de matières recyclables qui se retrouveront dans la collecte de putrescible. Bien que l'effort d'éducation, sensibilisation et information est prévu, il est normal de prévoir, particulièrement au début, certains problèmes de contamination.

La part du non collecté comprend les matières que les citoyens iront mener eux-mêmes aux diverses installations comme les centres de réemploi ou les établissements de réemploi spécialisés comme une friperie ou un comptoir vestimentaire.

4. TABLEAU 3. CHEMINEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce tableau est une synthèse du tableau précédent et présente le cheminement des matières de la collecte vers la disposition finale. Comme le précédent tableau, il est divisé en trois grandes parties : collecte et transport des matières, quantités de matières résiduelles entrées dans les différents équipements et quantités de matières résiduelles en disposition finale. Mais, cette fois-ci, ce tableau présente une synthèse du cheminement au total et non par matière.

5. TABLEAU 4. SOMMAIRE DES COÛTS

Ce tableau présente le sommaire des coûts par programme d'action. Pour chaque programme, les variantes suivantes ont été retenues dans le plan proposé, soit :

- programme A : Collecte et transport : avec un seul centre de compostage;
- programme B : Traitement et gestion des matières sèches avec qualité de production moyenne;
- programme C : Gestion et traitement des putrescibles anaérobies;
- programme D : Élimination sans tenir compte de la valeur résiduelle après vingt ans;
- programmes E, F, G, H et I : Promotion du réemploi, suivi et sensibilisation ainsi qu'intégration des ICI en ne finançant pas les frais d'implantation (durant l'implantation).

Le programme de collecte et transport des matières est de 4 221 895\$/an. La gestion et le traitement des matières sèches est de 441 116\$/an, et la gestion et le traitement des putrescibles se chiffre à 301 373\$/an. Les coûts au centre d'enfouissement technique s'élèvent à 981 225\$/an, les centres de réemploi à 437 404\$ et le total des programmes de suivi, promotion, information, sensibilisation et intégration des ICI s'établit à 537 000\$/an. Le coût total du PGMR avec le plan d'action proposé est de 6 920 013\$, tel que présenté au tableau 5.

6. TABLEAU 5. BILAN DES COÛTS TOTAUX DES DIFFÉRENTES OPTIONS POSSIBLES

Les différentes variantes envisagées au tableau 4 présentent une comparaison de 54 totaux possibles présentés au tableau 5. Le détail de ces variantes est présenté au chapitre 1. Les coûts de la variante retenue dans le PGMR et ceux utilisés pour l'étude comparative (annexe 04) sont ceux de la huitième colonne, soit 143,71\$/porte, 60,77\$/habitant et 173,58\$/tm de matières générées.

Par exemple, pour les mêmes paramètres, un centre de compostage aérobie coûte 147,22\$ et trois centres de compostage passent à 148,10\$/porte. Quant à la solution retenue avec un centre de traitement anaérobie, elle est légèrement inférieure, soit 143,71\$/porte. Cette solution était donc avantageuse non seulement au plan environnemental, mais aussi d'un point de vue économique.

Tableau 1. Données de base

Programme A: Collecte et transport des matières résiduelles

Fréquence de collectes résidentielles	
Type de collecte	Nombre de collecte par année
Récupération	26
Putrescible	35
Déchets ultimes	12
RDD	2
RDD + déchets ultimes	0
Total	75

Évaluation des coûts de la collecte à la demande des encombrants

Coût unitaire de collecte \$/tm	300,00 \$
---------------------------------	-----------

Évaluation des coûts de la collecte à la demande des CRD

Coût unitaire de collecte \$/tm	210,00 \$
---------------------------------	-----------

Évaluation des coûts de transports à partir des postes de transbordement

Entre	et	Distance aller seulement (km)
Alma	Roberval	74
Alma	Dolbeau	92
Roberval	Dolbeau	75
L'Ascension	Roberval	100
L'Ascension	Alma	25
L'Ascension	Dolbeau	90
Total		

Programme B: Gestion et tri des matériaux secs

Programme B: Centre de tri de petits matériaux

Coûts fixes	tm de capacité totale annuelle	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt(%)	Période de financement (année)
Immobilisations				
Bâtiment	15 000	2 000 000,00 \$	6,00%	20,0
Équipements	15 000	4 125 970,00 \$	6,00%	10,0
Exploitation	\$/an			
Salaires de base	350 000,00 \$			
Frais d'opération de base	200 000,00 \$			
Coûts variables	Variation du coût par tm	Quantité de matière(en tm) à partir duquel la variation du coût par tm s'applique		
Exploitation	\$/tm	tm		
Salaires variables	15,00 \$	0,00		
Équipements et matériel variables	4,00 \$	0,00		

Pour établir les revenus du centre de tri des petits matériaux

Programme B: Revenus du centre de tri de petits matériaux		Bonne qualité de tri	Moyenne qualité de tri	Mauvaise qualité de tri
Matériau	Prix de vente	Pourcentage de cette matière sur le total	Pourcentage de cette matière sur le total	Pourcentage de cette matière sur le total
Papiers/cartons				
Papier mixte	60,00 \$	50,0%	79,0%	85,0%
Papier journal	105,00 \$	20,0%	5,0%	0,0%
Papier bureau	120,00 \$	10,0%	0,0%	0,0%
Carton	100,00 \$	20,0%	16,0%	15,0%
Papiers bas de gammes				
Papiers bas de gamme et souillés	- \$	100,0%	100,0%	100,0%
Métaux et autres				
Acier	60,00 \$	63,0%	63,0%	63,0%
Aluminium	200,00 \$	4,0%	4,0%	4,0%
Canette d'acier	60,00 \$	33,0%	33,0%	33,0%
Verre				
Verre	(5,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%
Plastiques				
Plastique PETE	250,00 \$	25,0%	25,0%	25,0%
Plastique hdpe	350,00 \$	65,0%	65,0%	65,0%
Plastique mixte	20,00 \$	10,0%	10,0%	10,0%
Plastique bas de gamme et souillés	- \$	100,0%	100,0%	100,0%

Composites	(20,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%
------------	------------	--------	--------	--------

Programme B: 2 Centre de tri des gros matériaux

Coûts fixes				
Immobilisations	tm de capacité annuelle	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement
Bâtiment	40 000,00	1 300 000,00 \$	6,00%	20,00
Équipements	40 000,00	2 287 620,00 \$	6,00%	10,00
Exploitation				
	\$/an			
Salaires de base	500 000,00 \$			
Frais d'opération de base	300 000,00 \$			

Coûts variables	Variation du coût par tm	Quantité de matière (en tm) à partir duquel la variation du coût par tm s'applique
Exploitation		
Salaires variables	10,00 \$	0,00
Équipements et matériel variables	10,00 \$	0,00

Exploitation avec ou sans les CRD	Oui	Non
	x	

Pour établir les revenus du centre de tri des gros matériaux (calibration à l'aide de la ressourcerie d'Alma)

Revenus du centre de tri des gros matériaux		Bonne qualité de tri	Moyenne qualité de tri	Mauvaise qualité de tri
Matériau	Prix de vente	Pourcentage de cette matière sur le total	Pourcentage de cette matière sur le total	Pourcentage de cette matière sur le total
	Papiers/cartons	100,0%	100,0%	100,0%
Papier mixte	60,00 \$	50,0%	79,0%	85,0%
Papier journal	105,00 \$	20,0%	5,0%	0,0%
Papier bureau	120,00 \$	10,0%	0,0%	0,0%
Carton	100,00 \$	20,0%	16,0%	15,0%
	Papiers bas de gammes			
Papiers bas de gamme et souillés	- \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Métaux et autres	100,0%	100,0%	100,0%
Acier	60,00 \$	63,0%	63,0%	63,0%
Aluminium	200,00 \$	4,0%	4,0%	4,0%
Canette d'acier	60,00 \$	33,0%	33,0%	33,0%
	Verre			
Verre	(5,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Plastiques	100,0%	100,0%	100,0%
Plastique PETE	250,00 \$	25,0%	25,0%	25,0%
Plastique hdpe	350,00 \$	65,0%	65,0%	65,0%
Plastique mixte	20,00 \$	10,0%	10,0%	10,0%
	Plastiques bas			
Plastique bas de gamme et souillés	- \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Consignes			
Consignes aluminium	1 400,00 \$	100,0%	100,0%	100,0%
Consignes plastique	440,00 \$	100,0%	100,0%	100,0%
Consignes verre	86,00 \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Textiles			
Textiles	(20,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Petits appareils ménagers			
Petits encombrants	(20,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%
	composites			
Composites	(20,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Gros encombrants			
Gros encombrants	60,00 \$	100,0%	100,0%	100,0%
	Ferraille			
Métaux ferreux	60,00 \$	100,0%	100,0%	100,0%
Métaux non ferreux	100,00 \$	100,0%	100,0%	100,0%
	RDD			
Peinture	- \$	100,0%	100,0%	100,0%
Huiles usées	- \$	100,0%	100,0%	100,0%
Autres RDD	(1 000,00) \$	100,0%	100,0%	100,0%

programme C : Gestion et traitement des putrescibles

Programme C1: Compostage anaérobie

Estimés fondés sur la proposition de Smartscoil avec une capacité de 30 000 tm/an

Revenus	production unitaire de méthane	Prix de vente du méthane					
	m3/tm de mat putres par an	\$/m3					
Ventes de méthane	190,00	0,25 \$					
Ventes de crédits de CO2		0,07 \$					
	Prix de vente du bon compost	Prix de vente du mauvais compost	Taux de production de bon compost	Taux de production de mauvais compost	Distance aller seulement pour la disposition du mauvais compost		
Revenus de vente du compost	\$/tm de mat putr	\$/tm de mat putr	tm de compost/tm de putrescible	tm de compost/tm de putrescible			
	16,00 \$	0,00 \$	25,00%	25,00%	90		
Coûts fixes							

Immobilisations	Capacité d'emmagasinement total du système en tm	Période de financement (année)		
		Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	
Frais et équipements de base du système de production de gaz	180 000,00	3 000 000,00 \$	6,00%	20,00
Équipements de tamisage et de préparation du compost		1 529 912,00 \$	6,00%	10,00
Exploitation	\$/an			
Frais d'opération de base du système de gaz	180 000,00 \$			

Coûts variables				
Immobilisations	Capacité totale de chaque cellule	Taux d'intérêt	Période de financement (année)	Valeur d'une cellule
Cellules de prétraitement et équipements	30 000,00	6,00%	20,00	1 100 000,00 \$
Exploitation	Variation du coût par m3 de gaz	Quantité de matière à partir duquel la variation du coût par tm s'applique		
Distribution du gaz	0,025 \$	m3 de gaz	0,00	
	Coût unitaire \$/tm de traitement du compost en \$/tm de compost produit			
Opération du système de production de compost	5,00 \$			
	Coût d'opération par cellule par an			
Opération du système de modulation de gaz	55 000,00 \$			

Programme C2 Compostage aérobie

Revenus							
	Prix de vente du bon compost	Prix de vente du mauvais compost	Taux de production de bon compost	Taux de production de mauvais compost	Entre	et	Distance aller seulement
	\$/tm de compost	\$/tm de compost	tm de compost/tm de putrescible	tm de compost/tm de putrescible	1	2	t
Revenus de vente du compost à un site	16,00 \$	0,00 \$	25,00%	25,00%	L'Ascension	Dolbeau	90
Revenus de vente du compost à 3 sites	23,00 \$	0,00 \$	25,00%	25,00%	L'Ascension	Dolbeau	90

Coûts fixes				
Immobilisations	Capacité totale en tm/an	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement (année)
Imperméabilisation de la plateforme de compostage et aménagements à un site	20 000,00	950 000,00 \$	6,00%	20,00
Imperméabilisation de la plateforme de compostage et aménagements à trois sites	20 000,00	1 350 000,00 \$	6,00%	20,00
Équipements de tamisage et de préparation du compost à un site		1 629 912,00 \$	6,00%	10,00
Équipements de tamisage et de préparation du compost à trois sites		1 779 912,00 \$	6,00%	10,00

Exploitation	\$/an
Frais d'opération de base et salaires	80 000,00 \$

Coûts variables			
Immobilisations	Variation du coût par tm	Quantité de matière à partir duquel la variation du coût par tm s'applique	
Exploitation	\$/tm	tm	
Salaires variables à un site	5,00 \$	6000,00	
Salaires variables à trois sites	7,00 \$	5000,00	
Entretien des équipements variables	5,00 \$	5000,00	

programme D : Lieu d'enfouissement technique

Programme D: Lieu d'enfouissement technique

Site de 2 000 000 tm de capacité totale				
	tm de capacité totale sur toute la durée de vie du CET	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement année
Coûts fixes				
Immobilisations				
Ouverture du site	2 000 000,00	4 000 000,00 \$	6,00%	20,00

Exploitation	\$/an
Administration(75%), traitement des eaux(100%), biogaz(75%),post fermeture(100%), exploitation et machinerie(25%) (tableau 9, RSA, février 2004	360 000,00 \$

Coûts variables			
Immobilisations	Capacité totale d'une cellule en tm	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt
Ouverture et fermeture des cellules d'une capacité de 123 750 tm	123 750,00	1 900 000,00 \$	6,00%
Exploitation	\$/ an pour la capacité totale	Capacité totale en tm	
Administration(25%), biogaz(25%), exploitation et machinerie 75%, tableau 9, RSA, février 2004	280 000,00 \$	30 000,00	

Programme E : Promotion de la réduction et gestion du réemploi

Programme E: Promotion de la réduction et du réemploi

Revenus	\$/an si frais d'implantation financés
Abonnements des entreprises de réemploi	
Revenus des ICI	

Coûts fixes	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement année
Immobilisations			
Bâtiment	0,00 \$	5,00%	20,00
Équipements	0,00 \$	5,00%	10,00

Exploitation	\$/an
Salaires de base	0,00 \$
Frais d'opération de base	0,00 \$

Coûts variables	Coûts annuels d'implantation \$/an	Durée de l'implantation année	Taux d'intérêt	Période de financement année
Immobilisations				
Immobilisations d'implantation	0,00 \$	0,00	6,00%	20,00
Exploitation				
Salaires d'implantation	0,00 \$	2,00	6,00%	10,00
Équipements et matériel et services d'implantation	0,00 \$	0,00	6,00%	10,00

Programme E: 3 Centres de réemploi

Coûts fixes	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement année
Immobilisations			
Bâtiment	800 000,00 \$	6,00%	20,00
Équipements	900 000,00 \$	6,00%	10,00

Exploitation	\$/an
Salaires de base	210 000,00 \$
Frais d'opération de base	30 000,00 \$

Coûts variables	Variation du coût par tm \$/tm	Quantité de matière à partir duquel la variation du coût par tm s'applique tm
Immobilisations		
Aucun	0,00 \$	0,00
Exploitation		
Salaires variables	0,00 \$	0,00
Équipements et matériel variables	2,00 \$	0,00

Programme E: Centres de réemplois :

Revenus	
Matériau	Prix de vente \$/tm
	Textiles
Textiles	- \$
	Encombrants
Petits appareils ménagers	- \$
Mobiliers	- \$
Gros encombrants	- \$
	CRD
Bardeaux, gypse, autres CRD	- \$
Bois	- \$
	Métaux divers
Ferraille métaux ferreux	- \$
Ferraille métaux non-ferreux	- \$

Programme F: Suivi de performance

Programme F: Suivi de performances

Revenus	\$/an
Revenus spéciaux	
Revenus des ICI	

Coûts fixes	Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement année
Immobilisations			
Bâtiment	0,00 \$	6,00%	20,00
Équipements	0,00 \$	6,00%	10,00

Exploitation	\$/an
Salaires de base	30 000,00 \$
Frais d'opération de base	10 000,00 \$

Coûts variables	Coûts annuels d'implantation \$/an	Durée de l'implantation année	Taux d'intérêt	Période de financement année
Immobilisations				
Immobilisations d'implantation	0,00 \$	0,00	6,00%	20,00
Exploitation				
Salaires d'implantation	40 000,00 \$	3,00	6,00%	10,00
Équipements et matériel et services d'implantation	0,00 \$	0,00	6,00%	20,00

Programme G: Suivi : Optimisation des centres de tri

Programme G: Suivi: Optimisation de la récupération et du recyclage

Revenus		\$/an		
Revenus spéciaux				
Revenus des ICI				
Coûts fixes		Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement
Immobilisations		année		
Bâtiment		0,00 \$	6,00%	20,00
Équipements		0,00 \$	6,00%	10,00
Exploitation		\$/an		
Salaires de base		40 000,00 \$		
Frais d'opération de base		10 000,00 \$		
Coûts variables		Coûts annuels d'implantation	Durée de l'implantation	Taux d'intérêt
Immobilisations		Période de financement		
Immobilisations d'implantation		année		
Bâtiment		0,00 \$	0,00	6,00%
Équipements		0,00 \$	0,00	6,00%
Exploitation		\$/an		
Salaires d'implantation		30 000,00 \$	3,00	6,00%
Équipements et matériel et services d'implantation		0,00 \$	0,00	6,00%

Programme H: Sensibilisation, éducation et information

Programme H: Sensibilisation, éducation et information

Revenus		\$/an		
Revenus spéciaux				
Revenus des ICI				
Coûts fixes		Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement
Immobilisations		année		
Bâtiment		0,00 \$	6,00%	20,00
Équipements		0,00 \$	6,00%	10,00
Exploitation		\$/an		
Salaires de base		75 000,00 \$		
Frais d'opération de base		52 000,00 \$		
Coûts variables		Coûts annuels d'implantation	Durée de l'implantation	Taux d'intérêt
Immobilisations		Période de financement		
Immobilisations d'implantation		année		
Bâtiment		0,00 \$	0,00	6,00%
Équipements		0,00 \$	0,00	6,00%
Exploitation		\$/an		
Salaires d'implantation		60 000,00 \$	3,00	6,00%
Équipements et matériel et services d'implantation		40 000,00 \$	3,00	6,00%

Programme I: Coopération et intégration des ICI

Programme I: Coopération et intégration des services aux ICI et CRD

Revenus		\$/an		
Revenus spéciaux				
Revenus des ICI				
Coûts fixes		Montant d'emprunt	Taux d'intérêt	Période de financement
Immobilisations		année		
Bâtiment		0,00 \$	6,00%	20,00
Équipements		0,00 \$	6,00%	10,00
Exploitation		\$/an		
Salaires de base		52 500,00 \$		
Frais d'opération de base		15 000,00 \$		
Coûts variables		Coûts annuels d'implantation	Durée de l'implantation	Taux d'intérêt
Immobilisations		Période de financement		
Immobilisations d'implantation		année		
Bâtiment		0,00 \$	0,00	6,00%
Équipements		0,00 \$	0,00	6,00%
Exploitation		\$/an		
Salaires d'implantation		82 500,00 \$	3,00	6,00%
Équipements et matériel et services d'implantation		0,00 \$	0,00	6,00%

Tableau 2. Synthèse des matières résiduelles produites

Quantité de matières résiduelles dirigées vers les dispositions finales suivantes(TTD) (tm/an)	Type de matière municipale acheminée aux dispositions finales									Grand total
	Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Valorisé sur le territoire	96,20	13989,13	0,00	1,73	0,00	463,88	0,00	0,00	720,05	15270,99
Lieu d'enfouissement technique	2424,35	960,51	411,13	7,80	529,21	845,81	16,85	5,04	3043,41	8244,11
Disposition illégale	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	14,11	0,66	0,00	0,00	14,80
Réemployé sur le territoire	0,00	0,00	525,17	0,00	517,54	603,66	13,27	2,52	47,08	1709,25
Réemployé à l'extérieur du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	32,77	15,13	0,20	49,19
Valorisé à l'extérieur du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recyclé	11358,63	0,00	614,03	0,00	669,13	665,80	200,31	474,65	257,66	14240,22
RDD recyclé	0,00	0,00	0,00	337,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337,17
Disposition ultime externe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total disposé	13879,18	14949,65	1550,34	346,73	1715,89	2594,36	263,86	497,34	4068,39	39865,73

Quantité de matières résiduelles entrée dans les divers équipements municipaux (tm/an) (TTD)	Type de matière municipale qui entre dans les différents équipements municipaux									Grand total
	Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Centres de réemploi extra-municipaux sur le territoire	0,00	0,00	653,10	0,00	505,61	74,93	40,96	373,01	218,58	1866,19
Centres de réemploi municipaux										0,00
MRC LSJ	0,00	30,12	14,97	13,27	767,97	357,05	40,09	0,00	45,71	1269,18
MRC DDR	0,00	0,00	9,65	8,71	491,68	229,41	25,59	0,00	29,47	794,50
MRC MC	0,00	12,84	6,38	5,76	376,51	162,89	20,74	0,00	19,49	604,61
Centre de tri de petits matériaux	13415,56	149,50	1162,76	8,64	73,82	58,41	13,19	124,34	820,27	15826,48
Centres de tri des gros matériaux	41,34	0,00	0,00	331,12	981,69	2371,72	231,47	0,00	74,73	4032,09
Centre de compostage	998,19	14725,40	46,51	3,47	0,00	671,54	2,64	0,00	750,15	17197,91
Total de transition	14455,09	14937,28	1893,37	370,97	3197,28	3925,95	374,68	497,34	1958,40	41610,37

Quantité de matières résiduelles collectée et transportée par les services de collecte municipaux (tm/an)	Type de matière résiduelle collecté et transportée par les services de collecte municipaux									Grand total
	Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Potentiellement générée	15421,31	16610,72	1722,59	385,53	1906,53	2882,63	293,19	552,60	4372,11	44147,21
Réduction totale de production municipale										0,00
Réduit à la source	687,40	580,76	86,13	31,38	171,59	144,13	14,66	39,52	255,33	2010,89
Réemploi, recyclage et valorisation individuelle	854,73	1080,31	86,13	7,18	19,07	144,13	14,66	15,74	47,74	2269,69
Généré	13879,18	14949,65	1550,33	346,98	1715,88	2594,37	263,86	497,34	4069,04	39866,62
Collecte et transport municipal										0,00
Récupération	13415,56	149,50	1162,75	8,64	73,82	58,41	13,19	124,34	816,50	15822,70
Putrescible	97,45	14588,27	46,51	3,47	0,00	22,97	2,64	0,00	600,78	15362,10
Déchets ultimes	324,83	149,50	31,01	3,47	5,91	22,97	2,64	0,00	2346,61	2886,93
RDD	41,34	0,00	0,00	299,91	0,00	0,00	0,00	0,00	40,69	381,95
Encombrants	0,00	0,00	0,00	8,64	1579,50	518,87	21,11	0,00	20,85	2148,98
CRD	0,00	0,00	0,00	3,47	0,00	1726,55	158,32	0,00	19,04	1907,38
Matières résiduelles Non collectées	0,00	62,38	310,07	19,38	56,64	244,59	65,97	373,01	224,56	1356,59

Tableau 3. Cheminement des matières résiduelles

	MRC DDE	MRC LSJ	MRC MC	Totale
Population	33 721	52 821	27 329	113 871
Portes	14 784	21 746	11 623	48 153

Matières résiduelles disposition finale	tm/an
Valorisées sur le territoire	15270,99
Lieu d'enfouissement technique	8244,11
Disposition illégale	14,80
Réemployées	
Sur le territoire	1709,25
A l'extérieur du territoire	49,19
Valorisées à l'extérieur du territoire	0,00
Recyclées	14240,22
RDD recyclées	337,17
Disposition ultime externe	0,00
Total disposées	39865,73

Matières résiduelles : Entrées aux principaux équipements en tm/an	
Centres de réemploi extra-municipaux sur le territoire	1866,19
Centres de réemploi municipaux	2687,71
MRC LSJ	1269,18
MRC DDR	813,92
MRC MC	604,61
Centre de tri de petits matériaux	15826,48
Centres de tri des gros matériaux	4032,09
Centre de compostage	17197,91
Total de transition	41610,37

Matières résiduelles : Collecte et transport				
	Total	MRC LSJ	MRC DDR	MRC MC
Potentiellement générée	44147,21	21259,37	13691,33	9196,51
Réduction totale de production municipale	4280,58			
Réduit à la source	2010,89			
Réemploi, recyclage et valorisation individuelle	2269,69			
Générée	39866,62	19198,21	12363,95	8304,47
Collecte et transport municipal	38510,03	18553,08	11951,20	8005,10
Récupération	15822,70	7638,01	4922,08	3262,61
Putrescible	15362,10	7417,96	4781,12	3163,01
Déchets ultimes	2886,93	1393,87	898,38	594,68
RDD	381,95	184,44	118,87	78,63
Encombrants	2148,98	1012,46	648,79	487,73
CRD	1907,38	906,33	581,96	418,44
Matières résiduelles non collectées	1356,59	645,13	412,74	298,72

Option avec un centre de compostage anaérobie		Tableau 5. Bilan des coûts totaux des différentes options possibles								Option retenue										
B	Gestion et traitement des matières sèches	Qualité de production haute	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Qualité de production moyenne																		
		Qualité de production basse																		
D	Lieu d'enfouissement technique	Sans tenir compte de la valeur résiduelle après 20 ans	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		En tenant compte de la valeur résiduelle après 20 ans				X	X	X												
E F G H I	Programmes de réemploi, suivis, information et intégration des ICI	En finançant les frais d'implantation	X			X				X				X					X	
		En ne finançant pas les frais d'implantation (durant l'implantation)		X			X				X				X					X
		En ne finançant pas les frais d'implantation (après l'implantation)			X			X				X				X				X
Coût total global des différentes options																				
\$/km généré	39 867	169,46 \$	173,22 \$	166,88 \$	161,44 \$	165,19 \$	158,86 \$	169,83 \$	173,58 \$	167,25 \$	161,80 \$	165,55 \$	159,22 \$	168,69 \$	172,45 \$	166,11 \$	160,67 \$	164,42 \$	158,08 \$	
\$/personne/an	113 871	59,33 \$	60,64 \$	58,43 \$	56,52 \$	57,83 \$	55,62 \$	59,46 \$	60,77 \$	58,55 \$	56,65 \$	57,96 \$	55,74 \$	59,06 \$	60,37 \$	58,16 \$	56,25 \$	57,56 \$	55,35 \$	
\$/particulan	48 153	140,30 \$	143,41 \$	136,17 \$	133,66 \$	136,76 \$	131,52 \$	140,69 \$	143,71 \$	138,47 \$	133,96 \$	137,07 \$	131,82 \$	139,67 \$	142,77 \$	137,53 \$	133,02 \$	136,13 \$	130,69 \$	
\$/an		6 755 928,12 \$	6 905 506,14 \$	6 653 008,14 \$	6 435 940,26 \$	6 585 520,28 \$	6 533 020,28 \$	6 770 433,96 \$	6 920 013,98 \$	6 667 513,96 \$	6 450 446,10 \$	6 600 026,12 \$	6 347 526,12 \$	6 725 220,43 \$	6 874 800,45 \$	6 622 300,45 \$	6 405 232,57 \$	6 554 812,59 \$	6 302 312,59 \$	

Option avec un centre de compostage aérobie		Bilan des coûts totaux des différentes options possibles																		
B	Gestion et traitement des matières sèches	Qualité de production haute	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Qualité de production moyenne																		
		Qualité de production basse																		
D	Lieu d'enfouissement technique	Sans tenir compte de la valeur résiduelle après 20 ans	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		En tenant compte de la valeur résiduelle après 20 ans				X	X	X												
E F G H I	Programmes de réemploi, suivis, information et intégration des ICI	En finançant les frais d'implantation	X			X				X				X					X	
		En ne finançant pas les frais d'implantation (durant l'implantation)		X			X				X				X					X
		En ne finançant pas les frais d'implantation (après l'implantation)			X			X				X				X				X
Coût total global des différentes options																				
\$/km généré	39 867	173,71 \$	177,46 \$	171,13 \$	165,68 \$	169,43 \$	163,10 \$	174,07 \$	177,82 \$	171,49 \$	166,04 \$	169,80 \$	163,46 \$	172,94 \$	176,69 \$	170,35 \$	164,91 \$	168,66 \$	162,33 \$	
\$/personne/an	113 871	60,82 \$	62,13 \$	59,91 \$	58,01 \$	59,32 \$	57,10 \$	60,94 \$	62,26 \$	60,04 \$	58,13 \$	59,45 \$	57,23 \$	60,56 \$	61,86 \$	59,64 \$	57,74 \$	59,05 \$	56,83 \$	
\$/particulan	48 153	143,82 \$	146,93 \$	141,68 \$	137,17 \$	140,28 \$	135,03 \$	144,12 \$	147,23 \$	141,98 \$	137,47 \$	140,58 \$	135,33 \$	143,19 \$	146,28 \$	141,04 \$	136,53 \$	139,64 \$	134,40 \$	
\$/an		6 925 101,47 \$	7 074 681,49 \$	6 822 181,49 \$	6 605 113,61 \$	6 754 693,64 \$	6 502 193,64 \$	6 939 667,31 \$	7 089 187,33 \$	6 836 687,33 \$	6 619 619,45 \$	6 769 199,48 \$	6 516 699,48 \$	6 894 393,78 \$	7 043 973,80 \$	6 791 473,80 \$	6 574 405,92 \$	6 723 985,94 \$	6 471 485,94 \$	

Option avec trois centres de compostage aérobie		Bilan des coûts totaux des différentes options possibles																		
B	Gestion et traitement des matières sèches	Qualité de production haute	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Qualité de production moyenne																		
		Qualité de production basse																		
D	Lieu d'enfouissement technique	résiduelle après 20 ans	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		En tenant compte de la valeur résiduelle après 20 ans				X	X	X												
E F G H I	Programmes de réemploi, suivis, information et intégration des ICI	En finançant les frais d'implantation	X			X				X				X					X	
		En ne finançant pas les frais d'implantation (durant l'implantation)		X			X				X				X					X
		En ne finançant pas les frais d'implantation (après l'implantation)			X			X				X				X				X
Coût total global des différentes options																				
\$/km généré	39 867	174,77 \$	178,52 \$	172,19 \$	166,74 \$	170,49 \$	164,16 \$	175,15 \$	178,89 \$	172,55 \$	167,11 \$	170,86 \$	164,52 \$	174,00 \$	177,75 \$	171,42 \$	165,97 \$	169,72 \$	163,39 \$	
\$/personne/an	113 871	61,19 \$	62,50 \$	60,28 \$	58,38 \$	59,69 \$	57,47 \$	61,31 \$	62,63 \$	60,41 \$	58,50 \$	59,82 \$	57,60 \$	60,92 \$	62,23 \$	60,01 \$	58,11 \$	59,42 \$	57,20 \$	
\$/particulan	48 153	144,69 \$	147,80 \$	142,56 \$	138,05 \$	141,16 \$	135,91 \$	145,00 \$	148,10 \$	142,86 \$	138,35 \$	141,46 \$	136,21 \$	144,06 \$	147,16 \$	141,92 \$	137,41 \$	140,52 \$	135,27 \$	
\$/an		6 967 421,04 \$	7 117 001,07 \$	6 864 501,07 \$	6 647 433,16 \$	6 797 013,21 \$	6 544 513,21 \$	6 981 926,88 \$	7 131 506,91 \$	6 879 006,91 \$	6 661 939,03 \$	6 811 519,05 \$	6 559 019,05 \$	6 936 713,95 \$	7 086 293,97 \$	6 833 793,97 \$	6 616 725,49 \$	6 766 305,51 \$	6 513 805,51 \$	

ANNEXE 4 :

ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES DU PGMR

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	ANALYSE COMPARATIVE DES OPTIONS DU PGMR	1
3.	TABLEAU 1. DONNÉES DE BASE POUR CHAQUE VARIANTE	2
3.1.	PROGRAMME A. COLLECTE ET LE TRANSPORT	2
3.2.	PROGRAMME B. TRAITEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SÈCHES.....	2
3.3.	PROGRAMME C. TRAITEMENT DU PUTRESCIBLE.....	3
3.4.	PROGRAMME D. ÉLIMINATION	3
3.5.	PROGRAMME E. PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI.....	3
3.6.	PROGRAMME F. PROGRAMME DE SUIVI ET CONTRÔLE : SUIVI DE PERFORMANCE	4
3.7.	PROGRAMME G. PROGRAMME DE SUIVI ET CONTRÔLE : OPTIMALISATION AU CENTRE DE TRI DES PETITS MATÉRIAUX	4
3.8.	PROGRAMME H. SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET INFORMATION	4
3.9.	PROGRAMME I. COOPÉRATION AVEC LES ICI ET LES CRD	4
3.10.	TABLEAU 2 ET 3. COMPARAISON DE LA PERFORMANCE DES VARIANTES EN FONCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES	4
3.11.	TABLEAU 4. BILAN COMPARATIF DES OPTIONS DE MISE EN VALEUR EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PLAN D’ACTION QUÉBÉCOIS.....	5
3.12.	TABLEAUX 5 À 8 : BILAN DE PERFORMANCE DE CHACUNE DES VARIANTES.....	5
3.13.	TABLEAU 5. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE DES ACTIONS PROPOSÉES.....	6
3.14.	TABLEAU 6. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE AVEC COLLECTE CLASSIQUE DES DÉCHETS.....	6
3.15.	TABLEAU 7. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE SANS LES CRD	6
3.16.	TABLEAU 8. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE AVEC 50% DES ICI.....	6
3.17.	TABLEAU 9. COMPARATIF DES COÛTS DES VARIANTES POUR CHAQUE PROGRAMME D’ACTION.....	6
3.18.	TABLEAU 10. SOMMAIRE COMPARATIF DES COÛTS TOTAUX DES VARIANTES.....	7
	CONCLUSION.....	8

1. INTRODUCTION

Cette annexe présente une étude comparative réalisée afin d'évaluer l'impact de certaines modifications du PGMR sur les performances et les coûts. Les estimations ont été réalisées pour les différentes variantes suivantes qui suivent.

- Variante de base avec le bloc des actions proposées dans le PGMR.
- Variante avec le bloc des actions proposées mais en remplaçant la collecte de déchets ultimes par une collecte de déchets classique :
 - que se passe-t-il si la collecte des déchets ultimes est remplacée par une collecte classique des déchets ?
- Variante avec le bloc des actions proposées mais sans intégration des CRD industriels :
 - quelle est la répercussion sur les performances et les coûts si les CRD ne sont pas intégrés au système ?
- Variante avec le bloc des actions proposées en y ajoutant la collecte de 50% des ICI et les CRD :
 - quelles sont les différences dans les performances et les coûts si on intègre 50% des ICI et les CRD ? Il est raisonnable de prévoir un succès d'au moins 50% des ICI si un plan d'intégration efficace est mis en place.

2. ANALYSE COMPARATIVE DES OPTIONS DU PGMR

Les données de base servant à l'analyse des quatre variantes se répartissent en fonction des programmes suivants :

Programme A. Collecte et le transport

Programme B. Traitement et gestion des matières recyclables sèches

Programme C. Traitement du putrescible

Programme D. Élimination

Programme E. Promotion de la réduction et du réemploi

Programme F. Programme de suivi et contrôle : suivi de performance

Programme G. Programme de suivi et contrôle : optimisation au centre de tri des petits matériaux

Programme H. Sensibilisation, éducation et information

Programme I. Coopération avec les ICI et les CRD

Il existe une corrélation entre ces programmes et les filières présentées dans le PGMR. Cette corrélation est présentée à l'annexe 3.

3. TABLEAU 1. DONNÉES DE BASE POUR CHAQUE VARIANTE

Il n'y a aucune différence significative dans les données de base pour chaque variante. Les taux d'intérêt, les durées d'amortissements, les prix de vente des matières résiduelles et les coûts unitaires et variables sont les mêmes, à l'exception des différences présentées ci-après. Voyons plus en détail chaque programme d'action.

3.1. PROGRAMME A. COLLECTE ET LE TRANSPORT

L'option avec collecte de déchets classique fait passer le nombre de levées par année pour la collecte de déchets de 12 à 26. Pour les autres variantes, le nombre de levées totales restent le même.

3.2. PROGRAMME B. TRAITEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES SÈCHES

Les coûts et les prix de vente des différentes matières qui ont servi à établir les revenus du centre de tri des petits matériaux

- En ce qui a trait aux coûts d'immobilisation, il n'y a aucune différence entre les quatre variantes présentées. En effet, les coûts fixes d'immobilisation et d'exploitation restent les mêmes, qu'on choisisse une variante ou l'autre. De même, le prix de vente des différentes matières ne change pas non plus, qu'on privilégie une variante ou l'autre.
- Pour les quatre variantes, les montants d'emprunt pour l'immobilisation se chiffrent à 5 895 590 \$.
- Le prix de vente des matériaux est détaillé pour offrir une meilleure précision des revenus. Certaines matières maintenant acceptées dans la récupération (destinées au centre de tri des petits matériaux) ne rapportent rien, tel que le montre le tableau 1 : notamment, c'est le cas pour le textile, les composites, les petits appareils ménagers, de même que le verre (non consigné).

Les coûts et les prix de vente des différentes matières qui ont servi à établir les revenus du centre de traitement des gros matériaux

- Les coûts et les prix de vente de chaque matière utilisée sont les mêmes pour les quatre variantes.
- Pour les quatre variantes, les montants d'emprunt pour l'immobilisation se chiffrent à 3 587 620 \$.
- Parce que le centre de traitement des gros matériaux accepte dorénavant davantage de matières, certaines d'entre elles ne rapportent rien, comme dans le cas du centre de tri de petits matériaux. Dans ce cas-ci, il est question du textile, des petits appareils ménagers, des composites et aussi des rdd autres (résidus dangereux comme les seringues et les médicaments...).

3.3. PROGRAMME C. TRAITEMENT DU PUTRESCIBLE

Les coûts au centre de traitement des putrescibles en anaérobie

- Les coûts au centre de traitement des putrescibles en anaérobie ont été fondés sur la proposition de *Smartsoil* avec une capacité de 30 000tm/an.
- Le montant d'emprunt pour les immobilisations se chiffre à 4 529 912 \$.
- Les frais d'opération de base sont de 180 000\$/an.
- Le prix de vente du compost a été établi à 16\$/tm pour trois options, à l'exception de l'option avec collecte classique de déchets qui fut établie à 18\$/tm. Cette différence est attribuable à la qualité du compost qui devrait être meilleure dans l'option avec collecte classique de déchets. Il est en effet plus risqué de retrouver, pour les autres options, des matières indésirables dans la collecte de putrescible que l'option avec collecte classique de déchets.

Les coûts au centre de traitement des putrescibles en aérobie

- Comme pour le centre anaérobie, le prix de vente du bon compost de détail (qualité supérieure) est établi à 18,00\$/tm plutôt que 16,00\$/tm pour les autres variantes.
- Le montant d'emprunt pour les immobilisations se chiffre entre 2 579 912\$ pour un seul centre et 3 129 912\$ pour trois centres.
- Les frais d'opération de base sont inférieurs à ceux du centre de compostage anaérobie, soit 80 000,00\$/an au lieu de 180 000,00\$/an.

3.4. PROGRAMME D. ÉLIMINATION

Les coûts au centre d'enfouissement technique, et ce pour les quatre variantes

- Pour un site de 2 000 000 tm de capacité, il en coûte 4 000 000\$ pour l'ouverture. Les frais d'exploitation sont de 360 000,00\$.
- Le montant d'emprunt pour la construction de chaque cellule est de 1 900 000\$.

3.5. PROGRAMME E. PROMOTION DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI

Le programme de promotion de la réduction et de gestion du réemploi

- Les coûts des démarches de promotion et de sensibilisation ont été intégrés aux coûts du programme H.

Les centres de réemploi

- Le montant d'emprunt pour les immobilisations est de 1 700 000\$.

- Les frais d'exploitation atteignent 240 000\$.
- Aucun revenu n'est prévu.

3.6. PROGRAMME F. PROGRAMME DE SUIVI ET CONTRÔLE : SUIVI DE PERFORMANCE

Le programme de suivi des performances

- La grande partie des coûts de ce programme a trait aux salaires. Il est prévu 30 000,00\$ pour les salaires de base liés à l'exploitation et 40 000\$/an pour les salaires liés à l'implantation et ce, pour les quatre variantes.

3.7. PROGRAMME G. PROGRAMME DE SUIVI ET CONTRÔLE : OPTIMALISATION AU CENTRE DE TRI DES PETITS MATÉRIAUX

Les coûts et revenus pour l'optimisation de la récupération et du recyclage au centre de tri des petits matériaux

- La grande partie des coûts se situe au niveau des salaires. 40 000,00\$ est prévu pour les salaires de base pour l'exploitation et 30 000,00\$ /an pour les salaires d'implantation et ce pour les quatre variantes.

3.8. PROGRAMME H. SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET INFORMATION

Le programme de sensibilisation, éducation et information

- Les salaires d'exploitation et d'implantation représentent la majeure partie des coûts pour ce programme. En effet, 75 000 \$ est prévu pour les salaires de base et 60 000 \$ pour les salaires d'implantation. Il y a aussi des frais d'opération de base de 52 000 \$.

3.9. PROGRAMME I. COOPÉRATION AVEC LES ICI ET LES CRD

Les revenus et coûts de l'intégration des services aux ICI et à l'industrie de la CRD

- 67 500 \$ est prévu pour les coûts d'exploitation et 82 500 \$ pour les coûts annuels d'implantation.

3.10. TABLEAU 2 ET 3. COMPARAISON DE LA PERFORMANCE DES VARIANTES EN FONCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

Ces tableaux montrent une synthèse des performances des quatre variantes. On y présente en premier lieu les quantités de matières résiduelles destinées à la disposition finale, celles qui entrent aux principales installations et celles qui font partie des différentes collectes.

Le tableau 2 présente la répartition en pourcentage des matières résiduelles générées tandis que le tableau 3 les présente en fonction des matières résiduelles potentiellement générées.

La quantité de matière résiduelle potentiellement générée et générée par le municipal est la même pour les quatre variantes mais les quantités présentées dans la variante 4 (avec les ICI) sont plus grandes car elles incluent les matières résiduelles provenant de 50% des ICI.

En ce qui a trait à la disposition finale, la répartition en pourcentage des matières résiduelles est sensiblement la même, sauf pour la variante avec collecte classique où la portion qui est acheminée au centre d'enfouissement technique est presque le double, soit à près de 40% au lieu de 20% pour les trois autres variantes.

Disposition finale :

- La variante avec les matériaux de CRD donne la possibilité de valoriser sur le territoire plus de matière que les trois autres variantes, en raison de l'augmentation de la quantité de matière générée. L'option 2 est la moins performante au plan de la mise en valeur et celle qui expédie les plus grandes quantités à l'enfouissement.

3.11. TABLEAU 4. BILAN COMPARATIF DES OPTIONS DE MISE EN VALEUR EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Ce tableau compare les performances de mise en valeur du PGMR en fonction des objectifs du plan d'action québécois et ce, pour chaque type de matière. Les performances de mise en valeur ont été établies en fonction des matières résiduelles générées totales.

En règle générale on peut constater une diminution des performances de mise en valeur si la variante avec collecte de déchets classique est privilégiée. De plus, pour les RDD et les matériaux secs, les objectifs du *Plan d'action québécois* risquent de ne pas être atteints. Le plan d'action proposé prévoit une performance de mise en valeur des matières recyclables de 83%, tandis que les prévisions avec collecte classique des déchets est de seulement 68%.

Inversement, la variante avec collecte classique des déchets présente un plus haut taux de disposition finale par rapport aux autres variantes. Pour les matières recyclables, le taux de disposition finale est de 32% contre 17% pour l'option proposée dans le PGMR.

3.12. TABLEAUX 5 À 8 : BILAN DE PERFORMANCE DE CHACUNE DES VARIANTES

Les quatre prochains tableaux (5-6-7 et 8) représentent chacun un bilan des performances, en tonnage et en pourcentage pour chaque type de matière et pour chaque variante. Ces tableaux représentent une synthèse de l'étude de performance.

Pour chaque variante, la quantité de matière résiduelle potentiellement générée par le municipal est la même. Le pourcentage de réduction à la source est de 10% pour chaque type de matière, à l'exception des matières non recyclables qui est de 7%. Sauf pour l'option avec 50% des ICI, il y a une augmentation de la quantité potentiellement générée, mais l'effort de réduction à la source reste le même, soit 10%. Le taux de matières générées est donc de 90% pour les quatre variantes.

3.13. TABLEAU 5. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE DES ACTIONS PROPOSÉES

Les actions proposées permettent d'atteindre les objectifs de mise en valeur du *Plan d'action québécois* et même de les surpasser. En moyenne, 79% des matières sont mises en valeur contre seulement 21% qui se retrouvent en disposition finale.

3.14. TABLEAU 6. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE AVEC COLLECTE CLASSIQUE DES DÉCHETS

Cette option ne permet pas d'atteindre tous les objectifs de mise en valeur du *Plan d'action québécois*. C'est le cas pour les RDD et les matériaux secs. Pour les textiles, l'atteinte des objectifs sera difficile. Pour les matières recyclables et les putrescibles, les objectifs sont atteints, mais les surpassent à peine. Ceci représente en moyenne seulement 60% des matières qui sont mises en valeur contre 40% en disposition finale.

3.15. TABLEAU 7. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE SANS LES CRD

Cette variante prévoit environ les mêmes performances de mise en valeur que le plan d'action proposé, mais l'objectif était plutôt de vérifier l'impact sur les coûts qu'aurait le plan proposé sans les CRD industriels.

3.16. TABLEAU 8. BILAN DE PERFORMANCE EN FONCTION DES OBJECTIFS DU PGMR POUR LA VARIANTE AVEC 50% DES ICI

Cette variante prévoit environ les mêmes performances de mise en valeur que le plan d'action proposé, mais l'objectif était plutôt de vérifier son impact sur les coûts en y ajoutant 50% des ICI.

3.17. TABLEAU 9. COMPARATIF DES COÛTS DES VARIANTES POUR CHAQUE PROGRAMME D'ACTION

Ce tableau présente plus spécifiquement les coûts de chaque programme d'action pour chacune des quatre variantes et il les compare. Les valeurs ombrées sont les options retenues pour le PGMR et servent à établir des comparaisons entre les options.

Programme A. Collecte et le transport

Les coûts annuels pour la collecte et le transport des matières résiduelles municipales pour le plan d'action proposé sont évalués à 4 221 895\$, avec la construction d'un seul centre de traitement des putrescibles. Par ailleurs, il en coûterait 4 293 451\$ pour la variante avec une collecte classique des déchets, ce qui représente 71 556\$/an, soit une augmentation de 1,7%.

Programme B. Traitement et gestion des matières recyclables sèches

La principale différence avec la solution préconisée est celle sans les matériaux de CRD. Si ceux-ci n'étaient pas pris en charge, il en coûterait 1 607 597,34\$ au centre de traitement des gros matériaux par rapport à 441 115,86\$ dans l'option proposée et 227 558,13\$ pour l'option avec intégration des ICI. Ces résultats confirment l'importance de l'intégration de l'industrie de la CRD dans la gestion municipale des matières résiduelles.

Programme C. Traitement du putrescible

Il en ressort principalement qu'il est beaucoup moins onéreux de mettre en place un système de compostage anaérobie plutôt qu'un ou trois centres de compostage aérobie. En effet, pour l'option proposée, le centre de compostage anaérobie coûte 301 373,31\$, tandis que le centre aérobie coûte 470 546,66\$. Si l'on intègre les ICI, le coût du traitement des putrescibles amène un profit annuel de 35 640,50\$.

Programme D. Élimination

La variante avec collecte classique des déchets est plus onéreuse que les trois autres. En effet, il été exposé précédemment que cette variante expédiait beaucoup plus de matières résiduelles à l'enfouissement.

Programme E. Promotion de la réduction et du réemploi

Il n'y a aucune différence significative entre les quatre variantes. Il y aura un effort à faire qui reste le même. Les coûts se situent entre environ 435 000\$ et 437 000\$.

Programme F, G, H et I

Tous les autres programmes d'action ont des coûts identiques car il s'agit des programmes de suivi, de promotion et autres efforts à déployer auprès des citoyens. Qu'on choisisse une variante ou une autre, les coûts de ces programmes d'action demeurent les mêmes.

3.18. TABLEAU 10. SOMMAIRE COMPARATIF DES COÛTS TOTAUX DES VARIANTES

Ce tableau présente un sommaire de tous les coûts totaux des différentes actions. Les coûts totaux pour l'option proposée dans le PGMR (avec un centre de traitement des putrescibles anaérobie) donnent 143,71\$/porte/an, pour un total de 6 920 013,98\$/an. La variante avec collecte de déchets classique est à 150,57\$/porte/an, ce qui représente un total de 7 250 166,45\$/an. La variante sans les CRD est quant à elle à 167,94\$/porte/an ou 8 086 495,47\$/an. Enfin, celle avec 50% des ICI et les matériaux de CRD représente 116,29\$/porte/an, soit un total de 5 599 435,13\$/an. Le coût total et le coût la porte comprennent seulement la portion dont les coûts seront défrayés par les municipalités en proportion des quantités produites.

CONCLUSION

Reprenons les questions de départ.

- Que se passe-t-il si la collecte des déchets ultimes est remplacée par la collecte des déchets classique ?
La performance de mise en valeur serait réduite de beaucoup à des coûts supérieurs. Cette solution n'est donc pas avantageuse ni au plan environnemental ni au plan économique.
- Quel serait l'impact sur les coûts du PGMR si les matériaux de CRD industriels ne sont pas intégrés à la gestion municipale des résidus ?
Les coûts annuels du PGMR par porte seront augmentés d'environ 24\$/porte, soit 16,7%. L'intégration de matériaux de CRD industriels est donc très avantageuse et offre la possibilité aux municipalités et aux industries de la CRD de créer une synergie qui leur permettant d'atteindre leurs objectifs respectifs de mise en valeur des matières résiduelles et ce, à des coûts avantageux.
- Quelles sont les gains financiers si on intègre 50% des ICI et les matériaux de CRD à la gestion des matières résiduelles municipales?
Il est possible de réduire d'environ 27.42\$/porte le coût du PGMR, soit une baisse de 19% pour les municipalités. Cela en intégrant 50% certaines matières résiduelles des ICI et en déterminant leurs coûts en fonction de leur proportion de tonnage. Une intégration des ICI nécessitera des efforts mais cela procurera des avantages économiques, environnementaux et sociaux. Il est réaliste d'envisager d'atteindre l'objectif d'intégrer 50% des ICI sur une période de cinq ans.

ANNEXE 5 :

LISTE DES INTERVENANTS

TABLE DES MATIÈRES

1. ENTREPRISES QUI OFFRENT DES SERVICES ET QUI EXPLOITENT DES INSTALLATIONS LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1
1.1 COLLECTE	1
1.2 RÉEMPLOI	2
1.3 RÉCUPÉRATEURS.....	4
1.4 VALORISATION AGRICOLE.....	10
1.5 ÉLIMINATION	10
1.6 RECYCLEURS.....	10
2. ORGANISMES DE RÉFÉRENCE	10
2.1 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX	10
2.2 ORGANISMES PRIVÉS	12
2.3 ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX	12

1. ENTREPRISES QUI OFFRENT DES SERVICES ET QUI EXPLOITENT DES INSTALLATIONS LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1.1 COLLECTE

Matériaux de construction, rénovation démolition (CRD) :

- Excavation Dolbeau, 981 2^{ième} avenue, Dolbeau-Mistassini
- Intersan 4214 Talbot, Chicoutimi
- Service Sanitaire R. Bonneau, 1611 Parc industriel, Roberval
- Services de Rebut Matrec, 111 des Routiers, Chicoutimi
- Terrassement Ghislain Tremblay, 503 Rang Lac-Vert, Hébertville
- Transport sanitaire Fortin, 2031 des Urnes, Alma

Matières résiduelles domestiques

- CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma
- Intersan, 4214 Talbot, Chicoutimi
- Sani-Gestion Onyx, 3794 Saint-Félix, Jonquière
- Service Sanitaire R. Bonneau, 1611, Parc industriel, Roberval
- Services de Rebut, Matrec, 111 des Routiers, Chicoutimi

Matières résiduelles commerciales

- Service sanitaire Bruno Deschênes, 664 Saint-Cyrille, Normandin
- Services sanitaires MB, 22 Morin, Dolbeau-Mistassini
- Transport sanitaire M.L., 545 rang Saint-Louis, Dolbeau-Mistassini

Matières recyclables :

- CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma
- Intersan, 4214, Talbot, Chicoutimi
- Les Entreprises de récupération du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 800 rue Tanguay, Alma
- Sani-Gestion Onyx, 3794 Saint-Félix, Jonquière
- Service Sanitaire R. Bonneau, 1611 Parc industriel, Roberval
- Services de Rebut Matrec, 111 des Routiers, Chicoutimi

Boues de fosses septiques

- André Gagnon, 975 rang 6, Saint-Prime
- Excavation L.M. Claveau, 675 des Rosiers, Saint-Bruno
- Fosse septique J.G., 961 Principale, Saint-Stanislas
- Fosses septiques Lac-Saint-Jean, 251 des Bruyères, Alma

- Fosses septiques SG, 1105 route du lac, Alma
- Onyx Industries, 575 Claire-Fontaine, Alma
- Pompage Rapide, 1555 ch. Villebois, Alma
- Ville de Dolbeau-Mistassini, Hygiène du milieu, 1232, boul. Vézina, Dolbeau-Mistassini
- Encombrants
- CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma

1.2 RÉEMPLOI

Domaine-du-Roy

Meubles

- Centre populaire de Roberval, 106 ave. Marcoux, Roberval
- Économeuble Saint-Prime, 366 Principale, Saint-Prime
- Service budgétaire Saint-Félicien, 1211 Notre-Dame, Saint-Félicien

Livres

- Centre du livre usagé, 1109 boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien

Vêtements

- Centre de dépannage vestimentaire, 1145 Vaudreuil, Saint-Félicien
- Centre populaire de Roberval, 106 ave. Marcoux, Roberval
- Centre vestimentaire de Saint-Prime, 78 6e Avenue, Saint-Prime
- Comptoir vestimentaire de Saint-Méthode, 3185 Saint-Méthode, Saint-Félicien
- Comptoir vestimentaire de Saint-Stanislas, 953 Principale, Saint-Stanislas
- Friperie chez Mar-Jo, 1628 Principale, Chambord
- Les belles fringues, 1095 boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien

Marché aux puces

- Marché aux puces chez Gigi, 993 boul. Hamel, Saint-Félicien

Musique

- Chez Octave musique, 989 boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien

Lac-Saint-Jean-Est

Meubles

- Hudon réfrigération, 651 Chemin du Pont Taché Nord, Alma
- L'Éventail, 1997-17b Saint-Antoine, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- La friperie CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma
- Les gens oubliés, 408 Racine, Hébertville
- TTF électrique, 643 boul. Dequen Nord, Alma

Livres

- La friperie CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma

Vêtements

- Almacueil, 80 Collard O, Alma
- Comptoir Saint-Vincent Paul, 950 rue Bergeron, Alma
- Comptoir vestimentaire de Saint-Gédéon, 359 rang des Îles, Saint-Gédéon
- Comptoir vestimentaire Métabetchouan, 39-B Saint-Basile, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Comptoir vestimentaire Saint-Judes, 1120 Bourassa O, Alma
- Friperie Doucet, 2620 4e rue sud, L'Ascension
- Friperie Isatout, 178 rue Principale, Saint-Nazaire
- La boutique de dépannage Isle-Maligne, 1490 Hermel, Alma
- La Braderie, 586 avenue 4-H, Saint-Bruno
- La fripperie CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma
- Les gens oubliés, 408 Racine, Hébertville
- Maison du partage, 168 9e Avenue, Desbiens
- Susy Frippe, 178 rue Principale, Saint-Nazaire
- Vestiaire communautaire, 132 Honfleur, Sainte-Monique

Vêtements pour enfants

- Les p'tites Fripouilles, 450 Collard ouest, Alma
- Service d'entraide la cigogne, 275 boul. Dequen Nord, Alma

Marchés aux puces

- Le big bazar, 1067 ave. Grande Décharge, Alma
- Marché aux puces Métabetchouan, 2263 route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Marché aux puces Sainte-Monique, 208 Honfleur, Sainte-Monique
- Marché aux puces Sylvain Bergeron, 460 ave. Grande Décharge, Alma

Surplus d'armée

- Surplus d'armée Saint-Bruno, 288 Saint-Alphonse, Saint-Bruno

Bicyclettes

- Tandem, 265 Dequen Nord, Alma

Aspirateurs

- Rainbow aspirateurs, 1811 Saint-Jean Ouest, Alma
- Électrolux, 455 Collard Ouest, Alma
- Les aspirateurs d'Alma, 458 Collard Ouest, Alma

Antiquités

- Antiquités du Poste, 49-B Rang du Poste, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Propane

- Propane M&M, 555 rang 6, Saint-Bruno

Électroménagers

- J.M. Brisson, 121 ave. Dupont Nord, Alma
- La fripperie CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma
- Ressourcerie, Alma

- Service Électroménager Jeannois, 3312 du Pont Nord, Alma

Maria-Chapdelaine

Meubles

- Le Marché du meuble enr., 1439 Saint-Cyrille, Normandin

Vêtements

- Comptoir vestimentaire Albanel, 153 Principale, Albanel
- Comptoir vestimentaire Sainte-Élisabeth-de-Proulx, 1260, rue Principale, Sainte-Élisabeth-de-Proulx
- Comptoir vestimentaire Saint-Eugène, 334 Principale, Saint-Eugène
- Comptoir vestimentaire Saint-Michel, 168 av. de l'Église, Dolbeau-Mistassini
- Comptoir vestimentaire Saint-Vincent Paul, 1904 Renaud, Dolbeau-Mistassini
- Comptoir vestimentaire, 163 Principale, Girardville
- Comptoir vestimentaire, 359 Principale, Sainte-Jeanne-d'Arc
- Comptoir vestimentaire, 953 Principale, Saint-Stanislas
- Friperie Boutique Pourquoi pas ?, 2392 Walberg, Dolbeau-Mistassini
- Le bon samaritain, 14 Shénécal, Saint-Thomas-Didyme
- SOS Récupération, 501 route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc

Marché aux puces

- Excavation Dolbeau, 2e avenue, Dolbeau-Mistassini
- Liquidation Dequen, 75 Dequen, Dolbeau-Mistassini
- Marché aux puces Sainte-Jeanne-D'Arc, 653 rte 169, Sainte-Jeanne-D'Arc

1.3 RÉCUPÉRATEURS

Métal

- Acier Claude Guay enr., 1144 Lydoric Doucet, Normandin
- Centre populaire de Roberval, 106 Marcoux, Roberval
- Excavation Dolbeau, 493 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini

Huiles usées

- La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), 1101 Boul. Brassard bureau 214 Chambly, QC
- Entrepôt Carrier inc., M. Gilles Girard, Normandin, 418-274-8025

Pièces et carcasses d'automobiles, pneus

- Girtout Inc., 985 avenue du Pont Sud, C.P. 121, Alma

Pneus (Le Domaine-du-Roy)

- Recycleauto, 116 Saint-Alphonse, Saint-Bruno
- Agence de Pneus du Nord (1991), 1475, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1B5, 679-1327
- Alignement Julien enr., 1432, rue Notre-Dame, Saint-Félicien, G8K 1X5, 679-5545
- Alignement Sliiger, 324, rue Brassard, Roberval, G8H 2C8, 275-2592
- Auto L.D. (1986) inc., 854, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1S2, 679-1546

- Auto Pelchat enr., 749, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1T1, 679-3369
- Auto Ricard, 706, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1T4, 679-4775
- Automobiles L.G. Itée, 755, boul. Marcotte, Roberval, G8H 2A2, 275-2351
- C.G.E.R. Transport-Québec/ Roberval, 584, avenue Roberval, Roberval, G8H 2N4, 275-2573
- Canadian Tire, 1056, boul. Olivier-Viens, Roberval, G8H 3G3, 275-7569
- Centre de l'Auto B. Girard inc., 1020, boul. Hamel, Saint-Félicien, G8K 1X9, 679-1408
- Centre de l'Auto P. Bouchard, 911, boul. Saint-Joseph, Roberval, G8H 2M1, 275-0220
- Coop. de Camionnage de Saint-Félicien, 905, boul. Hamel, Saint-Félicien, G8K 3H8, 679-4194
- Damsco inc., 380, rue de la Rivière, Sainte-Hedwige, G0W 2R0, 275-3273
- Dépanneur M.L. enr., 2795, rue Saint-Méthode, Saint-Félicien, G8K 3C2, 679-9730
- Entreprises Jean Boivin Itée, 1450, boul. Industriel, Saint-Félicien, G8K 1W2, 679-8074
- Garage A.G.S. inc., 1697, carré Deschamps, Saint-Félicien, G8K 1L5, 679-4597
- Garage C.G. enr., 1040, boul. Marcotte, Roberval, G8H 2B2, 275-6777
- Garage Dany Girard inc., 1101, rue Pelletier, Roberval, G8H 1Y7, 275-0996
- Garage Edmond Gagné et Fils inc., 1297, route 155, Lac-Bouchette, G0W 1V0, 348-6704
- Garage G. Bolduc inc., 1993, rue Notre-Dame, Saint-Félicien, G8K 1W4, 679-0343
- Garage G.M.R. enr., 1624, ch. Parc-Industriel, Roberval, G8H 2M9, 275-5611
- Garage Gaston Poirier enr., 4461, rue des Peupliers, La Doré, G8J 1E4, 256-3255
- Garage Georges Beaudoin inc., 1191, route 169, Saint-Félicien, G8K 1L2, 679-0525
- Garage Martin Desmeules, 1703, rue Principale, Chambord, G0W 1G0, 342-6706
- Garage Paul Dumas Itée, 923, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 2R4, 679-1605
- Garage Rochefort inc., 3560, rang Saint-Paul, La Doré, G8J 1C2, 256-3509
- Garage S.T.A.F. La Doré, 5300, rue des Peupliers, La Doré, G8J 1G1, 256-3434
- Garage Sébastien Drolet, 393, rue Principale, Lac-Bouchette, G0W 1V0, 348-6821
- Garage Sermico, 5305, rue des Peupliers, La Doré, G8J 1G3, 256-3684
- Garage Yvon Thibeault/ Autopro106, route 155, Lac-Bouchette, G0W 1V0, 348-6862
- Industries Wajax Itée/ Saint-Félicien, 1601, boul. du Jardin, Saint-Félicien, G8K 2P8, 679-4623
- M.R.C. du Domaine-du-Roy, Rang 8, Saint-Prime, G0W 2W0, 671-0390
- Machineries Chartin inc., 1646, route 169, Saint-Félicien, G8K 3A2, 679-0735
- Maison de l'Auto Roberval, 225, boul. Marcotte, Roberval, G8H 1Z3, 275-1614
- Maison de l'Auto Saint-Félicien, 1035, route 169, Saint-Félicien, G8K 1S5, 679-1865
- Mécanique D.F.T. inc., 293, route 155, Lac-Bouchette, G0W 1V0, 348-9922
- Monsieur Muffler inc./ Silencieux Donald inc., 1177, boul. Marcotte, Roberval, G8H 2B5, 275-4252
- Municipalité de Chambord, 1526, rue Principale, Chambord, G0W 1G0, 342-6274
- Municipalité de Saint-François-de-Sales, 541, rue Principale, Saint-François-de-Sales, G0W 1M0, 348-6736
- Municipalité du Lac-Bouchette, 186, rue Principale, Lac-Bouchette, G0W 1V0, 348-6306
- N.J.M. Motosport inc., 450, route rurale Principale, Saint-Prime, G8T 1R6, 251-4830
- Nissan Saint-Félicien inc., 791, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1S9, 679-3770
- Pièces d'Auto Roussel inc., 953, boul. de l'Anse, Roberval, G8H 1Z1, 275-1576

- Pièces d'Auto Usagées F. Giroux inc., 218, rue Principale, Saint-Prime, 251-3030
- Pneus 4 Saisons inc., 1116, route 169 Nord, Saint-Félicien, G8K 1K2, 679-8950
- Pneus Guy Dufour ltée, 1428, boul. Saint-Dominique, Roberval, G8H 2P2, 275-1460
- Pneus-Vi inc., 1690, ch. Parc-Industriel, Roberval, G8H 2S9, 275-6300
- Pontiac Buick Roberval inc., 321, boul. Marcotte, Roberval, G8H 1Z4, 275-1331
- Saint-Félicien Diesel (1988) inc., 981, boul. Hamel, Saint-Félicien, G8K 2R4, 679-2474
- Service de Pneus G.C.R. ltée / Division Bridgestone, 915, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1S1, 679-1851
- Service de Pneus G.C.R./ div. Bridgestone, 445, boul. Marcotte, Roberval, G8H 1Z5, 275-2221
- Sonic Saint-Prime, 470, rue Principale, Saint-Prime, G8J 1S4, 251-1246
- Spécialité du Frein Saint-Félicien, 888, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1S3, 679-0490
- Sports Maximum, 850, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1S2, 679-3000
- Station-Service Jean-Marc Lebrun inc., 952, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1R7, 679-1152
- Toyota Saint-Félicien inc., 766, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 1S8, 679-1984
- Transport Asselin ltée / # 11220, rue Principale, Saint-Prime, GoW 2W0, 251-5113
- Transport Interfax inc. 1430, rue Rousseau, Saint-Félicien, G8K 1W1, 679-4441
- Transport J.S.L. inc., 2290, rang Saint-Paul, La Doré, G8J 1C2, 256-3663
- Transport La Doré inc., 5750, rue des Peupliers, La Doré, G8J 1G4, 256-3882
- Transport N.A.C. inc., 4821, avenue des Jardins, La Doré, G8J 1A8, 256-3342
- Western Star Lac-Saint-Jean, 444, rue Principale, Saint-Prime, G8J 1S3, 251-9031

Pneus (Lac-Saint-Jean-Est)

- (SITE) Garage AJM inc., 125, boul. Lévesque, Saint-Ludger-de-Milot, GoW 2B0, 373-2543
- (SITE) Jean-Guy Patoine, 561, rang 6 Ouest, Saint-Bruno, GoW 2L0, 662-4877
- (SITE) Transport J-G Fortin, 25, rue Principale, Lamarche, GoW 1X0, 481-2826
- 9026-8319 Québec inc. / Alma Mazda enr., 695, av. du Pont Sud, Alma, G8B 2V3, 668-4581
- 9049-2695 Québec inc. / Garage Rosaire Côté 1100, route 169, Saint-Ludger-de-Milot, GoW 2X0, 347-5552
- Alignement Alma (1995) inc., 1670, boul. Saint-Jude Sud, Alma, G8B 3L4, 662-6151
- Auto Duchesne ltée, 450, boul. Dequen, Alma, G8B 5P5, 662-3431
- Auto Dupont, 590, av. du Pont Sud, Alma, G8B 2V2, 662-6528
- Auto Lajoie, 60, rue des Érables, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, GoW 2A0, 349-2666
- Auto MGC inc., 145-A, rue Principale, Saint-Nazaire, GoW 2V0, 668-3836
- Auto Recycle enr., 116, rue Saint-Alphonse, Saint-Bruno, GoW 2L0, 343-9072
- Canadian Tire, 50, boul. Saint-Luc Ouest, Alma, G8B 6K1, 662-6618
- Cardans Régionaux enr., 1660, boul. Saint-Jude Sud, Alma, G8B 3L4, 668-2096
- Centre agricole Saguenay/Lac-Saint-Jean inc., 667, rue Martin, Hébertville, G8N 1H9, 344-1741
- Centre du Camion Alma inc., 385, rang 5 Ouest, Saint-Bruno, GoW 2L0, 343-3535
- CGER Transport-Québec/Alma, 851, ch. du Pont-Taché Nord, Alma, G8B 5X7, 662-2892
- Distribution DRB ltée, 50, rue des Érables, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, GoW 2A0, 349-2822
- Excavation Gilles Desbiens inc., 2875, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V2, 668-2221

- Ferme des Rochers, 460, rang 3 Ouest, Saint-Ludger-de-Milot, 347-5656
- Garage AC / Autopro21, rue des Pins Est, Alma, G8B 3W3, 662-3474
- Garage Adrien Fortin ltée, 930, av. Grande-Décharge, Alma GoW 1Lo, 662-4187
- Garage AJM inc., 125, boul. Lévesque, Saint-Ludger-de-Milot, GoW 2Bo, 373-2543
- Garage Auguste Guertin et Fils, 390, rue Collard Ouest, Alma, G8B 1M9, 662-4041
- Garage Auto Logic, 1201, rang Carré-Gervais, Saint-Nazaire, GoW 2Vo, 668-7550
- Garage Benoît Guérin inc., 495, boul. Saint-Jude Sud, Alma, G8B 3J8, 668-7429
- Garage Benoît Martel enr., 353, rue Melançon, Saint-Bruno, GoW 2Lo, 343-2740
- Garage Bertrand Potvin enr., 735, 3e Avenue Est, L'Ascension, GoW 1Yo, 347-3594
- Garage Delisle, 609, av. Grande-Décharge, Alma, GoW 1Lo, 668-9998
- Garage Fernand Desgagné, 1855, av. du Pont Sud, Alma, G8B 6N3, 668-2013
- Garage Fernand Laberge, 601, rang 6 Ouest, Saint-Bruno, GoW 2Lo, 668-5147
- Garage Gervais Gaudreault, 4550, av. Grande-Décharge, Alma, GoW 1Lo, 347-3186
- Garage Hermel & Frère/Garage Blackburn, 4160, av. Grenache, Alma, GoW 1Lo, 347-3473
- Garage Jacques Gagnon enr., 52, route Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, GoW 2Ao, 349-2374
- Garage Jean-Guy Perron, 815, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station, GoW 1To, 343-2586
- Garage Laurent Lavoie, 1249, route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, G8B 1A4, 349-8407
- Garage MJ enr., 2150, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V2, 668-3149
- Garage Pierre Tremblay, 400, boul. Dequen, Alma, G8B 5P3, 668-9942
- Garage Réul Thivierge et Fils inc., 15 av. Saint-Joseph Sud, Alma, G8B 3E2, 662-2066
- Garage Robert Audet et Fils, 464, rue Dequen, Saint-Gédéon, GoW 2Po, 345-2423
- Garage Robert Laforge, 3355, rue Damasse, Labrecque, GoW 2So, 481-1350
- Garage Serge Pruneau enr., 1079, rue Hébert, Desbiens, GoW 1No, 346-5606
- Garage Vic Lapointe, 1645, av. du Pont Sud, Alma, G8B 6N3, 668-8149
- Garage Yvon Néron, 2, rue Saint-Antoine, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, GoN 2Ao, 349-3578
- Girtout inc. QUOTA 1500/AN, 985, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V6, 662-3055
- Honda Alma, 2625, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V2, 480-4776
- Hyundai Advantage, 2400, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V2, 662-2228
- Jean-Eudes Maltais et Fils inc., 1550, boul. Saint-Jude Sud, Alma, G8B 3L4, 662-8380
- Mécanique Alignement Plus, 995, boul. Saint-Jude Sud, Alma, G8B 3H9, 662-9940
- Mécanique JGP, 561, rang 6 Ouest, Saint-Bruno, GoW 2Lo, 662-4877
- Mécano-Pneus (2000) enr., 575, rue Melançon, Saint-Bruno, GoW 2Lo, 343-2520
- Monsieur Muffler inc. / Auto Réal Simard ltée, 1595, av. du Pont Sud, Alma, G8B 6N2, 668-2344
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est / Entreprises Récupération, 3521, av. du Pont Nord, Alma, G8B 1S5, 668-2727
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est, 625, rue Bergeron Ouest, Alma, G8B 5V9, 668-3023
- Municipalité d'Hébertville, 351, rue Turgeon, Hébertville, G8N 1S8, 344-4118
- Municipalité de Lac-à-la-Croix, 353, rue Saint-Jean, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, GoW 1Wo, 349-2892
- Municipalité de Saint-Bruno, 541, rue Saint-Alphonse, Saint-Bruno, GoW 2Lo, 343-2303
- Pièces d'Auto AP, 1485, av. du Pont Sud, Alma, G8B 6N2, 668-6674

- Pneus M. Gagné inc., 2685, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V2, 662-4013
- Sears Canada inc. / Alma, 705, av. du Pont Nord, Alma, G8B 4W9, 662-2222
- Service de pneus GCRIée / Div. Bridgestone, 750, av. du Pont Nord, Alma, G8B 5E9, 668-8311
- Spécialité de Freins Arthur Bouchard (1992), 1400, av. du Pont Sud, Alma, G8B 5V2, 668-7911
- Sports PAT Alma, 865, av. du Pont Sud, Alma, G8B 2V5, 668-8116
- Station-Service Côté Esso enr., 439, rue Turgeon, Hébertville, G8N 1T2, 344-1304
- Station-Service Côté, 443, rue Dequen, Saint-Gédéon, GoW 2P0, 345-2442
- Station-Service Gauthier / Ultramar, 273, rue Honfleur, Sainte-Monique, GoW 2T0, 347-3892
- Station-Service GT, 172, av. du Pont Nord, Alma G8B 5C3, 668-0085
- Station-Service Jean Paul Simard, 2981, av. du Pont Nord, Alma, G8B 1R6, 662-9296
- Station-Service Martin Minier, 355, boul. Saint-Jude Sud, Alma, G8B 3J2, 668-5617
- Station-Service Milot, 630, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, GoW 2B0, 373-2372
- Station-Service Simard enr. / Irving, 220, av. du Pont Nord, Alma, G8B 5C5, 662-7744
- Station-Service Steeve Fradette enr., 253, rue Principale, Saint-Nazaire, GoW 2V0, 662-2876
- Station-Service Sylvain Boudreault, 59, route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, GoW 2A0, 349-2466
- Station-Service V. Lalancette inc., 495, av. du Pont Sud, Alma, G8B 2T7, 668-8603
- Tourbière Lambert inc., 5485, rang Garnier, L'Ascension, GoW 1Y0, 347-4355
- Transport Jean-Guy Fortin ltée, 25, rue Principale, Lamarche, GoW 1X0, 481-2807
- Transport Simard inc. 41, route Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix GoW 2A0, 349-3535

Pneus (Maria-Chapdelaine)

- 9048-8370 Québec inc., 300, 8e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 2W8, 276-0490
- Alignement Dolbeau enr., 2640, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1L2, 276-5214
- Auto Dolbeau, 1817, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1J1, 276-0580
- Canadian Tire, 1450, boul. des Érables, Dolbeau-Mistassini, G8L 2W7, 276-2385
- Centre de l'auto RC inc. 203, 6e Avenue Dolbeau-Mistassini, G8L 1X5, 276-5435
- Centre de Pièces Industrielles Mistassini enr., 280, rue Dequen, Dolbeau-Mistassini, G8L 5N1, 276-1212
- Centre de Pneu et Pièces Dolbeau/Mistassini, 245, 8e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 1Z5, 276-7878
- Choix de l'Auto M.B.T. inc., 334, 8e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3G5, 276-6507
- Garage Almas Bouchard, 784, rue Saint-Cyrille, Normandin, G8M 4H5, 274-2135
- Garage Clément Marcil, 124, rue Dequen, Dolbeau-Mistassini, G8L 3T6, 276-4045
- Garage D.Dumais et Fils inc., 461, 7e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3B3, 276-5848
- Garage Gérard Perreault, 1222, rang Notre-Dame, Girardville, GoW 1R0, 258-3884
- Garage H.P. Lévesque, 1458, avenue du Rocher, Normandin, G8M 3Y1, 274-2247
- Garage J.M. Lévesque, 861, rue Saint-Cyrille, Normandin, G8M 4H8, 274-3813
- Garage M.J.P. 248, rue Principale, Girardville, GoW 1R0, 258-3371
- Garage Paul Fournier et Fils inc., 205, rue Principale, Girardville, GoW 1R0, 258-3263
- Garage René Gagné inc., 541, route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc, GoW 1E0, 276-1795
- Garage Rock Hudon/ Dépanneur R.D. enr., 254, rue Principale, Sainte-Jeanne-d'Arc, GoW 1E0, 276-7527
- Garage Rousseau et Fils ltée, 177, rue Dequen, Dolbeau-Mistassini, G8L 4S1, 276-2205

- Garage Total Alignement enr., 2393, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1K8, 276-6019
- J.-C. Boucher et Fils ltée, 1400, rue Principale, Girardville, G0W 1R0, 258-3261
- L'Ami de l'Auto enr., 351, 8e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3E4, 276-6783
- M. & M. Lamontagne et Frères inc. / Autopro, 334, rue de l'Église, Albanel, G8M 3G2, 279-5553
- M.R.C. de Maria-Chapdelaine, 209, boul. des Pères, Dolbeau-Mistassini, G8L 5C4, 276-2131
- Mécanique Gauthier inc., 371, rue de l'Église, Albanel, G8M 3G6, 279-5775
- Mécano-Plus enr., 1893, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1J3, 276-9707
- Pièces d'Auto J.G.L., 747, route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0, 276-6946
- Pièces d'Auto Rondeau inc., 250, rue Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay, G0W 1B0, 276-0000
- Pneus et Lave-Auto Raymond Laurendeau, 210, 10e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 2G6, 276-0776
- Pneus M.C.T./Division Pneus, 1293, rue du Parc-Industriel, Normandin, G8M 4C6, 274-3765
- Pneus Pelchat et Fils, 698, route 373, Albanel, G8M 3P1, 276-1948
- Royaume du Camion, 751, route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0, 276-2247
- Service de Pneus C.G.D. inc., 259, boul. des Pères, Dolbeau-Mistassini, G8L 5C5, 276-6934
- Service de Pneus G.C.R. ltée/ Div. Bridgestone, 754, rue Saint-Cyrille, Normandin, G8M 4S3, 274-3375
- Service de Pneus G.C.R. ltée/Div. Bridgestone, 1731, boul. Vézina, Dolbeau-Mistassini, G8L 3S4, 276-2852
- Simon Delisle enr. (Ferrailleur), 626, rue Saint-Cyrille, Normandin, G8M 4H4, 274-2466
- Sports C.G.R. Gaudreault inc., 2872, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1L7, 276-2393
- Station-Service Carol Brassard / Esso 2872, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 4R9, 276-7050
- Station-Service Chiasson enr., 418, route 169, Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0, 276-2891
- Transport Doucet et Fils inc. 124, rue Lavoie, Dolbeau-Mistassini, G8L 4M8, 276-7395
- Transport J.C. Boulianne, 1104, rue Boulianne, Normandin, G8M 4E1, 274-3626
- Transport M.Y. Caron, 625, rue Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay, G0W 1B0, 276-4013
- SNF Létourneau métal enr., 2185 avenue du Pont Sud, Alma
- Onyx Industries, 575 Claire-Fontaine, Alma
- Recyclage Kébec, 2001 avenue de la Rotonde, Charny, Québec

Métaux ferreux, métaux non ferreux

- SNF Létourneau métal enr., 2185 avenue du Pont Sud, Alma

RDD, batteries, boues, boues de papetières

- Onyx Industries, 575 Claire-Fontaine, Alma
- MRC Lac-Saint-Jean-Est : Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Ascension
- MRC Domaine-du-Roy : Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) St-Prime
- MRC Maria-Chapdelaine : Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Dolbeau-Mistassini

Graisses usées et trappes à graisse de restaurant

- Recyclage Kébec, 2001 avenue de la Rotonde, Charny, Québec

Papier

- CFER Le Domaine-du-Roy, 1855 Castonguay, Roberval
- CODERR-02, 1000 boul. Saint-Judes, Alma
- Ressources Lac-Saint-Jean-Est, 500 des Métiers, Alma

1.4 VALORISATION AGRICOLE

Rejets de papetières et de scieries

- Les produits B.C.C., 2460 chemin du Lac, Saint-Félicien

1.5 ÉLIMINATION

Propriétaires des lieux

- MRC Lac-Saint-Jean-Est : Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Ascension
- MRC Domaine-du-Roy : Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) St-Prime
- MRC Maria-Chapdelaine : Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Dolbeau-Mistassini
- Les entreprises Jean Tremblay et fils inc. : Dépôt de matériaux secs (DMS) St-Félicien
- Bonneau et Morin inc. : Dépôt de matériaux secs (DMS) Roberval
- Excavation Dolbeau inc. : Dépôt de matériaux secs (DMS) Dolbeau-Mistassini
- Municipalité de Girardville : Dépôt en tranché (DET)
- Municipalité de Saint-François-de-Sales : Dépôt en tranché (DET)
- Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : Dépôt en tranché (DET)
- Municipalité de Desbiens : Dépôt en tranché (DET)

Exploitant

- Excavation Dolbeau inc

1.6 RECYCLEURS

Papier

- Abitibi-Consolidated inc. (division Alma)
- Cascades

Peintures

- Peintures récupérées du Québec, Victoriaville

2. ORGANISMES DE RÉFÉRENCE

2.1 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Société québécoise de récupération et de recyclage Mtl, 7171, rue Jean-Talon Est, bureau 500, Anjou (Québec) H1M 3N2, (514) 352-5002, (514) 873-6542 télécopieur
- Ministère de l'Environnement du Québec, Bureau régional MR-Saguenay—Lac-Saint-Jean, 3950, boul. Harvey, 2e étage, Jonquière (Québec) G7X 8L6, (418) 695-7970, (418) 695-8479 télécopieur, saglac@mreg.gouv.qc.ca

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Mtl), 500, boul. René-Lévesque O., bureau 7.300, C.P.23, Montréal (Québec) H2Z 1W7, 1 800 463-4732, (418) 643-9474 télécopieur, communication@bape.gouv.qc.ca, <http://www.bape.gouv.qc.ca>
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Québec), Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bur. 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, (418) 643-7447, (418) 643-9474 télécopieur, communication@bape.gouv.qc.ca, <http://www.bape.gouv.qc.ca>
- Centre d'information du ministère de l'environnement, Édifice Marie-Guyart, Rez-de-chaussée, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3830 / 1 800 561-1616, (418) 646-5974 télécopieur, info@menv.gouv.qc.ca
- Commission municipale du Québec, Édifice Thaïs-Laco, Sainte-Frémont, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Tour, 5e étage, Québec (Québec) G1R 4J3, (418) 691-2014, (418) 644-4676 télécopieur, cmq@mamm.gouv.qc.ca
- Direction de la coordination des programmes d'aide du MENV, Édifice Marie-Guyart, 6e étage, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3824, (418) 646-9262 télécopieur
- Direction de la coordination opérationnelle, des urgences et des enquêtes du MENV, 675, boul. René-Lévesque, 29e étage, Québec (Québec) G1R 4V7, (418) 521-3899, (418) 643-4747 télécopieur
- Direction des politiques du secteur industriel du MENV, Édifice Marie-Guyart, 9e étage, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3950, (418) 646-0001 télécopieur
- Direction des politiques du secteur municipal du MENV, Édifice Marie-Guyart, 8e étage, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3885, (418) 644-2003 télécopieur
- Direction du patrimoine écologique et du développement durable du MENV, Édifice Marie-Guyart, 4e étage, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3907, (418) 646-6169 télécopieur, cdpnq@menv.gouv.qc.ca
- Direction générale des évaluations environnementales et de la coordination du MENV, Édifice Marie-Guyart, 30e étage, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3860, (418) 646-5883 télécopieur
- Direction générale des politiques environnementales en matière d'eau et activités agricoles et municipales du MENV, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3860, (418) 643-9990 télécopieur
- Direction générale du milieu industriel, changements climatiques et développement durable, Édifice Marie-Guyart, 30e étage, 675, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5V7, (418) 521-3860, (418) 646-5883 télécopieur
- Direction régionale de MAPAQ Saguenay-Saint-Laurent-Côte-Nord, 801, ch. du Pont Taché Nord, local 1.02, Alma (Québec) G8B 5W2, (418) 662-6486, (418) 668-8694 télécopieur
- Direction régionale du MENV SLSJ, 3950, boul. Harvey, 4e étage, Jonquière (Québec) G7X 8L6, (418) 695-7883, (418) 695-7897 télécopieur, dro2@menv.gouv.qc.ca
- Directions régionales MIC SLSJ, Édifice Marguerite-Belley, 2e étage, 3950, boul. Harvey, Jonquière (Québec) G7X 8L6, (418) 695-7862, (418) 695-7870 télécopieur, dr.Saguenay—Lac-Saint-Jean@mic.gouv.qc.ca
- Société québécoise de récupération et recyclage, Siège social, 675, rue Saint-Amable, bur. 300, Québec (Québec) G1R 2G5, (418) 643-0394, (418) 643-6507 télécopieur, webmestre@recyc-quebec.gouv.qc.ca, <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>
- La Direction de la conservation de l'environnement, 1141, route de l'Église, C.P.10100, Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5, (418) 648-3921

2.2 ORGANISMES PRIVÉS

- Collecte sélective
- Collecte sélective Québec, 300, Léo-Pariseau, Montréal, Québec, H2W 2N1
- Compostage
- Conseil canadien du compostage, 700, rue Saint-Antoine Est, bureau 1.104, Montréal, Québec, H2Y 1A6
- Plastique
- Institut des plastiques et de l'environnement du Canada, 300, Léo-Pariseau, bureau 2210, Montréal (QC), H2W 2N1

2.3 ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX

- Société de gestion environnementale, 1330 des Cyprès 2e étage C.P. 232, Dolbeau-Mistassini
- Fondation québécoise en environnement, 1255, carré Phillips, bur. 706, Montréal (Québec), H3B 3G1, (514) 849-3323, (514) 849-0028 télécopieur, info@fqe.qc.ca
- Le Fonds d'action québécois pour le développement durable, 43, rue Saint-Nicolas, Québec (Québec), G1K 6T3, (418) 692-5888, (418) 692-1148 télécopieur, infos@faqdd.qc.ca, <http://www.faqdd.qc.ca>
Institutions scolaires

Domaine-du-Roy

Commission scolaire

- Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, 828, boul. Saint-Joseph, Roberval

Écoles primaires

- École Benoit-Duhamel, 947, boul. Marcotte, Roberval
- École Carrefour étudiant, 3079, rue de Saint-Méthode, Saint-Félicien
- École Hébert, 1298, rue L.W. Leclerc, Saint-Félicien
- École institutionnelle Saint-Prime, 623, rue Principale, Saint-Prime
- École Lac-Bouchette/Saint-François, 247, rue Principale, Lac-Bouchette
- École Maria-Goretti, 4971, rue des Saules, La Doré
- École Mgr Bluteau, 1275, 3e rue, Saint-Félicien
- École Notre-Dame, 830, boul. Saint-Joseph, Roberval
- École Sainte-Hedwidge, 967, rue Principale, Sainte-Hedwidge

École primaire et secondaire

- École Sainte-Monique, 1191, boul. Julien, Saint-Félicien

Écoles secondaires

- Carrefour étudiant Arbrisseau, 108, rue Principale, Chambord
- Centre L'Envol/CEA Saint-Félicien, 654, boul. Saint-Joseph, Roberval
- CFP Roberval, 181, boul. de la Jeunesse, Roberval
- École Cité étudiante, 171, boul de la Jeunesse, Roberval
- Polyvalente des Quatre-Vents, 1099, boul. Hamel, Saint-Félicien

Cégep

- Cégep de Saint-Félicien, 1105, boul. Hamel, Saint-Félicien

Lac-Saint-Jean

Commission scolaire

- Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, 350, boulevard Champlain, Alma

Écoles primaires

- École Albert-Naud, 151, rue Saint-Sacrement Est, Alma
- École Arc-en-Ciel, 200, avenue McNaughton Nord, Alma
- École Bon-Pasteur, 131, rue de la Fabrique, Sainte-Monique
- École du Bon Conseil, 14, rue Chanoine-Gagnon, Hébertville-Station
- École Jean XXIII, 354, rue Saint-Jean, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- École Maria, 4855, rue Sacré-Cœur, Alma
- École Mgr Victor, 24, rue de l'Hôpital, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- École Notre-Dame, 1631, rue Hamilton Nord, Alma
- École Notre-Dame-de-Lorette, 220, rue Principale, Saint-Nazaire
- École Notre-Dame-du-Rosaire, 110, rue Principale, Lamarche
- École primaire Garnier, 2750, 2e Avenue Ouest, L'Ascension
- École primaire Saint-Bruno, 165, rue Jauvin, Saint-Bruno
- École Saint-Antoine, 289, rue Dequen, Saint-Gédéon
- École Sainte-Hélène, 420, rue Principale, Saint-Henri-de-Taillon
- École Saint-Gérard, 437, rue de Parc, Desbiens
- École Saint-Joseph, 236, rue Hébert, Hébertville
- École Saint-Joseph, 350, rue Côte du Collège, Alma
- École Saint-Julien, 1971, rue Saint-Jean, Alma
- École Saint-Léon, 1370, rue Principale, Labrecque
- École Saint-Pierre, 151, boul. Potvin Sud, Alma
- École Saint-Sacrement, 455, rue Sainte-Thérèse Ouest, Alma

Écoles secondaires

- CEA d'Alma, 445, rue Melançon Ouest, Alma
- Centre de recherche et de développement en agriculture du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 640, rue Côté Ouest, Alma
- CFP d'Alma, 850, avenue Bégin Sud, Alma
- École Curé Hébert, 250, rue Turgeon, Hébertville
- École Jean Gauthier, 1950, rue Sainte-Marie, Alma
- École Saint-Louis-de Gonzague, 21, rue de l'Hôpital, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- École secondaire Camille-Lavoie, 500, avenue des Métiers Sud, Alma
- Pavillon Wilbrod-Dufour, 850, avenue Bégin Sud, Alma
- Séminaire Marie-Reine-du-Clergé, 1569 route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Cégep

- Cégep d'Alma, 675, boul. Auger Ouest, Alma

Maria-Chapdelaine

Commission scolaire

- Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, 828, boul. Saint-Joseph, Roberval

Écoles primaires

- École institutionnelle Saint-Augustin, 712, rue Principale, Saint-Augustin
- École institutionnelle Sainte-Jeanne-d'Arc, 451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc
- École Jean XXIII, 47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme
- École Notre-Dame-de-Lourdes, 604, rue de la Fabrique, Girardville
- École Notre-Dame-des-Anges, 68 rue Savard, Dolbeau-Mistassini
- École Sacré-Cœur/Saint-Louis-de-Gonzague, 163, 11e avenue, Dolbeau-Mistassini
- École Sainte-Lucie, 327, rue de l'Église, Albanel
- École Sainte-Marie, 1017, rue du Centre-Sportif, Normandin
- École Saint-Michel, 105, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini
- École Sainte-Thérèse, 242, 3e avenue, Dolbeau-Mistassini

Écoles secondaires

- CEA Henri-Bourassa, 325, rue de l'Église, Albanel
- CEA Le Parcours, 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini
- École Le Tournant, 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini
- École secondaire Des Chutes, 1 rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini
- Juvénat Saint-Jean (FIC), 200 boul. Walberg, Dolbeau-Mistassini
- Polyvalente de Normandin, 1285 avenue du Rocher, Normandin
- Polyvalente Jean-Dolbeau, 300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini

ANNEXE 6 :

**RAPPORT DE LA
COMMISSION**

RAPPORT DE LA COMMISSION

PROJET D'IMPLANTATION

d'un plan de gestion des matières résiduelles commun
aux trois MRC du Lac-Saint-Jean

Présenté par les membres de la Commission :

Claude Ouellet, président

Carole Richer

Guy Gingras

Ludger Côté

Yves Marchand

Décembre 2005

Aux MRC du Lac-Saint-Jean

Objet : Rapport de la Commission de consultation sur le PGMR

Mesdames, Messieurs,

Suite aux trois séances d'information et aux trois séances de consultation, la Commission est heureuse de vous remettre un rapport unanime des commissaires. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et qu'il facilitera la mise en place du plan que vous avez conçu.

La Commission de consultation sur le PGMR

Par : Claude Ouellet, président

Table des matières

Annexe 6 :	1
Rapport de la commission	1
Rapport de la Commission	2
Projet d'implantation.....	2
Table des matières	4
Introduction.....	6
Le plan de gestion des matières résiduelles	7
<i>ÉCHEANCIER</i>	7
<i>EXPERIMENTATION</i>	7
Filière 1. Collecte et recyclage de petits matériaux	8
1.1 <i>L'ABSENCE DE MARCHÉ</i>	8
1.2 <i>ZONES DE VILLEGIATURE</i>	8
Filière 2. Collecte et traitement du putrescible.....	9
2.1 <i>SECTEUR AGRICOLE</i>	9
2.2 <i>PERIODE DE COLLECTE</i>	9
Filière 3. Collecte et traitement des gros matériaux et des RDD.....	9
3.1 <i>LES ENCOMBRANTS</i>	9
3.2 <i>LES DÉCHETS DANGEREUX</i>	10
Filière 4. Centre de réemploi et de dépôts	10
Filière 5. Collecte et disposition finale de déchets.....	10
5.1 <i>MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI (réfère au mémoire de M.Potvin)</i>	10
5.2 <i>SITE DE L'ASCENSION</i>	11
5.3 <i>DIALOGUE AVEC SAGUENAY</i>	12
5.4 <i>OFFRE D'AEs</i>	12
5.5 <i>COUT D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LET</i>	13
Filière 6. Gestion, suivi, support et sensibilisation	13
6.1 <i>PLAN D'ACTION EN ISÉ</i>	13
6.2 <i>SENSIBILISATION</i>	13
6.3 <i>SUPPORT AUPGMR</i>	14
Filière 7. Intégration des industries, commerces et institutions (ICI).....	14
7.1 <i>RÉGLEMENTATION</i>	14
Filière 8. Réduction et réemploi à la source	15
8.1 <i>SECTEUR RÉSIDENTIEL</i>	15
8.2 <i>SECTEUR AGRICOLE</i>	15
8.3 <i>SECTEUR INDUSTRIES ET COMMERCES</i>	16
8.4 <i>SECTEUR INSTITUTIONS</i>	16
Filière 9. Transbordement.....	16
9.1 <i>IMPACTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ECONOMIQUES DU TRANSBORDEMENT</i>	16
L'implication du gouvernement	17

Structure organisationnelle 18
Conclusion..... 18

Introduction

La consultation publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles avait certes un objectif louable ; on voulait faire participer les citoyens au processus d'implantation du nouveau PGMR. Cependant, force est de constater que plusieurs lacunes entourant le processus de consultation publique du PGMR n'ont pas permis d'obtenir la participation escomptée. Par ailleurs, nous avons reçu plusieurs remarques en regard du processus lui-même à savoir :

▪ Tenue de la consultation

- Élus le 6 novembre 2005 et ayant de nombreuses obligations en début de mandat, les nouveaux élus ont bénéficié de peu de temps pour prendre connaissance du PGMR ;
- La période de 15 jours allouée entre les soirées d'information et le dépôt de mémoires écrits était relativement courte ;
- La participation du citoyen est l'élément clé dans l'atteinte des objectifs du PGMR ; il nous semble qu'on a vraiment fait peu pour obtenir une participation massive des citoyens lors des séances d'information.

▪ Communication

- On déplore l'absence de publicité dans les journaux locaux ;
- Aucune conférence de presse n'est venue appuyer l'importance de cet événement pour le Lac Saint-Jean ;
- Plusieurs communiqués ont été émis mais les médias locaux ont été peu coopératifs ;
- Voyant le manque de coopération des médias, il ne semble pas que les organisateurs aient tenté de réajuster le tir afin de faire en sorte que le plus grand nombre de citoyens puissent participer aux séances d'information.

Considérant le peu de publicité entourant la diffusion du PGMR ;

Considérant qu'il y a un effort important à faire au niveau de la sensibilisation ;

Considérant qu'il y a un questionnement à se faire concernant le niveau de responsabilisation des gens ;

Considérant le peu de participation de la population face à l'élaboration du PGMR et de la consultation ;

En conséquence,

nous recommandons que de nouveaux efforts soient consentis afin d'informer davantage de citoyens sur l'implantation du PGMR au Lac Saint-Jean.

Le plan de gestion des matières résiduelles

Les soirées d'information et de consultation nous ont permis d'entendre ce que les gens avaient à dire en regard du PGMR. Plusieurs personnes ou groupes de personnes ont manifesté leur scepticisme en regard des objectifs de récupération fixés dans le PGMR.

Le gouvernement a fixé un objectif de récupération de 50 % ; le PGMR du Lac-Saint-Jean souhaite atteindre 80%.

ÉCHEANCIER

Considérant le taux de 20% de participation actuelle au programme de collecte sélective ;

Considérant le taux de récupération de 50% fixé par le gouvernement du Québec ;

Considérant le taux de rejet des matières recyclables lors de l'implantation du programme ;

Considérant le temps nécessaire pour modifier le comportement d'une population ;

En conséquence,

nous recommandons qu'il faut réévaluer le laps de temps pour atteindre les objectifs de 80%.

Nous émettons des réserves face au temps de trois ans pour atteindre cet objectif de 80%. Est-ce que la population peut changer ses habitudes en si peu de temps ?

EXPERIMENTATION

Considérant que la population régionale a bien utilisé les équipements mis à sa disposition ;

Considérant qu'elle a rapidement amené les centres à leur capacité maximale ;

Considérant que des villes et des régions opèrent déjà des technologies retenues dans le plan ;

En conséquence,

nous recommandons que les MRC procurent des équipements répondant aux besoins des citoyens ;

nous recommandons que des visites soient effectuées là où le fonctionnement ressemble à celui envisagé pour notre territoire ;

nous recommandons que les expérimentations visent à soutenir les devis des centres à construire et à opérer en fonctionnement optimal.

Filière 1. Collecte et recyclage de petits matériaux

1.1 L'ABSENCE DE MARCHÉ

Considérant que plusieurs petits matériaux n'ont présentement pas de marché soit par l'absence de technologie, soit à cause du coût de disposition ;

Considérant que le PGMR prévoit qualifier et quantifier les produits n'ayant pas de marché afin de pouvoir faire pression auprès des instances publiques concernées ;

Considérant qu'il ne serait pas acceptable de refouler tous les matériaux recyclés n'ayant pas de marché au Centre d'enfouissement technique ;

En conséquence,

Afin de pouvoir atteindre les opportunités de disposition de certains matériaux ;

nous recommandons que l'espace de stockage requis soit réévalué et d'évaluer les impacts financiers et environnementaux occasionnés par ledit stockage au Centre de tri de petits matériaux de Roberval.

1.2 ZONES DE VILLEGIATURE

Considérant que le PGMR prévoit que l'ensemble des citoyens auront droit aux mêmes services ;

Considérant le nombre important de sites de villégiature sur le territoire du Lac-Saint-Jean ;

Considérant les difficultés particulières que peuvent représenter la cueillette des ordures dans certains secteurs de villégiature ;

Considérant la distance pour aller chercher les matières résiduelles versus la quantité ramassée;

En conséquence,

nous recommandons que la Régie s'assure que chaque MRC présente un plan particulier de cueillette pour chacune de ses zones de villégiature, TNO, zecs et réserves et que ces plans particuliers de cueillette soient acceptés et intégrés au PGMR (exemple : qu'il y ait des conteneurs à la sortie des zecs ou des parcs).

Filière 2. Collecte et traitement du putrescible

2.1 SECTEUR AGRICOLE

Considérant que les agriculteurs sont en manque de matières résiduelles fertilisantes et qu'ils en ont grandement besoin ;

Considérant que les agriculteurs ont perdu l'accès à des litières pour animaux avec la venue des usines de cogénération et la culture céréalière ;

Considérant que les sols doivent constamment être amendés pour produire ;

Considérant que les agriculteurs pourraient être preneurs d'une bonne quantité de matières premières provenant du putrescible ;

En conséquence,

nous recommandons que soit:

- quantifié ces besoins par secteur de MRC ;
- réévalué la pertinence d'avoir un seul centre de traitement anaérobie du putrescible ;
- évalué la prise en charge de certaines matières pouvant contaminer le produit final (ex. : les couches) ;

2.2 PERIODE DE COLLECTE

Considérant que le principal irritant de la collecte des matières putrescibles est l'odeur occasionné par ce type de rebus ;

Considérant que la période de gel est de plus en plus tardive ;

En conséquence,

nous recommandons que la période de collecte soit du 15 mai au 15 octobre.

Filière 3. Collecte et traitement des gros matériaux et des RDD

3.1 LES ENCOMBRANTS

Considérant que le PGMR vise la participation de l'ensemble de la population pour l'atteinte de ses objectifs ;

Considérant que certains commerces font la livraison de meubles et d'électroménagers chez les consommateurs ;

Considérant que le remplacement de meubles et d'électroménagers suppose la mise au rebut d'encombrants ;

Considérant que certains produits sont sureballés ;

En conséquence,

nous recommandons que les vendeurs de meubles et d'électroménagers soient mis à contribution pour la cueillette des encombrants. Ainsi, lors de la livraison de nouveaux meubles ou électroménagers, les commerces cueilleront et achemineront (à leurs frais) les encombrants dans les sites prévus à cette fin ;

nous recommandons que dans la relation producteur-vendeur-livreur-client, que le producteur reste responsable de l'emballage de son produit. De cette façon, il en résulte une réduction à la source de matières résiduelles à la résidence du citoyen acheteur.

3.2 LES DÉCHETS DANGEREUX

Considérant la dangerosité des déchets domestiques dangereux ;

Considérant le peu de collectes de RDD prévues annuellement ;

Considérant qu'une partie des RDD est déjà récupérée par les ICI (pneus, huiles usées, médicaments périmés ou inutilisés, restes de peinture) ;

En conséquence,

nous recommandons d'inciter les ICI à maintenir, voire à promouvoir les services de récupération déjà en place ;

nous recommandons d'intégrer en priorité au PGMR, les ICI, qui acceptent de maintenir et de promouvoir les services de collecte des RDD ;

nous recommandons que le bac mis à la disposition des citoyens pour la récupération des RDD soit sécuritaire pour les usagers de la maison (contenant fermé et compartimenté pour ne pas être facile d'accès pour les jeunes enfants).

Filière 4. Centre de réemploi et de dépôts

Aucun commentaire particulier n'a retenu notre attention sur cette filière.

Nous recommandons qu'il faille s'assurer que le compost soit gratuit pour le milieu résidentiel.

Filière 5. Collecte et disposition finale de déchets

5.1 **MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI** (réfère au mémoire de M.Potvin)

Considérant que l'implantation d'un LET préoccupe énormément la population et ce, quelque soit la ville ou la municipalité où il est implanté ;

En conséquence,

nous recommandons qu'un comité de suivi, formé de représentantes et représentants de la population et d'élus, soit mis en place afin de bien suivre toutes les démarches entourant la transformation d'un LES en LET et de s'assurer que les travaux soient conformes aux préoccupations de la population suite aux résultats d'un processus de consultation publique.

5.2 SITE DE L'ASCENSION

Considérant que le PGMR a retenu le site de l'Ascension pour l'établissement du lieu d'enfouissement technique ;

Considérant que l'acceptabilité sociale du choix d'un site nous apparaît comme essentielle à l'implantation du PGMR ;

Considérant que le principal magistrat de la municipalité de l'Ascension a affirmé lors de la présentation de son mémoire (mémoire déposé par M. Louis Ouellet, mercredi le 7 décembre 2005 à Saint-Bruno) que les citoyens de sa municipalité sont contre l'implantation du LET à l'Ascension telle que prévue au PGMR ;

Considérant que la MRC Lac-Saint-Jean a une dette de plus de 4 millions de \$ sur le site de l'Ascension et que les frais de fermeture sont indéterminés ;

Considérant que la population de l'Ascension a droit à une qualité de vie malgré la présence d'un LET ;

Considérant les impacts négatifs du passage des camions dans le village ;

En conséquence,

nous recommandons qu'une séance d'information soit tenue dans les meilleurs délais afin de bien expliquer les impacts financiers, sociaux et environnementaux d'une éventuelle fermeture du site de l'Ascension aux résidents de cette municipalité ;

nous recommandons que suite à cette séance d'information, un référendum sur la question soit tenu dans la municipalité de l'Ascension afin de vérifier l'acceptabilité sociale du projet telle que prévue dans le PGMR ;

nous recommandons qu'il y ait une vérification de ce qui a été écrit et dit à propos de la conformité du site de l'Ascension (Rf. : lettre de Pierre Tremblay sur la conformité du site et propos du maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix) afin de rassurer la population des impacts dudit site sur l'environnement, le paysage et la qualité de vie des citoyens de l'Ascension ;

nous recommandons qu'il y ait une vérification à savoir si le LET est un obstacle à un développement économique de l'Ascension ;

nous recommandons qu'il y ait une vérification sur la possibilité d'effectuer le transport des matières résiduelles par les routes de contournement et d'utiliser les camions hors route ;
nous recommandons que si le site est maintenu, que ce dernier soit aménagé pour diminuer l'impact visuel sur le développement de la villégiature.

5.3 DIALOGUE AVEC SAGUENAY

Considérant que les MRC du Lac-Saint-Jean ont reçu une offre d'une firme privée du Saguenay pour la réception des déchets ultimes dans le site de AES à Larouche ;

Considérant que le Lac-Saint-Jean ne connaît pas les intentions de Saguenay en regard d'une possible affiliation de nos deux sous-régions quant à l'implantation d'un LET pour l'ensemble du territoire ;

Considérant que nous croyons qu'il est essentiel de connaître le point de vue de Saguenay avant de prendre position dans ce dossier ;

En conséquence,

nous recommandons d'ouvrir le dialogue avec les dirigeants des MRC du Saguenay et du Fjord afin de connaître leur point de vue quant au partage d'un LET commun au deux sous-régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5.4 OFFRE D'AES

Considérant qu'AES a ouvert le dialogue avec les trois MRC du Lac-Saint-Jean à propos du site d'enfouissement de Larouche ;

Considérant que cette éventualité n'a pas été envisagée lors de l'élaboration du PGMR parce que les élus souhaitent privilégier l'utilisation des sites actuels ou des sites collectifs afin de mieux contrôler les coûts à court, moyen et long terme ;

En conséquence,

nous recommandons que les MRC prennent connaissance de l'offre d'AES et qu'elles évaluent cette opportunité au même titre que le site de l'Ascension ;

nous recommandons que les MRC rendent publiques la teneur des discussions et la décision prise quant à l'offre de AES.

5.5 COÛT D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LET

Considérant la distorsion entre les différents chiffres entendus (6 millions de \$ par le consultant, 15 millions de \$ par le magistrat de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix);

En conséquence,

nous recommandons qu'il y ait une validation des chiffres pour les coûts d'implantation d'un nouveau LET et pour la mise aux normes d'un site existant (en l'occurrence celui de l'Ascension). Ces données devront être appuyées par des références pertinentes.

Filière 6. Gestion, suivi, support et sensibilisation

6.1 PLAN D'ACTION EN ISÉ

Considérant qu'un plan d'action d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) a été produit en 2001 en partenariat avec les quatre MRC du SLSJ (référence mémoire du CREDD);
Considérant que ce plan en ISÉ est toujours actuel ;

En conséquence,

nous recommandons que les responsables de la gestion, du suivi, du support et de la sensibilisation du PGMR tiennent compte, pour le plan d'action de ce secteur d'activités du PGMR, des outils déjà réalisés par la région, notamment : le plan d'action en ISÉ concernant la gestion des matières résiduelles et le Guide du citoyen récupérateur.

6.2 SENSIBILISATION

Considérant que le rôle du citoyen est primordial pour l'atteinte des performances et le maintien des coûts ;

Considérant la faible participation des citoyens à la récupération avant l'implantation du nouveau PGMR ;

Considérant l'importance de bien connaître les outils de support et les différents bacs mis à la disposition de la population ;

En conséquence, afin de faciliter et de maximiser l'adhésion des citoyens à l'implantation du PGMR,

nous recommandons que soit engagée rapidement et dès le début une personne responsable de la gestion du programme de sensibilisation, support et suivi ;

nous recommandons que l'ensemble des 48 153 portes soient visitées et qu'au moins un citoyen par porte reçoive un plan personnalisé de réorganisation de ses matières résiduelles. On peut

penser à ffl 30 000 heures réparties entre 60 étudiants qui feront 500 heures chacun sur 12,5 semaines de travail de 40 heures. Une fiche de renseignements sera alors complétée et fera mention de l'adresse civique, de la personne formée, du nombre de personnes dans la maison, du plan proposé, de l'investissement requis, etc. Selon notre évaluation, le coût de l'opération est évalué à ffl 200 000 \$ en tenant compte des ressources humaines, des coûts de formation, des frais de déplacements et des coûts de matériel de démonstration (dépliants, types de poubelle, etc.).

6.3 SUPPORT AU PGMR

Considérant que les objectifs du PGMR sont jugés **AMBITIEUX** et qu'il faudra assurer un suivi constant auprès des citoyens pour atteindre lesdits objectifs ;

Considérant l'importance des médias pour rejoindre la population ;

En conséquence,

nous recommandons de faire l'embauche d'un agent de communication dont les principales tâches seront :

- assurer un lien constant avec les médias via une chronique hebdomadaire, des publi-reportages ou autres outils médiatiques ;
- assurer le lien du programme de sensibilisation auprès des écoles ;
- répertorier l'ensemble des organismes et clubs qui ont des comités d'environnement au sein de leurs structures et de les mettre à contribution afin qu'ils assurent le suivi du programme de sensibilisation auprès de leurs membres ;

nous recommandons que cet agent de communication publicise les bons coups, les initiatives intéressantes et pas seulement les «mauvaises nouvelles» pour motiver la population ;

nous recommandons que cet agent de communication, via ses chroniques, favorise l'éducation de la population en regard de l'utilisation d'équipements plus performants ou de produits moins emballés qui viendront réduire les déchets à la source (exemple : ampoules longue durée, produits en vrac, etc.).

Filière 7. Intégration des industries, commerces et institutions (ICI)

7.1 RÉGLEMENTATION

Considérant que le volume des matières résiduelles récoltées dans chacun des sites de cueillette est d'une importance capitale pour la rentabilité de ces derniers ;

Considérant que les ICI produisent un volume important de matières résiduelles et que la récupération est laissée au bon vouloir des gestionnaires des ICI ;

Considérant qu'un des freins à l'intégration des ICI au présent PGMR est que la réglementation gouvernementale en matière de rebuts ou de recyclage est de donner une entière autonomie aux industries, commerces et institutions ;

En conséquence,

nous recommandons que les MRC du Lac-Saint-Jean revendiquent auprès des gouvernements le plein pouvoir des MRC sur la gestion des matières résiduelles et ce, tant pour le résidentiel que pour les industries, commerces et institutions ;

nous recommandons que M. Jean Morin du restaurant «Au vieil édifice» (mémoire déposé à Saint-Bruno le 7 décembre 2005) soit impliqué dans un projet pilote d'intégration des ICI.

Filière 8. Réduction et réemploi à la source

8.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Considérant l'importance de la réduction à la source pour l'atteinte des objectifs du PGMR;

Considérant que nous recommandons de visiter l'ensemble des 48 153 portes des MRC du Lac-Saint-Jean ;

En conséquence,

nous recommandons que lors de ces visites, les formateurs évaluent les possibilités de réduction et réemploi à la source de chaque porte et proposent des outils particuliers adaptés au potentiel de chaque résidence (exemple : composteur résidentiel) ;

nous recommandons que le PGMR favorise l'éducation de la population en regard de l'utilisation d'équipements plus performants ou de produits moins emballés qui viendront réduire les déchets à la source (exemple : ampoules longue durée, produit en vrac, etc.).

8.2 SECTEUR AGRICOLE

Considérant les nombreuses initiatives de réduction et de réemploi à la source effectuées par le secteur agricole (référence au mémoire déposé verbalement par M. Jean-François Robert, St-Félicien le 6 décembre 2005);

En conséquence,

nous recommandons que ces initiatives soient répertoriées et intégrées au programme d'intégration des ICI.

8.3 SECTEUR INDUSTRIES ET COMMERCES

Considérant le suremballage d'un nombre incalculable de produits provenant des ICI ;
Considérant que la réduction à la source serait grandement facilitée si les ICI coopéraient à la réduction du suremballage ;

En conséquence,

nous recommandons que les MRC du Lac-Saint-Jean demandent au gouvernement de légiférer quant aux normes acceptables relatives à l'emballage des produits (ex : normalisation des contenants de verre, récupération obligatoire de tous les contenants de verre, plastique, emballage multi-couches, etc.).

8.4 SECTEUR INSTITUTIONS

Considérant que dans plusieurs institutions de santé et d'éducation il n'existe aucun programme de récupération, de réduction à la source ou de réemploi ;

En conséquence,

nous recommandons que les projets pilotes d'expérimentation d'intégration des ICI soient effectués en priorité auprès des institutions de santé et d'éducation ;

nous recommandons qu'une fois que les MRC auront le plein pouvoir de la gestion des ICI, on privilégie de sensibiliser les institutions de santé et d'éducation à l'effet d'utiliser du matériel réutilisable et non jetable (ex. : vaisselle jetable dans les écoles, hôpitaux qui utilisent des draps jetables, etc.).

Filière 9. Transbordement

9.1 IMPACTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ECONOMIQUES DU TRANSBORDEMENT

Considérant les nombreuses questions posées en regard des coûts environnementaux imputables au transbordement des matières résiduelles dans des sites éloignés des villes centre de chacune des MRC ;

Considérant l'achalandage déjà important du transport lourd sur les routes du Lac-Saint-Jean ;

Considérant les remarques répétées des agriculteurs en regard du besoin de matières putrescibles (mémoires de M. Jean-François Robert déposé verbalement le mardi 6 décembre 2005 à St-Félicien et M. Cyrias Girard déposé le jeudi 8 décembre 2005 à Normandin);

Considérant les possibilités de réemploi et de mise en valeur des boues industrielles dans chacune des MRC ;

Considérant la possibilité de redonner le compost aux citoyens des MRC du Lac-Saint-Jean et des coûts de transport occasionnés par cette distribution ;

Considérant les différents types de transport possibles;

Considérant l'étendue du territoire ;

En conséquence,

nous émettons une inquiétude sur l'étendue de l'étude faite dans le PGMR en regard du réseau routier, des coûts reliés à une nouvelle route, de la gestion de tout le côté transport ;

nous recommandons, en premier lieu, de faire une étude de faisabilité du transport de toutes les matières prévues dans le PGMR et les coûts qui s'y rattachent ;

nous recommandons que les MRC tiennent davantage compte des possibilités de valorisation et de réemploi des matières provenant des ICI dans l'établissement du tonnage déterminant le seuil de rentabilité des installations, notamment, du Centre de putrescible ;

nous recommandons qu'il y ait une vérification pour la possibilité d'utiliser des camions hors route et du train, afin de minimiser les gaz à effet de serre.

L'implication du gouvernement

Considérant que le gouvernement du Québec impose aux MRC l'obligation légale d'atteindre l'objectif de récupération de 50% afin de réduire le tonnage enfoui dans les sites sanitaires ;

Considérant qu'une bonne partie des matières enfouies provient directement des ICI et qu'il n'existe aucune mesure coercitive en regard, notamment, de l'emballage des produits ;

Considérant que le gouvernement a le pouvoir de légiférer en cette matière;

En conséquence,

nous recommandons que les MRC incitent explicitement le gouvernement afin qu'il accentue le développement des technologies et des marchés du recyclage ;

nous recommandons que les MRC incitent le gouvernement à légiférer quant à la responsabilisation technologique et financière des entreprises productrices de matières résiduelles (exemples : draps jetables dans les hôpitaux, les bouteilles de 15 litres en plastiques, les plateaux opératoires jetables, l'utilisation de vaisselles en styromousse dans les écoles, la possibilité de mettre une consigne sur les bouteilles de vin de la SAQ) ;

nous recommandons que les structures publiques et parapubliques prêchent par l'exemple et qu'elles appliquent à elles-mêmes les normes qu'elles imposent à la population.

Structure organisationnelle

Considérant qu'il existe un nombre important d'entreprises qui réalisent des activités sur le territoire ;

Considérant que le message doit être clair sur l'ensemble du territoire ;

En conséquence,

nous recommandons qu'il y ait un lieu unique, un seul répondant sous forme d'une régie intermunicipale des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ;

nous recommandons que cette régie intermunicipale, dans l'octroi de ses contrats, privilégie les entreprises sans but lucratif et d'économie sociale oeuvrant à la collecte, la réduction, le réemploi et le tri des matières résiduelles ;

nous recommandons à la régie intermunicipale de diviser équitablement les contrats afin que les trois MRC bénéficient des retombées économiques locales (favoriser les entreprises locales).

Conclusion

D'entrée de jeu, nous pouvons vous confirmer que le fait de regrouper les trois MRC pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu des commentaires très favorables. Bien que la consultation ait fait l'objet de peu de publicité, cet exercice aura tout de même permis de recueillir plusieurs témoignages fort intéressants.

Ainsi, ce rapport se veut le reflet des préoccupations qui nous ont été communiquées. Nous avons retenu plusieurs bonnes idées, analysé de nombreux commentaires pour enfin émettre des recommandations aux MRC du Lac-Saint-Jean.

Suite aux témoignages de plusieurs personnes lors des séances d'information et de consultation tenues en novembre et décembre dernier, il nous est apparu que le PGMR suscite beaucoup de questionnements auprès de la population jeannoise. Ce plan est jugé ambitieux et le scepticisme est palpable tant dans les mémoires écrits que dans les discussions de couloir.

Il y a eu tant de scepticisme à l'égard des objectifs optimistes du PGMR que nous croyons sincèrement que le changement de comportement est loin d'être gagné. Des efforts immenses devront être consentis pour que la population prenne le virage vert de la gestion de leurs matières résiduelles. Par ailleurs, l'élément transport est considéré lui aussi comme un irritant majeur dans l'implantation du PGMR. Il faudra convaincre la population que le choix des sites est axé sur la performance des installations et que le transport est plus qu'un mal nécessaire pour rentabiliser les installations.

D'autre part, nous avons été surpris par l'étendue des projets de recherche réalisés sur le territoire quant au réemploi des boues d'usine et des besoins de matières putrescibles des agriculteurs (feuilles, bois raméaux, gazon, etc.)

Il ne fait aucun doute que l'intégration des ICI est nécessaire à l'atteinte des objectifs du PGMR. C'est pourquoi nous recommandons que les MRC fassent pression auprès du gouvernement afin que les MRC obtiennent plein pouvoir sur la gestion de toutes les matières résiduelles sur le territoire. Nous remarquons également que les institutions publiques et para-publiques sont peu sensibilisées à la récupération, à la réduction et au réemploi des matières résiduelles.

Le plan de gestion de matière résiduel est un projet d'envergure qui nécessitera beaucoup de communications entre les élus, la régie intermunicipale et les citoyens. Les MRC devront prendre les trois prochaines années pour aider les citoyens et les ICI à changer leurs comportements en matière de traitement des matières résiduelles afin de diminuer l'impact de l'humain sur les écosystèmes de notre région.

Il nous est apparu clair qu'il sera très difficile d'impliquer le secteur résidentiel si on laisse le secteur des ICI gérer comme bon lui semble, ses déchets. Si les ICI contribuent à augmenter le tonnage dans le LET, comment ferons-nous pour atteindre nos objectifs?

Bref, le mot clé de la réussite est la communication pour obtenir une adhésion volontaire et responsable de l'ensemble des citoyens et des citoyens corporatifs qui contribuent à la production de matière résiduelle.

Merci aux membres de la Commission de leur excellente collaboration tout au long du processus de consultation.

M. Claude Ouellet, président de la commission

SOMMAIRE

Plan de gestion des matières résiduelles des MRC du Lac-Saint-Jean :

Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est
et Maria-Chapdelaine

VERSION FINALE



Septembre 2006



425, rue Sacré-Cœur Ouest, bureau 201, Alma (Québec) G8B 1M4
Téléphone : (418) 668-7533 – Télécopieur : (418) 668-3466
Courriel : info@cqdd.qc.ca • Site Internet : www.cqdd.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	1
3. PLAN D'ACTION PROPOSÉ	3
3.1 FILIÈRE 1 : COLLECTE ET RÉCUPÉRATION DES PETITS MATÉRIAUX	4
3.2 FILIÈRE 2 : COLLECTE ET TRAITEMENT DU PUTRESCIBLE.....	5
3.3 FILIÈRE 3 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES GROS MATÉRIAUX ET DES RDD	5
3.4 FILIÈRE 4 : RÉEMPLOI	6
3.5 FILIÈRE 5 : COLLECTE ET DISPOSITION FINALE DES DÉCHETS.....	6
3.6 FILIÈRE 6 : GESTION, SUIVI ET SENSIBILISATION POUR LA MISE EN VALEUR	7
3.7 FILIÈRE 7 : INTÉGRATION DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)	8
3.8 FILIÈRE 8 : RÉDUCTION ET RÉEMPLOI À LA SOURCE	8
3.9 FILIÈRE 9 : TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	8
4. SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ	9
5. IMPLICATION ET EFFORT DU CITOYEN	10
6. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER	11
7. DISCUSSIONS	13
8. LEXIQUE	14

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR ET EFFORTS À FAIRE POUR CHAQUE TYPES DE MATIÈRES.....	1
TABLEAU 2 :	COÛTS DU PGMR PROPOSÉ PAR FILIÈRE	4
TABLEAU 3 :	CONTENU DES DIFFÉRENTES COLLECTES	4
TABLEAU 4 :	CONTENU DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ULTIMES	7
TABLEAU 5 :	SOMMAIRE DES COÛTS TOTAUX ACTUELS ET PROPOSÉS.....	9
TABLEAU 6 :	PERFORMANCES DE MISE EN VALEUR DU PGMR PROPOSÉ	9
TABLEAU 7 :	FRÉQUENCE DES LEVÉES ACTUELLES ET FUTURES POUR CHAQUE COLLECTES	11
TABLEAU 8 :	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉ	12

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
DET	Dépôt en tranchée
DMS	Dépôt de matériaux secs
ICI	Industries, commerces et institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
T.m.	Tonne métrique

1. INTRODUCTION

Les MRC du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est, ont uni leurs efforts afin de produire un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint qui couvre l'ensemble de leur territoire. Ce plan a été élaboré conformément au *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles* qui constitue la politique du gouvernement sur la gestion des matières résiduelles.

Un sommaire de ce PGMR est présenté dans les lignes qui suivent. Les grandes orientations de ce plan seront suivies d'une synthèse des activités proposées, puis d'une discussion sur l'impact sur le citoyen et sa participation nécessaire.

2. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les objectifs de mise en valeur à atteindre pour le secteur municipal (avant 2008), conformément au *Plan d'action québécois*, sont présentés au tableau 1 suivant.

Tableau 1 : Objectifs de mise en valeur et efforts à faire pour chaque types de matières

		Type de matière municipale							Grand total
		Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	CRD	Résidus non recyclables	
Mises en valeur 2002	% de mise en valeur/ MR généré	38%	1%	10%	4%	31%	16%	0%	18%
Objectifs de mise en valeur en fonction du Plan d'action québécois	% de mise en valeur/potential de mise en valeur	60%	60%	50%	75%	60%	60%	0%	
	% de mise en valeur/ MR généré	50%	50%	41%	62%	50%	50%	0%	44%
Effort pour atteindre les objectifs du gouvernement	% de mise en valeur/ MR généré	12%	48%	32%	58%	18%	34%	0%	26%

Note : Les objectifs de mise en valeur sont exprimés dans le Plan gouvernemental en pourcentage du potentiel de mise en valeur. Pour des fins de simplification, cette valeur a été transformée en pourcentage de matière résiduelle générée car l'ensemble des performances du PGMR est exprimé en pourcentage de matières résiduelles générées. Par exemple, l'objectif gouvernemental de mise en valeur de 60% du potentiel mise en valeur des matières recyclable est égal à 50% de la matière résiduelle générée. Les MRC doivent donc atteindre, avant la fin de l'année 2008, les objectifs de mise en valeur précisés au tableau 1.

Les résultats de mise en valeur sur le territoire en 2002 sont tous inférieurs aux objectifs du plan québécois et les efforts pour atteindre ces objectifs varient de 12% à 58%, comme le confirme le tableau 1. Les performances de mise en valeur actuelles pour les matières recyclables et les encombrants, bien qu'inférieures aux objectifs gouvernementaux, présentent de bons résultats.

Pour les autres matières, et particulièrement les putrescibles et les résidus domestiques dangereux (RDD), tout reste à faire.

Globalement, 18% des matières résiduelles générées sont mises en valeur actuellement alors qu'il faudra en mettre en valeur, pour atteindre les objectifs gouvernementaux, au moins 44% en 2008.

En ce qui concerne les matières résiduelles, les MRC ont défini les seize orientations suivantes qui doivent guider l'élaboration du PGMR :

1. Privilégier la concertation de la gestion des matières résiduelles et la synergie des infrastructures et des équipements entre les trois MRC tout en optimisant autant que possible l'utilisation des équipements et des infrastructures déjà en place, lorsque les exigences techniques peuvent être satisfaites.
2. Favoriser une équité sur tout le territoire des trois MRC dans la répartition des services aux citoyens et des infrastructures, relativement à la collecte, à la mise en valeur et à l'élimination, à l'aide, entre autres, d'un système de tarification équitable entre les MRC. Un préjugé favorable est accordé à la décentralisation des équipements et des infrastructures de façon à favoriser leur implantation sur l'ensemble du territoire couvert par le PGMR.
3. Atteindre au minimum les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles municipales de la politique québécoise pour chaque matière, selon les échéanciers du gouvernement du Québec, en fournissant les efforts nécessaires et en planifiant des mesures complémentaires si les résultats observés en cours de route ne présentent pas l'efficacité attendue.
4. Optimiser les coûts en sélectionnant pour chaque matière et chaque domaine d'action (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et disposition) les solutions qui sont les plus performantes en termes de coûts unitaires et qui évitent de les augmenter indûment par de faibles gains de performance, tout en s'assurant qu'elles sont conformes aux orientations et permettent d'atteindre les objectifs.
5. Prendre en charge en priorité, tant au plan économique qu'organisationnel, les matières les plus polluantes à l'enfouissement, ce qui inclut en premier lieu les matières putrescibles et les résidus domestiques dangereux (RDD).
6. Favoriser, dans l'ordre de priorité suivant, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles même si l'effort financier est légèrement supérieur à une solution défavorable à cet ordre de priorité, et en effectuant les efforts de réduction en priorité sur les matières qui vont à l'enfouissement.
7. Réduire la quantité de matières résiduelles générées au moyen d'un système de tarification incitatif qui défavorisera l'élimination et qui financera les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation orientées à cette fin.
8. Développer, en collaboration avec les entreprises, institutions et organismes des solutions permettant de favoriser, faciliter et inciter à l'atteinte des objectifs de mise en valeur des secteurs des ICI et de l'industrie de la CRD notamment par une intégration — et une optimisation — des infrastructures et des services municipaux avec ces secteurs.
9. Développer des solutions qui assurent une autonomie des MRC vis à vis du marché.
10. Favoriser les retombées locales (à l'échelle des municipalités et des MRC) par, notamment, la création d'emplois et la consolidation de l'expertise existante sur le territoire puis en privilégiant, dans la gestion des matières résiduelles, le développement de l'économie sociale et le partenariat avec les organismes et les entreprises du milieu.
11. Réduire l'utilisation de ressources fossiles et atténuer la production et l'émission de gaz à effet de serre en favorisant, à impact égal par ailleurs, la consommation de produits fabriqués à partir de ressources renouvelables et en optimisant les solutions liées au transport, à la mise en valeur et à l'élimination des matières résiduelles.

12. Faire en sorte que les services aux citoyennes et citoyens soient simples et accessibles.
13. Implanter rapidement dans les administrations municipales toutes les mesures de réduction et de mise en valeur retenues afin de donner l'exemple et de vérifier l'efficacité des mesures proposées.
14. Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation afin de favoriser une participation accrue à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage entre autres en fournissant une information uniforme et cohérente par un programme de communication commun aux trois MRC, tout en accordant une attention particulière aux interventions en milieu scolaire, dans les institutions et les grandes entreprises.
15. Élaborer un mode de suivi et de contrôle efficace afin d'évaluer précisément l'évolution des performances de réduction à la source et de mise en valeur en fonction des actions implantées et des objectifs visés et réaliser annuellement, sur la base de ces résultats, les ajustements requis pour augmenter l'efficacité des actions, optimiser les budgets et cibler les efforts dans les secteurs problématiques (en les consignants dans un rapport annuel d'amélioration continue).
16. Identifier clairement les actions que doit réaliser le gouvernement afin d'assurer l'efficacité de nos actions et l'atteinte de nos objectifs.

3. PLAN D'ACTION PROPOSÉ

Le plan d'action proposé a été élaboré afin de satisfaire le plus possible les orientations et les objectifs, tout en tenant compte du contexte régional. Ceux qui ont été l'objet d'une divergence de vues entre les MRC ont été retravaillés, de sorte qu'un compromis acceptable en a résulté, sans laisser tomber aucun des buts visés.

Le plan d'action a été subdivisé selon les filières suivantes :

Filière 1 : collecte et récupération des petits matériaux

Filière 2 : collecte et traitement du putrescible

Filière 3 : collecte et traitement des gros matériaux et des résidus domestiques dangereux (RDD)

Filière 4 : réemploi

Filière 5 : collecte et disposition finale des déchets

Filière 6 : gestion, suivi et sensibilisation

Filière 7 : intégration des industries, commerces et institutions

Filière 8 : réduction et réemploi à la source

Filière 9 : transbordement

Le tableau 2 suivant présente les coûts annuels totaux et les coûts par porte ainsi que la quantité de tonnes métriques traitées à chacune des filières. Par la suite, une description sommaire de chaque filière est présentée.

Tableau 2 : Sommaire des coûts annuels

Filières	Coût total (\$/an)	Coût par porte	t.m. /an traitée
1. collecte et récupération des petits matériaux	1 196 122 \$	24,84 \$	15 826
2. collecte et traitement du putrescible	1 516 080 \$	31,48 \$	17 198
3. collecte et traitement des gros matériaux et des RDD	1 518 437 \$	31,53 \$	4 032
4. centres de réemploi et dépôts de matières résiduelles	437 400 \$	9,08 \$	2 682
5. collecte et disposition finale des déchets ultimes	1 502 948 \$	31,21 \$	8 244
6. gestion, suivi et sensibilisation	297 000 \$	6,17 \$	N/A
7. intégration des ICI	150 000 \$	3,12 \$	N/A
8. réduction	90 000 \$	1,87 \$	4 280
9. transbordement	212 028 \$	4,40 \$	33 358
Coûts de base du PGMR	6 920 015 \$	143,71 \$	
Imprévus	784 465 \$	16,29 \$	
Grand total du PGMR	7 704 480 \$	160,00 \$	

Les imprévus calculés dans le budget global, tels que présentés dans ce tableau, représentent les frais que peuvent occasionner l'évolution du marché des matières récupérées, la variation des coûts de pétrole ou encore l'augmentation des coûts des projets en fonction des délais.

3.1 FILIÈRE 1 : COLLECTE ET RÉCUPÉRATION DES PETITS MATÉRIAUX

Cette filière comprend la collecte et le tri des petits matériaux secs. Il s'agit d'une collecte élargie de la récupération actuelle. L'utilisation de bacs roulants de 360 litres est prévue sur tout le territoire. Une levée sera réalisée à toutes les deux semaines. Tel que décrit au tableau 3, les matières sèches acceptées sont :

- *tous les résidus secs, potentiellement recyclables, faciles à trier et assez petits pour être manipulés facilement.*

Tableau 3 : Contenu des différentes collectes

Collectes	Matières
Putrescible	Tous les résidus humides, putrescibles ou autres fortement contaminés par du putrescible (ex.: couches, restes de table)
RDD	Résidus dangereux pour la santé (ex.: pesticides, piles, seringues)
Recyclage	Tous les résidus secs, potentiellement recyclables, faciles à trier et assez petits pour être manipulés facilement
Déchets ultimes	Tous les résidus non admissibles aux centres de tri et de traitement, occasionnant des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ou risquant de réduire la qualité de la matière valorisée ou recyclée (ex.: lames de rasoir)
Encombrants	Matériel et équipement trop lourds ou volumineux pour être facilement manipulés (ex.: laveuse, sècheuse)
CRD	Résidus de construction, rénovation et démolition

Un centre de tri à haute performance situé à Roberval recueillera ces matériaux et en effectuera le tri pour assurer un recyclage maximum. Les rejets seront acheminés, soit vers le centre de traitement des putrescibles, soit vers le centre de traitement des gros matériaux ou, dans le cas d'une disposition finale, vers le lieu d'enfouissement technique.

La quantité de matières acheminées au centre de tri et provenant de la collecte de récupération sera d'environ 15 826 t.m./an (voir tableau 2) dont 78% sera recyclée. Les rejets représenteront 22% de la matière reçue dont 7% sera envoyée au centre de traitement des putrescibles, 3% au réemploi et 12% au lieu d'enfouissement technique. Les coûts de cette filière sont estimés à 1 196 122\$/an, ce qui représente un coût annuel par porte de 24,84\$/porte.

3.2 FILIÈRE 2 : COLLECTE ET TRAITEMENT DU PUTRESCIBLE

Les matières putrescibles représentent environ 40% de la totalité des matières résiduelles. Ces matières peuvent causer des problèmes d'odeurs et de lixiviat au lieu d'enfouissement technique et comprennent souvent une forte proportion d'eau. Les levées doivent donc être fréquentes et seront au nombre de 35 par année, soit aux deux semaines l'hiver et à chaque semaine durant l'été.

Grâce à la fréquence plus élevée des levées que les autres collectes, le citoyen sera encouragé à utiliser essentiellement cette collecte pour la disposition des matières putrescibles. Celle-ci inclura tous les résidus putrescibles : déchets de table, feuilles et pelouse ainsi que les matières plastiques, les papiers et les cartons contaminés de putrescible, comme les couches. Un bac roulant de 240 litres sera fourni à tous.

Le centre de traitement des putrescibles sera de type anaérobie et produira du compost et des biogaz qui seront vendus à des consommateurs industriels. Cette installation sera équipée à l'entrée d'une désensacheuse pour enlever les sacs de poubelles et autres détritiques en plastique et d'un tamis à la sortie pour produire un compost de meilleure qualité. Le compost de bonne qualité sera redistribué dans les municipalités afin de le rendre disponible aux citoyens, alors que celui de qualité médiocre sera utilisé pour le recouvrement du lieu d'enfouissement technique.

Le système sera implanté à Dolbeau-Mistassini. La collecte et le traitement coûteront 1 516 000\$/an, soit 31,48\$/porte, et traitera 17 198 t.m./an (tableau 2).

3.3 FILIÈRE 3 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES GROS MATÉRIAUX ET DES RDD

Cette filière comprend la collecte et le traitement des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et des résidus domestiques dangereux (RDD). Afin de rentabiliser les équipements de traitement, le PGMR prévoit que tous les matériaux de CRD industriels seront aussi acheminés à l'un des deux centres de traitement des gros matériaux. Ne pas inclure des matières en provenance de l'industrie de la CRD entraînerait une augmentation des coûts du PGMR d'environ 24,00\$/porte, soit 15%.

Les installations sont prévues à Alma et à Dolbeau-Mistassini.

Trois collectes municipales sont prévues pour disposer de ces matières et approvisionner ainsi ces équipements, soit :

- la collecte des résidus domestiques dangereux dont la fréquence sera de deux fois par année et qui disposera de bacs de plastique ou de carton plastifiés de 64 litres.

- la collecte des encombrants qui aura lieu deux fois par année ou à la demande selon des modalités et une stratégie de facturation à établir;
- la collecte des résidus de CRD qui se fera à la demande et pour laquelle des conteneurs seront fournis selon des modalités et une stratégie de facturation à établir.

Il est prévu un approvisionnement total du centre de traitement des gros matériaux de 35 232 t.m. /an, ce qui inclut la portion industrielle. Quant à la portion municipale, elle sera de 4 032 t.m. /an, soit 11,5% du total (voir tableau 2). La collecte des RDD ne représente pas une grande quantité de matériaux, soit 382 t.m. /an, mais il faut se rappeler que ces matières sont les plus polluantes et problématiques à recycler. Les coûts de production globaux des centres de traitement des gros matériaux sont de 57,08\$/t.m. de matière traitée, ce qui représente des coûts de fonctionnement annuels de 2 011 000\$. Les municipalités devront en assumer une part de 230 158\$, ce qui représente 4,78\$/porte, auxquels il faut ajouter les coûts des trois collectes de 26,75\$/porte, pour un total de 31,53\$/porte.

3.4 FILIÈRE 4 : RÉEMPLOI

Le PGMR mise sur une maximisation du réemploi par le développement d'une synergie avec les multiples organismes d'économie sociale déjà impliqués dans le milieu. Cette filière est développée afin de se rapprocher au maximum du citoyen puisqu'il est le fournisseur de la matière réemployable et le consommateur de ces mêmes produits. Trois centres de réemploi sont prévus, soit à Roberval, Alma et Dolbeau-Mistassini, avec des ramifications sur tout le territoire grâce aux organismes déjà en place.

Les matières acheminées aux centres de réemploi proviendront de deux principales sources : par l'apport volontaire des citoyens et par la collecte des encombrants. Dans ce dernier cas, la collecte fera transiter les matières dans les installations du centre afin de conserver ceux qui sont réutilisables avant d'acheminer le reste aux centres de gros matériaux.

Un marché aux puces, la vente du compost et des espaces de vente de garage sont prévus au sein des centres afin de créer une synergie favorable au réemploi dans la communauté environnante. Étant donné qu'il n'y aura pas de centre de traitement des gros matériaux à Roberval, le centre de réemploi de ce secteur comptera des installations supplémentaires de réception des résidus de CRD provenant des petits producteurs.

Les coûts annuels d'opération des trois centres de réemploi sont établis à 437 400\$/an, soit 9,08\$/porte. Les quantités de matière à traiter seront de 2 684 t.m. /an.

3.5 FILIÈRE 5 : COLLECTE ET DISPOSITION FINALE DES DÉCHETS

La quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination sera réduite si les objectifs de mise en valeur du plan d'action québécois sont atteints. Deux facteurs incitent à l'utilisation d'un seul lieu d'enfouissement technique (LET) pour l'ensemble du territoire : la réduction graduelle des matières à enfouir, puis l'augmentation importante des coûts de ces infrastructures suite à l'adoption du nouveau règlement québécois sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles. Des études sont présentement en cours afin d'établir la solution la plus avantageuse pour le choix du LET. Les options envisagées sont les suivantes :

- La mise à niveau du LES de l'Ascension;
- L'utilisation du LET projeté de Larouche;

- L'implantation d'un nouveau LET sur le territoire des MRC du Lac-Saint-Jean.

Les collectes de récupération et de putrescibles décrites précédemment seront les deux principales collectes et celles comportant le plus de tonnage et de levées. Elles collecteront près de 80% des matières résiduelles tandis que la collecte des déchets ultimes destinés directement à l'enfouissement représentera moins de 7% de la matière générée, soit 2 887 t.m. /an.

Cette dernière collecte ne contiendra aucune matière malodorante. Elle comprendra :

- *tous les résidus non admissibles aux centres de tri et de traitement, entraînant des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ou risquant de réduire la qualité de la matière valorisée ou recyclée (ex. lames de rasoir).*

Bien que peu volumineuse, cette collecte est importante pour assurer la qualité des autres collectes qui visent la mise en valeur. Le contenu de cette collecte est décrit au tableau 4 suivant.

Tableau 4 : Contenu de la collecte des déchets ultimes

Ultimes		
Tous les déchets ultimes doivent être déposés dans des sacs de plastiques dans un bac de 64 litres		
«Freeze pack» Articles piquants: aiguilles... Colle blanche	Contenant avec des restes de produits difficiles à enlever (déodorant, pâte à dents, maquillage, crème, tube alimentaire) Contenu d'aspirateur ou de balayage de maison	Coton tige Lame de rasoir Matériel pharmaceutique en plastique: pansements, bandages Teinture à cheveux Vernis à ongle

Le LET choisi recevra environ 8 244 t.m. /an dont la majorité proviendra des rejets des différents centres de tri et de traitement et une petite partie de la collecte de déchets ultimes. Il s'agit là d'une réduction importante par rapport aux 38 518 t.m. de matières résiduelles municipales qui y ont été acheminées en 2002, ce qui représente un gain environnemental majeur. En effet, cette réduction de 79% des quantités provenant du municipal comprendra en majeure partie les matières les plus polluantes, soit les matières putrescibles et les résidus domestiques dangereux (RDD).

Les coûts d'exploitation annuels sont établis à 1 502 948\$/an, soit 31,21\$/porte pour la collecte et l'enfouissement des matières, en supposant l'établissement d'un LET neuf. Ces coûts peuvent varier en fonction de l'option choisie.

3.6 FILIÈRE 6 : GESTION, SUIVI ET SENSIBILISATION POUR LA MISE EN VALEUR

Cette filière est le talon d'Achille de tout le PGMR. N'importe quel PGMR, même le meilleur, ne peut fonctionner sans une bonne collaboration du citoyen. Tout a été mis en œuvre pour réduire autant que possible l'effort qu'il aura à déployer, mais sa participation demeure néanmoins le pivot du système.

Dans bien des domaines, les citoyens se plaignent d'être incapables d'influencer les résultats. Or, dans le cadre du PGMR, ils ont un pouvoir important : ils sont les fournisseurs de la matière première. Et sans une bonne qualité de matière première, il devient difficile de produire une bonne qualité de produit fini.

Un bon programme de gestion, de suivi et de sensibilisation de la population est donc très important afin d'assurer le succès du PGMR, et un budget annuel relativement élevé est prévu, soit 297 000\$/an, ou 6,17\$/porte.

3.7 FILIÈRE 7 : INTÉGRATION DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Le contexte particulier de la région favorise une grande intégration des ICI. La population étant restreinte et étalée sur le territoire, l'utilisation des installations par les ICI augmentera leur rentabilité. Toutefois, cette plus grande intégration sera financièrement avantageuse tant pour les ICI que pour le secteur municipal.

Une coopération avec les entreprises existantes doit donc être développée. L'intégration de 50% des matières résiduelles provenant des ICI (excluant la grande industrie) avec les matières résiduelles municipales représente une réduction potentielle des coûts municipaux d'exploitation de 58,27\$/porte, soit 40%. Ces calculs tiennent compte des coûts de l'ensemble du programme d'intégration établis à 150 000\$, soit 3,12\$/porte. Une telle intégration réduira les coûts d'exploitation tant du secteur municipal qu'industriel et favorisera une meilleure performance de mise en valeur pour l'un et l'autre.

3.8 FILIÈRE 8 : RÉDUCTION ET RÉEMPLOI À LA SOURCE

La réduction et le réemploi à la source demeurent la solution la plus efficace du point de vue environnemental. En effet, une matière résiduelle qui n'est pas produite ou qui n'est pas introduite dans le réseau de gestion des matières résiduelles a un impact minimal sur l'environnement. Le plan d'action québécois a d'ailleurs comme objectif le principe des 3R-V qui met la réduction à la source en priorité sur toutes les mesures de mise en valeur. Il est possible, sur une période de cinq ans, de réduire la production de matières résiduelles (en t.m./personne) de 10% si les efforts de sensibilisation et de soutien sont mis en place. Le PGMR prévoit un programme majeur de 90 000\$/an spécifiquement pour atteindre cet objectif, soit un coût de 1,86\$/porte.

3.9 FILIÈRE 9 : TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'étalement des installations sur le territoire est un facteur favorisant le transbordement des matières. Or, les besoins à cet égard sont plus grands avec l'approche de ce PGMR, car davantage de matière sera récupérée, donc transportée, en raison des mesures visant à réduire l'effort du citoyen par la réception de toutes les matières sèches dans la collecte de récupération et par la réception, dans la collecte du putrescible, de toutes les matières contaminées par le putrescibles.

Les coûts totaux de transbordement de l'ensemble des matières ont été établis à 212 028\$/an, soit 4,40\$/porte. Ces coûts, qui représentent 3% des coûts totaux du PGMR, assurent une répartition équitable des installations et une optimisation de la performance de mise en valeur, à peu de frais.

Quelle que soit la solution retenue, des frais de transbordement demeureront nécessaires afin d'assurer une bonne production annuelle aux installations à implanter.

4. SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ

Le plan d'action proposé comprend deux collectes principales soit les matières sèches (récupération) et les matières humides (putrescible) complétées par une collecte mensuelle des déchets ultimes. Des collectes complémentaires, biannuelles de résidus domestiques dangereux et d'encombrants compléteront ces services ainsi qu'une collecte à la demande des matériaux de construction, rénovation et démolition.

Les principales installations prévues sont :

- le centre de tri de petits matériaux à Roberval;
- les deux centres de traitement de gros matériaux à Dolbeau-Mistassini et Alma;
- le centre de traitement des putrescibles à Dolbeau-Mistassini;
- les trois centres de réemploi à Roberval, Dolbeau-Mistassini et Alma;
- le lieu d'enfouissement technique selon l'une ou l'autre des options qui sera retenue.

Le coût total annuel du PGMR proposé est de 7 704 480\$/an, soit 160,00\$/porte, tel que présenté au tableau 5 suivant. Ces coûts représenteront une augmentation de 47% soit 51,47\$/porte par rapport à la situation de 2004.

Tableau 5 : Sommaire des coûts totaux actuels et proposés

	Coût annuel	Coût/porte
PGMR des trois MRC		
PGMR 2008	7 704 480,00 \$	160,00 \$
Actuel 2004	5 226 265,00 \$	108,53 \$
Augmentation	2 478 215,00 \$	51,47 \$

Les investissements prévus permettront d'atteindre les performances de réduction à la source et de mise en valeur présentés au tableau 6 suivant, soit une réduction et un réemploi à la source de 10%, puis la mise en valeur de 80% des matières résiduelles, comparativement à la situation actuelle qui n'est que de 18% (tableau 1). Grâce à cette approche, tous les objectifs de mise en valeur établis par le gouvernement du Québec seront dépassés à des coûts inférieurs à une solution qui viserait tout juste l'atteinte de ces objectifs.

Tableau 6 : Performances de mise en valeur du PGMR proposé

Pourcentage		Type de matière municipale en pourcentage									Grand total
		Matières recyclables	Matières putrescibles	Textile	RDD	Matériaux encombrants	Matériaux secs	Métaux divers	Consignes	Résidus non recyclables	
Potentiellement généré	tm/an	15 421	16 611	1 723	386	1 907	2 883	293	553	4 372	44 147
% de réduction à la source	réduction/pot générée	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	9%	7%	10%
Générée	tm/an	13 879	14 950	1 550	347	1 716	2 594	264	497	4 069	39 867
% de générée	généré/pot. Générée	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	93%	
% de mis en valeur	mis en valeur/générée	85%	94%	75%	70%	69%	67%	94%	99%	27%	80%
Objectifs (%) de mise en valeur en fonction du Plan d'action québécois	mis en valeur/générée	50%	50%	41%	62%	50%	50%	0%	0%	0%	43%
% de disposition finale	disposition finale/générée	15%	6%	25%	30%	31%	33%	6%	1%	73%	20%

5. IMPLICATION ET EFFORT DU CITOYEN

Le plan de gestion des matières résiduelles municipales est avant tout un service aux citoyens. Ceux-ci disposeront, grâce au type de service retenu dans ce PGMR, de deux collectes principales et collectes complémentaires et ce, pour chacune des grandes catégories de matières résiduelles produites dans la maison. Ce service s'assurera aussi qu'elles soient acheminées aux bons endroits de façon à optimiser leur mise en valeur.

Les coûts de la collecte et du transport représentent plus de 50% des coûts du PGMR. Vu l'importance de ce poste budgétaire, le nombre de levées par collecte a été étudié afin de l'optimiser. Pour ce faire, les principaux facteurs suivants ont été tenus en compte :

- éviter les problèmes d'odeurs autant que possible;
- assurer une collecte adaptée aux quantités de matières recueillies par levées;
- favoriser les collectes de mise en valeur au détriment de celles de l'élimination.

Le tableau 7 suivant présente le nombre et le poids par levée des collectes actuelles et futures. Le nombre moyen de levées a donc été haussé de 68 à 77, ce qui représente une augmentation d'environ 15%, sauf pour la MRC de Maria-Chapdelaine dont les levées passent de 106 à 77.

Tableau 7 : Fréquence des levées actuelles et futures pour chaque collectes

Collectes	Actuelles		Futures	
	Nbr de levées	kg/levées	Nbr de levées	kg/levées
Putrescible	0	0	35	8,9
RDD	0	0	2	3,8
Récupération			26	12,4
DDR et LSJE	26	5		
María	52			
Déchets classique			0	0
DDR et LSJE(1)	34	20		
María	52	10,75		
Déchets ultimes	0	0	12	4,7
Encombrants			2	
DDR et María	2			
LSJE	sur appel et dépôt	-		
CRD			à la demande	-
Total par MRC			77	
DDR	61			
LSJE	61			
María	106			

Note (1): DDR effectue 33 levées et LSJE 35

L'économie attribuable au maintien d'une quantité limitée de levées compense partiellement les coûts supplémentaires attribuables à l'application du PGMR. La priorité sera mise sur la collecte du putrescible parce qu'elle présente des problèmes d'odeurs, c'est pourquoi elle a été établie à 35 par année, soit aux deux semaines en hiver et à chaque semaine en été. L'autre collecte dont les quantités seront importantes est celle de la récupération, qui se fera aux deux semaines. Les autres types de collectes représentent de faibles quantités et leur fréquence est donc beaucoup moindre. Elles ont été adaptées aux différents types de matière résiduelle.

6. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

Le *Plan d'action québécois* prévoit l'atteinte des objectifs du PGMR pour 2008. Le tableau 8 suivant montre le programme de mise en œuvre du PGMR en supposant que son acceptation finale par le gouvernement et sa mise en œuvre se fassent à la fin de l'année 2006.

Tableau 8 : Calendrier de mise en œuvre proposé

Étapes	2006		2007				2008				
Adoption du PGMR	X										
Mise en place de la structure de gestion commune											
Collectes											
Récupération											
RDD											
Encombrants											
Putrescible											
Déchets ultimes											
Construction, rénovation et démolition											
Équipements											
Centre de tri de petits matériaux											
Lieu d'enfouissement technique											
Centre de traitement des gros matériaux											
Centre de traitement des putrescibles											
Centres de réemploi											
Achats et distributions de bacs											
Récupération (360 litres)											
RDD (64 litres)											
Putrescibles (240 litres)											
Déchets ultimes (64 litres)											
Sensibilisation et suivi											
Élaboration du plan de communication et de suivi et mise en route											
Promotion des services											
Suivi et optimisation											
Ajustements au démarrage											
Politique d'intégration des ICI											
Élaboration de la politique d'intégration des ICI											
Sélection des cibles						cycle 1					
Expérimentations et développement avec les partenaires								cycle 1			
Généralisation										cycle 1	

Légende	
Planification et conception	
Optimisations	
Construction	
Mise en oeuvre et mise en service	

Deux grandes étapes de planification sont présentées, soit :

1. Les démarches préliminaires de planification, les négociations avec les partenaires, la conception des ouvrages, certaines expérimentations de collecte et la construction des ouvrages.
2. La mise en œuvre des activités ou la mise en service des infrastructures.

Les démarches préliminaires, les études détaillées, le développement des plans de suivi et de sensibilisation, l'implantation des comités de travail, la conception des ouvrages et des expérimentations de collecte seront réalisés majoritairement en 2007. Les centres de tri de petits matériaux et le LET de L'Ascension seront mis aux normes et pourront être mis en service en même temps que les nouvelles collectes de récupération, RDD et encombrants, soit au début de l'année 2008. Durant la période intérimaire du milieu 2007 au milieu 2008, la collecte de déchets sera maintenue telle quelle. Les installations nécessitant plus de développements, comme le centre de traitement des putrescibles, les centres de traitement de gros matériaux et les centres de réemploi, seront mis en route à l'automne 2008 en même temps que les collectes de déchets ultimes, de putrescibles et de CRD.

7. DISCUSSIONS

Le plan de gestion de matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est particulièrement bien adapté au contexte régional. Il permet aux MRC de l'ensemble du territoire de se doter d'équipements performants à des coûts raisonnables grâce à l'intégration des services pour les trois MRC. La population du territoire sont très mobiles et il est donc avantageux d'offrir des services uniformes et des messages cohérents sur l'ensemble de celui-ci.

L'étalement des installations est possible grâce à la distribution territoriale des populations. Il assure une équité des retombées locales tout en maintenant des coûts raisonnables et ce, en se rapprochant des populations locales. La répartition proposée des levées et des types de collectes nécessitera une adaptation et un effort d'éducation de la population mais permettra d'obtenir une bonne performance de mise en valeur à des coûts très abordables.

8. LEXIQUE

3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

Aérobic

Se dit de micro-organismes qui ne peuvent se développer qu'en présence d'oxygène.

Anaérobic

Se dit de micro-organismes qui se développent normalement dans un milieu dépourvu d'air ou d'oxygène.

Biogaz

Gaz produit par la décomposition des matières putrescibles dans un milieu à air raréfié.

Boues municipales

Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.

Centre de tri

Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

Compost

Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.

Compostage

Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci.

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Déchet

Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Dépôt de matériaux secs (DMS)

Lieu de dépôt définitif pour les matériaux secs et les matériaux d'excavation.

Dépôt en tranchées (DET)

Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Élimination

Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant

Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

Gravats

Débris provenant d'une démolition.

ICI

Secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lieu d'enfouissement technique (LET)

S'entend de tout lieu aménagé et exploité conformément aux dispositions du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, G.O. 25 octobre 2000, 132^{ième} année, no 43, p. 6690.

Lixiviat

Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de matières ou résidus et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescible et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matière organique

Les grandes familles de matières compostables généralement reconnues dans le milieu sont :

- les résidus de table;
- les résidus verts : feuilles, herbes, résidus de tailles et de jardin;
- les résidus de bois: sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces;
- les boues municipales, de papetières, de fosses septiques;
- les résidus agricoles : fumier, paille;
- les résidus agroalimentaires.

Il est à noter que les résidus de scieries et de papetières tels que la sciure, les copeaux, les écorces, les boues de papetières et autres, tout en étant compostables, sont régis par le règlement sur les papetières

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Méthane

Gaz incolore, inodore et inflammable formant un mélange explosif avec l'air. Le méthane se dégage des matières en putréfaction par décomposition en, ou anaérobie. Sa fabrication à partir de fermentation industrielle en fait une source d'énergie nouvelle.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Poste de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible

Qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.

Récupérateur

Les récupérateurs procèdent à la collecte et au conditionnement des matières. Ils les séparent par catégories et les mettent généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent subir un traitement préalable. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) ne sont pas considérées comme des activités de recyclage mais bien de récupération. De même, le déchiquetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération. Dans ce dernier cas, cette opération comporte plusieurs étapes dont le broyage puis le tri des métaux ferreux, des métaux non ferreux et des résidus non métalliques appelés communément «fluff automobile» ou résidus de déchiquetage automobile (RDA).

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Recycleur

Le recycleur utilise des matières secondaires, en provenance du générateur, du récupérateur ou encore du centre de récupération et de tri, et les transforme en matières directement utilisables pour la fabrication de produits semi-finis ou finis. Les procédés de recyclage varient selon le type de matière.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu

Synonyme de matières résiduelles.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu organique

Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidu vert

Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie

Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tous en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa

dangérosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

Valorisation

Mise en valeur d'une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage et pour une utilisation finale ultime. C'est le cas du compostage.

Valorisation énergétique

Utilisation de matières résiduelles comme combustible dans un procédé de fabrication ou dans un équipement destiné à produire de l'énergie.

Sources : Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 et Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.